



Programme des Nations unies pour le développement

Pays : République de Guinée

Descriptif du projet

Titre du projet : <i>Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage du Bafing-Falémé</i>		
GIRN-PBF		
Pays : République de Guinée	Partenaire d'exécution : <i>Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts</i>	Accords de gestion : Modalité d'exécution nationale (NIM)
Effet PNUAD/Résultat de programme de pays :		
Effet 2 PNUAD : D'ici 2022, les administrations nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive des politiques qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations au changement climatique et aux risques de catastrophe.		
Résultat 2.4 : Les ménages des villes et villages ciblés ont un meilleur accès aux technologies alternatives, aux énergies renouvelables et à un environnement de vie sain		
Résultat 2.5 : Les groupes les plus vulnérables ont des capacités accrues de résilience et d'adaptation aux changements climatiques		
Résultat 2018-2021 du plan stratégique du PNUD : Cadre du développement B : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable. Solution type n°4 : Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète.		
Catégorie de l'évaluation sociale et environnementale du PNUD : <i>Élevée</i>	Marqueur de l'égalité hommes-femmes du PNUD : 2	
ID du projet dans Atlas (anciennement Attribution) : 00107166	ID du produit Atlas (anciennement Projet) : 00107545	
Numéro SGIP du PNUD-FEM : 5677	Numéro du FEM : 9783	
Date de début prévue : <i>Juillet 2020</i>	Date de fin prévue : <i>Juin 2026</i>	
Date de réunion du CLEP : 28 Février 2020		
Date de l'évaluation à mi-parcours prévue : <i>Mai 2023</i>	Date de l'évaluation finale prévue : <i>Décembre 2025</i>	

Brève description du projet :

La plupart des villages du paysage du Bafing-Falémé (Moyenne Guinée et Haute Guinée) sont extrêmement pauvres et luttent pour sortir du cycle de pauvreté, de l'émigration des jeunes en quête d'une vie meilleure ailleurs et de l'utilisation non durable des ressources naturelles et énergétiques. Pour échapper à ce cycle, les communautés villageoises ont besoin de solutions pour développer et financer de nouvelles sources d'énergie durables, une utilisation plus efficace de l'énergie, améliorer les moyens de subsistance et la création de revenus reposant sur une gestion intégrée et durable des terres et des ressources naturelles. Le paysage du Bafing-Falémé présente un intérêt croissant pour divers secteurs, (production minière et hydroélectrique, agriculture, biodiversité et écotourisme, infrastructures/routes, etc.), qui, s'ils sont bien coordonnés et gérés, peuvent devenir des occasions de développement durable dans cette région isolée.

Le projet vise à promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles en introduisant une approche paysagère, en créant et opérationnalisant une grappe d'aires protégées (parc national de Moyen-Bafing, réserve faunique et forêts communautaires) le long des rivières Bafing et Falémé, et en établissant des écovillages autour des aires protégées. Le modèle d'écovillage, qui englobe les concepts d'un développement durable intégré (développement à faibles émissions de carbone, conservation de la biodiversité, création de revenu basée sur la gestion durable des ressources) sera d'abord introduit comme action test en République de Guinée, pour être ensuite intégré dans une stratégie nationale et reproduit dans tout le pays.

Cet objectif sera atteint par la mise en œuvre de quatre composantes qui leveront les principaux obstacles identifiés pour une gestion efficace du paysage, la conservation de la biodiversité et la création d'écovillages. **Composante 1** : *Gestion intégrée du paysage du Bafing-Falémé*, **Composante 2** : *Opérationnalisation des Aires Protégées du Bafing-Falémé et Gestion des zones tampons*, **Composante 3** : *Développement du modèle d'écovillage dans le paysage du Bafing-Falémé*, **Composante 4** *Intégration de la dimension du genre et de la gestion des connaissances*.

PLAN DE FINANCEMENT	
Fonds d'affectation du FEM <i>ou</i> FPMA <i>ou</i> FSCC	7 060 274 \$ US
Ressources TRAC du PNUD	400 000 \$ US
(1) Budget total administré par le PNUD	7 460 274 \$ US
COFINANCEMENT PARALLÈLE	
Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts	7 000 000 \$ US
Ministère de l'Agriculture	10 000 000 \$ US
Ministère de l'Énergie	22 000 000 \$ US
Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation	5 000 000 \$ US
Wild Chimpanzee Foundation (WCF)	11 500 000 \$ US
Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (CERECEC) de la CEDEAO	2 400 000 \$ US
Fouta Trekking Aventure	335 250 \$ US
Institut Jane Goodall	65 000 \$ US
(2) Cofinancement total	58 300 250 \$ US
(3) Financement total du projet (1)+(2)	65 760 524 \$ US

<p>Approuvé par le Gouvernement</p>	<p>Nom : Dr. Diene KEITA Titre : Ministre de la Coopération et de l'Intégration Africaine</p>   <p>Signature : _____</p>	<p>Jour/Mois/Année : 16/07/20</p>
<p>Approuvé par le partenaire d'exécution</p>	<p>Nom : Mohamed Oyé GUILAVOGUI Titre : Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts</p>   <p>Signature : _____</p>	<p>Jour/Mois/Année : 10 .07. 2020</p>
<p>Approuvé par le PNUD</p>	<p>Nom : Luc-Joël GREGOIRE Titre : Représentant Résident</p>   <p>Signature : _____</p>	<p>Jour/Mois/Année : 09 .07. 2020</p>
<p>Principales étapes du cycle de projet du FEM</p> <p>Signature du Descriptif de Projet : dans les 25 jours suivant l'approbation du Président du FEM Date du premier décaissement : dans les 40 jours suivant l'approbation du Président du FEM Date de l'atelier de lancement : dans les 60 jours suivant l'approbation du Président du FEM Clôture opérationnelle : dans les trois (3) mois suivant la transmission du TE au ERC du PNUD Clôture financière : dans les six (6) mois suivant la clôture opérationnelle</p>		

I. TABLE DES MATIERES

I. Table des matières	3
Acronymes	5
II. DEFI DU DEVELOPPEMENT.....	7
III. Stratégie.....	31
IV. Résultats et partenariats	39
V. Gestion du projet.....	74
VI. Cadre de résultats du projet.....	76
VII. Plan de suivi et évaluation (S&E).....	81
VIII. Dispositions en matière de gouvernance et de gestion	85
IX. Planification et gestion financières.....	91
X. Budget total et plan de travail	95
XI. Contexte juridique	98
XII. Gestion des risques.....	98
XIII. Annexes obligatoires	102
Annexe A : Plan de travail pluriannuel	103
ANNEXE C : Aperçu des consultants techniques	153
Annexe D : Termes de référence	154
Annexe F : Cadre de gestion environnementale et sociale	171
Annexe G : Plan d’engagement des parties prenantes	174
Annexe H : Analyse et Plan d’action genre.....	175
Annexe I : Journal des risques du PNUD.....	182
Annexe J : Plan de passation des marchés	186
Annexe K : Résultats d’évaluation de la capacité du partenaire de mise en œuvre du projet et la microévaluation du HACT.....	189
Annexe L : Réduction des émissions et séquestration liées au projet proposé	190
Annexe N : Lettres de co-financement.....	195

ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AGIR	Programme régional d'appui à la gestion intégrée des ressources naturelles
AGR	Activité génératrice de revenus
AP	Aire protégée
BGEE	Bureau guinéen d'études et d'évaluation environnementale
BM	Banque mondiale
BSD	Bureau de stratégie et de développement
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CDN	Contribution déterminée au niveau national
COMBO	Projet COnservation, impact Mitigation and Biodiversity Offsets en Afrique
COSIE	Centre d'observation, de surveillance et d'information environnementale
DGCN	Direction générale des conservateurs de la nature
DNPNC	Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique
DNFF	Direction Nationale des Forêts et de la Faune
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DP	Descriptif de projet
ECREEE	Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO
EDG	Électricité de Guinée
EIES	Étude d'impact environnemental et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GAC	Guinea Alumina Corporation
GCST	Groupe consultatif pour la science et la technologie (FEM)
GdG	Gouvernement de Guinée
GGP	Groupe de la gestion des projets
IDH	Indice de développement humain
MAB	Programme sur l'homme et la biosphère
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts
MEN	Modalités d'exécution nationale
METT	Instrument de suivi de l'efficacité de la gestion (FEM)
OC	Organisation communautaire
OGPR	Office Guinéen des Parcs nationaux et Réserves
PACV	Programme d'appui aux communautés villageoises
PDL	Plan de développement local
PEGDCN	Programme environnement et gestion durable du capital naturel
PGE	Projet de grande envergure
PM	Projet moyen
PNUD/FEM	Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds pour l'environnement mondial
PPOP	Politiques et procédures relatives aux opérations et aux programmes
PSSE	Procédure de sélection sociale et environnementale

RMOP	Rapport de mise en œuvre de projet (FEM)
SECFEM	Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial
S&E	Suivi et évaluation
SFI	Société financière internationale
SPP	Subvention pour la préparation de projets
TDR	Termes de référence
UGP	Unité de gestion du projet
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID	Agence américaine pour le développement international
\$ US	Dollar américain
WACCA	Alliance pour les foyers de cuisson propre de l'Afrique de l'Ouest (WACCA)

II. DEFI DU DEVELOPPEMENT

II.1. INTRODUCTION

1. La République de Guinée est un pays côtier de l'Afrique de l'Ouest. Elle est limitée par l'océan Atlantique à l'ouest et partage sa frontière avec la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Mali au Nord, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire au Sud. Le pays est situé entre 7°10' et 12°50' de latitude Nord et 7°30' et 15° de longitude Ouest et couvre une superficie de 245 857 km² et une population de 10 523 261 habitants (M.P, 2014).
2. La Guinée comprend un large éventail de zones climatiques et de végétation ; son territoire est divisé en quatre régions naturelles : la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée forestière. Elle est dominée par un climat tropical caractérisé par une alternance d'une saison sèche et d'une saison pluvieuse, de durée variable. Les précipitations sont plus abondantes le long de la côte et peuvent atteindre 4 000 millimètres par an, tandis qu'elles sont moins abondantes dans le nord et le nord-est et s'élèvent à environ 1 000 mm par an. Le paysage du Bafing-Falémé, qui constitue la zone d'intervention du présent projet, couvre en partie la Moyenne Guinée et la Haute Guinée (figure 1). L'altitude de la Moyenne Guinée varie entre 750 et 1 400 mètres et sa pluviométrie va de 1 300 mm au nord et un peu plus de 2 000 mm au sud, tandis que la Haute Guinée se caractérise par un relief peu marqué (altitude moyenne de 500 mètres), ce qui explique son vaste réseau de cours d'eau et l'abondance de plaines inondables. Sa pluviométrie varie entre 1 200 et 1 600 mm du sud au nord.

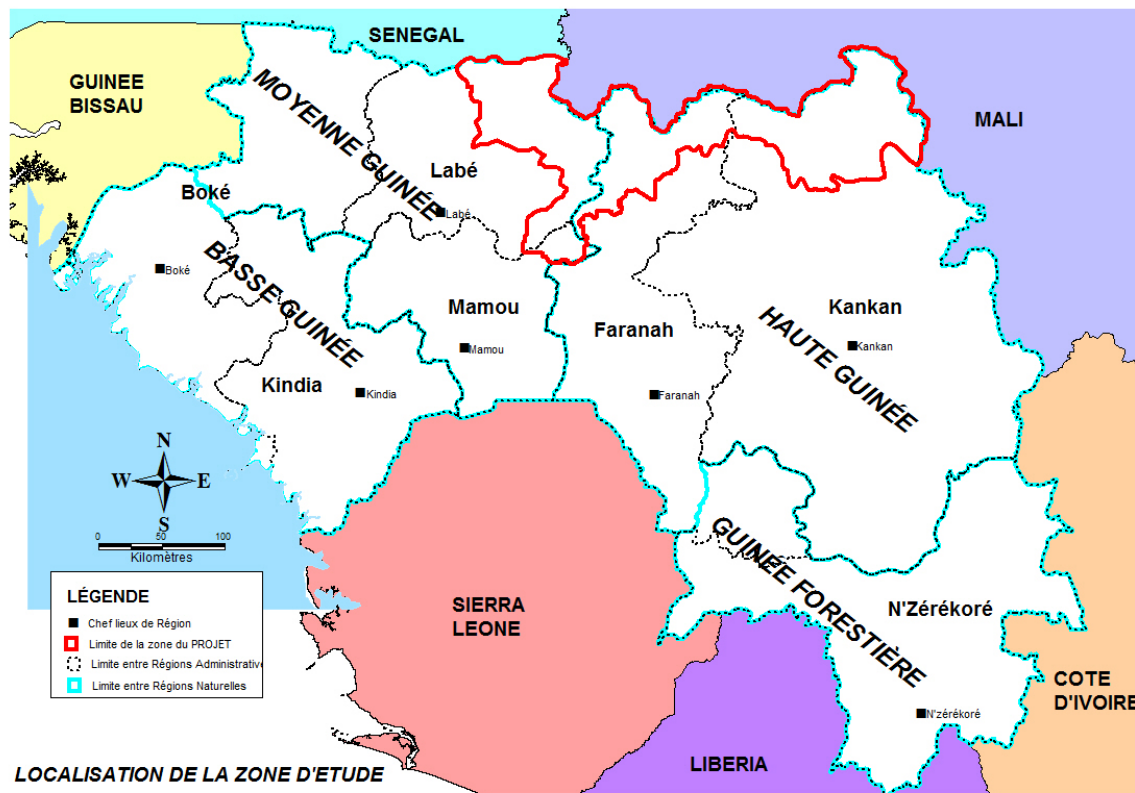


Figure 1. Les quatre régions naturelles de la Guinée et l'emplacement du projet

3. Les régions naturelles correspondent chacune à un type de climat donnant lieu à des caractéristiques écologiques différentes et hébergeant des espèces particulières de faune sauvage et de flore. Le pays est par conséquent doté d'une biodiversité riche et variée répartie entre les écosystèmes de forêts denses (humides et sèches), de forêts claires, de savanes (boisées, arborées, arbustives et herbeuses), de mangroves, d'eaux marines et d'eaux douces. Le pays regorge de ressources naturelles au potentiel énorme. On y trouve plus de 1 000 rivières, dont les trois principaux fleuves de l'Afrique occidentale : le Niger, le Bafing et la Falémé qui forment le Sénégal et la Gambie, ce qui confère à la Guinée le titre de « château d'eau » de l'Afrique occidentale. D'autres cours d'eau (environ 30) traversent le pays dans les régions où les pluies sont assez abondantes. Ces rivières inondent de vastes plaines arables et offrent en amont un énorme

potentiel de production hydroélectrique. Bien que seulement 3 % de ce potentiel soit exploité jusqu'à maintenant, plusieurs projets sont en cours : le projet de barrage de Koukoutamba cible le paysage du Bafing-Falémé et produira 280 MW une fois construit. Les secteurs agricole et minier sont considérés comme étant les piliers de l'économie guinéenne. Le pays est doté d'importantes superficies de terre agricoles, notamment des collines, des plaines fluviales et fluvio marines des basses terres, dont une petite partie seulement est exploitée. Les principales productions sont le riz, le café, l'ananas, la mangue, la noix de palme, le cacao, le manioc (tapioca), la banane, la pomme de terre, la patate douce, le bois d'œuvre. L'élevage est également largement pratiqué dans le pays (bovins, ovins et caprins). La Guinée possède les plus grandes réserves de bauxite au monde et les plus vastes réserves de minerai à haute teneur en fer inexploitées, de même que de l'or et des diamants. Malgré cet important potentiel de ressources minières, la grande majorité de la population guinéenne dépend des ressources naturelles, et plus particulièrement de l'agriculture et de l'élevage (près de 75 % de la population sont des agriculteurs et représentent 20 % du PIB¹).

4. En 2018, on évaluait à 13,1 millions² d'habitants la population de la Guinée, comparativement à 7,15 millions en 1996 (selon le recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 1996). Avec un taux de croissance démographique projeté de 2,7 %, le pays est dans une phase de forte croissance et devrait atteindre entre 18 et 20 millions d'habitants en 2030. Cette croissance est attribuable à la baisse du taux de mortalité et à la persistance du taux de fécondité élevé et, en partie, à la forte vague de réfugiés des pays avoisinants. Les villes et villages absorbent une partie de cette croissance. Un peu plus de 36 % de la population est urbaine (environ 2 millions sont concentrés à Conakry), et on estime à 3,54 % le taux annuel de variation de l'urbanisation. La population de la Guinée est jeune, 42,5 % ont moins de 15 ans et 62 % ont moins de 25 ans. Plus de 47 % vivent sous le seuil de pauvreté et près d'un enfant sur trois souffrait de malnutrition en 2015. La majorité de la population de la Guinée est rurale et plus de 70 % des habitants travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et des mines. En 2017, le PIB par habitant était de 2 000 \$ US (et figurait au 209^e rang sur 229 pays) et le taux de croissance réel était de 6,7 %. L'indice de développement humain (IDH), qui permet d'évaluer le développement de manière plus générale au moyen de critères d'espérance de vie, de niveau d'éducation et de niveau de vie, était de 0,46 % en 2017 (et figurait au 183^e rang sur 188 pays disposant de données). L'écllosion de la maladie à virus Ebola en Afrique occidentale (Guinée, Sierra Leone et Libéria) a déclenché une urgence de santé publique internationale qui a touché durement tous les secteurs. En Guinée, la maladie a causé plus de 2 000 décès et fait près de 6 000 orphelins, touchant non seulement la santé humaine, mais également l'économie. On a évalué le recul des recettes fiscales à 160 millions \$ US et noté une hausse marquée du chômage.
5. La Guinée compte 24 groupes ethniques. Le plus important est celui des Peulhs (40 %) qui vit principalement au Fouta Djallon. Les Malinkés représentent 30 % de la population et vivent principalement dans l'est de la Guinée. Les Soussous (20 %) vivent dans la zone côtière de la Guinée. Dans le paysage du Bafing-Falémé, la plupart des collectivités sont soit peulh soit malinké. La religion prédominante est l'islam que pratiquent environ 85 % de la population, suivie du christianisme (8 %) et des croyances traditionnelles (7 %). La Guinée a l'un des plus faibles taux d'alphabétisation du monde et comptait seulement 30,4 % d'adultes lettrés en 2017³. L'enseignement primaire est obligatoire pendant seulement 8 ans et la plupart des enfants vont très peu de temps à l'école ou n'y vont pas du tout. Le français est la langue officielle du pays, bien qu'on y parle plus de 24 langues autochtones.
6. Afin de conserver les ressources naturelles en Moyenne Guinée et en Haute Guinée, le gouvernement a mis en œuvre, au début des années 1980, un ambitieux programme de planification intégrée à l'échelle du Fouta Djallon. Puis, dans les années 2000, le programme AGIR a appuyé la création de la zone protégée transfrontalière du Bafing-Falémé (Guinée – Sénégal – Mali) et financé de nombreuses études en vue de sa création. En septembre 2017, le gouvernement de la Guinée a approuvé la création du Parc national de Moyen-Bafing (6 426 km²) avec la collaboration de la Wild Chimpanzee Foundation (WCF). Le vaste paysage du Bafing-Falémé présente un intérêt croissant pour divers secteurs, comme la production minière et hydroélectrique, l'agriculture, la biodiversité et l'écotourisme, l'infrastructure et les routes. Le projet proposé adoptera l'approche « paysage du Bafing-Falémé », établira et opérationnalisera un groupe d'aires protégées (parc national du Moyen-Bafing, réserve faunique et forêts communautaires) le long des rivières Bafing et Falémé, et construira des écovillages autour des aires protégées, dans le but de promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles. Le projet sera déployé dans plusieurs villages pilotes du paysage du Bafing-Falémé et

¹ Cadre de revue sectorielle du secteur agricole

² <https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/gv.html>

³ World Factbook, CIA

veillera à favoriser la conservation de la biodiversité, à améliorer la gestion des ressources naturelles et les moyens de subsistance connexes et à accroître l'accès à « l'énergie pour le développement », tout en empruntant une voie de développement à faible émission de carbone. Pour y arriver, le projet éliminera les obstacles institutionnels, technologiques, financiers à la mise en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gestion durable des ressources naturelles, de consommation d'énergie et de séquestration du carbone et présentera des solutions de rechange fructueuses. Le projet sera géré par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts (MEEF) qui s'associera à d'autres groupes, auxquels participeront intensivement des jeunes et des femmes.

II.2. CONTEXTE ET IMPORTANCE MONDIALE

a) Contexte environnemental et énergétique

7. Les écosystèmes terrestres et humides de la Guinée sont riches, variés et aptes à offrir une multitude de services et de ressources, cependant, ils font l'objet d'une dégradation significative. Les statistiques du World Resource Institute (WRI) indiquent qu'entre 2000 et 2017, 1 138 959 ha ont été déboisés⁴, ce qui représente un taux annuel de déforestation de 0,82 %. Selon les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES) de la Guinée dressés en rapport avec les communications nationales de la CCNUCC, les émissions sont principalement liées au « changement d'utilisation des terres et la foresterie » (CUTF) et à l'énergie. Ce taux de déforestation est plus élevé dans la région de Labé, soit 4 % annuellement. Selon la Seconde communication nationale de la CCNUCC (juillet 2018), la Guinée est un puits de carbone net grâce à son couvert forestier qui capte le CO₂ (les forêts éliminent les GES de l'atmosphère selon un ratio avoisinant les 85 % de la totalité des émissions de GES); cependant, les émissions augmentent graduellement avec la déforestation.
8. La Guinée est l'un des pays les plus riches de l'Afrique occidentale en matière de biodiversité. Toutefois, la détérioration, les pertes progressives d'habitats naturels et la perturbation de la faune sont aggravées par le braconnage et l'exploitation non durable de certaines espèces plus " nuisibles " dans la proximité immédiate des villages. Les secteurs de l'agriculture, des mines et de l'énergie sont les principaux facteurs de déforestation et de perte de biodiversité. La culture sur brûlis, les incendies non maîtrisés pour le défrichage de terres à des fins agricoles, le ramassage de bois de chauffage pour les besoins quotidiens de combustibles pour la cuisson dans les villages, combinés à la production de charbon de bois dans les zones périurbaines, sont au cœur des préoccupations de gestion des ressources naturelles et du changement climatique. Les populations des principales espèces phares comme les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*) ont diminué rapidement. Classés espèces « menacées » en 1988 par l'UICN, les chimpanzés d'Afrique occidentale sont classés comme étant « en danger critique d'extinction ». Ces chimpanzés ont déjà disparu au Bénin, au Togo et probablement au Burkina Faso. La Guinée, demeure et seul pays d'Afrique occidentale comptant une grande population de chimpanzés (entre 17 000 et 29 011 individus selon plusieurs sources⁵). La moitié de cette population vit dans la région du Fouta Djallon. En ce qui concerne les espèces végétales, une liste de vérification élaborée en 2018 estimait la présence de 225 espèces végétales menacées en Guinée⁶, soit environ 10 % des espèces végétales recensées au pays. L'éléphant est absent du paysage, bien que sa présence soit confirmée dans la zone forestière de Ziama (Guinée forestière, éléphant de forêt)⁷. La présence du Lion n'a pas été confirmée (par la littérature et les visites sur le terrain de la SPP) dans la région du Bafing ou du Falémé. Cependant, selon la littérature et les visites sur le terrain de la SPP, il était encore présent dans l'extrême Nord-Est du paysage, mais il est considéré comme ayant probablement " disparu " de la Guinée⁸.
9. Dans tout le pays, les fonctions des écosystèmes et la biodiversité sont menacées par la conversion des terres pour l'agriculture, le surpâturage, la déforestation, l'exploitation minière, la surexploitation de la faune et d'autres ressources naturelles, l'érosion et les feux de brousse, accentués par le changement climatique et les sécheresses⁹. Chaque année, les feux de brousse dévastent les deux tiers du pays et constituent l'un des principaux facteurs de la dégradation des ressources forestières du pays, en particulier dans les zones de savane. Ces feux sont généralement d'origine

⁴ Global Forest Watch, 2018.

⁵ (1) WCF 2012, (2) Kuchl et col. 2017 et (3) <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2003-059.pdf>

⁶ Royal Botanic Garden, UK et Herbarium National de Guinée, Threatened plants species of Guinea-Conakry: A preliminary checklist, juillet 2018, [<https://peerj.com/preprints/3451.pdf>]

⁷ <https://www.iucnredlist.org/species/12392/3339343>

⁸ <https://www.iucnredlist.org/species/15951/115130419>

⁹ USAID 2007; Banque mondiale 2009a

anthropique : la chasse, l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, etc. (Plan national pour le développement de l'agriculture, 2017). Cette déforestation et cette dégradation sont beaucoup plus prononcées et beaucoup plus visibles sur les cartes satellites – à proximité immédiate des villages. Le projet y portera une attention particulière, en développant l'approche écovillages.

10. Le projet se concentrera sur le paysage du Bafing-Falémé, un haut lieu de biodiversité selon la Conservation Internationale en raison de sa grande quantité d'espèces animales et végétales emblématiques. Selon différentes études réalisées entre 2000 et 2005 dans le cadre du projet régional AGIR, 400 espèces végétales et 150 mammifères ont été observés dans la zone protégée transfrontalière du Bafing-Falémé. Ces données n'ont cependant pas encore été mises à jour et ne sont malheureusement pas disponibles puisqu'elles n'ont pas été consignées dans un système national de gestion des connaissances adéquat. D'après la Liste rouge¹⁰ de l'UICN, l'élan de deby d'Afrique de l'Ouest (*Taurotragus derbianus derbianus*) est toujours présent en Guinée, bien que la dernière étude réalisée (Planton et Michaux, 2013) évalue que le nombre total de cette espèce ne dépasse pas les 150 à 200 individus, et que la quasi-totalité des animaux survivants se trouve au Sénégal. C'est ce qui a également été confirmé dans le cadre de l'enquête sur le terrain au cours de laquelle il a été mentionné qu'aucune autre observation n'a été signalée dans l'extrême nord-est du paysage (où l'élan de derby d'Afrique de l'Ouest avait l'habitude de se rencontrer) depuis le début des années 2000. En ce qui concerne la faune, la présence de l'hippopotame a été confirmée (WCF, communication personnelle) à plusieurs endroits le long de la rivière Bafing. D'autres espèces existantes confirmées figurent à la section 16. La Guinée possède la plus grande population de chimpanzés, dont la moitié vit dans la région du Fouta-Djallon où les habitants ne consomment pas de viande de chimpanzé. Cependant, ces espèces sont également menacées par la perte de leur habitat et sont parfois chassées lorsqu'elles s'approchent des cultures et des villages. Un inventaire dressé par la WCF en 2012 dans l'ensemble des aires protégées de Guinée a confirmé que le paysage du Fouta-Djallon, qui fait partie du paysage du Bafing-Falémé, héberge la majeure partie de la population de chimpanzés de l'Ouest (17 000 individus), la densité la plus élevée se trouvant le long de la forêt classée de la rivière Bafing (densité de 0,22 ind./km²). Cet inventaire indique également la présence d'un certain nombre de mammifères, y compris le Chimpanzé de l'Ouest, plusieurs autres primates et le léopard dans la forêt classée de Gadha-Woundou, située dans la partie nord-ouest du Fouta-Djallon. En ce qui concerne la flore, le paysage compte une grande diversité d'espèces végétales comme, par exemple, des podostémone (*Podostemaceae*) ainsi que plusieurs espèces propres au pays. Le paysage composé de forêts de haute altitude et de prairies a donné naissance à des espèces endémiques et à des schémas de distribution intéressants.
11. Les données sur la biodiversité du Bafing-Falémé recueillies dans le cadre de la SPP (études scientifiques, rapports des analyses et entretiens avec les villageois) sont résumées dans l'encadré 1. Il est à noter que les données sont rares dans la partie nord-est du paysage. Il convient de souligner ici que mis à part les chimpanzés considérés comme des espèces menacées par l'UICN, trois espèces observées dans le PNMB sont jugées vulnérables (le chat doré africain, l'hippopotame commun et le léopard) et quatre autres espèces sont considérées comme quasi menacées (le céphalophe à bande dorsale, le céphalophe à dos jaune, le babouin de Guinée et le bongo). L'observation du bongo dans cette région confirme que l'espèce a atteint l'extrémité nord de son aire de répartition.

¹⁰<https://www.iucnredlist.org/species/22056/50197188>

Encadré 1 : Espèces recensées dans le Parc national de Moyen-Bafing

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| - Suidés : 5 000 ind. | - Rongeurs : 577 ind. |
| - Primates : 2 866 ind. | - Carnivores : 418 ind. |
| - Léporidés : 2 328 ind. | - Bovidés : 390 ind. |

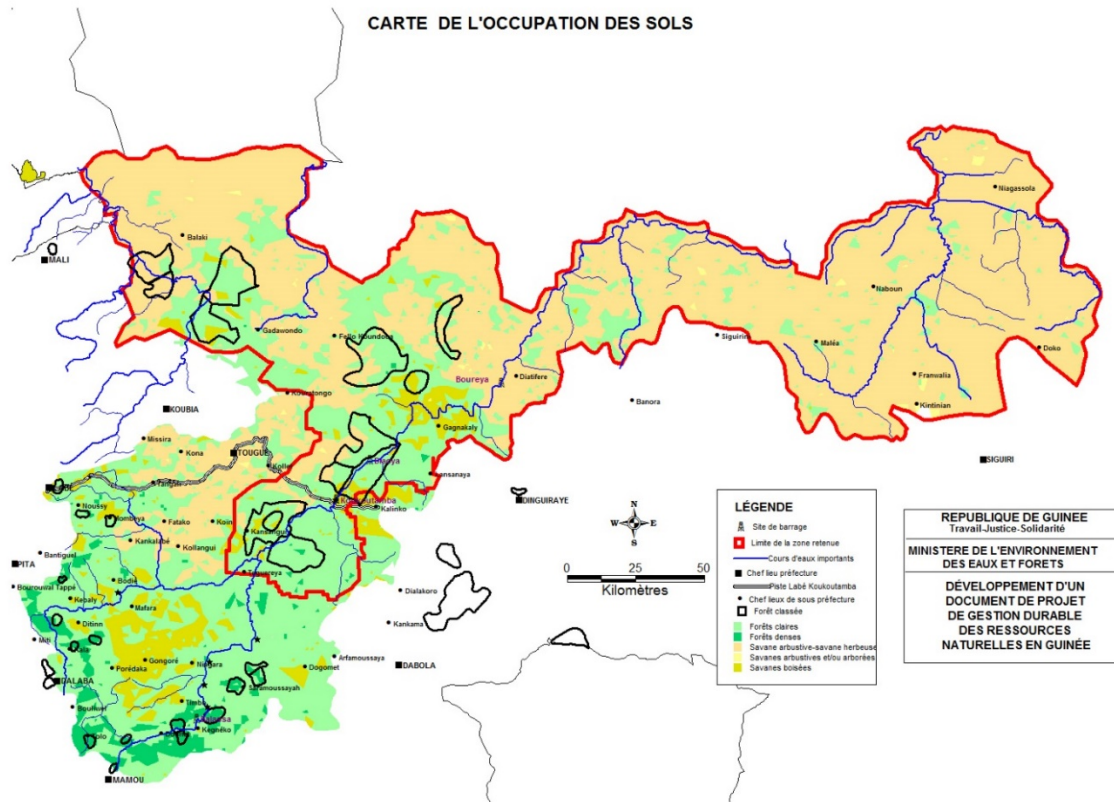
Dans les forêts riveraines : on a recensé 35 espèces de mammifères de grande taille ou de taille moyenne, y compris le buffle (*Syncerus Caffer Brachyceros*), le rare Bongo (*Tragelaphus eurycerus*) concentré, dont la population décroissante, à l'échelle mondiale, justifie sa classification « quasi menacé » dans la Liste rouge de l'UICN.

Dans la partie nord du Parc : des espèces de grande valeur sont également présentes, comme le bubale major (*Alcephus busefalus major*) et le cobe défassa (*Kobus ellipsymus defassa*) également classé dans les espèces quasi menacées dans la Liste rouge de l'UICN. Le léopard a également été aperçu grâce au piège photographique installé dans le PNMB. On a répertorié 32 espèces d'oiseaux, dont 4 sont en danger critique d'extinction. On a aussi recensé 15 espèces de reptiles et 21 espèces d'amphibiens dans la **région du barrage de Kokoutamba** situé le long de la rivière Bafing, au sein du PNMB.

12. L'importance de la biodiversité dans le paysage du Bafing-Falémé est le résultat de la diversité de la végétation. Voici les différentes formations végétales qui composent le paysage du Bafing-Falémé.

- Forêts sèches (denses et claires), situées dans des zones à fort relief ou peu accessibles.
- Galeries forestières, de diverses largeurs situées le long des rivières. Elles sont en mauvais état dans de nombreux endroits. Les mieux préservées ont une végétation dense et de grands arbres (de 15 à 20 m) dont la taille est parfois impressionnante à la fois pour les espèces et pour la région.
- Savanes boisées et arbustives. Ces formations sont en grande partie attribuables à l'évolution régressive de formations plus évoluées (forêts sèches ou claires), sous l'influence de facteurs anthropiques, notamment les défrichements et les feux de brousse, d'origines diverses : culture, nettoyage autour des villages, chasse, récolte du miel, etc.
- Savanes arbustives. La plupart sont d'origine édaphique. Elles sont situées sur des sols peu profonds.
- Savanes herbeuses. Elles sont situées sur les bowé et dans des plaines inondables, principalement sur des plateaux et dans des vallées.
- Champs en jachère. Il s'agit d'un complexe de plantes herbacées et de nombreuses régénérations d'espèces ligneuses. La présence de « vestiges » de plantes cultivées et d'herbes inhabituelles ajoute à la complexité de leur composition floristique.
- Champs. Le Bafing-Falémé est composé d'importants agrosystèmes créés par brûlis par les populations locales, essentiellement pour leur subsistance. Les principales cultures sont le riz, le maïs, le millet, l'arachide, le manioc, le fonio, etc.

Sur le site du projet, la culture sur brûlis, les incendies non maîtrisés pour le défrichement de terres à des fins agricoles et le ramassage de bois à brûler pour les besoins quotidiens de combustibles pour la cuisson dans les villages menacent le couvert végétal et sont au cœur des préoccupations de la gestion des ressources naturelles et du changement climatique.



13. Entre 2014 et 2016, la WCF a réalisé plusieurs inventaires exhaustifs dans le futur Parc national du Moyen-Bafing (le PNMB est un élément central du paysage du Bafing-Falémé) afin d’améliorer le niveau de connaissances sur la biodiversité. Concernant le chimpanzé, une densité moyenne de 0,63 ind./km² a été relevée au cœur du Parc national, soit une population moyenne de 4 030 individus. L’étude mentionne également l’observation de chimpanzés dans l’ensemble de la Moyenne Guinée et semble indiquer des concentrations plus importantes autour de Koubia et de Koundara, préconisant la création de couloirs de biodiversité jusqu’au sud-est du Sénégal et au Mali¹¹. Cela vient appuyer les résultats de l’étude de 2010-2011 de la WCA qui signale une densité de 0,167 chimpanzé par kilomètre carré et évalue une population de 47 individus dans la forêt classée de Gadha Woundou¹². Ces tendances positives peuvent s’expliquer par la grande capacité adaptative du chimpanzé qui peut vivre dans un vaste éventail d’habitats (qu’il s’agisse d’une forêt dense humide ou d’une savane boisée, comme au Sénégal où plusieurs groupes de chimpanzés vivent dans ce type d’habitat). La faible densité de la population (3 à 5 individus par km²) et les difficultés d’accès à ce paysage ont contribué à la conservation des ressources naturelles dans la région. Il n’en demeure pas moins que l’intérêt croissant pour l’exploitation minière, la construction de barrages hydroélectriques et l’ouverture de pistes et de routes risque de porter préjudice à toutes les précieuses espèces si aucune mesure urgente n’est pas prise.

¹¹ IUCN/SSC Primate Specialist Group, Status Survey and Conservation Action Plan, West African Chimpanzees, 2003

¹² WCF, État de la faune et des menaces dans les aires protégées terrestres et principales zones de forte biodiversité de la République de Guinée, janvier 2012

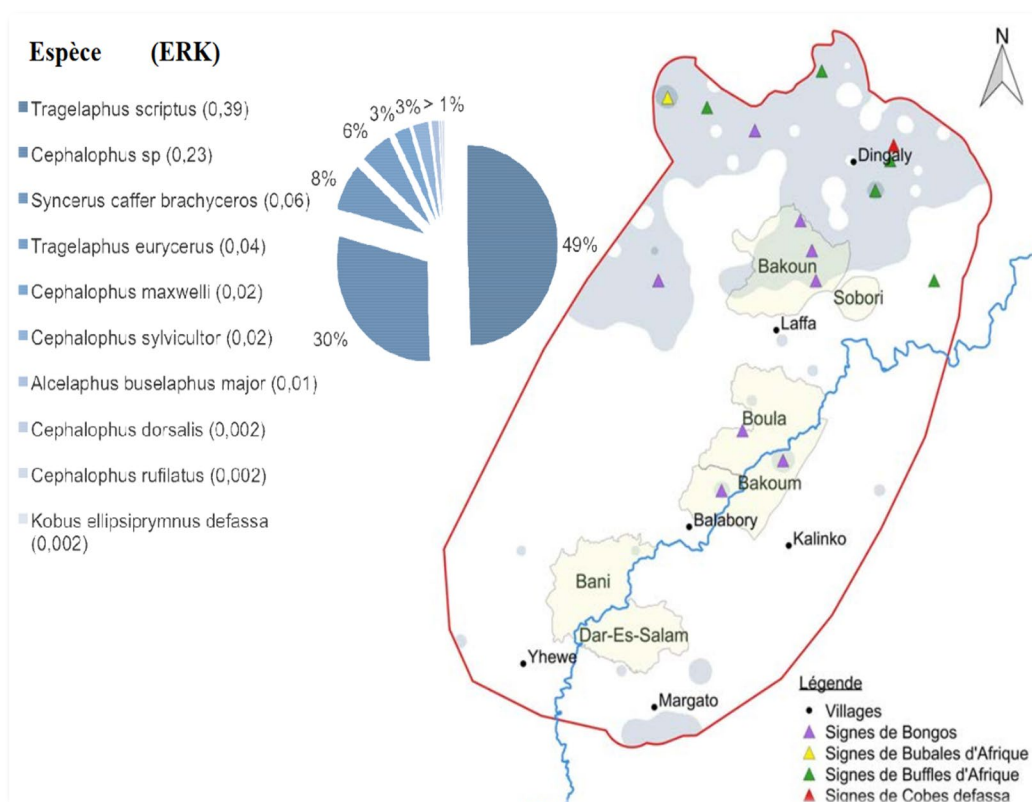


Figure 3 : Répartition des ongulés de grande valeur dans le PNMB
Source : WCF, rapport 2016

14. Les populations guinéennes sont très dépendantes des écosystèmes naturels, des biens et services qu'ils offrent, qu'il s'agisse des fonctions de base qui permettent d'améliorer la qualité de l'air ou qui servent d'éléments naturels faisant partie intégrante d'un réseau d'alimentation en eau efficace, ou encore de produits plus spécifiques comme des plantes médicinales ou du bois de chauffage pour la cuisson.

Les principaux combustibles domestiques dans les régions rurales et urbaines sont le charbon de bois et le bois. Ils sont utilisés par 85 % des ménages en tant que principale source d'énergie¹³. On estime que 10 % de la déforestation annuelle est attribuable à la production de charbon de bois et de bois. L'utilisation du charbon de bois est prédominante dans les régions urbaines et périurbaines (plus de 80 % de la population de Conakry en utilise) et sa distribution est assurée par une chaîne de commercialisation informelle à faible prix fondée sur le libre accès aux forêts (aucune restriction n'est efficacement appliquée) et par la fabrication artisanale de charbon de bois vendus en sacs dans les villes. Le charbon de bois est souvent le seul combustible pour la cuisson que les citadins pauvres peuvent se permettre d'acheter. Pourtant, des améliorations considérables peuvent être apportées aux foyers de cuisson, des améliorations susceptibles d'avoir des effets positifs sur les forêts, tant dans les villages que dans les villes. Le bois de chauffage est utilisé par 92 % de la population rurale et par 70 % de la population urbaine. Cela s'explique par le fait que l'accès aux combustibles modernes pour la cuisson est très restreint (seulement 1,5 % des ménages), comparativement à 5 % en Gambie, 7 % au Burkina Faso, 41 % au Sénégal et 63 % au Cap-Vert (SE4All Gaps Analysis, 2016).

15. Les activités minières n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et, aujourd'hui, 52 % du territoire national est soumis à un permis d'exploitation minière (la recherche et l'exploitation sont fondées sur un système de cadastre minier). Toutefois, les bénéfices potentiels de cette situation exceptionnelle doivent encore être distribués correctement et utilisés à des fins de développement. Grâce à la richesse en or, en bauxite et en calcaire de son sous sol, les bassins du Bafing-Falémé attirent de nombreuses sociétés minières, dont la Société minière de Dinguiraye, la Société aurifère de Guinée et la Société des bauxites de Dabola-Tougué. L'exploitation artisanale de l'or est généralement pratiquée par les populations

¹³Rapport d'analyse des lacunes de SE4All publié par le CERECC.

comme une activité secondaire. L'exploitation minière a des effets considérables sur la couverture végétale, sur les sols et sur la faune et cause également de graves problèmes de pollution par la propagation de poussières dans l'atmosphère et d'effluents chimiques dans l'eau et le sol (NADP, 2017).

b) Système d'aires protégées : situation et couverture actuelles

16. Les aires protégées de la Guinée comptent 156 forêts classées, deux parcs nationaux et quatre réserves de biosphère. Le système d'aires protégées officiel de la Guinée couvre environ 10 % de l'ensemble du territoire (USAID 2007; Banque mondiale 2009 a). Le Gouvernement de la Guinée s'engage, en vertu de la Convention sur la diversité biologique et des objectifs d'Aichi, à atteindre 25 % d'aires protégées d'ici 2020. Selon la Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique (2015) le taux de couverture nationale en aires protégées atteint actuellement une valeur de référence de 15% en vue de cet objectif (environ 36 878 km² sont protégés en Guinée). Le projet aidera la Guinée à la réalisation de cet objectif en créant de nouvelles aires protégées. Le réseau d'AP actuel inclut tous les différents écosystèmes du pays et plus particulièrement les forêts de montagne ou les zones côtières, mais cible peu les aires marines protégées. La Guinée est pourtant un haut lieu de terres humides avec ses 16 Sites Ramsar, incluant 6 Sites Ramsar côtiers dont certains abritent des oiseaux migrateurs du Paléarctique et 10 Sites Ramsar continentaux, notamment le site du Bafing-Falémé. La majorité des parcs sont adéquats sur le plan de la superficie et du positionnement pour la conservation de toutes les espèces, mais il manque de personnel qualifié et des ressources financières et matérielles pour les activités courantes. Les Lois et règlements ne sont pas toujours bien appliqués, notamment parce la majorité des Décrets de classement des parcs ont été approuvés pendant la colonisation et sont désormais obsolètes.
17. L'Office guinéen des parcs et réserves (OGPR) est un établissement public, doté d'une autonomie de gestion et bénéficiant du Statuts particulier paramilitaire de l'État et relève du ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts (MEEF). Il s'agit d'une institution publique administrative, scientifique, sociale et culturelle chargée de la gestion des aires protégées. Il a pour mission d'appliquer la politique gouvernementale en matière de conservation *in situ et ex situ* de la diversité biologique et de sa valorisation dans les aires protégées nationales et transfrontalières en général et plus particulièrement dans les parcs nationaux et urbains, dans les sanctuaires fauniques et dans les sanctuaires, les zones humides et les sites Ramsar, les paysages et monuments d'intérêt touristique et culturel, les zones d'intérêt pour la chasse, les aires de conservation communautaires, les aires de conservation privée, en de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations humaines vivant à proximité des aires protégées. L'OGPR emploie actuellement environ 500 personnes, dont 100 au niveau de l'administration centrale et environ 400 relevant du corps paramilitaire des conservateurs de la nature. La plupart d'entre eux sont issus de la première promotion du Corps des Conservateurs de la Nature (2014). Une deuxième promotion du Corps des Conservateurs de la nature de 500 personnes a été formée en 2017 et promue. Une troisième promotion de 200 personnes a été également formée en 2018 et affectée dans les différents services de l'administration de la conservation et des forêts. Une quatrième promotion de 1 500 jeunes diplômés est en cours de recrutement pour l'année 2020. Plus de 4 000 conservateurs de la nature sont recrutés et déployés dans les différents établissements forestiers et différentes aires protégées. Le ratio d'un agent conservateur de la nature pour 10 km² de domaine classé à surveiller est celui qui avait été retenu en 2013 par le Gouvernement pour couvrir la totalité du domaine classé public, mission principale du Corps des Conservateurs de la nature.
18. Le programme de gestion durable du réseau des aires protégées de Guinée (REGAP 2015-2022) vise à appuyer le réseau d'aires protégées. Lancé en 2015 pour protéger 53 sites, il ne couvre actuellement que 43 aires protégées et manque de moyens financiers. Un audit réalisé en 2014¹⁴ indique qu'il faudra déployer des efforts considérables pour renforcer les capacités et améliorer la qualification du personnel local de l'OGPR. Un examen effectué au cours de la phase de la SPP a permis de constater qu'il en va de même pour le paysage du Bafing-Falémé. Selon l'évaluation de la capacité actuelle réalisée au cours de la phase de la SPP (annexe E), le personnel de l'OGPR déconcentré manque souvent de moyens de transport et ne peut par conséquent effectuer ses patrouilles de routine. Il manque également de matériel comme des outils de télécommunication, des GPS, des ordinateurs et du matériel de camping. Les agents recrutés et postés dans le paysage du Bafing-Falémé ne peuvent exercer leurs fonctions par manque d'équipement.
19. L'idée de la création de la zone protégée transfrontalière du Bafing-Falémé (APT/BF) entre la Guinée et la République du Mali est apparue dans le cadre du Programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon (PRAI/MFD, 1981-1986), puis a été approuvée par le gouvernement de la Guinée avec le soutien du Programme régional d'appui à

¹⁴ Bureau ISADES, audit, 2014

la gestion intégrée des ressources naturelles (AGIR, 2000-2005). Toutefois, aucun décret n'a été pris et aucune règle particulière n'a été adoptée dans ce sens. La zone protégée couvre 2 660 000 ha, dont les deux tiers se trouvent en Guinée, c'est-à-dire 1 777 333 ha, et comprend 132 868 ha de forêt classée. En fait, il s'agit d'une zone protégée « sur papier » qui ne fait l'objet d'aucun plan de gestion, d'aucun suivi, ni d'aucune activité conduite dans la zone.

c) Atténuation du changement climatique

20. Les principales sources d'énergie de la Guinée sont la biomasse végétale et le pétrole importé. Les pratiques inefficaces et non durables généralisées en matière d'utilisation de la biomasse (bois de chauffage et charbon de bois) en tant que principal combustible domestique dans les régions rurales et urbaines favorisent la déforestation et augmentent les émissions de carbone. Plus de la moitié (50 %) de l'énergie de la Guinée provient du bois de chauffage et d'autres formes de biomasse¹⁵, et est principalement destinée à l'usage domestique. Les combustibles traditionnels comme le bois de chauffe et le charbon de bois représentent plus de 77 % du total de la consommation réelle d'énergie. Ils sont ramassés, souvent de manière non réglementée et non durable, dans les forêts du pays qui s'amenuisent. Les produits pétroliers représentent 22 % du total de la consommation réelle d'énergie et sont principalement utilisés dans les secteurs du transport, de l'industrie et de l'électricité. Comme la Guinée n'exploite pas de ressources en combustibles fossiles et développe peu d'énergie renouvelable, les sources d'énergie sont l'hydroélectricité (1 %) et les énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire et la biomasse (environ 0,02 %). Compte tenu de son potentiel national d'hydroélectricité et d'énergies nouvelles et renouvelables (hydro, solaire et éolien et biomasse), la Guinée pourrait facilement doubler (plus de 30 %) ses énergies renouvelables. La consommation dépend grandement de l'importation de produits pétroliers pour la production d'électricité et le transport. Les autres sources d'énergie totale du pays sont de 930 millions kWh¹⁶. Seulement 26,2 % de la population ont accès à l'électricité¹⁷. Les mesures pour le développement rural sont fortement liées à la disponibilité énergétique et la Guinée rurale fait face à un important déficit en « énergie pour le développement », causant une pauvreté chronique qui touche 89,3 % des ménages ruraux, et entraînant par le fait même un exode rural, le chômage urbain et l'émigration illégale.
21. Selon la seconde communication de la CCNUCC (juillet 2018), on évalue les émissions totales à plus de 54 millions de tonnes d'équivalent CO₂¹⁹ (Mt d'éq. CO₂). Les émissions par secteur sont les suivantes : 2 409 000 en énergie, 45 207 000 en agriculture, 13 000 en procédés industriels et 63 000 en déchets. Dans le secteur de l'énergie, 85 % des émissions proviennent de l'utilisation de la biomasse de bois de chauffage. Par conséquent, 82,4 % des émissions totales proviennent de l'agriculture et 13,1 % du changement de l'utilisation des terres et de l'utilisation des forêts pour la production d'énergie.¹⁸
22. D'ici 2030, la trajectoire prévoit une augmentation des émissions de GES de 4,4 % par année, doublant en 20 ans et atteignant près de 55 Mt d'éq. CO₂/an. Selon le bilan énergétique de la Guinée, le bois de chauffe est la principale source d'énergie, soit 77 %. Cette consommation de biomasse est responsable de l'émission de 3 952 000 tonnes de CO₂.¹⁹
23. La Guinée a présenté, dans le cadre de la Conférence de Paris sur le climat (COP21), sa contribution déterminée au niveau national (CDN) pour contrer le changement climatique. Voici les principaux engagements directement visés par le présent projet²⁰ :
- mettre en place des mesures nécessaires à la protection, à la conservation et à la gestion des écosystèmes, redynamiser les activités économiques et renforcer la résilience des populations des zones côtières ;
 - accompagner les efforts d'adaptation des communautés rurales par des systèmes alternatifs et des techniques agro-sylvo-pastorales pour que ces populations puissent poursuivre leurs activités, tout en préservant les ressources naturelles ;
 - mettre en œuvre une gestion durable des ressources forestières ;

¹⁵ Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique

¹⁶ <https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/gv.html>

¹⁷ Banque mondiale, 2016.

¹⁸ Seconde communication de la Guinée à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), juillet 2018.

¹⁹ Project FEM/PNUD GUI/G33 – Seconde communication de la Guinée à la CCNUCC

²⁰ Contribution prévue déterminée au niveau national (CDN) en vertu de la CCNUCC, 2015

- soutenir la diffusion de technologies et pratiques économes ou alternatives au bois d'énergie et au charbon de bois;
- préserver la qualité et la quantité des ressources en eau.

L'engagement du pays à combattre le changement climatique a été souligné par la ministre de l'Environnement, des Eaux et des Forêts lors de la réunion du Conseil des ministres du 18 avril 2018, au cours de laquelle elle a déclaré que « *la dégradation du couvert forestier attribuable aux activités humaines et au changement climatique, bien que persistante, n'a pas encore atteint son point de non-retour et il est possible de renverser la tendance en prenant des mesures de restauration et de protection des bassins* ».

d) Contexte institutionnel, politique et législatif

24. Le MEEF a pour mandat de mettre en œuvre des politiques nationales de l'environnement, y compris les études d'impact environnemental, des mesures de gestion des aires protégées et des accords internationaux sur la biodiversité et d'autres conventions sur l'environnement. Le ministère est composé de nombreuses directions, dont deux collaboreront principalement à ce projet : l'OGPR (responsable des aires protégées) et la Direction nationale des Forêts et de la Faune (DNFF).

25. Le Ministère de l'Énergie (ME) est responsable de la formulation des politiques sectorielles de l'énergie et de la définition de normes portant sur les technologies basées sur les énergies renouvelables. Bien que le cadre énergétique comporte encore certaines incohérences et omissions, nous avons tout lieu de croire que le cadre énergétique institutionnel s'améliorera avec la récente création d'institutions comme l'Agence guinéenne d'électrification rurale (AGER) et l'Agence de régulation des services publics d'eau et d'électricité (ARSPEE). D'autres institutions impliquées dans la gestion durable des ressources naturelles sont présentées ci-dessous :

Administrations	Rôles
Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts (MEEF)	Il a pour mission la conception, l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'environnement et du développement durable et d'en assurer le suivi. Il est composé d'un réseau de services décentralisés à l'échelle régionale, de districts (préfectures) et de sous-districts (sous-préfectures). Les directions des préfectures assurent des services liés à la foresterie, à l'environnement et aux conditions de vie.
OGPR	Il s'agit de la direction administrative responsable des aires protégées qui relève du MEEF. Au sein du Parc national du Moyen Bafing (PNMB), l'Office guinéen des parcs et réserves (OGPR) et la Wildlife Chimpanzee Foundation (WCF) ont conclu une entente de collaboration « pour la gestion durable de la faune dans les aires protégées et dans les zones de diversité biologique d'importance de la République de Guinée », qui initialement portait plus particulièrement sur la création du PNMB, dont l'OGPR est le principal responsable. De plus, des spécifications signées par les deux parties régissent la collaboration efficace de la mise en œuvre des activités sur le terrain.
DNFF	La Direction Nationale des Forêts et de la Faune (DNFF) est chargée de contribuer au développement et à l'application de la législation forestière, de veiller à la conservation des forêts domaniales et aux activités connexes (en particulier la gestion ; la restauration des forêts et la reforestation) et de promouvoir la foresterie rurale (forêts communautaires et privées). La DNFF n'intervient pas dans la gestion des aires protégées. À l'instar du PNMB, les forêts classées concernées relèvent déjà de l'OGPR.
DNPNC	La Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique (DNPNC) est chargée de la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement. La Guinée a inscrit quatre réserves naturelles à la Convention sur la diversité biologique : Monts Nimba (171 km ²), Ziama (1 162 km ²), Badiar (2 843 km ²) et Haut Niger (6 470 km ²).
BGACE	Le Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale (BGACE) est responsable, entre autres, 1) de veiller à l'application des procédures guinéennes en matière d'évaluation environnementale; 2) de produire des analyses et de donner des conseils sur les dossiers d'ESIA des projets de développement, une exigence pour la délivrance du certificat de conformité environnementale; 3) d'assurer le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) issus des ESIA des projets par l'intermédiaire du Comité préfectoral de suivi environnemental et social (CPSES).

Administrations		Rôles
Ministère de l'Agriculture		Le ministère de l'Agriculture est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques du gouvernement en matière de développement agricole, des chaînes de valeur durables et de veiller à la qualité et à la sécurité alimentaire. Les récentes stratégies gouvernementales visent à supprimer un certain nombre d'obstacles structurels, techniques et financiers qui empêchent le développement de chaînes de valeur concurrentielles et efficaces dans le secteur agricole.
Ministère des Mines		Le ministère des Mines est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique du gouvernement sur les minéraux. Il veille au suivi de cette politique au moyen de ses structures techniques.
CPDM		Le Centre de promotion et de développement miniers (CPDM) est un service à guichet unique pour les investisseurs miniers en Guinée. Il appuie la politique gouvernementale sur les incitatifs d'investissement en faisant le lien avec les autorités publiques. Il travaille en étroite collaboration avec d'autres divisions du ministère des Mines et de la Géologie et participe à la préparation des demandes de permis, en conformité avec les formalités administratives, pour un traitement rapide des dossiers.
DNM		La Direction nationale des mines (DNM) est chargée de la surveillance et du contrôle des opérations minières
Ministère de l'Énergie		Le ministère de l'Énergie a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement pour les secteurs de l'énergie et de l'eau. Il exerce ses fonctions par l'intermédiaire des structures suivantes (directions nationale et générale).
	DNE	La Direction nationale de l'énergie (DNE) a pour mission : 1) le développement et la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes en matière d'énergie, y compris les énergies renouvelables; 2) le développement et l'application des règlements en matière d'énergie; 3) la promotion du potentiel énergétique national (hydroélectricité et autres);
	EDG	Électricité de Guinée (EDG) est chargée du service public de production, de transmission et de distribution de l'électricité.
	BSD	Le Bureau de la stratégie et du développement (BSD) a pour mission la coordination de l'ensemble des activités liées à la conception, au développement, à la mise en œuvre et à la surveillance de la politique du ministère en matière de développement
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement		Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement pour les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Il exerce ses fonctions par l'intermédiaire des structures suivantes (directions nationale et générale).
	DNH	La Direction nationale de l'hydraulique (DNH) est chargée : 1) du développement et de la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes nationaux en matière d'eau ; 2) de l'élaboration et de l'application des règlements concernant l'eau; 3) de la protection de tous les cours d'eau.

26. Afin de favoriser la collaboration entre les administrations, le gouvernement de la Guinée a créé en février 2017 la commission interministérielle chargée de la création du PNMB. Cette commission est composée de représentants du ministère des Mines et de la Géologie (CPDM et DNM), du ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (BSD et DNH) et du ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts (OGPR, DNFF, DNPNC et BGACE), ainsi que de la Wildlife Chimpanzee Foundation (WCF). La commission mène des discussions sur l'établissement d'un plan de gestion durable des terres au sein du PNMB pour faire en sorte que les activités économiques (activités minières, projet de barrage de Koukoutamba) favorisent le développement durable de la région.

27. Dans les années 1980, la République de Guinée a lancé un processus de décentralisation dont la conception et la mise en œuvre relèvent de la Direction nationale de la décentralisation. Le pays est subdivisé en 8 régions administratives et en 33 préfectures. Chaque préfecture est à son tour divisée en sous-préfectures, en districts et en quartiers. En ce qui concerne les collectivités locales, on a créé 333 communes rurales (CR) qui regroupent chacune plusieurs districts et villages ruraux. Les CR sont dirigées par des organes élus démocratiquement et chapeautés par un maire responsable (i) de la conception des plans de développement local (PDL), (ii) de la conception et de l'entretien des infrastructures d'intérêt public, (iii) du choix des projets de développement qui seront mis en œuvre localement et (iv) de la perception

des impôts locaux pour répondre aux besoins de la CR et de la préparation d'un budget annuel. Le projet proposé cible 4 régions (Labé, Faranah, Kankan et Mamou), 7 préfectures et 22 CR.

28. La République de Guinée a ratifié un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME), dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en 1981, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1994, la Convention de Ramsar en 1992, le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 1993, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) en 1997, le Plan stratégique de Nagoya et les objectifs d'Aichi sur la conservation de la biodiversité en 2010, le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2014 et l'Accord de Paris sur le Climat en 2015. Ces conventions encadrent les structures juridiques nationales qui régissent le secteur de l'environnement.
29. Au plan national, la Vision 2040 indique que « tout doit être mis en œuvre pour limiter la déforestation » en Guinée, et vise surtout la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement (objectif 5.3), grâce à la production durable et à la conservation des écosystèmes. Dans ce sens, le Plan national de développement économique et social (PNDES, 2016-2020) propose d'accroître le couvert forestier de 25,9 % en 2014 à au moins 28 % en 2020 et à faire de la gestion durable du capital naturel l'un de ses quatre piliers. Afin de répondre aux besoins énergétiques du pays en matière de biomasse et d'énergies renouvelables, le PNDES insiste sur l'importance de « se concentrer sur les interventions liées à l'utilisation rationnelle des ressources forestières, de poursuivre le programme d'amélioration des fours de cuisson et de promouvoir les énergies renouvelables (biogaz, énergie solaire) ». La mise en œuvre de l'électrification rurale passera par la diffusion du modèle décentralisé éprouvé. Les actions prioritaires du PNDES incluent plus particulièrement (i) la restauration et la préservation des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, ainsi qu'à ceux dégradés par l'exploitation minière et (ii) l'amélioration de la résilience des écosystèmes et de la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone. La stratégie proposée et les produits révisés sont compatibles avec les priorités nationales de développement et ont des liens organiques et institutionnels étroits ainsi que des complémentarités avec les principaux plans et stratégies nationaux de développement.
30. Une stratégie nationale de développement durable (SNDD) a été élaborée en 2019 avec l'appui du PNUD ; elle constitue un cadre propice à une approche intégrée en matière de développement national (aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux). De nombreux plans et stratégies nationaux transposent les engagements internationaux en politique nationale et établissent le contexte et les priorités du pays en matière de gestion des terres, de l'eau et des ressources naturelles, y compris la conservation de la biodiversité, notamment le Programme national d'accès des populations aux services énergétiques modernes, le Plan directeur du secteur de l'énergie (2006), l'Étude tarifaire du secteur de l'énergie (2009), le Plan d'affaire d'Électricité de Guinée (2009), la Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie - LPDSE (2009), le Programme national intégré d'accès aux services énergétiques - PRONIASE (2011), le Diagnostic et Plan de redressement du secteur de l'électricité en Guinée (2011) et la Déclaration de politique générale de la LPDSE révisée.
31. La LPDSE révisée (2012) présente une vision sur vingt ans (horizon temporel 2025) de l'offre et de la demande d'électricité et examine l'efficacité énergétique et le développement d'énergies renouvelables. La LPDSE sert actuellement de politique régissant le secteur de l'énergie pour la cuisson. Cette politique vise à protéger et à préserver les ressources existantes (i) en améliorant la gestion des ressources forestières, (ii) en faisant la promotion du potentiel énergétique de la biomasse végétale, (iii) en organisant des marchés ruraux du bois et (iv) en réduisant la consommation de bois et de charbon de bois en faisant la promotion du pétrole liquéfié (GPL) et du biogaz.
32. Dans sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2015, la Guinée entend réduire les émissions de GES selon les objectifs suivants: (i) en produisant 30 % de son bouquet énergétique par des énergies renouvelables, (ii) en soutenant une technologie propre de remplacement pour le bois, (iii) en appuyant la lutte contre le changement climatique par le secteur minier et (iv) en appuyant la gestion durable des forêts.
33. En ce qui concerne la conservation de la biodiversité, la loi fondamentale stipule que : « le peuple a droit à la préservation de son patrimoine, de sa culture et de son environnement » (article 19 al. 3). Ce droit à la préservation de l'environnement guinéen est inscrit dans plusieurs lois et règlements (lois, décrets et ordonnances) et reconnaît la

grande importance de la conservation de la biodiversité, de la gestion des ressources naturelles et du paysage et de la pertinence de l'établissement d'aires protégées ; dont voici les plus pertinents :

- ordonnances n° 045/PRG/87 du 28 mai 1987 et n° 022/PRG/89 du 10 mars 1989 portant sur le Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, en cours de révision ;
- décret n° 120/PRG/SGG/89 du 14 juin 1989 portant sur la réglementation de la profession d'exploitant forestier ;
- décret n° 160/PRG/SGG/89 du 2 septembre 1989 portant sur la réglementation des industries du bois ;
- décret n° 201/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 portant préservation du milieu marin contre toute forme de pollution ;
- décret n° 200/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 portant sur le régime juridique des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- ordonnance n° O/92/019/PRG/SGG/92 du 30 mars 1992 portant sur le Code foncier et domanial ;
- loi de juin 2018 sur la révision du Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse ;
- loi n° 0032/2017/AN portant sur les partenariats public-privé (« PPP ») en République de Guinée ;
- loi n° 2017/060/AN du 12 décembre 2017 portant sur le Code forestier de la République de Guinée ;
- loi n° 2012/020/CNT fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de services publics.

34. Le Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse est en cours de révision (il a été adopté par le Parlement, mais doit être approuvé par le président). Ce code définit le cadre juridique pour la protection, la conservation et la gestion de la faune et de la forêt et reconnaît les droits de chasse. Il définit un statut de protection pour les espèces sauvages et prévoit une liste d'amendes. Ce règlement vise à promouvoir l'utilisation durable des espèces animales pour répondre aux besoins humains. Le code stipule que la Guinée peut créer des parcs nationaux, des réserves naturelles, des réserves fauniques et des zones de chasse pour assurer la conservation et la gestion de la faune. Il stipule également (article 29) que les parcs nationaux constituent des champs d'action de l'État, mais que leur gestion peut être déléguée à des entités privées dans le cadre d'un accord. Par ailleurs, le Code forestier (loi n° 99/013/AN du 22 juin 1999) établit le cadre juridique en matière de protection des forêts. Il dresse les exigences en matière de classification, de gestion, d'utilisation, de protection et de reboisement des forêts guinéennes. La classification des forêts peut être effectuée par décret par le gouvernement guinéen ou par des administrations locales. La classification par décret vise à permettre la protection et l'utilisation durable des ressources forestières et la préservation de l'environnement. En République de Guinée, les forêts classées sont considérées comme des aires protégées et sont visées par la catégorie VI de l'IUCN « Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles ». L'établissement de telles zones vise à préserver le sol contre l'érosion, à prévenir la dégradation des ressources forestières et à protéger les forêts en tant que sources de bois et d'énergie, de même qu'à protéger les sources d'eau. Le pays compte 162 forêts classées qui s'étendent sur 4,8 % de sa superficie et représentent 16 % de sa surface forestière totale.

35. En outre, le gouvernement de la Guinée a développé une stratégie nationale et des plans d'action pour la diversité biologique (SNPA-DB, 2016) ayant pour objectif la conservation, l'utilisation durable des ressources biologiques et le renforcement de la coopération internationale. Le REGAP, mentionné précédemment, constitue le cadre d'orientation principal pour la gestion durable du réseau des aires protégées de Guinée. Ce programme-cadre d'une durée de sept ans pour la gestion du réseau met l'accent sur : i) la conservation de la diversité biologique aux niveaux national et transfrontalier, ii) le développement local et l'utilisation durable de la diversité, iii) le développement durable du tourisme, (iv) la recherche scientifique, le renforcement des capacités, la surveillance et l'évaluation en matière de conservation de la biodiversité, (v) l'information, l'éducation et la communication relatives à l'environnement, (vi) le financement durable de la conservation de la biodiversité, (vii) le recensement et le suivi ainsi que l'établissement et le développement de parcs nationaux et (viii) la protection des bassins des principales rivières de la zone soudano-sahélienne. La SNPA-DB vise à atteindre 25 % d'aires protégées (15% pour les aires protégées terrestres et 10% pour les aires marines protégées) d'ici 2020. Au-delà de 2020, de nouveaux engagements seront redéfinis avec le nouveau plan stratégique 2021 – 2030 de la Convention sur la diversité biologique.

36. À l'échelle régionale, le plan d'action de l'Alliance pour les foyers de cuisson propre de l'Afrique de l'Ouest (WACCA) vise à fournir une énergie de cuisson propre, abordable et sûre à 60 % de la population de la région d'ici 2020 et à 100 % d'ici 2030. Ce plan d'action repose sur 6 piliers qui doivent également servir de base aux plans d'action nationaux qui s'ensuivent. Les piliers sont les suivants :

- établissement d'un cadre politique et réglementaire pour le développement d'une cuisson propre ;

- développement de marchés de bois issus d'une production durable, d'appareils de cuisson améliorés et de combustibles alternatifs et modernes ;
- promotion de la recherche et du développement pour l'amélioration de l'efficacité des technologies et des appareils de cuisson et définition et mise en œuvre de systèmes d'assurance et de contrôle de la qualité ;
- renforcement des capacités de développement d'un secteur de cuisson propre à l'échelle nationale et régionale ;
- accès au financement dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'offre et de la demande ;
- définition et mise en œuvre d'une stratégie d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pour un développement équilibré du secteur de la cuisson propre.

La WACCA, sous l'égide du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (ECREEE) de la CEDEAO, appuie le développement et la mise œuvre d'un cadre institutionnel et réglementaire adéquat conforme aux objectifs régionaux.

Les directeurs en charge de l'énergie et de l'environnement des 15 États membres de la CEDEAO ont développé et validé une politique régionale dans le cadre du Programme des bioénergies. Cette politique définit les lignes directrices en matière de gestion durable des forêts et d'autres ressources de biomasse pour la région de la CEDEAO.

II.3. MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ, CAUSES PROFONDES ET IMPACTS

37. Les principales causes sous-jacentes de la surexploitation et de la dégradation des ressources naturelles et de l'utilisation d'énergies non durables dans le paysage du Bafing-Falémé sont la pauvreté, l'absence d'un accès sécurisé aux ressources naturelles et l'absence de moyens de subsistance de remplacement pour les collectivités. Ces causes sont étroitement liées, puisque la pauvreté et l'absence de moyens de subsistance de remplacement émanent souvent de pratiques non durables (comme la coupe d'arbres sans reboisement) visant à répondre à des besoins immédiats. Comme elles n'ont pas accès aux nouvelles technologies, ces collectivités dépendent de sources d'énergie non renouvelables. Elles n'ont souvent d'autres choix que de couper des arbres pour satisfaire leurs besoins immédiats, sans pour autant en replanter pour l'avenir. Par conséquent, les collectivités se retrouvent piégées dans la pauvreté, l'exode des jeunes en quête d'un emploi, l'absence de revenu et la dépendance à des pratiques non durables en matière d'utilisation des terres et de gestion des ressources. Dans les villages, on qualifie l'exode des jeunes d'une « quête de l'aventure ». Ces pratiques non viables de l'utilisation des terres et le besoin croissant de terres et de ressources naturelles exercent une pression croissante sur les terres et sur la biodiversité. Les principales menaces directes à la biodiversité sont analysées dans les paragraphes suivants.

a) Une croissance de la population au dépens du capital naturel

38. Comme l'illustre la carte de l'annexe L sur la répartition spatiale des activités humaines, la partie nord du PNMB est caractérisée par une faible densité humaine (5 hbt./km²), contrairement à la partie sud qui est beaucoup plus densément peuplée. Ceci s'explique par l'isolement marqué, et le peu d'investissements publics pour les populations situées dans la partie nord du PNMB. La partie sud est beaucoup plus dégradée. Les visites de terrain dans le cadre de cette étude ont confirmé que l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et à l'énergie demeure très restreint dans la grande partie de la région où il y a une croissance exponentielle des besoins. Par conséquent, la majorité de la population du paysage dépend de l'agriculture, de l'élevage, de la production et de la vente de charbon de bois, ce qui aggrave la pression sur les ressources naturelles (les terres, l'eau et les forêts). L'utilisation inappropriée ou abusive du capital naturel associée au taux de croissance de la population (2,5 % en 2016 selon la Banque mondiale) a déjà des conséquences négatives sur les moyens de subsistance. Compte tenu des infrastructures et du développement économique imminents (routes, barrages, exploitation minière, etc.), la population devrait croître encore plus rapidement dans le paysage du Bafing-Falémé, ce qui accentuera la pression sur les forêts et la faune.

39. Les femmes dépendent totalement des ressources naturelles au quotidien et sont l'une des victimes du changement climatique et de la surexploitation du capital naturel. La préservation des ressources naturelles signifierait la protection des femmes et de leur famille qui dépendent de la nature. Les femmes ont en effet souvent la charge de leur famille puisqu'elles cuisinent et recueillent de l'eau pour elle tout en prenant soin de leurs enfants.

b) Pratiques agricoles non durables : une forte prédominance de l'agriculture itinérante sur brûlis

40. Les agriculteurs locaux pratiquent principalement (i) le système de « cultures itinérantes sur brûlis », et (ii) les « tapades »²¹. La culture itinérante sur brûlis est pratiquée depuis des décennies et s'avère efficace grâce aux systèmes adaptés et d'alternance de jachères de longue durée entre forêt et agriculture. La viabilité d'un tel système est actuellement remise en cause compte tenu de la forte croissance démographique de la Guinée où s'il est courant de défricher une grande partie du couvert forestier pour les cultures saisonnières. Selon le bilan du secteur agricole guinéen de 2017 et de nombreux rapports scientifiques²², la dégradation des terres et la surexploitation des ressources naturelles augmentent dès que le taux de densité humaine dépasse 50 hbt./km², ce qui est actuellement le cas à l'échelle du pays, y compris dans certaines régions du paysage du Bafing-Falémé (comme l'illustre la carte de l'annexe L).
41. De plus, le régime foncier demeure un défi pour le développement durable en Guinée. Dans les traditions, la propriété foncière est liée au « droit de hâche » c'est-à-dire qu'elle est automatiquement reconnue à celui qui a effectué le premier défrichage pour les besoins agricoles. La pratique de brûlis contribue largement à la dégradation de l'environnement puisque le temps de jachère est réduit et que les feux sont souvent incontrôlés (en particulier pendant la saison chaude et sèche qui précède la saison des pluies). De plus, l'agriculture sur brûlis est souvent pratiquée sur des pentes escarpées, ce qui a pour effet de dégrader la terre et d'accroître le risque d'érosion et de glissement de terrain. Malheureusement, en raison du manque d'intrants et de la perte de nutriments essentiels et d'eau, la fertilité du sol se dégrade généralement après quelques saisons de culture. Avec l'essor démographique, les agriculteurs ont tendance à défricher de nouvelles terres, ce qui nuit aux habitats naturels (ce qui est déjà le cas dans plusieurs forêts classées du paysage).
42. L'élevage est la seconde activité économique associée à l'agriculture qui vise à diversifier les sources de revenu et d'alimentation. Ce système agrio pastoral extensif traditionnel se caractérise par des pâturages libres autour des villages et par la transhumance, bien que cette dernière soit de plus en plus rare. Généralement, le bétail est en liberté durant le jour et revient au village pour la nuit. Les agriculteurs guinéens élèvent des bovins, des ovins, des caprins, des porcins et des volailles.

c) Surexploitation des ressources en bois

43. Le bois est soit utilisé par les ménages comme bois de chauffe, charbon de bois ou pour les constructions (bois de service et d'œuvre), soit exploité à des fins de commerce transfrontalier lucratif. Le bois est également utilisé par les éleveurs pour la construction de clôtures destinées à retenir les animaux en divagation ou par des braconniers pour rabattre le gibier vers les zones de chasse. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont également importants et sont récoltés par les ménages dans la zone d'intervention, c'est le cas notamment du rotin généralement utilisé pour la fabrication de meubles et de certaines espèces végétales utilisées en cuisine ou en médecine traditionnelle, quoiqu'en plus petites quantités. Les fruits, comme le néré et le karité, sont récoltés abondamment pour la consommation ou pour la vente après transformation. Les plantes comme *Landolphia sp.*, *Saba sp.*, *Detarium sp.* et *Dialium guineensis* sont des espèces également consommées et vendues, mais pas à la même échelle que les précédentes. De même, la récolte de miel, bien que marginale, se pratique toujours de manière traditionnelle par la technique de récolte au feu. Plusieurs PFNL peuvent être récoltés de manière durable, mais les collectivités ne sont pas formées en la matière et ne sont donc pas en mesure d'établir, de gérer, et de contrôler des processus d'exploitation durable des ressources naturelles. La pauvreté et l'absence de solutions alternatives conduisent à des pratiques d'activités illégales dans des forêts classées comme la production de charbon de bois et/ou le braconnage.
44. En ce qui concerne la chasse, cette activité, est pratiquée à petite échelle par la population locale. La plupart des chasseurs rencontrés dans le cadre de la mission ont confirmé que la faune est maintenant quasi-inexistante. C'est le cas notamment de l'élan de derby d'Afrique de l'Ouest et de la dernière antilope abattue par un chasseur local en 2003 (selon les entretiens). Selon d'anciens chasseurs, la faune aurait migré au Mali un pays qui semble assurer une meilleure application de la loi.

²¹ La « tapade » est un système agroforestier traditionnel qui utilise des haies pour fermer la zone et protéger l'habitation. L'agriculture de subsistance utilise les tapades. La fertilisation s'en trouvant accrue en raison des déjections animales et des déchets humains, il en résulte un mode de production durable.

²² Certains scientifiques environnementalistes comme Norman Myers vont plus loin en affirmant que les pratiques de brûlis cessent d'être durables lorsque la population excède 12 personnes par mille carré (Peter J. Bryant, Biodiversity and Conservation, California, 1999).

d) Infrastructures minières et énergétiques

45. Le sol et le sous-sol regorgent des ressources minières importantes et variées, dont la bauxite et l'or ; le gouvernement de la Guinée considère l'exploitation minière comme l'épine dorsale de l'économie du pays. Environ 52 % du pays (selon le système de cadastre) font actuellement l'objet d'un permis de développement minier (exploitation ou recherche). En accord avec un Rapport de l'USAID le secteur minier, avec l'extraction des différents types de métaux dont le fer, l'alumine et la bauxite, constitue l'une des principales menaces à la biodiversité et aux forêts tropicales, ainsi que la gestion durable de l'utilisation des terres. De telles activités d'exploitation minière ont, et continueront d'avoir, d'importantes répercussions sur les paysages et l'environnement dans lesquels elles sont menées. La carte suivante présente la distribution des concessions minières, des permis d'exploitation industrielle et des permis de recherche dans le paysage du Bafing-Falémé.

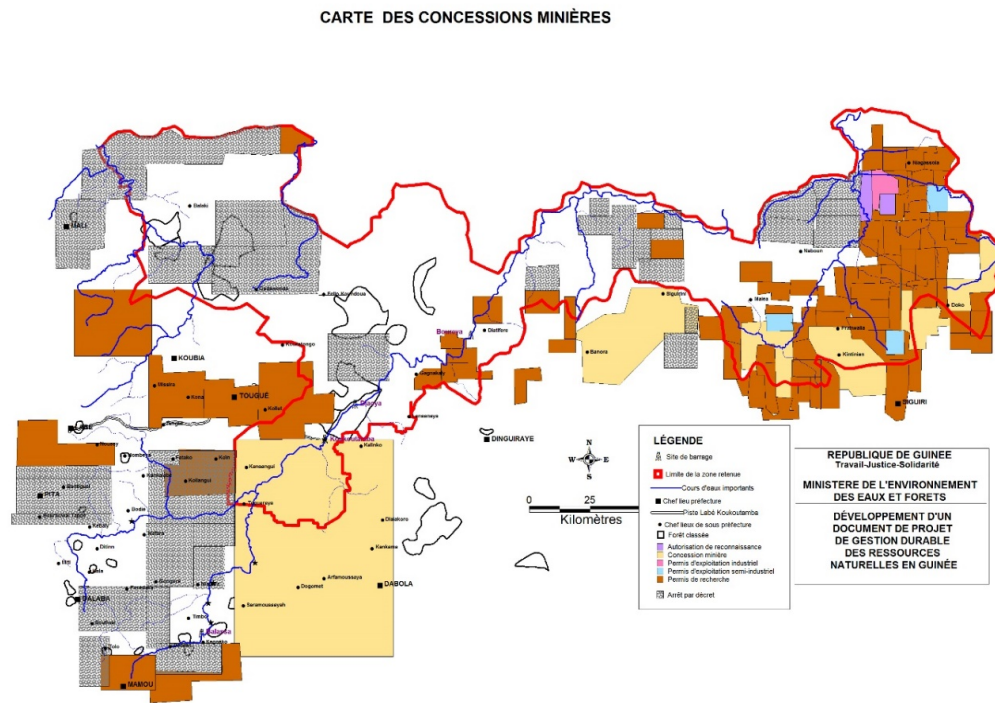


Figure 4 : Système actuel de cadastre minier dans le paysage du Bafing-Falémé

46. Les activités minières se trouvent principalement dans le sud du paysage du Bafing-Falémé, mais également dans l'extrême nord-est. Bien que certaines zones minières aient été abolies par décret (zones hachurées), le paysage est actuellement touché par l'exploitation minière et la situation pourrait évoluer avec l'arrivée de nouveaux investisseurs. Il convient donc d'établir un plan de gestion durable des terres afin d'assurer une meilleure articulation entre le développement économique et la protection de l'environnement.

47. En ce qui concerne la production d'hydroélectricité dans le paysage du Bafing-Falémé, c'est le projet de construction du barrage de Koukoutamba qui est le plus avancé actuellement²³. Ce barrage, d'une capacité de 280 MW, sera construit au cours des prochains mois et submergera les habitats naturels. Les discussions en cours devraient permettre de minimiser les impacts potentiels du barrage en tant que tel, et de la route en construction qui reliera Tougué à la zone du barrage.

48. Ces développements d'infrastructure contribueront inévitablement à la perte d'habitats et à leur fragmentation. De plus, le taux annuel de déforestation est beaucoup plus important dans la région de Labé (1,4 %) que dans l'ensemble

²³ <https://hydraulique.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html?appid=f2394d02441242bea7a7194b45f15293>

du pays (0,82 %) ²⁴. Les projets d'infrastructure routière et hydroélectrique en cours aggravent considérablement la fragmentation, entraînant une perte d'habitat pour de nombreuses espèces végétales et animales, y compris des espèces de grande valeur en voie de disparition en Guinée, telles les plus emblématiques comme le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest, le léopard ou l'hippopotame amphibie. La fragmentation des blocs forestiers entraînera l'isolement des populations, affaiblira la biodiversité génétique et, éventuellement, dans le cas du chimpanzé, nuira à la structure sociale immédiate et aux interactions au sein du groupe ²⁵.

e) Changement climatique

49. Le climat de la Guinée est tropical et se caractérise par l'alternance de deux saisons : une saison humide, de mai à octobre, et une saison sèche, de novembre à avril. Selon le profil des changements climatiques du PNUD, les tendances passées et récentes révèlent cependant une hausse générale de 0,8 °C des températures depuis 1960 et une baisse des températures annuelles et saisonnières. En Guinée, l'indice pluviométrique moyen annuel augmente depuis 1960, surtout à cause d'une période de fortes précipitations pendant la saison humide du début de 1960. Quant aux projections climatiques, la température moyenne annuelle devrait augmenter de 0,6° à 3,3° d'ici 2050 et de 0,7 à 4,4 °C d'ici 2100, selon les scénarios et les régions. Les projections de l'indice pluviométrique moyen annuel selon différents modèles indiquent une vaste gamme de changements dans la pluviométrie de la Guinée. Les projections indiquent une tendance à la baisse aussi bien dans le nord du pays que dans le sud. Le nord de la Guinée sera la partie qui connaîtra les plus grandes variations climatiques pour ce qui est de la température et des précipitations.

50. Selon le portail de la Banque mondiale, la sécheresse sera le plus grand risque climatique en Guinée. La partie nord du pays en particulier sera plus vulnérable à la sécheresse et sera confrontée à des vagues de chaleur plus fréquentes. De plus, ces sécheresses pourraient contribuer à une perte de biodiversité, à une réduction du débit des grandes rivières et du plan d'eau d'amont, à une prolifération accrue des maladies et des phytoravageurs, des dommages aux récoltes et une baisse des rendements, à une raréfaction de l'eau et à des feux de brousse plus fréquents ²⁶. Il apparaît donc que les grandes mesures à envisager sont une meilleure gestion de l'eau, la mise en place de systèmes d'alerte précoce et l'amélioration de la résilience agricole. Le changement climatique associé aux activités anthropiques (destruction des sources et des rives de cours d'eau, déforestation) menace l'accès de la population à une eau propre. En l'absence d'une bonne gestion des terres, il en résulte une faible protection des sources des cours deau et des bassins versants ²⁷.

II.4. SOLUTION À LONG TERME ET OBSTACLES

51. La solution à long terme proposée aux nombreux problèmes décrits plus haut consiste à adopter une démarche axée sur le paysage pour la gestion des terres et des ressources naturelles. Cela comporte deux cadres de mesures interreliés. Premièrement, la Guinée doit adopter un développement sobre en carbone grâce au changement des pratiques et des comportements des collectivités. Cela serait possible par l'introduction de technologies de production d'énergie domestique éprouvées, peu coûteuses et faciles à adopter. Les collectivités doivent être mobilisées pour prendre des mesures afin de devenir plus autosuffisantes en énergie de préférence plus propre. Cela aurait des effets favorables sur la forêt qui souffre en ce moment d'une utilisation de la biomasse insoutenable et inefficente. L'augmentation de l'énergie locale aiderait également à la lutte contre la pauvreté rurale et à l'amélioration des moyens de subsistance de la population. Cette idée serait liée à l'introduction de pratiques agroécologiques. Cela ouvrirait de nombreuses possibilités rémunératrices et une meilleure qualité de vie comme les objectifs définis des écovillages. Deuxièmement, la gestion intégrée de l'utilisation des terres serait mise en place tout comme l'établissement de zones protégées (ZP) afin de préserver les principaux habitats naturels. Les collectivités locales deviendraient les principaux agents du changement afin de respecter la bonne gestion des terres, de l'eau et de la biodiversité dans les zones protégées. Ces zones n'existeront que si la population est engagée dans la conservation de la biodiversité et des ressources associées, et si elle en tire profit.

²⁴ Global Forest Watch 2018

²⁵ IUCN/SSC Primate Specialist Group, Status Survey and Conservation Action Plan, West African Chimpanzees, 2003, p83

- ²⁶ World Bank Group, Climate Change Knowledge Portal, http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/countryprofile/home.cfm?page=country_profile&CCCode=GIN&ThisTab=NaturalHazards
- ²⁷ USAID Biodiversity assessment 2012

52. Ce projet cherchera à lever les obstacles spécifiques et groupes d'obstacles qui limitent couramment les changements favorables au développement d'une gestion intégrée et durable des ressources naturelles dans le paysage Bafing-Falémé :

Obstacle 1) Faible connaissance de l'approche paysagère et du modèle d'écovillage, et mauvaise coordination des compétences des acteurs institutionnels et privés

53. Le ministère de l'Environnement (MEEF) manque de relations de travail avec les autres niveaux administratifs national et local. Il a une expérience et des ressources humaines limitées (personnel formé adéquatement) pour la coordination et la gestion d'un programme axé sur le paysage. Bien que le gouvernement de la Guinée ait récemment créé une commission interministérielle chargée de l'articulation du développement économique et de la conservation dans la région du Moyen-Bafing, les réunions de la commission ne concernent que les entités centrales et l'information n'est pas diffusée au niveau local. Les acteurs économiques se multiplient dans le paysage Bafing-Falémé (activités minières, infrastructures hydroélectriques, développement agricole) sans concertation entre secteurs et sans tenir compte de la biodiversité. Il n'y a aucun cadre ou organisme de gouvernance au niveau du paysage ayant pour but de susciter la discussion entre secteurs (mines, énergie, environnement, ZP et autre) afin d'harmoniser les visions, les stratégies et la planification de l'aménagement du territoire, et de partager l'information. Il n'existe aucun aménagement du territoire à l'échelle du paysage afin d'assurer le développement durable à long terme de la région, y compris les questions de biodiversité et de changement climatique.

54. Au niveau de la préfecture, il existe un responsable des services déconcentrés ayant pour mission de coordonner le personnel du gouvernement, mais celui-ci n'est pas réellement efficace. Bien que ces services existent depuis des années, ils demeurent théoriques. Pendant notre visite sur le terrain lors de la phase SPP, les entrevues ont révélé qu'il n'existe presque aucune collaboration entre les services, alors que tous les secteurs du gouvernement sont représentés. À titre d'exemple, une évaluation des répercussions environnementales a déjà été effectuée avant l'émission des permis d'exploitation minière. Cette étude a été dirigée par le ministère des Mines sans la moindre collaboration avec les services de l'environnement au niveau de la préfecture. Cette absence de collaboration a des conséquences claires sur l'application de la loi, ce qui a des effets défavorables sur la gestion durable des terres et la conservation de la biodiversité. Il faut plus de formation et un meilleur partage des idées et davantage de ressources pour financer les activités et assurer la démultiplication des bonnes pratiques testées dans des projets antérieurs.

55. Au niveau local, il existe rarement de structures pour la bonne gouvernance et la gestion des ressources naturelles (organisations communautaires [OC], comités de village et autres) et les villageois ont la perception que les ZP sont des domaines exclusifs dont ils sont exclus. On n'a aucune compréhension de leur raison d'être, de leur potentiel à long terme et de leur valeur pour les gens à titre de « banque » de la biodiversité, de ressources naturelles, d'écosystèmes fonctionnels et de zones tampons contre le changement climatique. Il faut promouvoir un engagement communautaire efficace dans la gestion, la prise de décision et le partage des bénéfices des ZP et dans la sensibilisation de la collectivité et l'appui des ZP. Il y a peu de capacités et d'expérience réelles même si le cadre de collaboration entre la WCF et l'OGPR (Office guinéen des parcs et réserves) pour la création du Parc national du Moyen-Bafing (PNMB) reconnaît la nécessité de mobiliser les collectivités locales dans son processus de création. Il faut de l'expertise et de l'innovation générées par des mesures agroécologiques qui amélioreront le revenu des villageois.

56. L'expérience réussie du programme des écovillages au Sénégal²⁸ a retenu l'attention du gouvernement de la Guinée, mais il manque les connaissances nécessaires pour faire la promotion de ce concept en Guinée. La capacité des collectivités locales et des communes rurales (CR) est également limitée puisque la décentralisation est un processus en cours et récent et qu'il y a peu d'expérience d'une gestion intégrée des ressources naturelles. La capacité des collectivités et villages ruraux est également faible en matière de ressources humaines et financières. Les collectivités et le personnel du gouvernement manquent de compétences et d'une formation adéquate pour la gestion d'un écovillage et d'une ZP (p. ex., gestion financière, amélioration de l'habitat, formation des écovillageois et écovillageuses) et la plupart des villages ne disposent pas de l'équipement nécessaire à la gestion d'un écovillage, de la reforestation et des ressources naturelles et à la communication entre les villages. Ces moyens comprennent le transport, les matériaux pour la gestion de l'habitat,

²⁸ Sénégal rapport d'évaluation finale du programme des écovillages, PNUD-FEM. 2018.

la protection contre le feu et la replantation, les mécanismes et la formation pour garantir un financement durable à plus long terme pour la gestion de l'environnement.

Obstacle 2) Faible compréhension combinée de la biodiversité et des écosystèmes avec des capacités et des moyens limités pour l'application de la loi, l'aménagement des terres et la gestion durable des ressources naturelles

57. Les démarches traditionnelles de conservation et les projets d'énergie rurale sont compartimentés et manquent de connaissances des besoins globaux des populations à l'échelle d'un village et de ses terres communautaires. De plus, les collectivités rurales sont peu ou pas du tout sensibilisées aux répercussions de leurs activités sur les ressources naturelles et les écosystèmes, ni sur leur utilisation de l'énergie et, en particulier, sur la manière dont leur gestion des terres et des ressources, influence les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la séquestration du carbone.
58. L'information sur la biodiversité dans le paysage Bafing-Falémé est très limitée et il y a très peu d'exemples d'une collecte systématique de renseignements sur la biodiversité sur lesquels fonder la gestion. L'information scientifique (présence ou absence des espèces, tendances actuelles) est nécessaire pour assurer une stratégie adéquate en matière de biodiversité au sein du paysage. Le MEEF ne dispose d'aucune banque de données fiable sur la localisation des forêts classées ni sur les inventaires passés de biodiversité. Très récemment, la WCF a effectué un sondage pour recueillir des données sur la distribution et la densité des chimpanzés. Bien que quelques données aient révélé l'existence d'espèces animales rares, comme l'élan de derby d'Afrique de l'Ouest, il existe très peu d'information dans plusieurs régions (nord-est et nord-ouest du paysage). Il est donc absolument nécessaire d'avoir un recensement clair et documenté des tendances de la biodiversité et de la distribution à travers le paysage pour mettre en place un programme de conservation approprié.
59. L'audit institutionnel de l'OGPR effectué au sein des programmes de l'UNOPS (Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets) indique une absence cruciale de capacités et de financement opérationnel pour couvrir les frais de gestion d'une zone protégée (ZP). Le personnel reste insuffisant, tout comme l'équipement. Par exemple, l'aire protégée transfrontalière Bafing-Falémé (APT-BF) n'avait qu'un seul Conservateur en Chef (maintenant à la retraite) et de quelques agents conservateurs de la nature pour la gestion de 1777 km². En étroite relation avec les obstacles décrits plus haut, on pourrait mentionner que, bien que le pays dispose de lois, de codes et de décrets appropriés pour presque toutes les ressources environnementales, l'application de la loi demeure trop faible et les pots-de-vin et la corruption sont omniprésents²⁹. L'évaluation de la gestion des zones protégées en Guinée effectuée par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) en 2010 a même conclu que l'application de la loi est quasi inexistante. Le Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature est une solution à bas prix pour protéger la nature. Comme l'indiquait la *Guinea environmental threats and opportunities assessment*, de 2012, le personnel est habituellement incapable de remplir ses obligations en matière de rapport, de gestion d'une évaluation ou des plans de gestion, et aucune technique de gestion adaptée n'est pratiquée. Par ailleurs, le personnel ne reçoit aucun soutien financier régulier et adéquat ou d'autres mesures incitatives.

Obstacle 3) La pauvreté, les habitudes culturelles, les capacités insuffisantes et l'absence d'options, d'innovation et d'investissement au niveau du village rendent difficile toute tentative des collectivités de sortir du cycle de l'exploitation insoutenable des terres, des ressources et de l'énergie

60. La pauvreté, la tradition et le manque d'options poussent les collectivités et les personnes à appliquer des pratiques insoutenables d'exploitation des ressources, tant légales, qu'illégales (p. ex., production de charbon de bois issu de forêts classées). L'absence d'emplois et d'options de remplacement rémunérateurs pousse à l'exode rural ; plusieurs villages perdent leurs jeunes qui émigrent de façon saisonnière ou temporaire, pour chercher du travail, ou permanente pour trouver du travail dans d'autres régions ou pays (« partir à l'aventure » comme ils disent). Pendant les entrevues de la phase SPP dans le village, toutes les collectivités ont exprimé le besoin d'avantages sociaux dans les villages (santé, éducation, activités et emplois rémunérateurs), de même qu'une meilleure gestion des ressources naturelles, de l'utilisation durable et d'une utilisation plus efficiente de l'énergie. C'est là une importante attente des villageois voisins du PNMB en cours de création.

²⁹ Banque africaine de développement, 2011

61. Les pratiques de cuisine domestique sont parmi les plus difficiles à changer et cela crée un obstacle à l'introduction de solutions de remplacement efficaces sur le plan énergétique (p. ex., fours solaires et foyers à faible consommation). Le manque de connaissances sur les répercussions de leurs pratiques et l'incapacité des ménages à investir dans de l'équipement à moyen ou long terme sont des obstacles à l'achat de technologies de remplacement qui exploitent de l'énergie renouvelable (habituellement biogaz, brûleurs à huile végétale, fours solaires). Cela constitue un problème au niveau des incitations économiques pour rendre ces technologies accessibles, populaires et graduellement systématiques dans les régions rurales.
62. Dans le paysage Bafing-Falémé, l'agriculture est surtout axée sur l'autoconsommation et compte peu de cultures commerciales (sauf les arachides dans certaines régions). Toutefois, il existe des exemples d'activités de remplacement rémunératrices dans les villages ruraux de la Guinée, mais elles sont limitées et habituellement suscitées sous l'égide de projets de développement financés par des donateurs. Les activités villageoises ayant un lien avec des bénéficiaires sociaux ou financiers et environnementaux qui ont été observées à la phase de subvention pour la préparation de projets (SPP) de la recherche sont l'écotourisme, la charité, le nééré et la chaîne de valeur du miel (et de la noix d'acajou si bien encadrée) et la production maraîchère.
63. Dans une certaine mesure, l'écotourisme pourrait être une opportunité pour soutenir l'économie locale, en particulier dans les régions rurales où le paysage, la biodiversité et la culture sont très développés. Dans la plupart des communes du paysage Bafing-Falémé, le développement d'initiatives touristiques paraît dans chaque plan de gestion, mais rien n'a été fait pendant le projet AGIR. Malgré l'existence d'une forte population de chimpanzés, et donc d'un fort potentiel de tourisme pour les grands singes et d'écotourisme, le pays n'a encore lancé aucun type de projet. S'il était bien mis en œuvre, le tourisme pour les grands singes pourrait servir afin de conserver les espèces, mais il pourrait également avoir des effets défavorables s'il n'est pas fondé sur de solides principes de conservation.

Obstacle 4) Le manque de capacités institutionnelles au niveau national et régional pour une gestion adéquate des connaissances et de l'intégration du genre

64. La capacité des institutions (gouvernement central et décentralisé) en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques est limitée au niveau local, des districts et des régions à cause du mouvement des personnels, des faibles capacités techniques et méthodologiques, des bas salaires et de la faible motivation.
65. Enfin, l'intégration des questions liées au genre dans les projets gouvernementaux est encore très faible. Par exemple, il n'y a encore pas de disposition effective en place pour tenir compte du genre dans le processus de création du PNMB. En outre, le personnel du ministère de l'Environnement souffre de l'absence de stratégie de l'égalité des genres et d'outils pratiques pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les pratiques et les activités. Ainsi, le renforcement des capacités des ministères, des autorités locales, des services décentralisés, des communes rurales (CR) et de la société civile est essentiel pour monter un cadre cohérent afin de régler les questions de genre et des groupes vulnérables dans le paysage Bafing-Falémé (évaluation initiale, indicateurs, planification, surveillance), de devenir plus efficace et efficace, et de sortir de leur manque de capacité.

II.5. INTRODUCTION AU SITE DU PROJET

66. Le projet se concentrera sur le paysage de Bafing-Falémé, qui couvre une superficie de 32 675 km² (carte 1 ci-dessous). Cette zone d'intervention correspond à la future réserve de biosphère transfrontalière de Bafing-Falémé (APT-BF) entre le Mali, le Sénégal et la Guinée (initiée au cours du programme AGIR), en intégrant la partie Sud du PNMB et en favorisant les corridors de manière optimale jusqu'au Sénégal et au Mali. Cette zone a été identifiée depuis plusieurs décennies pour son importance écologique, scientifique et culturelle. En 2009, l'UNESCO a recommandé la création d'une réserve de biosphère transfrontalière en Afrique de l'Ouest comme instrument d'intégration régionale et de conservation de la biodiversité. Pendant le programme AGIR, la réserve de biosphère transfrontalière entre le Mali, le Sénégal et la Guinée, a été annoncée, mais les activités se sont arrêtées en Guinée, en raison d'un manque de ressources. La création récente du PNMB, a donné une impulsion pour la conservation de ce vaste complexe. Le présent projet s'appuiera sur cette dynamique pour développer une approche paysage pour la conservation et le développement, et mettra en œuvre une stratégie d'intervention dans les 3 zones : (1) la zone centrale correspondant au parc national du Moyen Bafing (PNMB),

(2) la zone nord-ouest avec la création d'une réserve de faune et (3) la zone nord-est avec l'établissement de trois forêts communautaires.

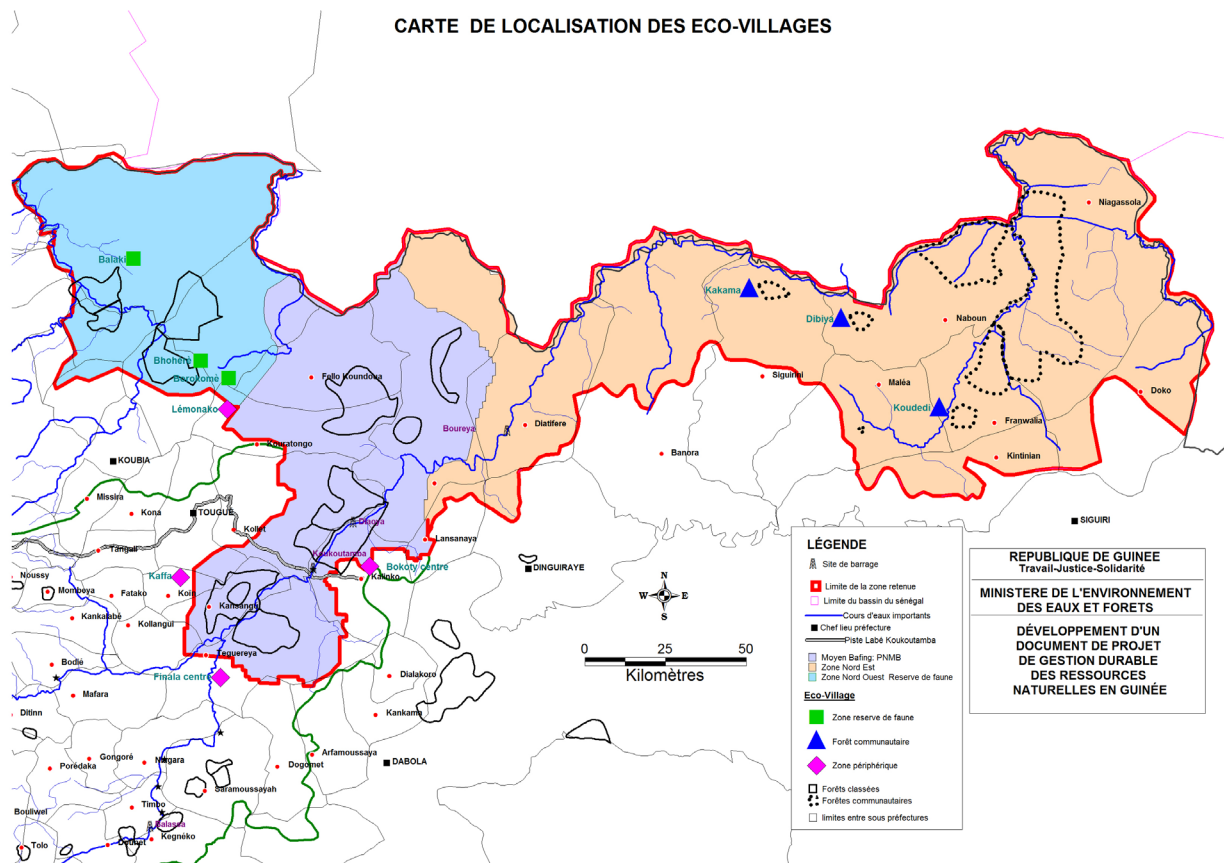


Figure 5 : Les trois zones d'intervention du projet dans le paysage Bafing-Falémé

67. Les trois zones sont définies comme suit :

- **La zone centrale du paysage de Bafing-Falémé correspond au Parc national du Moyen Bafing (6 426 km²).** Le parc national du Moyen Bafing (PNMB) est en cours de création après avoir été initié légalement le 28 septembre 2017 par un arrêté ministériel n° A/2017/5232, signé par le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, pour une superficie de 6 426 km², et devrait être officiellement créé, probablement fin 2019, par un décret présidentiel. Cette initiative est venue de GAC et CBG qui se proposent de compenser les effets négatifs des activités minières de GAC en garantissant la conservation des chimpanzés dans un écosystème³⁰, favorable dont la gestion pourrait être assurée par WCF. Pour être opérationnel, le PNMB doit passer par un cadre normatif comprenant : démarcation des limites, délimitation des corridors et de la zone centrale, accord avec les communautés locales par le biais de consultations approfondies, d'études socio-économiques, clarification sur les chevauchements potentiels entre les activités de conservation et les activités minières ainsi qu'évaluations de l'impact du parc. Un premier projet de délimitation des limites du parc, de la zone centrale, de la zone tampon et des corridors a été proposé. La WCF et OGPR soutiennent actuellement cette phase d'opérationnalisation, basée sur un protocole d'accord signé en mai 2017 et à la suite d'un plan d'action conjoint (2018 - 2020) : les deux entités opèrent en partenariat et favorisent le transfert de savoir-faire afin de renforcer les capacités techniques et institutionnelles globales d'OGPR. Le projet FEM soutiendra l'opérationnalisation du parc lancé par WCF et OGPR et investira dans 4 éco villages de la périphérie du PNMB : Laafaboubé (district de Kouratongo), Balabori (district de Kollet), Dounkita (district de Fello Koundoua) et Koulifakara (centre).

³⁰ WCF, report 2017

- **La zone nord-ouest du paysage de Bafing-Falémé (10 377 km²):** le projet financé par le FEM soutiendra la création d'une réserve nationale de 3 372 km², appelée «réserve de faune Gambie Falémé» (classe 5 ou 6 de l'UICN) dans la partie occidentale du paysage dans le but de (i) relier la réserve de faune aux aires protégées sénégalaises en cours de création à la frontière (réserve communautaire de Fongolembi, zone de chasse de Falémé), (ii) se connecter à la potentielle réserve communautaire actuelle de Mali (600 km²), renforçant ainsi le plan de gestion du paysage sur la région. Le projet investira également dans trois éco-villages afin de réduire la pression sur les forêts classées existantes : Bhoherè (district de Boriko), Borokomé (district de N'Diré) et un village choisi dans le district de Balaki (une consultation sera menée dans le district de Balaki afin de choisir le village pilote en fonction des critères spécifiés dans le Descriptif du projet).
- **Zone orientale du paysage de Bafing-Falémé (15 772 km²) :** le projet financé par le FEM contribuera à la réhabilitation de trois forêts communautaires représentant environ 1 398 km² de la partie orientale du bassin versant de Bakoye : (i) Forêt communautaire de Manden Woula (21 000 ha), (ii) Forêt communautaire de Naboun Woula (48 600 ha), (iii) Forêt communautaire de Faranwalyatou (600 ha). Dans cette zone, trois districts ont été identifiés (districts de Kakama, Dibiya et Koudedi) au cours de la phase du PPG. Au cours de la phase de lancement du projet, une consultation sera organisée afin de choisir les éco-villages spécifiques en fonction de la compréhension commune des objectifs du modèle d'éco-village.

68. Par conséquent, les frontières de l'APT-BF (aire protégée transfrontalière-Bafing-Falémé) seront considérées afin d'y intégrer la partie sud du PNMB. Ce site comprendrait donc six forêts classées (voir le tableau ci-dessous) dans le PNMB, ainsi que quatre forêts classées dans la zone délimitée par la Gambie à l'ouest et la Falémé à l'est. Trois forêts communautaires situées dans les préfectures de Dinguiraye et de Siguiri seront également considérées.

69. Dans ces trois aires de la zone du projet, 10 villages ont été sélectionnés pour le développement du « modèle d'écovillage ». Le modèle de l'écovillage est fondé sur une démarche intégrée d'utilisation durable des ressources naturelles, de conservation de la biodiversité et d'utilisation efficace des sources d'énergie renouvelable disponibles en Guinée rurale. Pour la phase préparatoire de ce projet, l'équipe d'experts-conseils de SPP a effectué une recherche et des entrevues dans 38 villages. La sélection préliminaire des villages visités par l'équipe a été faite conformément aux critères de pertinence et de faisabilité adoptés et convenus pendant l'atelier des intervenants organisé le 11 juillet 2018 (voir Tableau 1).

Tableau 1 : Critères de sélection des écovillages au sein de la zone du projet

Critères essentiels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Village adjacent ou entourant une zone protégée, une réserve ou une forêt classée 2. Village habité par un maximum de 500 personnes (exceptions permises quand c'est justifié) 3. Possibilité de gestion des pressions sur la biodiversité et les ressources naturelles (RN) des activités des villageois 4. Disponibilité des terres et absence de conflit local lié à la terre 5. Cohésion sociale et occasions d'intégration du genre 6. Mobilisation des villageois, y compris la mise de côté de terres pour les activités du projet et la volonté de contribuer (financièrement et en nature) aux activités du modèle de l'écovillage 7. Existence et possibilité d'activités rémunératrices et de remplacement 8. Éviter tout village ayant un potentiel social défavorable et des répercussions environnementales
Critères secondaires	<ol style="list-style-type: none"> 9. Accessibilité du village 10. Présence d'infrastructures de base dans le village 11. Village confronté à la question de la migration nationale ou internationale 12. Village ayant déjà bénéficié de son engagement dans d'autres projets ou programmes de développement 13. Présence d'un mouvement associatif et de coopératives

70. Des enquêtes ont été réalisées en vue de : (i) identifier les villages qui conviendraient le mieux au développement d'un modèle d'écovillage et définir les activités de démonstration pertinentes qui tiennent compte des besoins des villageois et des contraintes naturelles ; (ii) évaluer la motivation des villageois à mettre en œuvre un projet du FEM ; et (iii) recueillir les données de référence nécessaires à l'établissement des villages pilotes. Un questionnaire a été rédigé pour la conduite des entrevues avec les villageois. Il comprenait 3 sections : les questions de renseignements généraux (population, infrastructures et autre) ; biodiversité, agriculture et foresterie; climat, énergie et stock de carbone. Chaque équipe était composée d'experts en socioéconomique ; en agriculture ou foresterie ; en biodiversité-zones protégées ou énergie-carbone. Les entrevues ont été effectuées grâce à une entente avec les chefs de village au moyen de rencontres

extérieures qui encourageaient la participation d'autant de villages que possible et de tous les secteurs (femmes, jeunes et autre). Un total de 38 villages ont été visités pendant les missions de travail de terrain, du 30 juillet au 15 août 2018. L'équipe de SPP a continué de discuter pendant la préparation du Projet de document et il a enfin été soumis 10 sites proposés selon une analyse multicritères. (Voir le tableau ci-après.) Le Tableau 2 suivant présente la sélection définitive des sites de projet. Il y a un total de 10 villages. Au moment du lancement du projet, d'autres consultations devraient être effectuées afin de valider chaque écovillage au sein du district défini.

Tableau 2 : Description des villages et districts sélectionnés

N°	Site du projet, ZP adjacente	Contexte environnemental	Contexte socioéconomique
Zone 1 : Zone centrale du paysage Bafing-Falémé = la périphérie du PNMB	Lemonako (district de Lémonako) Adjacent au PNMB	<p>À la frontière du PNMB, on trouve de multiples plateaux latéritiques érodés (<i>bowé</i> en Fulani, <i>bowal</i> au singulier) dans cette zone. Légèrement végétalisés, ils ne conviennent pas à l'agriculture et se prêtent à deux types de valorisation (pastoralisme et apiculture) et à la gestion commune.</p> <p>Les 4 villages ont un important potentiel de ressources naturelles (dont les chimpanzés). Le sol est profond à cause de l'existence de gros arbres.</p>	<p>L'agriculture et la foresterie dominent l'activité socioéconomique. L'agriculture est largement axée sur l'autosuffisance. La culture itinérante sur brûlis domine et constitue une énorme pression sur les écosystèmes. Le riz, le maïs, le millet et le fonio servent à nourrir la population. On cultive des arbres fruitiers. La restauration des forêts fragmentées est mise en œuvre avec des espèces d'arbres nutritionnels. Les produits mineurs de la forêt sont le karité, le néré et le fruit du gobi que les femmes et les enfants cueillent et vendent à Kollet. Les ressources financières ainsi produites servent aux besoins quotidiens de la famille.</p> <p>Basses terres, plateaux et versants où des cultures ont été mises au point.</p> <p>Forte pression de la culture itinérante sur brûlis.</p> <p>Toute la cuisson est faite par le feu et les foyers améliorés sont quasi inexistant.</p> <p>La cohésion sociale est solide.</p>
	Kaffa (district de Kaffa) Adjacent au PNMB		
	Finala centre (district de Finala) Adjacent au PNMB		
	Bokoti centre (district de Bokoti) Adjacent au PNMB		
Zone 2 : la zone nord-ouest du paysage Bafing-Falémé	Bhohèrè (district de Boriko) Adjacent à la future réserve faunique « Gambie-Falémé » Population : 216	<p>À l'orée de l'AP-BF, densité moyenne de population humaine, un fort potentiel de gestion des ressources naturelles (GRN) subissant de fortes pressions de l'agriculture itinérante sur brûlis, bonne cohésion.</p> <p>Dans ces trois villages, la totalité de l'énergie provient du bois. Il n'y a pas de charbon et le foyer amélioré est inexistant.</p>	<p>Activités agricoles</p> <p>On y cultive le riz, le maïs, le manioc, le fonio, le millet et le sorgho.</p> <p>Il y a des plantations d'oranges, de mangues, d'avocats et de noix de cajou.</p> <p>Certaines têtes de sources sont protégées. Produits de cueillette</p> <p>Les produits récoltés sont : arbre à beurre d'Afrique (<i>Vitellaria paradoxa</i>) et néré (<i>Parkia biglobosa</i>) que les femmes et les enfants cueillent.</p>
	Borokomè (district N'Diré) Adjacent à la future réserve faunique « Gambie-Falémé » Population : 190		
	Balaki (district) Adjacent à la future réserve faunique « Gambie-Falémé »		
Zone 3 : Partie nord-est du paysage Bafing-Falémé	Kakama (district) Altitude de 379 m Forêt communautaire de Mandèn Woula (21 000 ha)	<p>Les félins et les chimpanzés sont présents dans le district de Kahama. L'apiculture y est pratiquée.</p> <p>Adjacente à la forêt communautaire de Faranwalyatou (600 ha), le district de</p>	<p>Activités agricoles : Il y a des plaines, des basses terres et des versants pour l'agriculture et le bétail. On y cultive le riz, le maïs, les arachides, le sorgho, le millet, le manioc et le fonio.</p> <p>Il y a des plantations d'oranges, de mangues, d'avocats et de noix de cajou.</p>

N°	Site du projet, ZP adjacente	Contexte environnemental	Contexte socioéconomique
	<p data-bbox="293 222 456 247">Dibiya (district)</p> <p data-bbox="318 264 431 289">N 11, 79694</p> <p data-bbox="334 300 415 325">O 9 7085</p> <p data-bbox="302 336 448 361">Altitude : 379 m</p> <p data-bbox="269 371 480 455">Forêt communautaire de Naboun Woula (48 600 ha)</p> <p data-bbox="293 472 456 497">Koudedi (district)</p> <p data-bbox="318 508 431 533">N 11, 69568</p> <p data-bbox="334 543 415 569">O 9 88188</p> <p data-bbox="302 579 448 604">Altitude : 366 m</p> <p data-bbox="269 615 480 699">Forêt communautaire de Faranwalyatou (600 ha)</p>	<p data-bbox="521 222 932 306">Dibiya a un fort potentiel en ressources naturelles. La forêt Sankarela couvre 20 ha.</p> <p data-bbox="521 310 932 451">Forte pression de la culture itinérante sur brûlis. Le sol est profond à cause de la présence de gros arbres. La totalité de l'énergie provient du feu de bois, les foyers améliorés sont fréquents.</p> <p data-bbox="521 485 932 596">Le district de Koudedi a une variété de faunes allant des chimpanzés aux félins. Il y a des plaines, des basses terres et des versants pour l'agriculture et le bétail.</p>	<p data-bbox="954 222 1495 480">Les produits de cueillettes sont : Le fruit de gobi (<i>Carapa procera</i>), le karité (<i>Vitellaria paradoxa</i>) et le néré (<i>Parkia biglobosa</i>). Ce sont les femmes et les enfants qui cueillent ces espèces. Le décorticage des fruits de gobi et du néré est effectué par toutes les couches de la population (hommes, femmes et enfants). Les ressources financières ainsi générées servent aux dépenses quotidiennes de la famille. Ces produits sont vendus à Maléa.</p> <p data-bbox="954 493 1495 577">Activités d'élevage : Les pratiques d'élevage sont extensives avec le bétail, les moutons, les chèvres et les volailles.</p> <p data-bbox="954 590 1495 642">Activités de pêche : La pêche est pauvre même pendant la saison des pluies.</p> <p data-bbox="954 655 1495 728">Activités d'élevage : Les pratiques d'élevage sont extensives avec le bétail, les moutons, les chèvres et les volailles.</p>

III. STRATEGIE

III.1. THÉORIE DU CHANGEMENT

71. Ce projet contribuera à réduire les menaces contre la biodiversité et les ressources naturelles et à renforcer la gestion des ressources naturelles grâce à la démarche de paysage, ce qui permettra de sauvegarder la biodiversité et les services des écosystèmes d'une part et d'autre part de réduire considérablement les émissions de GES dues à la perte des forêts en Guinée. À cette fin, le projet vise à promouvoir une gestion intégrée et soutenable des ressources naturelles en introduisant la démarche du paysage et l'établissement et l'opérationnalisation d'un groupe de zones protégées (Parc national du Moyen Bafing, réserve faunique et forêts communautaires) assorties à une solide mobilisation communautaire le long des rivières Bafing et Falémé, et en créant des écovillages autour des zones protégées.
72. La théorie du changement appliquée à ce projet traite des principaux obstacles à une gestion efficace et durable du paysage Bafing-Falémé et au développement d'écovillages (section II) tout en contribuant à la solution préférée grâce à la réalisation des 4 résultats. La Figure 6 illustre le diagramme de la théorie du changement. Les 4 résultats sont les suivants :
- Résultat 1 : La gestion intégrée du paysage Bafing-Falémé est renforcée
 - Résultat 2 : La biodiversité du paysage de Bafing-Falémé est préservée au moyen d'un système d'AP opérationnel et interconnecté.
 - Résultat 3 : Les ménages d'agriculteurs et d'agro-pasteurs (dont 30% de femmes) adoptent des pratiques améliorées genre sensibles pour gérer les ressources naturelles à travers le modèle d'écovillage.
 - Résultat 4 : Les questions de genre sont intégrées et la gestion des connaissances soutient la diffusion des meilleures pratiques.
73. La solution proposée comprend ce qui suit :
74. Le projet proposé est aligné avec l'Objectif stratégique de la biodiversité du FEM 1 « Améliorer la durabilité des systèmes de zones protégées » et est principalement, axé sur le soutien du Programme stratégique 2 « Dernier combat de la nature : Augmenter la portée des zones protégées mondiales ». Dans le paysage Bafing-Falémé, le projet vise à soutenir l'expansion du réseau de zones protégées au sein du paysage à travers (i) le soutien à l'opérationnalisation du PNMB (6 426 km²), (ii) la création de la réserve faunique « Gambie- Falémé » (3 372 km²) qui reliera le PNMB aux zones protégées existantes et à venir à la frontière du Sénégal (voir la carte) et (iii) la création de trois forêts communautaires pour un total de 1 398 km². Le projet étendra et renforcera donc un total de 11 196 km² de zones protégées dans le paysage Bafing-Falémé, ce qui représente 4,6 % de plus du territoire national. Le projet contribuera à l'engagement national de la Guinée de couvrir 25 % du territoire national au moyen de la gestion des zones protégées. Il contribuera également à l'atteinte des cibles Aichi 5 (perte d'habitats ; 7 (zones sous gestion soutenable) ; 10 (écosystèmes vulnérables) ; 11 (zones protégées) ; 12 (prévention de l'extinction) ; 14 (services environnementaux essentiels) et 15 (restauration et résilience).
75. Le projet proposé est également conforme au programme stratégique d'atténuation du changement climatique du FEM 4 « Promouvoir la conservation et l'amélioration des stocks de carbone dans la forêt et dans les autres utilisations des terres, et soutenir l'agriculture climato-intelligente ». Il inversera les tendances de la déforestation et de la dégradation de la forêt en réduisant, sinon en éliminant, les risques et les menaces recensés dans les sections précédentes. Le boisement à grande échelle avec des espèces indigènes sera effectué afin de protéger les sources d'eau et de produire du bois durable pour l'énergie. Les pratiques agroécologiques, comme l'amélioration de la fertilité du sol et la rotation des cultures contribueront à répandre l'agriculture climato-intelligente dans les écovillages du paysage Bafing-Falémé. L'annexe L présente le calcul de fond pour la réduction des émissions et de la séquestration, auquel on applique un horizon de 20 ans. Les estimations prudentes pour les 10 écovillages pilotes indiquent un bénéfice d'atténuation du changement climatique de plus de **8 996 484 t** de CO₂ au total. La grande majorité des bénéfices d'atténuation du changement climatique proviendront du secteur LULUCF, c.-à-d. ~90 % proviendront de l'évitement de la déforestation et de la dégradation liées à la création des ZP (en particulier des ~477 000 ha de nouvelles ZP qu'on peut sans doute qualifier de supplémentaires) et, dans une moindre mesure, de la séquestration effectuée par le boisement et la reforestation des haies vives, des sources d'eau, des plantes locales et des parcelles boisées. Les 10 % restant des bénéfices d'atténuation du changement climatique proviendront de l'introduction directe de foyers améliorés dans les

écovillages à titre de nouvelles technologies énergétiques à faible émission de GES. Les bénéfices d'atténuation du changement climatique indirects des foyers améliorés n'ont pas été considérés, ni leurs avantages et bénéfices potentiels et indirects pour la biodiversité, afin de maintenir la prudence des calculs³¹.

76. Le projet proposé se conforme également à l'objectif stratégique du programme 2 de la Dégradation des terres du FEM 1 « Gestion durable des terres pour une agriculture climato-intelligente ». Il tentera d'établir un mécanisme qui permet la gouvernance dans le but de dresser et d'appliquer un plan de gestion du paysage durable. Cela fera en sorte de maintenir et d'améliorer la fonctionnalité actuelle des agroécosystèmes. Le projet favorisera la régénération de la fertilité des sols par la diffusion des pratiques agroécologiques : des programmes de renforcement des capacités seront organisés dans les écovillages pour introduire des légumineuses dans la rotation des cultures et des jachères. Un total de 500 ha de terres seront restaurés grâce aux pratiques agroécologiques. En outre, dans les écovillages, un total d'environ 100 hectares de périmètres écologiques (voir composante 3) seront établis et amélioreront la productivité des terres.

77. Le tableau ci-dessous présente pour chaque résultat, les bénéfices et contributions environnementaux globaux pour l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation par rapport à la valeur de base.

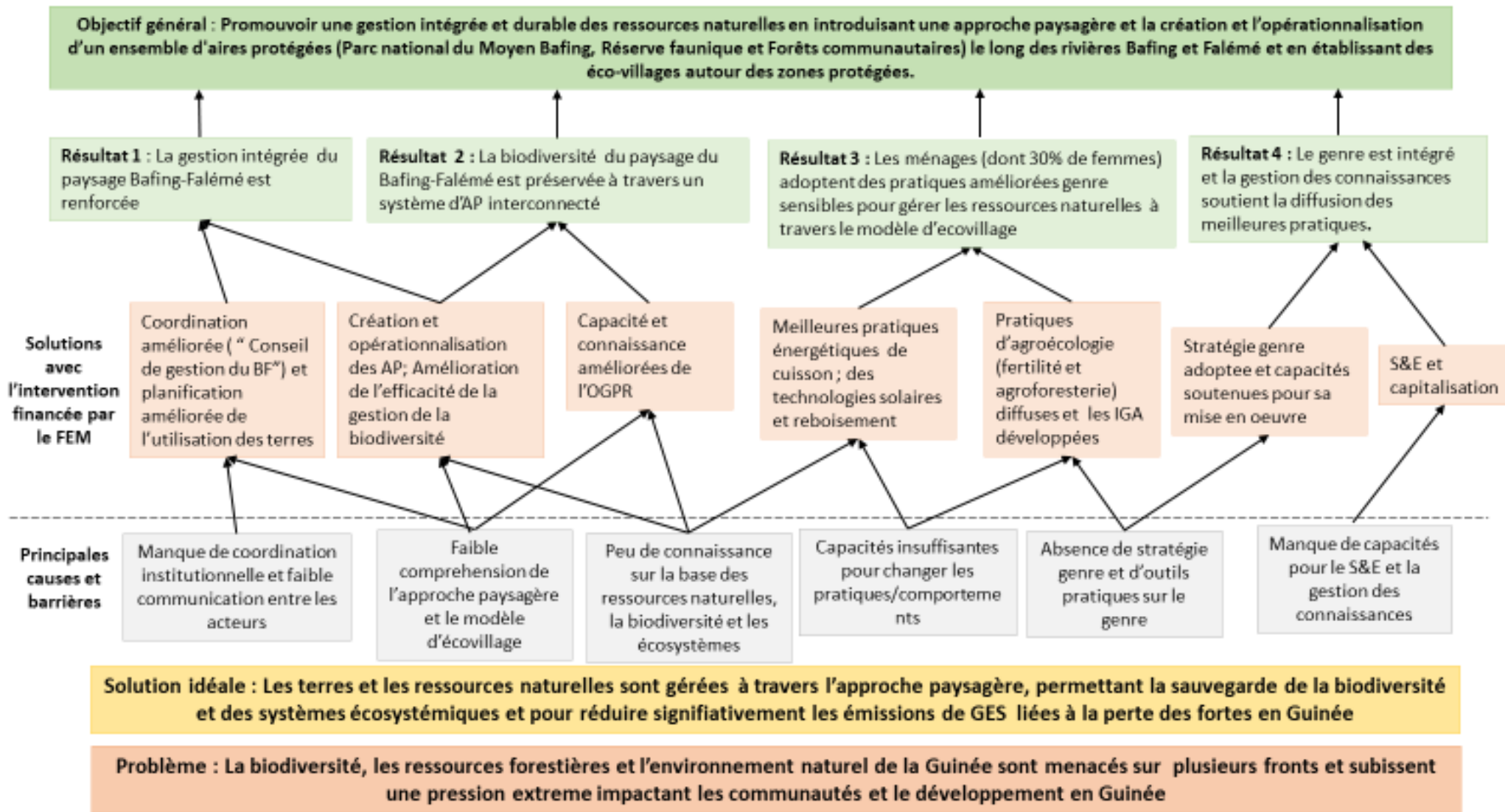
Produits	Résultats	Impacts et Avantages environnementaux globaux	Hypothèse
Composante 1 : Gestion intégrée du paysage Bafing-Falémé			
Produit 1.1 Le « Conseil de gestion du paysage Bafing-Falémé » est mis sur pied et entre en fonction à titre de plateforme de gouvernance intégrée qui sert de mécanisme de prise de décision pour l'exploitation des terres dans le paysage.	Un Conseil de gestion du paysage Bafing-Falémé a été institutionnalisé et est composé des principaux secteurs et parties prenantes. Ce Conseil dispose de capacités adéquates pour planifier, coordonner, gérer, surveiller et évaluer l'aménagement du paysage BF en collaboration avec les intervenants pertinents. Il est soutenu dans sa mission par des collaborateurs dotés de moyens adaptés à leurs responsabilités, en particulier pour ce qui est de la diffusion de l'information et de la coordination plurisectorielle.	Grâce au renforcement de la coordination entre les partenaires pertinents impliqués dans le paysage Bafing-Falémé, l'aménagement soutenable et l'efficacité de la gestion des zones protégées seront considérablement renforcés (résultats de l'objectif). Les répercussions de l'exploitation minière et des activités de développement agricole accrues seront amoindries et les ressources en sols, la biodiversité et les ressources biologiques seront protégées.	Le MEEF est une institution qui convient pour coordonner les intervenants et diriger le Conseil de gestion du paysage. Le gouvernement en assumera la direction et prendra les dispositions nécessaires pour le mettre sur pied (extension de la commission ministérielle, personnel et allocation des ressources financières). Le Conseil de gestion du paysage reçoit un soutien politique de niveau supérieur.
Produit 1.2 Un plan de gestion du paysage a été dressé pour assurer la protection des principales zones de biodiversité (PZB), y compris les habitats fauniques et corridors essentiels, et le maintien de la biodiversité et des écoservices.	Ce plan de gestion est validé par le Conseil et comprend tous les renseignements pertinents relatifs à l'aménagement, à la biodiversité et aux ressources naturelles. Les projets de développement de tous les secteurs (exploitation minière, agriculture, zones protégées, énergie et autre) sont clairement cités dans le plan et coordonnés entre les intervenants.		
Produit 1.3 Les zones protégées au sein du Paysage Bafing-Falémé (Parc national du Moyen Bafing, réserve faunique Gambie-Falémé et les trois forêts communautaires) sont officiellement proclamées. Des zones protégées supplémentaires seront créées et officiellement reconnues.	Le système de zones protégées de la Guinée a été étendu pour ajouter la réserve faunique Gambie et 3 forêts communautaires adjacentes au Parc national du Moyen Bafing en création afin de former une grande unité de gestion au sein du paysage Bafing-Falémé global. L'efficacité renforcée de la gestion des zones protégées permet le dialogue avec une vaste gamme d'intervenants, dont ceux du secteur économique ayant des effets défavorables sur la biodiversité liée à l'exploitation		Il peut en effet faciliter les collaborations plurisectorielles et pluri-intervenants.

³¹ Les bénéfices indirects des foyers améliorés semblent également prometteurs avec 30 fois l'effet multiplicateur des réductions d'émission directe de cette technologie.

Produits	Résultats	Impacts et Avantages environnementaux globaux	Hypothèse
	minière, ainsi qu'à l'énergie et à l'agriculture.		
Composante 2 : Opérationnalisation de la gestion des aires protégées de Bafing-Falémé et de la zone tampon			
Produit 2.1 Le système de gestion des zones protégées a été établi au sein du paysage Bafing-Falémé avec le personnel nécessaire.	L'OGPR dispose de capacités adéquates pour planifier, coordonner, gérer, surveiller et évaluer le système de zones protégées en collaboration avec les intervenants pertinents.	L'efficacité accrue de la gestion des zones protégées existantes et récemment créées dans le paysage Bafing-Falémé contribue à la conservation de la biodiversité et des habitats mondialement pertinents et à augmenter la zone globale des paysages sous gestion améliorée.	La création des zones protégées portera des résultats et bénéfices visibles pour les partenaires. Le gouvernement assurera le soutien à long terme nécessaire à leur gestion, y compris le personnel et les ressources financières adéquats.
Produit 2.2 Les plans de gestion des 5 zones protégées au sein du paysage Bafing-Falémé sont développés en intégrant les dimensions du changement climatique et de l'aménagement des terres.	L'efficacité accrue de la gestion des zones protégées du paysage Bafing-Falémé offre une plus grande protection aux habitats et espèces d'importance mondiale sur environ 1 119 600 d'hectares, les 642 600 ha en création (PNMB) compris.		
Produit 2.3 Des zones tampons et des corridors ont été créés	Des zones tampons et des corridors ont été créés et les zones dégradées réhabilitées pour assurer le fonctionnement efficace des écosystèmes. Des corridors sont établis entre les forêts classées.		
Produit 2.4 Un site d'écotourisme pilote axé sur la biodiversité a été établi dans le paysage Bafing-Falémé qui génère d'autres revenus pour les collectivités.	Les bénéfices directs pour les collectivités et les intervenants locaux constituent une incitation à soutenir les objectifs de conservation de la biodiversité grâce au développement d'un tourisme soutenable.		
Composante 3 : Développement du modèle d'éco-village dans le paysage de Bafing-Falémé			
Produit 3.1 La promotion du concept d'écovillage est assurée dans au moins 10 villages autour des zones protégées du paysage Bafing-Falémé	Les plans de gestion des écovillages sont dressés et comprennent tous les renseignements pertinents relatifs à l'aménagement, à la biodiversité et aux ressources naturelles au niveau du village.	La diffusion des technologies à faible émission de carbone à des fins domestiques et les activités de boisement favoriseront la conservation et l'amélioration des stocks de carbone dans la forêt et aux autres utilisations des sols, et soutiendront l'agriculture climatique-intelligente. Un total de 7 000 ha sera restauré au moyen du boisement et d'une gestion des terres soutenable dans les systèmes de production.	Les collectivités s'engageront à changer leurs comportements. Le gouvernement fournira un soutien à long terme adéquat au développement des écovillages.
Produit 3.2 Des foyers améliorés, des séchoirs, les technologies du biogaz et solaires sont diffusés dans les écovillages afin de réduire les émissions de GES et la pression sur les forêts.	La pression exercée sur les forêts a été réduite grâce à la diffusion de l'utilisation d'énergie domestique appropriée. Au moins 72 094 t de CO ₂ ont été évitées sur une période de 20 ans.		
Produit 3.3 Le boisement axé sur la collectivité (berges des fleuves, sources d'eau) et la création d'une « ceinture verte » accroissent le stock de carbone.	Au moins un million d'arbres seront plantés chaque année pour le boisement des berges, des sources d'eau et des terres dégradées. Cela permettra la capture d'environ 1 701 843 t de CO ₂ sur une période de 20 ans.		
Produit 3.4 Les agriculteurs et agropasteurs (dont 30 % sont des femmes) adoptent des pratiques agroécologiques et de gestion du feu pour réduire la dégradation des terres.	Des techniques SLM (Gestion durable des Terres) seront mises en œuvre sur le périmètre écologique de chaque écovillage et des pratiques agroécologiques sur au moins 500 ha.		
Produit 3.5 Les moyens de subsistance locaux sont enrichis au moyen d'améliorations apportées aux chaînes de valeur (y compris les techniques de transformation)	Les bénéfices directs et indirects pour les collectivités et les intervenants locaux constituent une incitation concrète à soutenir les objectifs de conservation de la biodiversité et d'atténuation des		

Produits	Résultats	Impacts et Avantages environnementaux globaux	Hypothèse
<p>Produit 3.6 La mobilisation communautaire et le programme d'éducation sont mis en œuvre.</p>	<p>changements climatiques grâce au développement d'un tourisme soutenable.</p>		
<p>Composante 4 : Intégration de la dimension de genre, gestion des connaissances et apprentissage</p>			
<p>Produit 4.1 Une stratégie d'intégration du genre est développée et mise en œuvre</p> <p>Les questions de genre seront systématiquement intégrées à la stratégie du projet et la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi. Le projet recrutera un expert en mobilisation communautaire et genre.</p>	<p>L'intégration du genre renforcera les stratégies et la mise en œuvre du projet.</p>	<p>Ainsi, l'effet du projet sera renforcé et multiplié, ce qui mènera à une amélioration de l'efficacité de la gestion des ZP, à la réduction des émissions de carbone et à la restauration des sols (effets à moyen terme) et à une stabilisation de la biodiversité et des ressources en sols (effet à long terme).</p>	<p>L'intégration du genre sera considérée comme un facteur de réussite important pour la gestion des ZP et le développement des écovillages en Guinée. D'autres intervenants souhaitent apprendre des leçons et des pratiques efficaces développées dans le cadre du projet.</p>
<p>Produit 4.2 Les expériences clés et les leçons apprises sont compilées et largement diffusées</p> <p>Le projet amènera des parties externes à regrouper les pratiques exemplaires et les leçons, ainsi qu'à systématiser les leçons apprises au cours de la mise en œuvre en encourageant les intervenants nationaux et internationaux à participer au suivi et à l'évaluation, et à la gestion du savoir.</p>	<p>Une démarche participative suivi-évaluation et un solide système de leçons apprises permettront une gestion adaptative de l'application de la loi et de la conservation et du développement communautaires. Les techniques efficaces seront mises en œuvre par d'autres projets nationaux et internationaux, ce qui entraînera une augmentation de l'efficacité des ZP et le développement d'une démarche de l'écovillage (résultats d'un objectif).</p>		

Figure 6 : Diagramme de la théorie du changement



III.2. ANALYSE DE LA SITUATION DE RÉFÉRENCE

78. La situation de référence est le scénario courant qui se répéterait pendant les six prochaines années en l'absence de toute intervention planifiée par le projet du FEM. Selon ce scénario de référence, une série d'activités seraient entreprises dont certaines auraient un effet favorable sur l'environnement général, surtout pour ce qui est de la conservation de la biodiversité de la Guinée. Ces activités seraient cependant d'une portée, à une échelle et d'une durabilité limitée. Voici les projets les plus pertinents qui feront aussi partie du de la situation de référence du projet, car ils sont situés dans les mêmes zones de projet :
79. **Création du Parc national du Moyen Bafing** par la Wild Chimpanzee Foundation (WCF) et l'OGPR. La WCF, en collaboration avec la GAC (Guinea Alumina Corporation) et la CBG (Compagnie de bauxite de Guinée), a entrepris de cerner une valeur de conservation à fort potentiel qui a mené à la **création du Parc National du Moyen-Bafing (PNMB)**. Ce projet majeur et unique pour protéger la biodiversité est issu de l'initiative de la Guinea Alumina Corporation et de la Compagnie de Bauxite de Guinée et vise à compenser les impacts résiduels des activités minières de la GAC par la conservation des chimpanzés dans un écosystème favorable³². La phase de création du parc national a été formalisée dans une première étape, le 28 septembre 2017 par l'Arrêté ministériel n° A/2017/5232, signé par le ministre de l'Environnement des eaux et des forêts, pour une superficie de 6 426 km². Ce projet reconnaît non seulement la nécessité d'impliquer les collectivités locales dans le processus de création du parc national, mais aussi de tenir compte de la valeur et de la pertinence de leur savoir, de leur potentiel novateur et de leurs pratiques pour y contribuer. Pour devenir officiel, le parc doit suivre le cadre normatif qui comprend la définition et la matérialisation des limites, des corridors et de la zone centrale, une entente avec les collectivités locales après des consultations approfondies, des études socioéconomiques, l'éclaircissement des chevauchements entre activités de conservation et activités minières, l'évaluation des incidences du parc entre autres. Une proposition a été faite pour une première définition des limites du parc, de sa zone centrale, de sa zone tampon et de ses corridors, et des discussions sont en cours afin d'en valider la carte. Comme la carte l'indique, 26 villages ont été localisés au sein de la zone centrale proposée du Parc national du Moyen Bafing. L'OGPR et la WCF dirigent cette phase fondée sur un protocole d'entente signé en mai 2017 à la suite d'un **plan d'action** commun (2018-2020). Les deux organisations effectuent les travaux en un partenariat qui fait la promotion du transfert de savoir-faire afin de bâtir les capacités techniques et institutionnelles générales de l'OGPR. De plus, elles ont également signé une entente avec les principaux établissements scientifiques comme les jardins botaniques royaux de Kew (R.-U.) et l'Institut Max-Planck. La création du parc sera officialisée d'ici la fin de 2019 après un décret présidentiel. Une fois le projet monté, il sera administré au début par la WCF et l'OGPR avec le soutien financier des compagnies minières GAC et CBG dans le cadre de leur mécanisme de compensation. Le soutien financier actuel de la création du PNMB est assuré par le mécanisme de compensation de ces compagnies minières. Les discussions sur la création d'un fonds en fiducie pour le soutien à long terme des frais d'exploitation du PNMB se tiendront pendant les mois à venir avec la CBG, la GAC et la SFI. Un partenariat public-privé (PPP) sera sans doute mis sur pied pendant les mois à venir afin de déléguer la gestion du parc à une entité privée.
80. Le projet intitulé *Support to the Reform of the Security Sector in Guinea – environment component (PARSS3)* financé par L'UE et gérée par l'UNOPS a été lancé en 2016 et vise à renforcer le ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts et à renforcer les capacités du *Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature*.
81. Le projet de la Banque mondiale intitulé *Projet de préservation de la biodiversité (P168613)* sera mis en œuvre et est à développer comme un projet de soutien de l'OGPR et de gestion durable de plusieurs zones protégées, y compris dans le paysage Bafing-Falémé. Avec un budget de 20 millions de dollars US, ce projet sera lancé en 2020 pour une période de cinq ans. Le projet comportera quatre volets : (i) renforcement du cadre légal et institutionnel et du soutien logistique ; (ii) gestion de la biodiversité dans les zones protégées; (iii) renforcement des capacités du MEEF en matière de sauvegardes environnementales et sociales; et (iv) gestion de projet.
82. **L'institut Jane Goodall a l'intention de créer une zone protégée transfrontalière (Guinée et Sénégal)** qui encadrera la conservation des chimpanzés. Cette ZP a fait l'objet de discussions avec les collectivités et les autorités infranationales. Elle couvrira une superficie de 60 000 ha et comprendra la réserve naturelle de Dindéfélo, au Sénégal, gérée par la collectivité, ainsi qu'une réserve située dans la préfecture du Mali (voir la carte du paysage). Ce projet exécuté par l'Institut Jane Goodall contribuera 1) à atténuer la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire au moyen de la mise

³² WCF, rapport 2017

en œuvre d'activités communautaires qui produisent des ressources et une rémunération et 2) créera des activités de recherche et de conservation, dont des espèces clés comme le chimpanzé ouest-africain. Comme ces objectifs et zones d'intervention sont très semblables à celles du projet proposé, on encouragera les synergies et on envisagera l'extension de la zone d'intervention de façon à les unir ou à créer un corridor écologique.

83. L'Agence française de développement (AFD) et la Banque mondiale soutiennent le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises PACV3. Il vise à renforcer la gouvernance locale des régions rurales de la Guinée et à promouvoir l'autonomisation sociale et économique des populations rurales, y compris des femmes, des jeunes et des autres groupes marginaux. Le PACV3 intervient dans les 304 municipalités rurales du pays et est financé pour une période de 5 ans (2016-2020). Le PACV sera pris en charge par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC) créée récemment.
84. L'Alliance pour les foyers de cuisson propre de l'Afrique de l'Ouest (WACCA), sous l'égide du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (ECREEE), soutient le développement et la mise en œuvre d'un cadre institutionnel et réglementaire national adéquat aligné sur les objectifs régionaux.
85. Le Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles (PNAFA) : Le PNAFA a lancé ses activités en 2011 et vise à soutenir les activités agricoles en Guinée Forestière et Moyenne Guinée grâce à un soutien de 22 millions de dollars du FIDA (Fonds international de développement agricole), dont un prêt de 13,3 millions de dollars et une subvention de 8,7 millions pour le reste. Une autre subvention de 9,1 millions \$ US a été fournie en 2012 par le FIDA pour élargir les activités en Haute Guinée. Le Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles a lancé une nouvelle phase d'extension en Basse Guinée et Faranah. Le Fonds de l'OPEP pour le développement international fournira une contribution supplémentaire de 10 millions \$ US pour effectuer des études et développer l'infrastructure rurale. Ce financement étendra également le PNAFA en Basse Guinée.
86. Le projet intitulé *Rehabilitating degraded and climate threatened forest landscape in Guinea* est financé par l'AFD et GCF (Geraldton Community Forest). L'objectif du projet est de restaurer les paysages forestiers productifs et ceux dédiés à la protection dans l'ensemble du territoire de la République de Guinée afin de maintenir les systèmes hydrologiques touchés par le changement climatique, de lutter contre la dégradation de la forêt, une source importante d'émissions de gaz à effet de serre, et de développer des systèmes agricoles adaptés aux conditions environnementales en évolution. Le coût total du projet est de 54 millions \$ US.
87. La Banque mondiale (IDA) et le Trust Funds of the Netherlands appuient le Programme de gestion intégrée des ressources en eau et de développement multi-utilisateur (PGIRE - Plans de Gestion Intégrée des Ressources en Eau). Le ministère de l'Énergie est responsable de ce projet en Guinée. La phase 2 du PGIRE est mise en œuvre pendant la période 2014-2021. Elle financera plusieurs études sur la production d'énergie hydroélectrique.
88. Le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) 2017-2019 est financé par le Japon pour un budget total de 19 millions \$ US. Sous la supervision du ministère de l'Agriculture, le PPAAO est mis en œuvre dans l'ensemble de la Guinée. L'objectif du PPAAO est de susciter et d'accélérer la diffusion et l'adoption de technologies améliorées dans les zones prioritaires de production agricole dans les pays participants qui sont alignés sur les priorités des produits agricoles dans la (sous) région, comme l'indique l'ECOWAP (tout en contribuant à accroître la productivité du riz dans les pays de l'Union du fleuve Mano).
89. Le projet de compensation écologique de la route pour le barrage Koukoutamba est mis en œuvre par l'OMVS sous la supervision du ministère de l'Énergie. Son budget total est de 837 000 euros. Il compte 6 volets : (i) prévention et lutte contre la nuisance du chantier de construction, (ii) programme de renforcement des ressources en santé publique, (iii) programme dédié au Parc national du Moyen-Bafing, (iv) programme dédié aux forêts classées Kolima-Nyakala et Tialakoun, (v) programmes relatifs aux répercussions sociales et (vi) mise en œuvre et suivi des mesures socio-environnementales.
90. Le projet COMBO (COnservation, Minimisation des impacts, et compensation au titre de la BiODiversité, en Afrique) : La Wildlife Conservation Society, Forest Trends et Biotopie ont commencé un projet de quatre ans (2016-2019) qui vise à concilier le développement économique en Afrique avec la conservation de la biodiversité et des écoservices. Ce projet est financé par l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et

la Fondation MAVA. Il renforcera la capacité de réduire les répercussions des projets de développement sur la biodiversité. Ce projet travaillera avec quatre gouvernements dont la Guinée, des promoteurs immobiliers et industries, , pour étendre et améliorer l'application d'une hiérarchie des mesures d'atténuation. La hiérarchie des mesures d'atténuation comporte une séquence de quatre mesures — « éviter », « minimiser », « restaurer » et « compenser ». Il s'agit d'une démarche de diffusion de bonnes pratiques pour réduire les incidences défavorables des projets de développement sur la biodiversité et les écoservices. Quant à la Guinée, un atelier national sera organisé pour partager les leçons apprises des différents mécanismes mis en œuvre en Guinée-Bissau et en Mauritanie. Cet atelier sera l'occasion de dresser une feuille de route pour le contexte de la Guinée.

91. La coordination de ces initiatives avec celles du projet proposé pour générer des complémentarités et des synergies efficaces est décrite en détail dans la section (ii) sur le *partenariat* et dans le Tableau X sur le *cofinancement parallèle* et dans la section XI sur la *planification et la gestion financière*. Le Tableau 7 indique les sommes de cofinancement négociées pendant la phase de la SPP avec des déclarations d'intention pour le co-financement du projet qui seront confirmées par lettres signées au moment de la soumission du Descriptif du projet (PRODOC).

IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

IV.1. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

92. Le projet va promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles par l'introduction d'une approche paysage, l'établissement et l'opérationnalisation d'un ensemble de zones protégées (le Parc National du Moyen Bafing, une réserve de faune et trois forêts communautaires), de corridors et de zones tampons dans le paysage de Bafing-Falémé. Le projet va également développer des éco-villages autour de ces aires protégées dans le but de réduire les pressions sur la biodiversité, d'assurer un développement sobre en carbone de ces villages et de restaurer des terres dégradées. Le modèle d'éco-villages est une innovation en Guinée ; il sera expérimenté en s'inspirant des réussites sénégalaises en la matière et adaptées au contexte guinéen, puis capitalisées pour nourrir une stratégie de réplication nationale à travers le pays. Le projet sera réalisé à travers quatre (4) composantes décrites ci-dessous : 1) la gestion intégrée du paysage Bafing-Falémé, 2) l'opérationnalisation de la gestion des aires protégées de Bafing-Falémé et de la zone tampon, 3) la mise en place du modèle d'éco-village dans le paysage de Bafing-Falémé, 4) l'intégration de la dimension du genre et de la gestion des connaissances.

Composante 1 : Gestion intégrée du paysage Bafing-Falémé

Résultat 1 : La gestion intégrée du paysage Bafing-Falémé est renforcée

93. Le projet s'appuiera sur le mécanisme existant mis en place dans le cadre de la création du PNMB : la commission interministérielle réunissant les acteurs clés du développement au sein du paysage du Bafing (Ministères, OGPR et WCF). Ce mécanisme a déjà prouvé son efficacité pour assurer une meilleure harmonisation entre le nécessaire développement économique (permis minier, projet énergétique et projet de transport routier) et la protection de l'environnement. Le mécanisme sera donc déployé au-delà de la zone du PNMB pour permettre une gestion améliorée du paysage. À ce titre, il appuiera la création d'une nouvelle réserve naturelle appelée « Réserve de faune de Gambie -Falémé », où la conservation de la biodiversité sera renforcée et le taux de déforestation réduit. Trois forêts communautaires seront également réhabilitées/établies dans la partie nord-est du paysage afin de réduire le taux de déforestation et de générer des revenus alternatifs induits par une utilisation durable des ressources naturelles. Enfin, cette première composante fournira le cadre légal nécessaire pour sécuriser un réseau d'aires protégées reliant la mosaïque forêt-savane guinéenne à la forêt sèche sénégalaise existante, garantissant ainsi un corridor pour les espèces fauniques de grande valeur telles que les espèces menacées de l'ouest mais également buffles et autres antilopes de savane.

Produit 1.1 Le « Comité de gestion du paysage de Bafing-Falémé » est mis en place et opérationnel en tant que plateforme de gouvernance intégrée au service d'un mécanisme décisionnel d'utilisation des terres dans le paysage

94. Le projet s'appuiera sur les mécanismes efficaces de gouvernance existants au sein du PNMB. La commission interministérielle regroupant le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, le ministère des Mines, le ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et la WCF, est en effet déjà en place. Ce mécanisme sera reproduit et étendu à l'ensemble du paysage de Bafing-Falémé. Les termes de référence seront ajustés puis présentés lors d'une réunion de cette commission. Les représentants de haut niveau (ministères) de la commission seront invités à approuver la décision d'élargir son rôle actuel dans l'ensemble du paysage.

95. Sur la base de l'intervention stratégique du projet proposé (trois zones complémentaires dans le paysage BF) et pour soutenir le processus de décision de la commission interministérielle, trois comités paysages (CP) seront mis en place dans chacune des trois zones proposées (centre, nord-est, nord-ouest). Ces CP serviront de plate-forme pour assurer l'harmonisation entre le développement économique et la protection de l'environnement au niveau local par le biais d'un plan de gestion durable (en liaison avec le résultat 1.2). Cette plate-forme aidera à revitaliser la dynamique d'échange entre les services techniques déconcentrés qui sont normalement en place dans chaque préfecture. Il s'agit d'une réponse claire au problème de manque de coordination. Les termes de référence du CP (institution invitée, rôle, calendrier) seront préparés et validés au niveau de chaque gouvernorat (Moyenne Guinée et Haute Guinée). Dans la zone centrale spécifique au paysage (PNMB), WCF et OGPR ont déjà mis en place la commission interministérielle afin de soutenir la création du Parc National du Moyen Bafing. Ils continueront donc à poursuivre leurs activités tout en soutenant directement le CP dans cette zone centrale spécifique.

96. D'autres parties prenantes clés (secteur privé, autorités locales, société civile, leader communautaire) seront également invités afin que toutes les parties prenantes clés soient impliquées au sein de chaque zone de travail. Ils pourront y travailler, échanger, discuter et prendre des décisions tous ensemble sur la base du cadre législatif existant et en considérant l'actuel plan national de développement de chaque zone. Les CP aideront la planification et l'opérationnalisation d'une gestion durable des terres au sein du paysage qui sécurisera les corridors écologiques et les zones tampon (en lien avec la composante 2). Des activités de renforcement des capacités seront préparées et mises en œuvre au début du projet afin que les CP puissent pleinement fonctionner. Parmi les thèmes potentiels de renforcement des capacités nous pouvons citer (Liste non exhaustive) :

- gestion du leadership : comment assurer une compréhension commune au vu du large éventail de parties prenantes ;
- rôle d'un plan de gestion durable des terres: contribution de toutes les parties prenantes ;
- conservation des habitats et des corridors au sein de chaque zone: comment les identifier et les revitaliser?
- intégration de la conservation de la biodiversité dans le plan de développement des infrastructures signifie quoi ? pourquoi est-ce pertinent ?

97. En outre, un programme de renforcement des capacités sera organisé en faveur des OSC qui évoluent sur le terrain dans le but d'augmenter leurs connaissances en activités de conservation, de suivi et de subsistance. Pendant la mission de formulation du projet, les OSC nationales suivantes ont été identifiées à titre indicatif comme pouvant bénéficier du programme de renforcement des capacités : l'AVODEPPE (Association des Volontaires pour le Développement Participatif et la Protection de l'Environnement), l'AJEDELPE (Association des Jeunes pour le Développement Local et la Protection de l'Environnement), l'ADECOM/Guinée (Association pour le Développement Communautaire), les VAPE (Volontaires Aides à la Protection de l'Environnement) et la SYNADEV (Synergie d'action pour le Développement de Tougue).

98. Dès le début du projet, l'Unité de gestion de projet (UGP) dressera un plan provisoire de développement des capacités et un plan de formation (voir plus bas). Ensuite, des consultants/formateurs spécialisés aideront l'UGP à encadrer les activités de renforcement des capacités des CR. On créera et utilisera des outils de gestion du savoir.

Activité et module de formation	Destinataires	Fournisseur	Calendrier
Dresser la carte détaillée des intervenants et OSC pertinents à renforcer Dresser un plan complet de renforcement des capacités.	Projet	Chef de projet, CTP (Conseiller technique principal)	Début du projet
Séminaire de formation sur la planification des ZP, opérationnalisation, suivi, SIG (système d'information géographique), surveillance et application	OSC nationale Personnel du projet WCF, IJG	CTP ou experts recrutés	5 jours pendant l'année 1 5 jours pendant l'année 3
Formation et participation de la collectivité, moyens de subsistance axés sur la collectivité, GRN axée sur la collectivité, gestion du tourisme	OSC nationale ALE Personnel du projet WCF, IJG	CTP ou experts recrutés	5 jours pendant l'année 1 5 jours pendant l'année 3

99. Le CP se réunira chaque trimestre sur la base d'un agenda détaillé préparé en avance où chacun sera invité à contribuer pendant ou après la réunion. Les comptes rendus des rencontres seront partagés et pourront nourrir le dialogue à l'échelle de la commission interministérielle où des décisions sur le plan de gestion paysagère seront prises (compromis sur l'utilisation de la terre). La commission interministérielle se rassemblera au moins une fois par an et les décisions prises seront transmises au CP afin de prendre les mesures de mise en œuvre. Le cadre de S&E inclura des indicateurs et des cibles pour chaque CP afin que les progrès soient mesurables et que les problèmes puissent être surmontés.

100. Les activités de ce produit comprendront :

- Activité 1.1.1 : Élargissement de la commission interministérielle à l'appui du plan de développement régional soutenable (y compris le plan de gestion de la biodiversité et d'aménagement soutenable)
- Activité 1.1.2 : Création et mise en fonction du cadre de consultation (comités régionaux)
- Activité 1.1.3 : Activités de renforcement des capacités des OSC et des acteurs de terrain.

Produit 1.2 Le plan de gestion du paysage est élaboré pour assurer la protection des zones clés de biodiversité (ZCB), y compris les principaux habitats et corridors pour la faune, ainsi que le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques.

101. Dans ce produit, un mécanisme de gouvernance améliorée sera élaboré. Sa principale mission telle que décrite précédemment serait de mieux cerner le but de développement économique et la protection de l'environnement par l'élaboration d'un plan de gestion durable au niveau du paysage de manière à renforcer la protection des ZCB ainsi que le maintien de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes. Cela se fera dans le cadre du présent produit, 1.2.

Activité 1.2.1 : Réaliser des études techniques et socioéconomiques au sein du paysage BF

102. Prendre les décisions appropriées nécessite d'avoir accès à des données scientifiques actualisées et précises. Un large éventail d'études et d'analyses sera entrepris au cours des deux premières années du projet afin de fournir un système actualisé d'informations sur la faune qui alimentera la conception du plan de gestion du paysage. Afin de développer une approche globale et intégrée, le projet développera un partenariat inclusif avec CERE (Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement), COSIE (Centre d'Observation, de Surveillance et d'Informations Environnementales), Guinée Ecologie et d'autres ONG locales qui seront impliqués dans la conduite d'inventaires forestiers. Ces études seront également effectuées en liaison étroite avec le produit 2.2. Elles seront effectuées selon les principes suivants :

- **Dans la zone centrale du paysage (PNMB) :** WCF et OGPR réalisent déjà des inventaires de cette zone dans le cadre de la création du PNMB. Les deux institutions ont été précurseurs dans la mise en place de la commission inter ministérielle afin de mieux articuler les objectifs de développement économique et de protection environnementale au sein de la zone ciblée de Bafing. WCF et OGPR poursuivront ensuite leur travail actuel sans le soutien du projet FEM. Toutefois, des synergies seront effectuées avec les deux autres zones paysagères afin de partager les leçons apprises.
- **Dans la zone Nord-ouest du paysage BF (réserve de faune Gambie-Falémé) :** plusieurs inventaires de faune seront menés :
 - Entre la forêt Gadha Woundou (nord et sud) et la forêt Gambie/Kabela, il s'agit d'identifier (i) la distribution actuelle de la faune (y compris les chimpanzés et autres primates ainsi que les ongulés), (ii) les habitats propices aux espèces de faune sauvage existants (état actuel).
 - Entre la forêt Gadha Woundou (nord et sud) et la frontière nord-ouest du parc national du Moyen Bafing, en tenant compte de la source de la rivière Falémé pour identifier : (i) distribution actuelle de la faune (y compris les chimpanzés et autres primates ainsi que les ongulés), (ii) les habitats propices aux espèces de faune sauvage (leur situation actuelle) qu'il convient de protéger davantage.
 - Entre la forêt classée (Gambie/Kabela) et la frontière de la réserve communautaire de Fongolembi (en cours de création) au Sénégal, en tenant compte des habitats riverains du fleuve Gambie.Ces données fourniront les informations de base nécessaires pour identifier et sécuriser les corridors potentiels pour la faune (y compris pour les chimpanzés) et préparer le terrain pour un plan de gestion durable du paysage dans la zone nord-ouest. Ce plan de gestion du paysage servira de base à la création et à la mise en service de la réserve nationale de Faune de Gambie - Bafing (résultat 1.3 et composante 2).

Les résultats des inventaires sur la biodiversité alimenteront les discussions afin de concevoir un plan de gestion durable du paysage pour la zone occidentale. Ces informations permettront aux décideurs locaux d'identifier les principaux corridors potentiels de la biodiversité entre ces forêts classées, garantissant ainsi des « *hot spots* » potentiels pour la migration et la conservation de la biodiversité.

Cela se fera par le recrutement d'un cabinet de consultation spécial, et/ou d'un institut de recherche, qui devra mobiliser du personnel local clé appuyé d'étudiants nationaux/internationaux (master, Phd). Cette approche doit être perçue comme une opportunité (i) d'engager des jeunes experts professionnels sur le terrain, (ii) de renforcer les capacités des jeunes professionnels nationaux et internationaux et (iii) de renforcer les capacités d'interventions des Organisations de la Société Civile (OSC).

Avoir une réserve officielle de faune, avec un statut officiel clair et une gestion efficace, garantira la conservation à long terme de la biodiversité dans cette zone, en évitant tout conflit potentiel avec les activités de développement minier. Cela

sera également l'occasion d'améliorer l'application du code de la faune révisé, qui exige désormais une évaluation de l'impact environnemental de tout projet de développement dans une zone protégée. À terme, le projet contribuera également indirectement à l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les projets de développement économiques au sein de la réserve.

- **Dans la zone Nord-Est du paysage BF - les forêts communautaires** : le travail commencera par une cartographie précise des trois forêts communautaires identifiées dans la préfecture de Sigouri (Mandèn Woula (21 000 ha), de Naboun Woula (48 600 ha) et de Faranwalyatou (600 ha). En parallèle, une évaluation de leur gestion actuelle sera effectuée. Ces forêts communautaires existent mais n'ont pas de délimitations précises ni de reconnaissance officielle. Les plans de gestion locaux préparés et mis en œuvre par les communautés locales entourant la forêt existent. Cependant, le niveau d'information reste très limité. Le financement du FEM servira donc à :
 - évaluer la gouvernance et la gestion actuelle de la forêt communautaire en place, ainsi que sa biodiversité ;
 - répertorier les leçons apprises tout en identifiant les lacunes supplémentaires en matière de conservation de la biodiversité, d'utilisation des terres et d'activités extractives au sein de la zone forestière ;
 - mesurer le niveau actuel des moyens de subsistance liés aux ressources naturelles, le niveau actuel des pressions exercées sur les activités d'extraction des produits ligneux et non ligneux, ainsi que l'impact des pratiques actuelles d'habitats sous brûlis dans la forêt ;
 - évaluer la concurrence potentielle avec les concessions minières ;
 - Cartographier les limites de ces forêts communautaires (zone centrale, zone tampon) à l'aide de la cartographie participative et de la télédétection.

Un Bureau d'Études avec un profil socio-économique sera recruté pour mener l'ensemble des activités reliant la zone nord-est de BF en étroite collaboration avec les représentants de la communauté et les autorités locales. La DNFF sera également associée aux travaux compte tenu de leur présence sur place.

Activité 1.2.2 : Elaborer un plan de gestion durable du paysage

103. Les études mentionnées ci-dessus alimenteront les discussions lors des consultations du Comité Paysage (produit 1.1). Les études et inventaires réalisées dans la composante 2 (produit 2.2 et produit 2.3) alimenteront aussi les travaux préparatoires du plan de gestion du paysage. Un plan d'écotourisme sera également élaboré avec la contribution du produit 2.4. Cela contribuera à la prise de décision et préparera le terrain pour la conception d'un plan de gestion durable du paysage pour chacune des trois zones du paysage de l'aire de répartition. Cela permettra le développement durable et résilient à long terme du paysage de Bafing-Falémé, en répondant aux objectifs de conservation de la biodiversité et en contribuant enfin aux objectifs de la CDN en Guinée. Chaque CP coordonnera et préparera son propre plan de gestion durable du paysage. Les informations seront traduites dans les plans de développement des terres communales, afin que les documents de planification soient régulièrement mis à jour. En tant que tels, les corridors de la biodiversité seront effectivement identifiés et rendus opérationnels dans chaque zone et entre les différentes zones. Les projets d'infrastructures prévus (barrage, route, etc.) et les concessions minières existantes et futures seront associées aux discussions puisque les couloirs potentiels pour la faune existent au-delà des aires protégées. La conservation de la biodiversité devra être intégrée dans les projets existants mais surtout dans tous les projets de développement à venir (infrastructures et exploitation minière). Les activités liées à la composante 3 du projet, et en particulier les moyens de subsistance alternatifs mis en place par la création d'éco-villages, seront également partagées au sein de ce CP pour faire en sorte que le meilleur savoir-faire et les pratiques adaptées soient largement partagés et promus à des fins de diffusion.

Activité 1.2.3 : Valider le plan de gestion du paysage

104. Alors que le plan de gestion pour la zone centrale du paysage sera sous la responsabilité d'OGPR et de la WCF, les deux autres plans de gestion seront préparés séparément par CP pour les côtés nord-ouest et Nord-est du paysage. Un consultant appuiera l'ensemble du processus dans chacune des deux zones ciblées, sachant que la WCF et OGPR s'acquitteront de cette tâche spécifique pour la zone centrale. Il sera chargé de mener les consultations du CP, puis d'élaborer le plan. Un expert financier et expert en S&E seront également mobilisés afin que le plan de gestion du paysage comprenne un cadre financier et un ensemble d'indicateurs et d'objectifs appropriés pour éclairer les progrès et identifier les contraintes pendant toute la durée du projet. Le CP validera la version préliminaire du plan de gestion

du paysage et l'enverra à la commission interministérielle pour approbation, confirmant ainsi que « le conseil de gestion du paysage et de la gestion de Bafing-Falémé » est entièrement opérationnel.

105. Ainsi, les activités de ce résultat comprendront :

- Activité 1.2.1 : Études techniques et socioéconomiques au sein du paysage BF
- Activité 1.2.2 : Mise au point d'un plan de gestion durable du paysage BF
- Activité 1.2.3 : Validation du plan de gestion du paysage BF

Produit 1.3 : Les aires protégées au sein du paysage BF (Parc National du Moyen Bafing, Réserve de faune de Gambie-Falémé et trois forêts communautaires) sont officiellement et juridiquement reconnues.

106. Des progrès importants ont été effectués au sein du paysage avec la création du PNMB qui couvrira 642,600 ha. Le processus d'enregistrement est en cours et est directement mené par OGPR et WCF avec un soutien financier du mécanisme de compensation minier (comme décrit précédemment dans la section d'analyse de base). Le parc devrait être officiellement promulgué par décret présidentiel d'ici fin 2019 une fois que les descriptions claires des limites et le cadre de gouvernance auront été clarifiés. Un soutien financier direct du FEM n'est pas prévu pour produire ce produit spécifique.

107. Le financement du FEM soutiendra par contre la création d'une réserve de faune (classe 5 ou 6 de l'UICN) dans la partie nord-ouest de la zone paysagère. Cette réserve nationale sera au cœur du plan de gestion durable des terres pour cette zone spécifique. Cette aire protégée stratégique clé (3 372 km²) s'appuiera sur les quatre forêts classées existantes (Gambie, Ghada Woundou Nord et Sud, Kabela) et assurera la mise en place de corridors avec le PNMB d'un côté et avec la partie nord du paysage, sécurisant les habitats le long du fleuve Gambie (jusqu'au barrage de Sambangalou en construction) d'une part et assurant une connexion avec la réserve communautaire de Fongolembi (Sénégal), d'autre part. La création de la réserve comprendra les activités suivantes :

- Délimitation sur la base du plan de gestion durable des terres ;
- Identification et délimitation des principaux corridors (résultats 1.2, 2.2) ;
- Identification et distribution des espèces de faune clés (résultats 1.2, 2.2) ;
- Étude visant à déterminer le type d'aire protégée et à proposer une feuille de route détaillée pour finaliser le processus de publication au Journal Officiel de la République ;
- Processus consultatif au niveau des CP et avec les communautés locales pour discuter plus en détail et déterminer la délimitation, le zonage de la zone (zone centrale, couloir, zone tampon), les droits sur les produits ligneux et non ligneux et le système de gouvernance de l'AP ;
- Travail de conseil juridique et politique : le projet rédigera des avant-projets de décrets et des règlements pour la réserve (en année 4) sous l'autorité du MEEF et soutiendra le processus de gazette avant la fin du projet.

108. Des consultants, y compris des ONG locales, seront recrutés pour (i) mener l'étude, (ii) appuyer le processus consultatif et (iii) appuyer le travail de conseil juridique et politique. Des discussions seront également menées au niveau des CP pour explorer les synergies entre la réserve communautaire de Mali (projet en cours de création) située dans la préfecture de Mali, déjà appuyée par l'Institut Jane Goodall (JGI) et le projet de réserve nationale de Bafing Gambie. Une subvention sera attribuée par le projet à une association ou une ONG nationale expérimentée pour animer le processus de la création de la réserve communautaire de Mali. JGI a déjà progressé dans la création de la réserve proposée : les inventaires de chimpanzés sont déjà réalisés et les corridors identifiés entre différents sites pour faciliter la migration des chimpanzés, renforçant ainsi les échanges génétiques au sein de la population. JGI a déjà travaillé avec les communautés dans la restauration de l'environnement et le renforcement de la résilience des pratiques agricoles, en particulier dans la réserve communautaire de Dindéfelo, située au Sénégal, sur la frontière guinéenne. La subvention au JGI pourra inclure des activités de restauration de l'environnement et de préservation de la biodiversité. Ainsi les communautés seront pleinement engagées dans le processus de création d'une réserve communautaire et en obtiendront les bénéfices y afférents.

109. Dans la zone Nord-est du paysage BF, le projet clarifiera le statut juridique de la forêt communautaire, définira les rôles et responsabilités, puis s'attachera à formaliser l'enregistrement des trois forêts communautaires en étroite relation avec les autorités aux différents échelons.

110. Les activités relevant de ce produit comprendront :

- Activité 1.3.1 : Soutien juridique pour la création du PNMB
- Activité 1.3.2 : Création de la Réserve nationale Bafing Gambie (entre le PNMB et la frontière du Sénégal, y compris 4 forêts classées)
- Activité 1.3.3 : Reconnaissance de trois forêts communautaires
- Activité 1.3.4 : Soutien pour la création de la réserve communautaire de Mali.

Composante 2 : Opérationnalisation de la gestion des aires protégées de Bafing-Falémé et de la gestion de la zone tampon

Résultat 2 : La biodiversité du paysage de Bafing-Falémé est préservée au moyen d'un système d'AP opérationnel et interconnecté.

111. Tandis que la composante 1 préparera le cadre de gouvernance approprié à l'échelle du paysage, en renforçant i) l'accès à des données précises sur la biodiversité, ii) les capacités des décideurs locaux au sujet de la biodiversité ainsi que la gestion durable des terres dans les 3 zones d'intervention, iii) les mécanismes de coordination entre les décideurs impliqués à l'échelle du paysages (société civile, secteur privé, services régionaux, préfectoraux, sous-préfectoraux, etc.), la composante 2 soutiendra des actions concrètes sur le terrain avec des activités de renforcement de capacités visant à soutenir efficacement la gestion des zones protégées clés : le PNMB, une réserve de faune et une forêt communautaire déjà créée mais non classée et enregistrée, ainsi que ses corridors et zones tampons associés dans le paysage, dans le cadre du plan de gestion global du paysage. L'unité de gestion de projet recrutée pour mettre en œuvre le présent projet FEM, sera appuyée par une équipe de consultants individuels et de cabinets de conseil. Une convention avec WCF sera signée lors de la phase de lancement du projet pour les activités se déroulant dans le PNMB (zone centrale du paysage BF). Les conditions nécessaires pour atteindre ce résultat sont décrites ci-dessous :

Produit 2.1 : Le système de gestion des aires protégées est établi dans le paysage de Bafing-Falémé avec un personnel adéquat

112. Dans la zone centrale du paysage BF (PNMB) : le projet apportera un cofinancement supplémentaire pour soutenir la création du PNMB. Des investissements importants sont nécessaires pour soutenir la création du PNMB de 642 000 ha, qui est relativement isolé et abrite 260 villages en son sein. Par conséquent, les fonds supplémentaires fournis par le FEM serviront à appuyer les capacités sur le terrain de OGPR et de la WCF pour mener à bien leur mission. À ce titre, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- Une étude spécifique visant à évaluer la conception actuelle des bâtiments prévus sur le terrain pour accueillir le personnel d'OGPR et de la WCF. Cette étude permettra à l'équipe du projet de proposer des recommandations pour les prochaines constructions (3 maisons d'habitation sont déjà fonctionnelles et 4 restent à mettre en place). Pour cela, un architecte expert sera recruté. Il priorisera l'efficacité énergétique dans les bâtiments, pour assurer la cohérence avec les objectifs de développement nationaux sobres en carbone.
- Une étude spécifique sera entreprise pour élaborer le meilleur plan directeur routier afin de faciliter l'accès à des sites spécifiques (à partir du domicile). Cette étude pourrait également intégrer les besoins de la réserve nationale spécifique de Bafing Falémé afin de faciliter la connexion entre les différentes zones protégées. Un expert sera recruté à cet effet.
- Soutenir la construction de trois habitations au sein du PNMB, grâce au recrutement d'entreprises de travaux locaux.
- Fournir du matériel de terrain au personnel de OGPR dans les 3 habitations. Le matériel sera acheté par le projet.
- Les activités liées au quotidien d'OGPR dans le parc (patrouilles, engagement communautaire) seront également financées par le projet. Cela se fera avec l'appui d'experts biodiversité et inclura une formation pour le personnel d'OGPR chargé de la réserve nationale de Bafing Gambie.

113. L'unité de gestion de projet sera responsable du recrutement des principaux experts, de l'entreprise locale de travaux et de l'achat d'équipements répondant aux besoins spécifiques. Toutefois, WCF et OGPR seront invités à participer au processus de passation des marchés (revue des termes de références, revue des offres financières proposées, validation de l'attribution du marché).

114. **Dans la zone occidentale du paysage BF (réserve nationale Gambie-Falémé) :** le projet établira un cadre favorable pour soutenir la création et la mise en opération de la réserve nationale Gambie Falémé. Bien que les forêts classées soient normalement gérées par la DNFF au niveau national, la gestion de celles de la zone Nord-ouest du paysage BF ont été transférées à l'OGPR lors du projet AGIR. Ainsi l'OGPR a déjà le mandat de ces forêts classées et développera des partenariats avec Guinée Ecologie et les OSC locales pour une gestion efficace de cette zone.
115. Le projet travaillera en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'OGPR, les représentants locaux de l'OGPR et Guinée écologie afin de mettre en place le personnel, l'infrastructure, les équipements et les compétences techniques nécessaires pour effectuer leurs missions et responsabilités. Une évaluation commune, effectuée par l'unité de gestion du projet et l'OGPR, sera effectuée au début du projet pour déterminer les capacités actuelles sur le terrain (infrastructure, personnel déployé, moyens de transport, etc.). L'enquête sur le terrain dans le cadre du PPG, a par exemple montré que la forêt classée Gadha Woundou était gérée par un seul garde forestier. Cette évaluation permettra de proposer des recommandations pour mettre en place un mécanisme approprié de gestion des AP. La WCF sera également impliquée dans les recommandations puisqu'un système de gestion similaire a été mis en place dans le PNMB.
116. L'OGPR et Guinée écologie déploieront ensuite le personnel nécessaire (du côté de la conservation et du côté de la communauté) sur le terrain (une liste de critères choisis sera proposée pour sélectionner les meilleurs profils). Le personnel sera recruté par le biais du récent « Corps paramilitaire des conservateurs de la nature ». Le personnel d'OGPR se concentrera d'abord sur les quatre forêts classées existantes, soutenant ainsi leur processus de réhabilitation (menaces, étude de la faune, plan de gestion actuel, zone tampon...) avant de travailler sur les corridors. Des infrastructures appropriées et du matériel de terrain pour les patrouilles (y compris les motos) seront fournis au personnel d'OGPR. Des équipements techniques seront également fournis (GPS, Cybertracker, outils communautaires de sensibilisation...). La WCF et l'OGPR collaboreront étroitement avec l'unité de gestion de projet pour déterminer les besoins en équipements nécessaires. Le même équipement standard utilisé dans le PNMB s'appliquera à la réserve nationale. Les activités de renforcement des capacités utiliseront le matériel de formation existant mis au point par l'UNOPS et la WCF. Des outils de gestion ont déjà été développés par l'UNOPS, par conséquent, les formations devraient s'appuyer sur ce projet pour assurer la cohérence des interventions dans les aires protégées.
117. **Dans la zone Nord-Est du paysage de Bafing-Falémé (forêts communautaires) :** sur la base de l'évaluation réalisée à travers le produit 1.2, l'accent sera mis sur l'amélioration des conditions de gestion communautaire des forêts. Le projet interviendra dans les trois forêts communautaires identifiées lors du PPG : forêt communautaire de Mandèn Woula (21 000 ha), forêt de Naboun Woula (48 600 ha), forêt communautaire de Faranwalyatou (600 ha). Si les délimitations doivent être modifiées, les critères suivants doivent être utilisés : le niveau de pression actuel, le rapport coût-efficacité, la présence d'espèces sauvages de haute valeur et la pertinence en termes de conservation de la biodiversité. Parmi les activités à financer :
- le renforcement des capacités pour améliorer la gestion actuelle des ressources naturelles (système de gouvernance, application de la loi, outil de surveillance, etc.) ;
 - l'identification et le soutien d'activités clés durables liées au bois et aux produits forestiers non ligneux comme alternatives potentielles des moyens de subsistance des ménages.

118. Les activités de ce produit comprendront :

- Activité 2.1.1 : Étude, construction et équipement des 3 bases d'affectation
- Activité 2.1.2 : Amélioration des capacités techniques de l'OGPR, de la WCF et des équipes des OSC locales
- Activité 2.1.3 : Équipement des équipes de l'OGPR et de la WCF (SIG, CyberTracker, piège photographique, outils de sensibilisation)
- Activité 2.1.4 : Mécanisme de suivi et d'évaluation

Tableau 4 : Répartition des activités par zone (Produit 2.1)

Dans la zone centrale du paysage BF (PNMB)	Dans la zone ouest du paysage BF (Réserve nationale Gambie-Falémé)	Dans la zone est du paysage BF (forêts communautaires)
Étude pour la construction des infrastructures adaptées à l'intérieur du PNMB	Évaluation des capacités courantes (personnel, équipement, infrastructures)	Évaluation de la gestion courante (gouvernance, mécanisme de suivi...) et recommandations
Étude pour la préparation du meilleur plan directeur routier à l'intérieur du PNMB	Recrutement et déploiement du personnel de l'OGPR à l'intérieur des 4 forêts classées	
Construction et équipement des 3 bases d'affectation	Restauration ou construction des infrastructures et de l'équipement dans les 4 forêts classées	
Activités de renforcement des capacités à l'appui de l'OGPR et de la WCF dans l'exercice de gestion de la biodiversité		
Fournir le matériel mobile au personnel de l'OGPR		

Produit 2.2 : Les plans de gestion des AP dans le paysage de Bafing-Falémé (PNMB, Réserve nationale de Gambie Falémé, Forêts communautaires), couvrant 1 119 600 ha, sont élaborés en intégrant les dimensions changement climatique et gestion des terres.

119. **Dans la zone centrale du paysage de BF (PNMB) :** WCF et OGPR ont déjà commencé à mener plusieurs inventaires sur la biodiversité et des enquêtes socio-économiques afin de préparer le terrain pour la création du PNMB. Toutefois, des informations spécifiques supplémentaires seront nécessaires. En tant que tel, le financement du FEM servira à financer des études très spécifiques à valeur ajoutée qui alimenteront l'analyse de base requise pour appuyer le plan de gestion du parc, permettant ainsi aux décideurs de s'entendre sur un ensemble d'indicateurs et des cibles à long terme. Une étude de référence sur les paramètres physico-chimiques de l'eau de la rivière Bafing sera financée, en raison de la présence de plusieurs activités anthropiques sur les bords du fleuve ayant de potentiels impacts négatifs (activités minières, agriculture,...). Un expert ou un cabinet de conseil sera en charge de cette mission. Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts dispose déjà d'un laboratoire équipé et opérationnel à cet effet. Une autre étude sera financée pour soutenir le diagnostic agricole actuel dans la zone tampon, afin de faciliter l'identification de mesures d'adaptation pour les petits agriculteurs, de renforcer les systèmes actuels par l'agro-écologie, tout en améliorant leurs capacités de résilience à long terme (voir le produit 3.4). Un agronome sera recruté pour mener à bien cette mission. Le plan de gestion lui-même ne sera pas financé par le FEM, mais par le cofinancement du WCF.

120. **Dans la zone Nord-ouest du paysage BF (réserve nationale Gambie-Falémé) :** Pour préparer le plan de gestion de la Réserve nationale, des inventaires sur la faune seront menés dans les forêts classées existantes (Gadha Woundou nord et sud, Gambie, Kabela) pour avoir une meilleure connaissance de la répartition et de la population des chimpanzés en danger. Les tendances depuis 2011 pourraient être connues pour la forêt classée spécifique de Gadha Woundou où des inventaires ont été réalisés par le WCF en 2011. Les informations relatives à la répartition et au nombre d'autres espèces clés d'ongulés (antilope, suidae), de carnivores et de primates seront également recherchées afin d'obtenir un aperçu de l'état actuel de la diversité biologique et de fournir un ensemble d'indicateurs et de cibles pour le plan de gestion. Cela se fera avec le recrutement d'un cabinet de consultance spécifique.

121. Un suivi annuel de l'évolution spatiale du couvert forestier sera également établi pour les quatre forêts classées en utilisant le même consultant SIG pour le produit 2.3. Cela soutiendra le taux de dégradation des terres sous forêts issu de la déforestation des habitats naturels. Les études réalisées pour les résultats 1.2, 2.1 et 2.3 prépareront le terrain pour le plan de gestion des réserves nationales. Une collaboration avec l'UNOPS sera mise en place pour assurer la cohérence au niveau national. L'UNOPS travaille en étroite collaboration avec OGPR pour uniformiser le cadre du plan de gestion. Cela se fera pour le plan de gestion du PNMB et pour la réserve nationale. L'appui au plan de gestion se fera par le recrutement d'un expert qui facilitera et guidera le processus. Les leçons tirées du plan de gestion du PNMB seront partagées pour renforcer les bonnes pratiques. Un Plan de surveillance robuste de la biodiversité et des écosystèmes sera développé.

122. **Dans la zone Nord-est du paysage BF (forêts communautaires)** : des inventaires de la faune seront également réalisés dans les trois forêts communautaires. La forêt communautaire abritait autrefois le rare éland de Derby (*Taurotragus derbianus*), aujourd'hui considéré comme éteint en Guinée. Le lion y était également présent bien que son statut actuel soit inconnu aujourd'hui. Selon l'étude de terrain réalisée dans le cadre du PPG, des chasseurs locaux ont révélé, dans cette zone, l'existence de couloirs de migration potentiels pour la faune sauvage entre le Mali et la Guinée. Cela doit être confirmé avec le financement du FEM. Le projet mènera des relevés de faune dans la forêt pour obtenir une meilleure image de la quantité et de la répartition de la faune (ceci se fera par le recrutement d'un cabinet de conseil spécifique qui travaillera en étroite collaboration avec les rangers communautaires et la DNFF). Ces données, associées aux données collectées dans le cadre des activités liées au résultat 1.2, fourniront les informations de base nécessaires pour préparer un plan de gestion durable des terres dans la partie nord-est du paysage.

Tableau 5 : Répartition des activités par zone (résultat 2.2)

Dans la zone centrale du paysage de BF (PNMB)	Dans la zone ouest du paysage de BF (Réserve nationale Gambie-Falémé)	Dans la zone est du paysage de BF (Forêts communautaires)
Etude de la qualité de l'eau et diagnostic agraire	Inventaire de la faune dans les forêts classées	Inventaire de la faune dans les forêts communautaires
	Appui à la préparation d'un plan de gestion	Mise en œuvre d'un plan de gestion durable des terres

123. Les activités de ce résultat comprendront :

Activité 2.2.1 : Études et inventaires préliminaires

Activité 2.2.2 : Préparation et validation de cinq plans de gestion (PNMB, réserve faunique et trois forêts communautaires)

Produit 2.3 Les zones tampon et les corridors sont mis en place

124. Dans le cadre de ce résultat, le projet identifiera des zones tampons naturelles et des corridors, et réhabilitera les zones dégradées pour un fonctionnement efficace des écosystèmes. Des corridors seront établis entre des forêts classées. Le « Comité de gestion du paysage de Bafing-Falémé » élaborera un plan d'utilisation des sols qui associera pleinement les communautés dans l'établissement des zones tampons et des corridors.

125. Ce résultat va inclure différentes activités :

- **Dans la zone centrale du paysage BF (PNMB)** : en complément des inventaires en cours via des « camera trap » (chimpanzés et quelques autres espèces) dans les forêts classées du PNMB, une approche plus globale et complète est nécessaire pour améliorer des corridors de faune (pour les chimpanzés mais également pour un certain nombre d'espèces de haute valeur telles que le léopard et le Bongo³³ pour lequel des informations très limitées existent). Ainsi le projet financera du matériel de « camera trap » ainsi qu'un support pour la collecte de données de missions sur le terrain. Cela constituera la base d'un système de surveillance de la faune robuste au sein de l'ensemble du PNMB, qui fera partie du plan de gestion du PNMB.

³³ The Western or Lowland Bongo ranges from Sierra Leone to Togo (where they now probably only occur in Fazao National Park) and Benin (where a few may still exist in the Mt. Kouffe area). It is listed on the IUCN red list <https://www.iucnredlist.org/species/22047/115164600>.

Un suivi annuel du couvert forestier sera également mis en place, favorisant ainsi le suivi de l'ensemble du PNMB. Le projet financera des images satellitaires, en considérant le système de surveillance SIG de la WCF pour l'analyse de données. Ces informations alimenteront la conception du plan de gestion du paysage (produit 1.1, produit 1.2) du Bafing-Falémé.

- **Dans la zone Nord-ouest du paysage BF (réserve faunique de Gambie Falémé) :** des inventaires anthropiques seront réalisés, par le biais de consultations individuelles et collectives et d'un exercice de cartographie participative (avec le soutien d'un cabinet de conseil en socio-économie). Ces études permettront d'évaluer le niveau de subsistance moyen lié aux ressources naturelles, le niveau actuel de pression exercé sur les activités d'extraction du bois et autres produits, ainsi que l'impact des pratiques actuelles d'abatage- brûlis sur les forêts classées et les zones environnantes. Cette étude sera l'occasion de mieux définir les zones tampons devant être établies autour des quatre forêts classées existantes : entre la forêt de Ghada Woundou et la forêt classée de Gambie et entre Gadha Woundou et le PNBM. Ce sera l'occasion de sécuriser les corridors entre le PNMB et la réserve Gambie Falémé en cours de création. Le projet financera une image satellite pour croiser les informations sociales et géographiques, confirmant ainsi les limites proposées pour la zone tampon et les zones de corridors. Un spécialiste SIG sera recruté pour analyser l'image satellite et formuler des recommandations clés pour la conception des zones tampons et des corridors. Il fournira également l'analyse de base du taux actuel de dégradation des forêts terrestres due à la déforestation des habitats naturels, fixant ainsi les objectifs du plan de gestion de l'utilisation des terres pour le cadre de suivi et d'évaluation. Une autre évaluation sera effectuée au bout de deux ans et à la fin du projet. Cette information, associée à l'enquête sur la faune, alimentera la conception du plan de gestion du paysage (produit 1.2) de la zone spécifique.
- **Dans la zone est du paysage BF (forêts communautaires) :** le projet s'efforcera d'identifier et d'établir des corridors potentiels entre les forêts communautaires. Compte tenu de la grande proportion de terres sous permis d'exploitation minière, il y a de fortes chances pour que des corridors de points chauds potentiels soient situés dans une concession minière. Le projet visera donc à collaborer avec les sociétés minières, les communautés et la DNFF pour convenir conjointement de la création de corridors pour la faune sauvage parmi les concessions afin de sécuriser la migration de la faune sauvage. Le projet financera l'acquisition des images satellitaires afin de croiser les informations sociales et géographiques, confirmant ainsi les limites proposées pour les zones des corridors. Un spécialiste des SIG sera recruté pour analyser les images satellitaires et formuler des recommandations clés pour la conception des zones tampons et des corridors. Il fournira également l'analyse de base du taux actuel de dégradation des forêts, fixant ainsi les objectifs du plan de gestion de l'utilisation des terres pour le cadre de suivi et d'évaluation. Ces informations alimenteront la conception du plan de gestion de l'utilisation des sols (produit 1.2) pour le paysage de Bafing-Falémé.

Tableau 6 : Répartition des activités par zone (produit 2.3)

Dans la zone centrale du paysage BF (PNMB)	Dans la zone ouest du paysage BF (Réserve nationale Gambie-Falémé)	Dans la zone est du paysage BF (forêts communautaires)
Cartographie des habitats et du couvert forestier afin d'établir les corridors		
	Étude socioéconomique et consultations publiques	Consultations auprès des intervenants (miniers, Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) pour définir les corridors

126. Les activités de ce rproduit comprendront :

Activité 2.3.1 : Cartographie des habitats et étude socioéconomique des zones tampons et corridors

Activité 2.3.2 : Opérationnalisation des corridors et campagne de sensibilisation des populations avoisinantes

Produit 2.4 : Un site d'écotourisme pilote basé sur la biodiversité est développé dans le paysage de Bafing-Falémé et est développé pour apporter des revenus alternatifs aux communautés.

127. L'éco-tourisme est très limité en Guinée, à l'exception de la région du Fouta Djallon connue pour ses activités de trekking. Selon l'enquête du PPG, le tourisme est principalement axé sur les affaires. Les étrangers qui viennent en Guinée pour exercer des activités commerciales sont donc principalement intéressés par un séjour à Conakry. Bien que les attractions naturelles existent, l'écotourisme n'est pas développé. Ceci est cohérent avec le nombre de visiteurs enregistrés dans deux parcs nationaux (Parc National du Haut Niger et Parc National du Badiar).

Tableau 7 : Nombre de visiteurs enregistrés dans les 2 parcs nationaux

Parc	Nombre de visiteurs en 2017	Nombre de visiteurs en 2018 (jusqu'à juin)
Parc National du Haut Niger	108	70
Parc National du Badiar	0	0

Dans le parc national du Badiar, aucun touriste n'a été vu depuis 2006. Toutefois, dans la région spécifique du Fouta Djallon, les activités de tourisme rural sont plus développées et un seul opérateur national (Fouta trekking) est impliqué dans le processus de proposition de randonnées naturelles dans la région du paysage du Fouta Djallon, reliant les étrangers aux traditions locales et au paysage naturel. Cet opérateur reçoit environ 300 clients par an. Cette activité est très respectueuse de l'environnement, apporte une valeur ajoutée économique à la région et pourrait être développée, dans une certaine mesure, au sein du paysage, en raison de la forte biodiversité, notamment avec la présence des chimpanzés. Avec la création du PNMB et les espèces phares qu'il héberge, le potentiel de l'écotourisme augmentera. Dans le cadre de ce résultat, le projet initiera un tourisme haut de gamme, axé sur la biodiversité et complétant l'activité de trekking proposée et, plus précisément au sein du PNMB. Un premier projet pilote d'écotourisme sera donc mis en œuvre à Laffa Boubé (à 70 km de la préfecture de Tougué), situé dans le PNBM. Le site a été visité lors de notre visite sur le terrain pour l'élaboration du PPG, permettant de relever un potentiel de biodiversité élevé (cascade, beauté du paysage, présence de deux groupes de chimpanzés confirmée dans les environs de Laffa Boubé). Outre les critères de biodiversité, le village est également l'un des plus proches de la ville de Tougué (3h) et de Labé (6h) (considérée comme la capitale du trek dans les montagnes du Fouta Djallon). De plus, une route sera construite entre Labé et Tougué, rendant le village encore plus proche de Labé, facilitant ainsi son accès. Les habitants de Laffa Boubé sont déjà intéressés par la mise en place d'un projet d'écotourisme, car les visiteurs (principalement des chercheurs de la WCF) avaient déjà commencé à venir. La possibilité de mettre en place une habitation pilote des grands singes pourrait attirer les touristes et donc soutenir financièrement le projet pilote d'écotourisme à Laffa Boubé.

128. Ce résultat va inclure différentes activités :

- Concevoir, à travers une approche participative qui inclut les villageois, OGPR, Office national du Tourisme et Fouta Trekking association, les projets potentiels d'écotourisme, y compris la localisation des infrastructures touristiques, ainsi que les activités potentielles pouvant être organisées à partir du village.
- Mener une étude de faisabilité relative à l'habitation des chimpanzés (la WCF a déjà une expérience confirmée dans le développement de ce type d'activités nécessitant des soins).

- Organiser un voyage d'étude (comprenant les membres de la communauté locale de Laffa Boubé) dans la réserve communautaire de Dindéfelo (Sénégal) où le tourisme lié aux chimpanzés est déjà développé.
- Proposer des hébergements pour accueillir les touristes (le camping et le bungalow traditionnel sont les meilleures options). Un expert architecte pourrait être recruté pour participer à la conception et à la construction des infrastructures proposées. Une entreprise locale de travaux sera ensuite recrutée pour réaliser les travaux (les termes de référence incluront une exigence spécifique concernant le recrutement de personnel local du village). L'équipement pour héberger les touristes (lit, table, etc.) sera fourni par le projet.
- Assurer une assistance technique spécifique au début et au cours du premier mois du projet pour soutenir sa mise en œuvre globale, en assurant la transparence et l'équité pour la participation des communautés locales. Le projet :
 - identifiera les besoins en personnel et les profils requis pour gérer le projet dirigé par la communauté ;
 - supervisera le recrutement du personnel ;
 - préparera et validera un protocole d'accord entre le village et WCF/OGPR pour sécuriser et encadrer le projet ;
 - préparera un système de gestion, de gouvernance communautaire proposé assurant la transparence et l'équité ;
 - assurera la liaison avec l'unité de gestion du projet et la WCF/OGPR.

129. La Fouta Trekking Association est un partenaire qui participe au financement et à la mise en œuvre de cette activité. Elle possède en effet un savoir-faire approfondi en matière de tourisme communautaire. Elle assurera le renforcement des capacités pendant la durée du projet et soutiendra l'activité d'écotourisme après l'achèvement du projet. Afin d'évaluer le potentiel écotouristique à une échelle beaucoup plus large, une étude sur les opportunités touristiques sera réalisée au niveau du paysage afin d'explorer les atouts potentiels et les obstacles pour développer d'autres projets d'écotourisme. Un consultant dédié sera recruté pour mener à bien cette mission. Ses principales conclusions et recommandations seront discutées au niveau des CP et intégrées au plan de gestion du paysage. Il sera également présenté aux voyageurs potentiels.

130. Les activités de ce résultat comprendront :

Activité 2.4.1 : Conception et construction de la structure d'hébergement des touristes dans le PNMB et accroissement de la capacité communautaire en gestion des projets d'écotourisme

Activité 2.4.2 : Étude de faisabilité sur l'accoutumance des chimpanzés

Activité 2.4.3 Étude prospective du marché pour le développement touristique au sein du paysage BF.

Composante 3: Développement du modèle d'éco-village dans le paysage du Bafing-Falémé

Résultat 3 : Des ménages d'agriculteurs et d'agro-pasteurs (dont 30% de femmes) adoptent des pratiques améliorées genre sensible pour gérer les ressources naturelles à travers l'établissement du modèle d'écovillage.

131. **Au regard des objectifs de conservation, cette composante** inclura la restauration et la gestion de près de 7 000 ha, à travers la conservation et l'utilisation durable par les communautés des éco-villages. Ces 7 000 ha, seront obtenus à travers les résultats 3.3 et 3.4 comme décrit ci-dessous. Six mille (6 000) ha de reboisement communautaire (bords de rivières, sources) permettront la création d'une « ceinture verte », puit de carbone de chaque écovillage (produit 3.3). De plus, le projet mettra en place des périmètres écologiques dans les territoires de chaque éco-village, et renforcera l'adoption de pratiques agroécologiques. Ces périmètres écologiques auront un rôle clé dans l'amélioration de l'utilisation des surfaces productives, permettant la gestion durable de près de 1 000 ha à la fin du projet (produit 3.4). Des ONGs locales et internationales seront impliquées pour atteindre ce résultat.

Produit 3.1: Le concept d'éco-village est promu dans au moins 10 villages autour des AP du paysage de Bafing-Falémé

132. Pour ce résultat, un cadre de mise en œuvre des écovillages, avec plan de Gestion des Ecovillages, est élaboré dans une vision globale de gestion et d'utilisation des terres communautaires. Ce plan de mise en œuvre intègre la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité, les énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. La mise en œuvre du concept d'écovillages nécessitera un renforcement des capacités, assuré par le partage d'expérience de l'Agence nationale sénégalaise des écovillages (ANEV). Lors du PPG, ANEV s'est engagée à apporter une expertise au projet et à organiser une visite de terrain au sein d'écovillages sénégalais, comme par exemple celui de Dindéfelo (présence de chimpanzés). Un outil clé identifié au cours de la phase PPG de ce projet est le Plan de Gestion des terroirs EcoVillageois (PGEV). Chaque écovillage aura un PGEV. Les plans auront une vision globale de la gestion et de l'utilisation durables de toutes les terres, de l'eau, des ressources naturelles et de l'énergie et seront développés au moyen d'ateliers participatifs impliquant toutes les parties prenantes (groupes d'utilisateurs du village, bergers transhumants, etc.). La formation communautaire à la planification et à la gestion de l'utilisation des terres fera partie du programme au titre de ce produit.

133. La gouvernance locale et le développement communautaire participatif sont la base du modèle d'écovillage, car ils garantissent l'adhésion, la propriété et la participation des communautés locales afin de garantir le succès du nouveau modèle et, ce qui est tout aussi important, la durabilité après le projet. Sur les 10 écovillages pilotes, les comités de gestion seront mis en place ou renforcés là où ils existent déjà. Ces comités recevront un appui au développement des capacités pour toutes les activités relatives à l'écovillage et à la gestion des ressources, des attentes, des conflits, etc. Les membres seront appelés à définir un PGEV du village. Idéalement, les comités seront inclusifs, composés d'hommes et de femmes, de tout âge. Des règlements et règles seront mis en place pour faciliter le travail des comités et assurer que leurs mandats soient clairs.

134. L'intégration de la dimension de genre est l'une des caractéristiques clés du modèle d'écovillage. Par conséquent, les activités génératrices de revenus spécifiques et le renforcement des capacités répondant aux besoins des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes constitueront un élément majeur des dix écovillages. Les femmes apporteront leur soutien à la gouvernance locale et à la mise en place de l'épargne communautaire et seront au centre du soutien des chaînes de valeur (voir le produit 3.5).

135. Les activités pour atteindre ce résultat incluront :

- **Activité 3.1.1 : Elaboration d'un plan de gestion pour les éco-villages**
 - Développer un plan type pour les PGEV, qui mettra l'accent à la fois sur l'aspect conservation de la biodiversité et sur l'aspect biocarbone de « L'affectation des sols, le changement d'utilisation des terres et des forêts » (CUTF) dans les Ecovillages.
- **Activité 3.1.2 : Etablissement de la situation de référence dans chaque écovillage**
 - Élaborer la situation de référence pour chacun des dix écovillages pilotes : base de référence pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, aux émissions résultant de la cuisson, etc.
- **Activité 3.1.3: Organisation de voyages d'étude pour s'enquérir de l'expérience d'éco-village au Sénégal**
- **Activité 3.1.4: Mise en place d'un comité de développement des écovillages**

- Dans tous les villages pilotes, aider les communautés et les comités de gestion à évaluer leurs ressources en terres et en eau disponibles et leur potentiel de fourniture de différents biens et services et à définir le plan de gestion de l'écovillage.
- Dans tous les villages pilotes, un PGEV spécifique est élaboré en identifiant et en définissant des zones et des périmètres de terres et d'eau, utilisées et gérées par des villages, qui remplissent des fonctions différentes et peuvent nécessiter différentes formes de gestion. Par exemple :
 - Les forêts des éco-villages (FEV) : environ 20 à 50 ha dans chaque village où la « mise en défens » est pratiquée. Une exploitation durable des ressources naturelles qui ne compromet pas la conservation de la biodiversité (écotourisme, apiculture, autres récoltes durables, par exemple) peut être réalisée après la réhabilitation complète du EVF. Là où les FEV sont adjacents aux AP (PNMB, par exemple), ils serviront également à soutenir la conservation de la biodiversité dans l'AP (en fournissant une zone tampon, une extension de l'habitat et/ou un corridor de migration). Ils peuvent également aider à réduire la pression sur l'AP en fournissant des espaces alternatifs pour la régénération de l'habitat, l'observation de la faune et l'écotourisme. Pour assurer le développement de ces activités, chaque éco-village développera et mettra en œuvre un plan de gestion local basé sur l'utilisation traditionnelle des ressources en établissant des règles locales fondées sur les connaissances traditionnelles et la vision des parties prenantes concernées.
 - Un bois de service pour une production durable de bois de feu : il s'agit d'une plantation spécifique pour la production de bois et son utilisation par les ménages. Au moins 2 ha de parcelle boisée seront plantés dans chaque écovillage, soit un total de 20 ha (environ 20 000 arbres)
 - Un Périmètre écologique (PE) : il s'agit du périmètre agroforestier. Ils sont généralement boisés, au moins en partie, et fournissent du bois (bois de chauffage et autres usages), des produits non ligneux, des fruits, des plantes médicinales, des légumes et des vergers, de l'alimentation en eau, des gaules pour la replantation de berges dégradées, etc.
 - Des Terrains agricoles et pâturages : près de 500 ha seront gérés pour les cultures et l'élevage, avec l'introduction de pratiques agroécologiques (gestion des cultures, introduction de plants de légumineuses - voir le résultat 3.4).

Produit 3.2 : Des foyers, des fours améliorés, des biodigesteurs et des technologies solaires, sont vulgarisés dans les écovillages et réduisent les émissions de GES et la pression sur les forêts

136. A travers ce résultat, le projet réduira les pressions sur les forêts en diffusant dans les éco-villages et dans l'ensemble du paysage du Bafing Falémé, des technologies d'utilisation de l'énergie domestique. Trois technologies principales seront encouragées, et plusieurs partenaires seront impliqués dans l'atteinte de ce résultat.

Technologies	Partenaires identifiés
Foyers améliorés, tant dans les régions rurales (écovillages) que dans les petits centres urbains.	L'ONG Guinée 44 a une vaste expérience de l'établissement de la chaîne de valeur des foyers en Guinée. Pendant la phase de lancement du projet, il y aura signature d'un partenariat.
Digesteur de biogaz ménager à l'échelle de la famille.	Le programme national pour le biogaz est mis en œuvre par le MEEF en partenariat avec l'Agence nationale de microcrédit.
Technologies d'énergie solaire améliorées	Le ministère de l'Énergie appuiera la mise en œuvre des technologies solaires dans les écovillages.

137. Avant de démarrer, le projet financera une étude visant à analyser (i) les attentes et comportements des consommateurs sur le marché des usages domestiques, (ii) la production et le circuit commercial des différentes technologies de cuisson (savoir-faire local, existence de céramique dans la région, cartographie des artisans, etc.), (iii) commercialisation sur le marché local des technologies identifiées par le projet.

138. En ce qui concerne les foyers améliorés, deux technologies distinctes seront utilisées. Dans les zones rurales (écovillage), les foyers en Banco/argile seront promus via des formations auprès des femmes formatrices. Ces femmes formeront ensuite d'autres femmes pour diffuser les techniques. Au moins 1 000 foyers de cuisson en banco/argile seront disséminés dans les écovillages. Dans les plus grandes zones urbaines, des foyers améliorés appropriés peuvent être fabriqués dans des centres de production locale, développés grâce à des partenariats public-privés avec des artisans locaux. C'est donc une approche filière qui sera adoptée. Un fabricant a été rencontré à Mamou lors de la phase

d'élaboration du Descriptif du projet : il fabrique plusieurs types de foyers améliorés très populaires sur le marché local. Cependant, la demande est beaucoup plus élevée que l'offre. Des formations de renforcement des capacités seront fournies aux artisans dans la fabrication de foyers améliorés. Les foyers améliorés seront distribués par le biais de groupes de femmes basés dans la communauté et de jeunes hommes via un système de microcrédit. Des foyers améliorés adaptés seront promus avec une approche intégrée de la production à la distribution en passant par la formation, appuyée par un microfinancement adéquat. Au moins 4.000 foyers améliorés adaptés seront disséminés dans les zones urbaines.

139. Le projet va aussi proposer des solutions aux producteurs de charbon de bois par la promotion de technologies plus efficaces. Les fours améliorés seront principalement composés de prototypes de Casamance. La pertinence et la répliquabilité du prototype de Casamance dans le contexte guinéen sera examinée afin de surmonter les barrières et goulots d'étranglement (notamment l'accès aux investissements). Le projet fera ressortir les leçons apprises dans les expériences précédentes, pour assurer la meilleure adaptation possible au contexte d'intervention. La formation et l'équipement seront fournis dans l'écovillage dans le sud du PNMB, où la production de charbon de bois est massive. Le projet facilitera la diffusion et l'utilisation de 50 fours améliorés. Une des innovations clés consistera à introduire des fours portables individuels pour permettre aux agriculteurs de convertir efficacement le bois en charbon de bois. Des petits fours fabriqués à partir de barils seront expérimentés. Cette technologie novatrice à faible coût existe dans d'autres pays tels que le Kenya. Les agriculteurs peuvent transformer la biomasse issue des champs de manière plus efficace. Celles-ci pourraient facilement être produites par les fabricants de poêles ou les soudeurs locaux. Ces fours ont une efficacité supérieure à 30% et coûtent moins de 50 USD avec une durée de vie de plus de 3 ans.
140. Sur la base des résultats du programme national Biogaz, le projet va également construire et installer 10 biodigesteurs domestiques. Les 10 digesteurs domestiques (d'une capacité de 6 m³) seront détenus par les propriétaires individuels et le gaz produit sera utilisé pour la cuisine et l'éclairage dans des lampes à gaz. Chaque ménage se chargera de l'exploitation/la gestion de son propre digesteur. Les propriétaires recevront une formation et des techniciens qualifiés seront présents dans les villages en cas de panne.
141. Enfin, des solutions solaires seront proposées pour l'éclairage domestique et les batteries des téléphones portables. Une étude de faisabilité sera réalisée dans chaque écovillage afin d'installer les technologies solaires adaptées. Ce projet entreprendra la distribution et l'installation de kits solaires au sein des 10 écovillages.
142. Les activités de ce résultat comprendront :
- **Activité 3.2.1: Étude de marché**
 - Effectuer une étude du marché domestique (foyer et biogaz) fondée sur les expériences antérieures de Guinée44 et du Programme Biogaz PNUD-FEM.
 - **Activité 3.2.2 : Mise en œuvre d'une démarche de chaîne de valeur pour les foyers : former et équiper en vue de la production et de la commercialisation des foyers améliorés**
 - Distribuer 5 000 foyers améliorés.
 - Former les villageois et les équiper de fours améliorés.
 - Construire au moins 10 unités de biogaz.
 - **Activité 3.2.3 : Distribuer la technologie solaire dans chaque écovillage**
 - Distribuer 10 trousseaux d'énergie solaire pour l'éclairage et la charge des batteries de téléphone cellulaire
 - **Activité 3.2.4 : Créer une marque de certification avec l'ECREEE**

Produit 3.3 : Le reboisement communautaire (berges des rivières, sources) et la création d'une « ceinture verte » augmentent le stock de carbone

143. Dans le cadre de ce résultat, le projet se concentrera sur des solutions du changement climatique fondées sur la nature, par le biais de boisements communautaires afin d'accroître les « puits de carbone » de chaque écovillage. Au total, 6 000 ha seront plantés sous ce résultat, sur la durée du projet (1 million d'arbres plantés chaque année). Trois types de plantation seront promus et constitueront une ceinture verte pour l'écovillage :
- Protection des berges de rivières et des sources d'eau : 3 000 ha ;
 - Terrains boisés pour la production de bois de chauffage : 20 ha ciblés dans les 10 écovillages ;
 - Réhabilitation des forêts dégradées avec des espèces génératrices de revenus : 3 000 ha.

144. Le reboisement, associé à la mise en défens des sources d'eau et des berges des rivières, facilitera la réhabilitation des terrains et la restauration de la disponibilité de l'eau. De nombreuses espèces riveraines locales telles que *Carapa procera* (Gobi), *Pseudospondias microcarpa* (Ndologa) ou *Syzygium guinense* (Kaadio) constituent la galerie forestière qui évite l'assèchement des rivières. Malheureusement, ils sont partout en régression en raison de la mise en culture des berges et des grands fonds des rivières et des ruisseaux. Toutefois, selon les autorités de village rencontrées lors de la PPG, des règles existent déjà sur cette question, telles que l'interdiction de défricher près des rivières et des sources ainsi que l'interdiction de céder ces terres à l'agriculture, mais elles ne sont pas respectées. Le projet aidera le comité d'écovillage à rétablir les règles. La première étape consiste à ne plus déboiser et à cultiver les lits et les berges des rivières et des ruisseaux afin d'encourager la régénération du couvert forestier riverain. Cette protection doit être complétée par une régénération naturelle assistée complétée par des opérations de reboisement uniquement par des espèces riveraines endémiques pouvant être semées (*Carapa procera*) ou coupées en pépinière. Les cultures fruitières (y compris la banane), les bambous chinois et les eucalyptus sont absolument interdits sur les berges car ils ne retiennent pas l'eau dans le lit mineur, mais accélèrent plutôt l'évapotranspiration et provoquent le dessèchement des points d'eau.
145. De plus, le projet aidera les communautés à répondre à leurs besoins en matière de collecte durable de bois en plantant du bois dédié à la production de bois de chauffe. Cette production sera axée sur des plantations spécifiques à croissance rapide afin de produire du bois durable à long terme et d'améliorer les revenus des communautés locales. Des arbres locaux à croissance rapide seront plantés sur des terres agricoles sous-productives ou des forêts dégradées afin de répondre aux besoins en bois de chauffe. Au moins 2 ha de terrains boisés seront plantés dans chaque écovillage. La consommation annuelle de bois de chauffe par écovillage est estimée entre 182 tonnes/an³⁴ et 522 tonnes/an³⁵. L'exploitation de 2 ha permettra de produire environ 23 tonnes de bois de chauffe (cette estimation est basée sur la moyenne de productivité des espèces d'arbre proposées) et appuiera ainsi la production durable de biomasse végétale à usage énergétique.
146. Les espèces identifiées ont été choisies en fonction des aptitudes à la production de bois de chauffe : (i) Croissance rapide, production rapide d'un volume de bois important, nécessitant un minimum de temps de gestion, (ii) Taux d'extraction d'eau appropriés pour les conditions agronomiques locales, (iii) taillis ou pousses, (iv) avoir du bois dense avec une faible teneur en humidité, (v) produire une fumée peu toxique ou non toxique, (vi) du bois qui se fend facilement et peut être facilement transporté, (vii) Produire d'autres produits ou services pour le ménage, (viii) du bois qui ne crache pas et ne produit pas d'étincelle lors de sa combustion. Les espèces sélectionnées sont faciles à mettre en place et pourraient facilement être plantées par semis direct avec de bonnes semences. Les espèces sont respectueuses de l'environnement et en accord avec les spécificités climatiques de la zone cible. Parmi les espèces sélectionnées figurent *Acacia auriculiformis*, *Cassia siamea*, *Pterocarpus sp.*, *Prosopis africana*, etc.
147. Enfin, le projet aidera également les communautés à répondre à leurs besoins en matière de gestion de ressources naturelles de manière durable et en générant une source de revenus alternatifs. Dans chaque écovillage, une pépinière produira au moins 100 000 arbres par an : plantes médicinales, arbres fruitiers, etc. Certaines espèces sont à considérer : moringa, teck, gmelina, *Jatropha gossipifolia*, *Jatropha curcas*, *Acacia ataxacantha*. Des arbres seront plantés dans les forêts environnantes dégradées autour des écovillages.
148. Les activités de ce résultat comprendront :
- Activité 3.3.1 : Protection des berges et des sources d'eau à travers la « mise en défens » et la plantation d'espèces natifs (création de pépinières dans les écovillages)
 - Activité 3.3.2 : Plantation de parcelles boisées pour la production d'énergie
 - Activité 3.3.3 : Réhabilitation de forêts dégradées en plantant au moins un million d'arbres par an.

Produit 3.4 : Les agriculteurs et les agro-pasteurs (dont 30% de femmes) adoptent des pratiques agroécologiques et de gestion des feux pour réduire la dégradation des terres

149. Une agriculture et une production animale extensives, mal gérées et non réglementées constituent un obstacle à la gestion des terres. Ceci est particulièrement contre-productif pour le modèle d'écovillage. Cette activité facilitera

³⁴ Etude de faisabilité AFD, Novembre 2018

³⁵ Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique

l'introduction de pratiques agroécologiques durables chez les agriculteurs grâce à un processus de renforcement des capacités comprenant des parcelles pilotes, des séances de formation, une assistance technique aux agriculteurs et des investissements pour l'adoption et la diffusion de techniques agricoles durables. Cinq techniques complémentaires seront encouragées : (i) restauration de la fertilité des sols par l'introduction de légumineuses telles que le « Niébé », le Pois d'angole ou le « Mucuna », (ii) périmètres écologiques (ou périmètres agroforestiers), (iii) diffusion de variétés améliorées adaptées au changement climatique, (iv) cordons pierreux, (v) prévention des feux de brousse.

150. La Confédération Nationale des Organisations de producteurs (CNOP-G) est un partenaire clé pour la mise en œuvre de ce résultat. La CNOP-G comprends 14 fédérations, rassemblant au total 19.000 groupements comptant 680 000 producteurs. La fédération des producteurs du Fouta-Djalon (FPFD) sera également impliquée. La CNOP-G et la FPFD bénéficieront d'une assistance technique de la part de l'Unité de Gestion du Projet et d'une ONG internationale. Le projet travaillera avec une ONG internationale (des discussions ont été initiées avec le GRET durant la phase du PPG : le GRET a une grande expérience des pratiques d'agro-écologie en Guinée). L'ONG internationale sera chargée d'élaborer une méthodologie commune de diffusion des pratiques agro-écologiques, former la CNOP-G et les OSC locales qui réaliseront le travail de terrain avec les producteurs, et assurer le suivi des principaux résultats. L'Unité de Gestion du projet et le GRET fourniront également un appui technique à la CNOP-G.
151. Le maintien de la fertilité des sols est l'un des problèmes majeurs rencontrés par les villageois. Les agriculteurs interrogés lors du PPG ont besoin d'innovation pour la régénération des terres dégradées. Les agriculteurs s'accordent sur le fait qu'il existait auparavant un ensemble de pratiques, aujourd'hui abandonnées, qui permettaient un développement de parcelle favorable à la lutte contre l'érosion et donc au maintien de la fertilité des sols, en laissant par exemple un couvert suffisamment grand avec une densité d'arbres précise. Le projet favorisera une régénération plus rapide de la fertilité du sol. Il est donc souhaitable de systématiser les pratiques agroécologiques en introduisant des légumineuses dans les rotations et les jachères. Cela permet une utilisation plus intensive des surfaces cultivées, tant dans les zones alluviales où le maraîchage n'est pas pratiqué que dans les champs extérieurs. L'utilisation de légumineuses, telles que le niébé, le pois d'angole ou le mucuna, sera encouragée. Cela nécessite une clôture solide, y compris pendant la longue période de jachère, ce qui permettrait également de gérer le pâturage de plantes fourragères cultivées pouvant être introduites dans les parcelles. À cette fin, il est nécessaire d'encourager l'installation de barrières naturelles avec des attaches de bambou local s'il n'y a pas suffisamment d'argent pour acheter du grillage.
152. Une activité clé identifiée au cours de la phase PPG pour les écovillages est le périmètre écologique (PE). C'est une parcelle collective de 10 à 20 ha, avec la récolte des produits non-ligneux, des fruits, des plantes médicinales, la réalisation des jardins pour des légumes et des vergers. La parcelle est ensuite cultivée individuellement par les femmes. Chaque femme a 0,2 à 0,5 ha. Cette superficie permet de cultiver les légumes et condiments nécessaires à la famille et de libérer un excédent commercialisable pour générer des ressources monétaires.
153. Le projet encouragera également la diffusion de semences saines, résistantes aux maladies et adaptées au changement climatique. Pour cela, les variétés à cycles courts de 3 ou 4 mois, selon les espèces, sont les plus indiquées. À cette fin, les variétés de riz, d'arachide, de maïs, de sorgho, de fonio, de manioc, de patates douces, etc., devraient être identifiées. Un partenariat sera établi avec l'Institut de Recherche Agricole de Guinée (IRAG). Les agriculteurs ont besoin d'être formés et soutenus pour développer une banque de semences locales adaptées et faciles d'utilisation par les villageois.
154. Le projet aidera également les communautés à organiser et à créer des cordons pierreux, des techniques de zaï et de Régénération Naturelle Assistée (RNA). Les cordons pierreux sont connus des agriculteurs mais peu utilisés. Ils permettent un processus naturel de terrassement qui retient les sédiments. Ils sont également construits pour réhabiliter les terres érodées. Pour maintenir ces cordons pierreux à long terme, il est important de les installer avec des plantes utiles telles que *Gliricidia sepium*, *Brachiaria brizantha*, *Marandu* ou *ruziziensis*, *Pennisetum purpureum* ou *Andropogon gayanus*. Il s'agira de donner l'exemple et de convaincre les agriculteurs de l'efficacité de ces techniques afin de les reproduire de leur propre initiative. Les sols régénérés, les arbres et les arbustes aident à restaurer les terres dégradées et offrent de nombreux avantages - augmentation du rendement des cultures, recharge des nappes phréatiques, fourrage et bois de chauffage et séquestration du carbone.
155. Enfin, le projet appuiera une stratégie de prévention et de lutte contre les feux de brousse autour des écovillages. Tout d'abord, une stratégie de gestion des incendies de forêt, basée sur la participation du comité d'écovillage, sera

élaborée par un consultant national. Chaque écovillage sera doté d'un plan simple et spécifique comprenant : (i) la description de la situation (évaluation de la référence), (ii) les mesures nécessaires pour gérer et contrôler durablement les incendies de forêt, (iii) les responsabilités de chaque partie prenante, (iv) un plan de travail et budget détaillés. Chaque plan sera validé par les parties prenantes lors des réunions, avant son approbation officielle par les autorités. Plus important encore, des campagnes de sensibilisation et de communication seront mises en œuvre concernant les méthodes d'abattis-brûlis, largement utilisées dans la zone du projet.

156. Les activités de ce résultat comprendront :

- Activité 3.4.1 : Amélioration de la fertilité de 1 000 ha de terre agricole
- Activité 3.4.2 : Installation des périmètres écologiques
- Activité 3.4.3 : Installation de cordons pierreux
- Activité 3.4.4 : Mise en place d'un mécanisme de prévention des feux de brousse

Produit 3.5: Les moyens locaux de subsistance sont améliorés grâce à l'amélioration des chaînes de valeur (y compris les techniques de transformation)

157. Le résultat fournira des solutions appropriées pour générer des revenus compatibles avec la conservation de la biodiversité dans l'écovillage. Le développement de moyens de subsistance alternatifs est nécessaire au succès de la gestion durable des terres et des ressources naturelles et d'autres initiatives dans les villages. Les femmes seront les principales bénéficiaires de ce produit. Trois principales chaînes de valeur ont été identifiées au cours du PPG : (i) le miel, (ii) le Karité et (iii) la noix de cajou.

158. La Coordination Nationale des Organisations de Producteurs (CNOP-G) sera également impliquée dans la réalisation de ce résultat en tant que membre du comité de révision de l'étude de chaîne de valeur. La Fédération des Apiculteurs du Fouta, sera également impliquée dans la chaîne de valeur du miel. L'ONG GRET fournira un appui technique dans la mise en œuvre de ce résultat.

159. Le karité est collecté et traité grossièrement par les femmes dans le paysage de Bafing-Falémé. Cependant, la chaîne de valeur du karité n'est pas structurée et les pratiques ne sont actuellement ni productives ni efficaces. Le secteur actuel du karité se caractérise par les goulots d'étranglement suivants : (i) qualité irrégulière ; (ii) traitements rudimentaires et laborieux et procédés de traitement ; (iii) pratiques de marketing aléatoires ; (iii) des moyens financiers limités pour soutenir les investissements à moyen et long terme et créer davantage de valeur ajoutée (en équipements, en fonds de roulement, en renforcement des capacités des ressources humaines). Malgré le nombre élevé de facteurs limitant, il existe de réelles opportunités d'affaires sur les marchés locaux et sous-régionaux. En effet, les créneaux de karité sont une source de graisse consommée sous diverses formes dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. En outre, le beurre de karité est recherché pour diverses applications dans les industries alimentaire, cosmétique, pharmaceutique et parachimique. Le projet financera tout d'abord une étude visant à évaluer les aspects techniques et organisationnels, sur la base des pratiques existantes pouvant être améliorées sans nuire aux ressources naturelles (consommation de bois). Ensuite, le projet formera des femmes, introduira des équipements pour améliorer le processus de transformation et les aidera à accéder au marché.

160. La production de miel est actuellement faible dans le paysage de Bafing-Falémé, mais son potentiel de développement est élevé. La production de miel est une activité complexe. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les producteurs de miel existants pour passer de la production de miel traditionnel (qui brûle des forêts) à la production semi-moderne et moderne de miel avec des abeilles. Il financera tout d'abord une étude sur les chaînes de valeur afin de disposer de données précises sur la production et la demande, ainsi que pour mieux comprendre le rôle des femmes dans les chaînes de valeur. Le projet formera ensuite les producteurs, les équipera et les aidera à créer une "miellerie". Un partenariat sera établi avec la Fédération des Apiculteurs du Fouta.

161. Les activités de ce résultat comprendront :

- Activité 3.5.1 : Étude des chaînes de valeur (karité, miel, néré, gobi)
- Activité 3.5.2 : Soutien de la consommation et de la commercialisation des produits
- Activité 3.5.3 : Renforcement des capacités des groupes d'entrepreneurs

Produit 3.6 : Un programme d'engagement communautaire et d'éducation est opérationnalisé

162. L'engagement communautaire est un facteur clé de réussite du projet. Un expert en genre et engagement communautaire sera recruté dans l'unité de gestion du projet (en commun avec le résultat 4). Il / elle concevra un programme éducatif visant à informer sur les droits et les règles des AP, en utilisant des outils de communication attrayants tels que vidéo, théâtre et brochures. De plus, le code forestier et le code de la faune ont été révisés récemment, mais sont très complexes pour les villageois. Le projet organisera une formation au niveau du village pour vulgariser ces deux textes juridiques clés. Les OSC locales (AVODEPPE, ADJEDELOPE, ADECOM, VAPE and SYNADEV etc seront mobilisées à travers des appels à propositions pour mener les activités de sensibilisation.

163. Les activités de ce résultat comprendront :

- Activité 3.6.1 : Formulation d'une stratégie et déploiement des outils de communication dans les écovillages (y compris les partenariats avec les OSC)
- Activité 3.6.2 : Organisation de réunions de sensibilisation.

Composante 4 : Intégration de la dimension de genre, gestion des connaissances et apprentissage

Résultat 4 : La problématique genre est systématiquement intégrée à la mise en œuvre du projet et un suivi-évaluation efficace permet le partage des connaissances et la diffusion des meilleures pratiques.

164. La composante 4 permettra que les enseignements tirés, grâce à la participation active de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du projet, soient disponibles aux niveaux national et international afin de faciliter une meilleure gestion des aires protégées et de reproduire le modèle d'écovillages. L'accent est mis sur l'intégration de la problématique de genre dans le projet FEM-6, et est ainsi intégré dans les composantes du projet.

Produit 4.1: Une stratégie d'intégration de la dimension de genre développée et mise en œuvre

165. Ce résultat met l'accent sur l'inclusion systématique de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la stratégie du projet et sa mise en œuvre par tous les partenaires dans toutes ses composantes. Un(e) expert(e) en genre et en engagement communautaire sera recruté(e) dans l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Il/elle élaborera une stratégie en matière de genre et veillera à la bonne mise en œuvre de cette stratégie.

166. Le plan d'action relatif à l'intégration du genre est présenté dans le tableau 6 – section IV.6.

167. Les activités de ce résultat comprendront :

- Activité 4.1.1 : Formulation et mise en œuvre d'une stratégie de l'égalité des genres, pilotée par l'« Expert en mobilisation des genres et de la collectivité »
- Activité 4.1.2 : Formation des femmes au leadership
- Activité 4.1.3 : Formation sur l'égalité entre les sexes pour les équipes de gestion

Produit 4.2: Les expériences clés et leçons apprises sont compilées et largement partagées

168. Ce résultat vise à faciliter le suivi systématique de la mise en œuvre des trois premières parties du projet via un cadre de suivi et d'évaluation participatif qui s'appuie sur les activités de suivi et d'évaluation, mais les dépasse et va au-delà. Le projet facilitera la participation des ONG, des organisations gouvernementales et des communautés locales au processus de S&E via le site web du projet, les rapports annuels, les groupes de discussion, les tables rondes, les réunions et la participation aux réunions du comité de pilotage du projet. Cette capitalisation nourrira les discussions du comité du paysage de Bafing-Falémé, qui sert de plate-forme intégrée pour l'utilisation des sols dans le paysage. Les meilleures pratiques et les enseignements tirés de tous les projets mis en œuvre dans le paysage seront partagés au cours de ces ateliers. Des ressources sont spécifiquement réservées pour suivre les progrès et faciliter la gestion adaptative fondée sur les meilleures pratiques tout au long du projet et pour obtenir des résultats à long terme. Dans le cadre de ce flux de travail, l'UGP, en collaboration avec MEEF, la WCF et d'autres agences partenaires internationales (UNOPS, Banque mondiale, AFD, etc.) mènera des activités de recherche et de surveillance relatives aux parties 1 et 2 et fournira une expertise spécifique pour soutenir les institutions dans le développement d'un système de surveillance et de bases de données associées.

169. La gestion des connaissances dans le cadre du projet servira à : (i) identifier et rassembler les informations générées par le projet et d'autres initiatives passées et en cours sur la biodiversité, les AP, l'approche paysagère, la biodiversité des écovillages en Guinée et en Afrique de l'Ouest, (ii) identifier les lacunes en matière de recherche sur la biodiversité et d'interventions du système d'AP, (iii) partager les résultats du projet et les enseignements tirés avec les parties prenantes nationales et internationales concernées.

170. Les activités de ce résultat comprendront :

- Activité 4.2.1 : Créer des pratiques exemplaires sur la conservation et l'utilisation soutenable des ressources naturelles
- Activité 4.2.2 : Recenser les besoins en recherche et établir des partenariats scientifiques
- Activité 4.2.3 : Conclure un contrat avec les OSC locales pour partager l'information et les pratiques exemplaires sur la conservation et l'utilisation soutenable des ressources naturelles.

IV.2. PARTENARIATS

171. Afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience des financements, le projet collaborera activement avec plusieurs projets récents ou en cours afin d'éviter les chevauchements thématiques et le double financement, partager les leçons apprises et augmenter l'effet favorable global sur les ressources naturelles dans le paysage Bafing-Falémé. La liste des partenariats proposés est présentée ci-dessous :

Tableau 8 : Initiatives pertinentes récentes et en cours et coordination avec le présent projet

Initiative et objectif	Coordination avec le projet
<ul style="list-style-type: none"> • WCF- OGPR — Création du Parc National du Moyen Bafing • Mis en œuvre grâce à un partenariat public-privé entre la WCF, l'OGPR, 2 compagnies minières (CBG et GAC) et l'IFC. Budget total : estimé à 2 millions \$ par année. • L'objectif général de ce projet est de créer et d'opérationnaliser le PNMB en se concentrant sur la protection du chimpanzé d'Afrique de l'Ouest. • Ce projet est organisé selon un plan d'action sur 3 ans. 	<p>La coordination entre le projet et la WCF sera centrée particulièrement sur la zone du PNMB pour les quatre volets. Les deux partenaires ont convenu de travailler en étroite collaboration et que le projet FEM-6 miserait sur les réalisations du projet de la WCF pour ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le respect des conditions (gouvernance, normes, indemnité quotidienne et autre) énoncées dans la convention entre la WCF et l'OGPR pour la création du PNMB ; • les données des évaluations de la biodiversité et de la cartographie fondée sur le SIG (réalisée par la WCF) contribueront aux données de référence en vue d'évaluer la condition des ressources au sein du PNMB et des ZP proposées ; • Lors de la phase de lancement du projet FEM-6, on cherchera les synergies entre les écovillages de ce projet et les villages pilotes du projet de la WCF (à déterminer) ; • Harmoniser les méthodes d'intervention dans les écovillages et les villages pilotes ; • Harmoniser les méthodes pour les études et inventaires de la biodiversité ; • Le projet FEM-6 contribuera à soutenir et à renforcer les capacités de cogestion établies à travers le PNMB • Dans la conception des activités de renforcement des capacités du projet FEM-6, on tentera d'épouser et de compléter le programme de renforcement des capacités de la WCF pour la conservation de la biodiversité ; • L'ONG Gret fournit une assistance technique en agroécologie et en développement rural soutenable.
<p>UNOPS — <i>Programme de soutien de la réforme du secteur de la sécurité — volet environnement (PARSS3)</i></p> <p>Financé par l'UE et mis en œuvre par l'UNOPS, ce programme a été lancé en 2016 et a pour objectif général la gestion soutenable des ressources naturelles tout en faisant la promotion de la</p>	<p>Ces deux projets ont convenu de travailler en étroite collaboration pour tirer parti des synergies possibles et complémentaires. Le projet de l'UNOPS contribuera aux résultats du projet FEM-6, alors que le soutien du MEEF en renforcement des capacités contribuera aux résultats du projet FEM, y compris en ce qui a trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au renforcement des capacités du MEEF pour assurer la gestion soutenable des ressources naturelles et donner suite aux engagements internationaux : à l'examen institutionnel et technique et à l'amélioration de la capacité matérielle;

Initiative et objectif	Coordination avec le projet
<p>sécurité sociale, économique et environnementale autour des zones protégées.</p> <p>Il renforcera le ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts et opérationnalisera le Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et protection du site, renforcement des capacités des structures de gestion : opérationnalisation des gardes forestiers et mise en œuvre d'un mécanisme de gouvernance efficient ; - Gestion participative et zones protégées : promouvoir des activités rémunératrices et l'écotourisme pour les populations périphériques des zones protégées ; - Les outils et stratégies pour communiquer avec les collectivités locales et les impliquer dans la gestion soutenable des zones protégées, sont créés et adoptés par le MEEF.
<p>Institut Jane Goodall — création de la Réserve communautaire de Mali.</p>	<p>La Réserve communautaire de Mali est un lien clé de la stratégie de conservation globale soutenue par le projet du FEM. Elle lie le PNMB et la Réserve faunique de Gambie proposée avec la réserve communautaire Dindéfelo au Sénégal. Ces deux projets collaboreront dans les activités suivantes pour la création de la Réserve communautaire de Mali :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conception et l'exécution des sondages sur les populations de chimpanzés (au moyen de transects linéaires), les corridors principaux et les menaces à leur habitat ; - l'évaluation au moyen d'études des conflits entre les chimpanzés et la population humaine locale ; - la conception et l'exécution d'études socio-environnementales auprès de la population locale ; - la mobilisation des autorités, des intervenants et des collectivités locaux dans un processus de normes ouvertes pour la conservation afin de déceler et de régler les enjeux environnementaux et sociaux liés à la gestion des ressources naturelles ; - le dialogue avec les autorités et les intervenants locaux dans le processus de création d'une zone protégée au sein de la préfecture de Mali en établissant la feuille de route pour atteindre sa reconnaissance officielle ; et - l'aide aux autorités locales afin de définir les limites, le zonage et la gouvernance de la future zone protégée.
<p>FIDA – PNAFAFA</p>	<p>Sous la supervision du ministère de l'Agriculture, la PNAFAA-BGF est actif en Moyenne-Guinée (préfectures de Labé, Mali, Tougué, Lélouma, Koubia, Gaoual, Koundara, Mamou, Pita et Dalaba), en Haute-Guinée (préfectures de Kankan, Kerouane, Mandiana, Siguiri, Faranah, Dabola, Dinguiraye et Kouroussa), en Guinée forestière et en Basse-Guinée. Elle vise à améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales dans les régions administratives de Boké, Kindia et Faranah. Pour atteindre cet objectif efficacement, cette initiative souhaite renforcer la production et la productivité du riz et les chaînes de valeur horticoles commerciales pour améliorer la sécurité alimentaire.</p> <p>Ces deux projets collaboreront dans les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réhabilitation des terres agricoles • la diversification de l'enrichissement des chaînes de valeur et des activités rémunératrices • la distribution des semences • la formation agroécologique • la gestion soutenable des ressources naturelles afin d'améliorer les conditions de vie des collectivités au sein du paysage BF • la contribution au cadre plurisectoriel pour la coordination, la définition, et la validation d'un plan d'aménagement.
<p>ECREEE - West African Clean Cooking Alliance (WACCA)</p>	<p>Le programme West African Clean Cooking Alliance est coordonné par l'ECREEE. Il travaille avec les autorités guinéennes à rédiger des politiques en énergie renouvelable et efficace, à concevoir et à adopter des normes pour les foyers de cuisson et d'autres appareils ménagers, à finaliser les principaux documents stratégiques comme le programme d'action Énergie soutenable pour tous (Seforall) et un prospectus d'investissement, à fournir un renforcement des capacités aux intervenants du gouvernement, de la société civile et du secteur privé, et à offrir des prêts et des subventions aux petites et moyennes entreprises. Les deux projets collaboreront afin de mettre en œuvre le livrable 3.2 pour une distribution plus large des foyers améliorés.</p>

Initiative et objectif	Coordination avec le projet
Programme Biogaz (2016-2020) du PNUD - FEM, avec un budget de 2,6 millions \$, fait la promotion du recours au biogaz grâce à la distribution de 2 000 unités domestiques.	Ces deux projets ont convenu de collaborer à la distribution des unités de biogaz dans les écovillages du paysage Bafing-Falémé. Ils auront recours à la démarche des chaînes de valeur en collaboration avec l'Agence de microcrédit.
Fouta Trekking Association (FTA) – développer l'écotourisme dans la région Fouta Djallon	Ces deux projets ont convenu de collaborer à la prospection, à la consultation et à la promotion auprès de population locale, à la partie de l'éducation et de l'information, à l'exécution des activités comme la construction des installations, la réhabilitation des camps écotouristiques et la formation en tourisme, en hygiène alimentaire et en cuisine.
Banque mondiale et AFD - <i>Programme d'Appui aux Communautés Villageoises- 3ème Phase (PACV3, Third Village Community Support Project) - ANAFIC</i>	Par l'entremise du ministère de la Décentralisation (entité nationale de surveillance du PAVC3 et de l'ANAFIC), ces deux projets ont convenu de travailler en étroite collaboration pour tirer parti des synergies possibles et complémentaires. <ul style="list-style-type: none"> la mise en œuvre des plans de développement local au sein du paysage Bafing-Falémé; le renforcement des capacités des communes rurales du paysage Bafing-Falémé (c.-à-d. écovillages) pour obtenir des fonds de l'ANAFIC ; la gestion soutenable des ressources naturelles afin d'améliorer les conditions de vie des collectivités au sein du paysage BF ; la contribution au cadre plurisectoriel pour la coordination. La définition et la validation d'un plan d'aménagement.

IV.3. RISQUES ET HYPOTHÈSES

172. La stratégie du projet, décrite dans le présent document, sous-entend les principales hypothèses suivantes pour justifier la proposition d'une intervention du FEM :

- l'engagement et l'intérêt des acteurs politiques nationaux pour une formule mixte, la création d'aires protégées et le modèle d'écovillage dans la région de Bafing-Falémé demeureront à un point culminant ;
- les communautés locales adapteront leurs habitudes si on leur présente des solutions convenables à l'opposé des modes de consommation de ressources et d'énergie inefficaces et destructeurs ;
- l'approche paysage et le modèle d'écovillage seront développés dans la région de Bafing-Falémé et procureront des avantages globaux en matière de biodiversité et de réduction de la dépendance au carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

173. Comme l'exige habituellement le PNUD, le gestionnaire de projet effectuera une revue trimestrielle des risques et rendra compte de l'état de ces risques au bureau local du PNUD. Le bureau consignera l'information dans le journal des risques ATLAS du PNUD. Les risques seront considérés comme devant être atténués si les conséquences sont graves et les probabilités, élevées (soit lorsque les conséquences ont une cote d'au moins 4 et les probabilités, d'au moins 3). Les gestes posés par la direction en réponse aux risques critiques seront aussi transmis au FEM dans le rapport de mise en œuvre.

Tableau 9 : Évaluation des risques du projet et mesures d'atténuation (résumé de l'annexe H)

Risques du projet					
Description	Type	Conséquences et probabilités (1 à 5)	Mesures d'atténuation	Responsable	État
La République de Guinée a dû composer avec une instabilité politique par le passé. Depuis 2010, le gouvernement élu est	<i>Politique</i>	Conséquences : 4 Probabilités : 4	Le projet porte principalement sur la région de Bafing-Falémé et est orienté sur le terrain. Les responsables travailleront surtout auprès d'autorités régionales. L'intérêt politique	<i>MEEF</i>	<i>Élevé</i>

Risques du projet					
Description	Type	Conséquences et probabilités (1 à 5)	Mesures d'atténuation	Responsable	État
<p>plus stable. Le pays n'est cependant pas à l'abri d'une recrudescence soudaine d'hostilité comme ce fut le cas en août 2018 au cours de la grève contre la hausse des prix du pétrole. Les prochaines élections présidentielles auront lieu en 2020 et pourraient raviver les tensions politiques ou entraîner des changements qui nuiront à la réalisation du projet.</p>			<p>pour le projet est fort dans ces régions. L'instabilité politique à l'échelle nationale se fait plus sentir dans la capitale, Conakry. Des organisations non gouvernementales (WCF, JGI, Guinée44 et Gret), des organisations de la société civile (AVODEPPE, ADJEDELOPE, ADECOM, VAPE et SYNADDEV) et des organisations agricoles (CNOP-G, Fédération des apiculteurs du Fouta Djallon) seront sollicitées, elles ont le désir de développement rural, survivraient probablement même à un changement de régime.</p> <p>Le gouvernement s'affiche comme étant fortement favorable à la planification d'une vision écologique pour la région de Bafing-Falémé et donnera ainsi son aval au projet.</p> <p>Il est probable que le degré de priorité accordé à la création des aires protégées demeure le même.</p>		
<p>Difficultés à établir le processus de collaboration par un Comité de Pilotage du Projet</p> <p>Manque de collaboration entre les ministères, régions, agences et organismes communautaires</p>	<i>Cadre réglementaire</i>	<p>Conséquences : 4</p> <p>Probabilités : 2</p>	<p>Le projet prendra appui sur la commission interministérielle déjà en place pour le PNMB. La commission s'est déjà montrée efficace dans le dossier du PNMB, et c'est pourquoi on adoptera la même façon de faire pour l'ensemble du projet. Des comités régionaux viendront se greffer à la commission interministérielle pour chaque zone de la région. Ces comités rassembleront des acteurs clés (services d'appui, organisations décentralisées, organisations non gouvernementales, entreprises privées, dirigeants communautaires) et auront la tâche d'approfondir les collaborations entre l'ensemble des acteurs de la région sur le terrain et de prendre des décisions à la fois bénéfiques pour le développement économique (barrage, exploitation minière) et à la protection de l'environnement.</p>	<i>MEEF</i>	<i>Moyen, en baisse</i>
Pauvreté omniprésente et	<i>Financier</i>	Conséquences : 2	<i>Les responsables du projet collaboreront étroitement avec le</i>		<i>Faible, en baisse</i>

Risques du projet					
Description	Type	Conséquences et probabilités (1 à 5)	Mesures d'atténuation	Responsable	État
absence de sources de revenus à long terme qui réduisent la capacité de payer pour de nouveaux services (comme des fours) Fluctuations ou déficiences du marché (carbone et filières)		Probabilités : 2	<i>Fonds monétaire international (FMI) et des banques de céréales et graines pour compenser les manques à gagner ou stabiliser les prix.</i> <i>Le projet favorisera la diversification et la résilience des chaînes d'approvisionnement de manière à mieux gérer les risques relatifs à certains produits.</i>		
Les collectivités locales et les groupes concernés ne sont pas prêts à changer les pratiques néfastes pour l'environnement qui menacent les services écosystémiques. Bien qu'on ne mange pas de chimpanzés dans la région de Fouta Djallon, le trafic de viande de brousse est une possibilité bien réelle dans les zones forestières guinéennes.	<i>Social</i>	Conséquences : 3 Probabilités : 1	<i>Les gens se sont montrés très enthousiastes. À l'étape de subvention des préparatifs pour le projet, l'équipe d'experts a fait la sélection des villages qui feront l'objet du projet au moyen d'une série de critères. La cohésion sociale et l'engagement social faisaient partie de ces critères. Seulement dix villages seront sélectionnés pour la phase pilote de manière qu'on puisse mettre en place avec toute l'attention nécessaire les activités choisies par les acteurs clés des villages, des activités dont l'efficacité est assurée grâce aux moyens techniques et financiers déployés.</i> <i>Le projet comportera de plus un volet de renforcement des capacités, des réunions régulières et un appel à la contribution de tous à chaque étape du processus.</i> <i>Concernant le risque de trafic de viande de brousse, la participation d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales au projet permettra la sensibilisation des collectivités et empêchera que de telles pratiques se répandent. Les organisations de la société civile font augmenter la contribution des collectivités locales aux activités de surveillance des animaux et de lutte contre le trafic et répondent justement au besoin de trouver des façons plus respectueuses de l'environnement de gagner sa vie, de manière à réduire la dépendance envers les habitats et animaux vulnérables dans la région de Bafing-Falémé.</i>	<i>UGP</i>	<i>Faible</i>

Risques du projet					
Description	Type	Conséquences et probabilités (1 à 5)	Mesures d'atténuation	Responsable	État
Plusieurs barrages sont en construction dans la région de Bafing-Falémé, ce qui pourrait se révéler néfaste pour les ressources naturelles.	<i>Environnemental</i>	Conséquences : 4 Probabilités : 4	<i>Le projet assurera une collaboration accrue entre le ministère de l'Énergie (responsable des projets de barrages) et les autres ministères, notamment celui de l'Environnement. Le conseil de gestion de la région de Bafing-Falémé approfondira et améliorera les collaborations entre l'ensemble des acteurs de la région sur le terrain et prendra des décisions à la fois bénéfiques pour le développement économique (barrage, exploitation minière) et à la protection de l'environnement. Il aura notamment la tâche de prendre connaissance des études d'impact environnemental et social réalisées. De plus, l'OMVS cofinance le projet par l'intermédiaire du ministère de l'Énergie, ce qui met en relief son désir de concilier l'exploitation des ressources énergétiques et la protection de la biodiversité.</i>	<i>UGP</i> <i>Conseil</i>	<i>Élevé</i>
Les changements climatiques pourraient avoir des effets sur la région de Bafing-Falémé.	<i>Climat</i>	Conséquences : 3 Probabilités : 1	<i>Le projet vise la création d'une résilience climatique sous une diversité de formes ainsi que la mise en œuvre et la diffusion de saines pratiques dans l'écovillage. On réduira ainsi la vulnérabilité des agriculteurs et des agropasteurs. Le modèle d'écovillage contribuera à augmenter la résilience des familles dans la région de Bafing-Falémé. Une collaboration aura lieu avec les responsables de projets d'adaptation.</i>	<i>UGP</i>	<i>Moyen</i>
Il y a risque de résistance sociale contre la participation des femmes aux activités. Il y a risque de faible participation des femmes aux comités de Pilotage et aux instances locales de gestion. Les interventions du projet ne tiennent pas	<i>Sexe</i>	Conséquences : 2 Probabilités : 1	<i>Pour réduire ces risques, les responsables du projet prendront bien soin d'intégrer la dimension de sexe dans leurs communications et de montrer les avantages de l'égalité entre les sexes, aux femmes et aux hommes. L'intervention des acteurs clés sera sollicitée à tous les niveaux, une attention toute particulière étant réservée à la mobilisation des deux sexes. Un expert sur la mobilisation communautaire et la mobilisation</i>	<i>UGP</i>	<i>Faible, en baisse</i>

Risques du projet					
Description	Type	Conséquences et probabilités (1 à 5)	Mesures d'atténuation	Responsable	État
compte des différences entre les sexes.			<i>des femmes sera recruté au sein de l'UMG et aura la responsabilité de mettre en application la stratégie d'intégration des questions d'égalité entre les sexes. Des femmes seront intégrées dans le conseil d'administration pour que le projet puisse mieux interpeller les femmes.</i>		
C'est un projet qui comporte de nombreuses dimensions, couvre une grande région et nécessite la participation d'une diversité de personnes dont les opinions et intérêts ne convergent pas nécessairement. Il faudra bien gérer le projet si on veut éviter les retards et optimiser les collaborations.	Activités	Conséquences : 3 Probabilités : 1	<p>Le processus de recrutement sera rigoureux de manière à ce qu'on sélectionne la meilleure personne pour occuper la fonction de gestion courante du projet (le mandat de cette personne, qui sera rédigé par le PNUD, devra aussi être étudié par l'OGUIPAR et la WCF). Cette personne devra notamment avoir une bonne expérience en mobilisation d'intervenants.</p> <p>Une autre personne sera, elle, recrutée au poste à temps partiel de conseiller technique en chef et veillera à la bonne mise en œuvre du projet.</p> <p>L'unité de gestion, implantée à Labé, collaborera étroitement avec l'OGPR et la WCF pour que les travaux collectifs de mise en œuvre se fassent sans heurts.</p> <p>L'OGPR et la WCF auront aussi un rôle à jouer dans l'établissement de marchés publics de biens et services (examen des mandats, validation du budget proposé) de manière à ce que soient mandatés les meilleurs experts et les meilleures sociétés pour l'exécution des travaux qui leur sont confiés.</p> <p>Comme enseignement tiré de l'expérience passée, l'équipe du bureau du PNUD local fera le suivi du projet pour éviter les retards dans sa mise en œuvre.</p>	UGP PNUD	Faible, en baisse

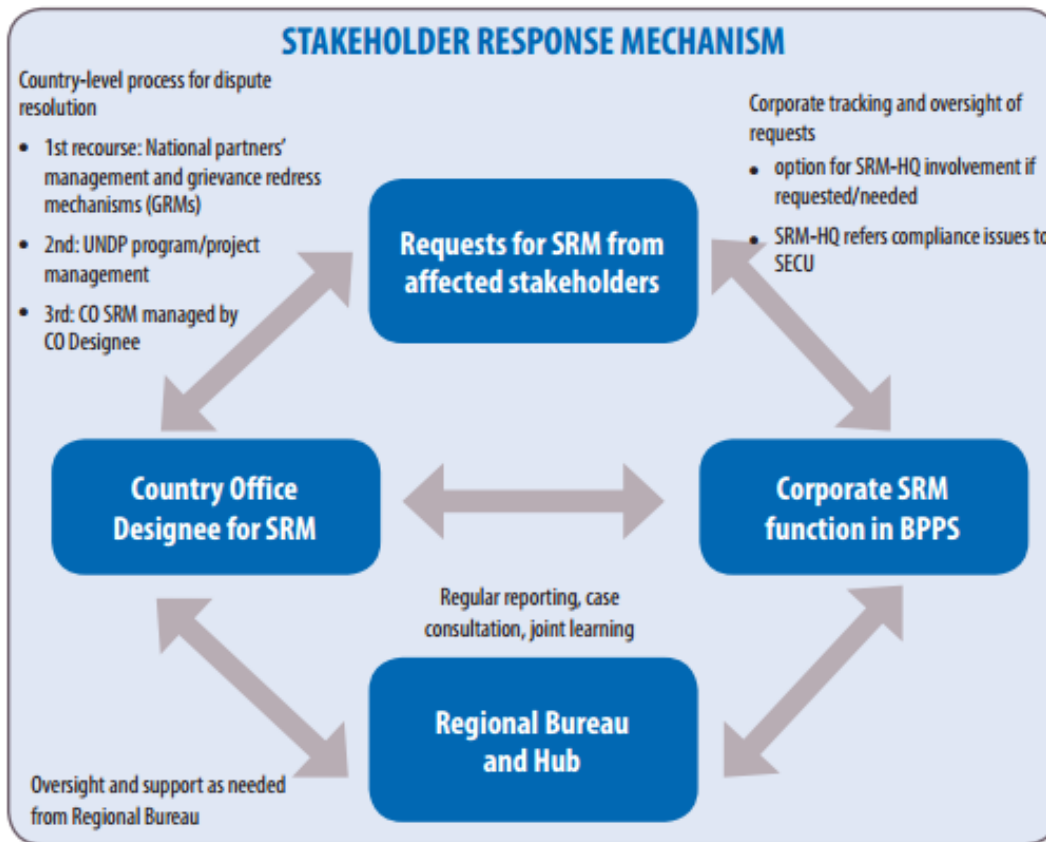
174. Le risque global du projet est élevé. Le gestionnaire de projet effectuera une revue trimestrielle des risques et rendra compte de l'état des risques au bureau local du PNUD. Le bureau consignera l'information dans le journal des risques ATLAS du PNUD.

IV.4. SAUVEGARDE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

175. Les exigences de sauvegarde sociale et environnementale du PNUD ont été respectées dans la création du projet. Comme il est indiqué plus loin dans le texte, le projet ne devrait avoir aucun effet négatif sur le plan environnemental et social.
176. Le projet entraînera plutôt une baisse de la vulnérabilité des collectivités aux variations et aux changements climatiques par l'instauration d'activités résilientes et la diffusion de bonnes pratiques. Tous les habitants des collectivités vulnérables sélectionnées bénéficieront des interventions du projet au même degré. Le projet ne devrait donc entraîner aucun conflit au sein des collectivités. De plus, les infrastructures matérielles construites dans le cadre du projet viseront à protéger la vie et les biens des communautés. Enfin, l'amélioration de la gestion des eaux et de la production alimentaire contribuera positivement à la santé des habitants.
177. Par une gestion durable des ressources naturelles, on protège les sources de revenus des effets des changements climatiques. Les activités de gestion des zones protégées ne devraient avoir que des effets positifs pour les habitats et la biodiversité. Les zones visées, qui formeront un tout fonctionnel et interrelié, seront en effet moins vulnérables à la dégradation provoquée par les fortes pluies. Les espèces locales seront aussi privilégiées pour optimiser les bienfaits pour l'environnement.
178. Bien que le projet soit bénéfique avant tout aux collectivités locales, aucune hausse de la population localisée n'est prévue. L'effet escompté est plutôt que les pratiques adaptées et améliorées de gestion des ressources naturelles grâce à l'écovillage, profiteront aux collectivités locales au-delà des sites d'intervention. Ainsi, aucun déplacement de population n'est prévu comme effet direct ou indirect du projet.
179. L'égalité entre les sexes est une question prioritaire dans le projet. Les interventions du projet feront la promotion de l'équité et de l'égalité sociale. Le projet ne devrait avoir que des effets bénéfiques sur le plan social. Les collectivités locales devront au préalable donner leur accord pour les interventions. Le projet devrait avoir un effet nul ou bénéfique sur l'environnement et le tissu social. Aussi, toute doléance environnementale et sociale sera transmise au FEM dans le rapport de mise en œuvre.

Normes environnementales et sociales du PNUD :

180. Le projet satisfait aux normes environnementales et sociales du PNUD (2014), tout particulièrement aux trois grands principes et aux sept normes applicables aux projets.



Premier principe : droits de la personne

181. Le projet se veut ouvert à la diversité, non discriminatoire et transparent, et est donc respectueux des droits de la personne. Tous les habitants des collectivités vulnérables sélectionnées bénéficieront au même degré des interventions du projet, destinées à protéger la vie des gens et leurs biens. Le projet ne devrait entraîner aucun conflit au sein des collectivités.

182. Le projet fera la promotion du développement durable dans les zones rurales et aura donc comme effet direct d'améliorer le gagne-pain des habitants. Il optimisera l'efficacité dans la consommation énergétique et enrichira et augmentera les revenus par une gestion intégrée et durable des ressources terrestres et naturelles. Le projet ne devrait avoir que des effets bénéfiques sur le plan social. Les collectivités locales devront au préalable donner leur accord pour les interventions. Il sera primordial dans le projet de mettre les acteurs communautaires à contribution. Un expert sur la mobilisation communautaire et la mobilisation des femmes sera recruté au sein de l'UMG; la personne qui occupe ce poste devra transmettre l'information sur la gestion des zones protégées et organiser les formations parmi les villageois.

183. Aucun évincement forcé n'aura lieu à cause du projet lors de la création des zones protégées. Le projet prévoit un processus de médiation avec les habitants locaux. L'expert sur la mobilisation communautaire et la mobilisation des femmes aura la tâche de faire participer les populations à la protection de la biodiversité. L'écovillage sera bénéfique pour la population, notamment en faisant augmenter les revenus et en diversifiant les activités. Ce sera là un moyen de concilier conservation de la biodiversité et développement local participatif.

184. Le principal moyen mis de l'avant pour traiter les doléances est le consensus parmi les intervenants communautaires. En l'absence d'un tel consensus, les parties touchées ont accès au mécanisme de recours formel expliqué dans le document *Stakeholder Response Mechanism: overview and guidance* (2014) et décrit ci-dessous.

185. Le processus suit huit étapes à suivre par le projet :

- recevoir et consigner les demandes de règlement ;
- accuser réception, évaluer la demande et affecter des personnes ;

- rédiger une réponse en consultation avec le personnel du bureau local, la direction, le centre régional/bureau du PNUD pour l'Afrique et les autres acteurs d'importance selon la situation ;
- transmettre la réponse au demandeur et solliciter son approbation ;
- mettre en œuvre la solution ;
- corriger la solution si les résultats ne sont pas à la hauteur ;
- fermer le dossier ou le transmettre à une autre entité ;
- contrôler et consigner la réponse et les résultats.

Deuxième principe : égalité entre les sexes et renforcement de la position des femmes

186. Le projet intègre à la notion de développement l'égalité entre les sexes de manière à ce que tous parmi les groupes des zones visées aient les mêmes chances, les mêmes ressources, les mêmes avantages et les mêmes stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Pour atteindre un tel objectif, des outils et stratégies ont été mis au point. Des indicateurs et cibles tenant compte des différences entre les sexes ont déjà été créés et seront revus lors de l'étude de base. Les interventions feront la promotion de l'équité et de l'égalité sociale. Le projet ne devrait avoir que des effets bénéfiques sur le plan social. Les collectivités locales devront au préalable donner leur accord pour les interventions.
187. Le projet défendra l'intégration des questions d'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités et des femmes et des hommes de son personnel afin que soient mieux comprises les questions qui touchent les sexes ; les responsables nommeront un expert qui agira à titre de référence pour ces questions dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie sur l'intégration des questions d'égalité entre les sexes à l'interne et à l'externe. L'opération sera principalement au profit de l'égalité entre les sexes dans le renforcement des capacités et du rehaussement de la place des femmes dans les activités du projet. Les responsables du projet collaboreront aussi avec des experts du PNUD sur les questions relatives aux sexes de manière à intégrer leurs connaissances dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets du FEM.

Troisième principe : protection de l'environnement

188. Deux des sept normes méritent une attention particulière :
1. conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles ;
 2. atténuation des changements climatiques et adaptation ;
 3. santé, sécurité et conditions de travail.
189. La norme 1 s'applique pour les raisons suivantes :
- le projet comporte des activités en périphérie ou au cœur des zones officiellement protégées. Le risque est géré en cherchant à répondre aux besoins des populations en ressources naturelles qu'on peut exploiter de manière durable pour remplacer les sources actuelles de revenus ;
 - le projet comporte un volet de reboisement avec des espèces riveraines endogènes. Il n'y a aucun risque parce que la plantation d'arbres endogènes améliore la biodiversité.
190. La norme 3 s'applique pour la raison suivante :
- le projet comprend de nouveaux services (les fours, par exemple) qui exigent une source de revenus. Le risque est géré en collaborant de près avec les IMF pour compenser les manques à gagner ou stabiliser les prix et diversifier et rendre plus résilientes les filières et ainsi gérer les risques inhérents à certains produits.

Mesures d'atténuation

191. Le projet vise la création et la mise en application de marches à suivre ainsi que l'emploi d'un nombre suffisant de personnes qualifiées pour donner suite aux engagements décrits plus haut. Un mécanisme sera notamment mis en place pour évaluer les répercussions sociales et environnementales potentielles des activités ou sous-projets.
192. Le financement du projet ne s'appliquerait qu'aux activités ou aux sous-projets qui intègrent des mesures pour éviter ces répercussions ou du moins les réduire. Les responsables feront un suivi régulier de ces répercussions et les consigneront tout au long de la mise en œuvre et fourniront les ressources et le personnel qualifié nécessaires à cet effet.

193. À l'étape de subvention des préparatifs pour le projet, une étude a eu lieu sur l'élaboration d'un cadre de gestion environnementale et sociale (annexe M). Le plan de gestion environnementale et sociale dressera la liste des principaux points à gérer et décrira l'évaluation préalable nécessaire, la mise en œuvre et le suivi des procédures, les responsabilités de chaque entité et le budget accordé. Ce plan présentera aussi les mesures mises de l'avant pour renforcer les entités et améliorer les techniques utilisées, les formations et les moyens de sensibilisation déployés ainsi que la surveillance et l'évaluation du projet.

IV.5. PLAN DE MOBILISATION DES INTERVENANTS

194. Le projet sera réalisé par l'Office guinéen des parcs et réserves (OGPR) du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF). Leur rôle est de fonctionner comme l'Entité Nationale Désignée par le PNUD pour assumer la responsabilité pour la réalisation des objectifs du projet et de rendre compte au PNUD concernant l'utilisation des fonds reçus.

195. Au cours de la mise en œuvre du projet, d'autres intervenants seront impliqués, notamment des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des collectivités locales. Les principaux intervenants ont été informés du projet et de ses objectifs et ont participé à l'étude de base ainsi qu'aux ateliers visant à déterminer les interventions prioritaires, établir l'état de base et sélectionner les indicateurs pour mesurer les résultats obtenus. Ils participeront à l'atelier de validation des documents du projet.

196. Le tableau ci-dessous présente le plan de mobilisation des intervenants pour la phase de mise en œuvre. Leurs fonctions et contributions dans le projet sont décrites en détail à l'annexe F.

Tableau 10 : Plan de mobilisation des intervenants

Produits	Intervenants	Principales responsabilités
1.1 : Le Comité de Pilotage du Projet Bafing-Falémé est créé et opérationnel; il agit à titre de plateforme de gestion intégrée comprenant divers acteurs qui doivent prendre des décisions sur l'utilisation des terres dans la région.	MEEF Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique Ministère des Mines et de la Géologie, WCF Secteur privé, autorités infranationales, société civile, dirigeants communautaires AVODEPPE, ADJEDELOPE, ADECOM, VAPE, SYNADEV	Créer le conseil de la région de Bafing-Falémé en prenant appui sur la commission interministérielle. Former trois comités régionaux. Fournir de l'information et de la documentation sur l'utilisation des terres dans la région. Apporter des capitaux et favoriser les échanges entre les intervenants. Déterminer les principales menaces à la biodiversité et issues des changements climatiques, établir les principales activités, contribuer à la mise en œuvre des activités, mobiliser les collectivités.
1.2 : Un plan de gestion de la région est rédigé pour assurer la protection des zones névralgiques pour la biodiversité, notamment les grands habitats et corridors pour la faune, et le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques.	UGP OGPR WCF Ministères, secteur privé, autorités infranationales, société civile, dirigeants communautaires CERESCOR Guinée Ecologie	Dresser l'inventaire de la faune. Cartographier les forêts communautaires de la région. Compiler les résultats de diverses études et les publier aux intervenants. Concevoir un plan de gestion de la région pour chaque zone du projet.
1.3 : Les aires protégées dans la région de Bafing-Falémé (parc national du Moyen-Bafing, réserve de faune Gambie-Falémé et les trois forêts communautaires) sont officiellement établies.	UGP OGPR WCF Guinée Ecologie	Établir les limites des zones protégées et les principaux corridors. Contribuer aux consultations auprès des collectivités rurales et des habitants pour déterminer les limites des zones protégées. Créer des associations entre la réserve communautaire de Mali et le projet de réserve nationale Gambie-Bafing. Reconnaître officiellement les forêts communautaires (partie est).
2.1 : Un système de gestion des zones protégées est établi dans la région de	WCF OGPR DNFF	Effectuer une étude pour mettre en place des infrastructures adaptées dans le PNMB et créer un plan directeur des routes pour faciliter l'accès aux divers sites.

Produits	Intervenants	Principales responsabilités
Bafing-Falémé, et un personnel suffisant y est affecté.		Contribuer à la construction de trois bases de maison dans le PNMB. Renforcer les capacités du personnel nécessaire et en assurer le déploiement.
2.2 : Les plans de gestion des aires protégées dans la région de Bafing-Falémé (PNMB, réserve nationale Gambie-Falémé, forêts communautaires), qui couvrent 1 119 600 hectares, sont rédigés et intègrent les dimensions des changements climatiques et de la gestion des terres.	WCF OGPR DNFF Guinée Ecologie CERESCOR	Effectuer des études (inventaire de la faune, études socio-économiques, etc.).
2.3 : Les zones tampons et corridors sont établis.	WCF OGPR	Effectuer une surveillance rigoureuse de la faune et du couvert forestier chaque année (PNMB). Effectuer une étude socio-économique relative aux forêts actuellement classifiées. Consulter les compagnies minières. Définir les zones tampons et les corridors.
2.4 : Un site pilote d'écotourisme montrant les bienfaits de la biodiversité voit le jour dans la région de Bafing-Falémé et constitue une nouvelle source de revenus pour les habitants.	WCF OGPR, Association Fouta Trekking Adventure	Concevoir le projet d'écotourisme. Effectuer une étude de faisabilité sur l'acclimatation des chimpanzés. Organiser une étude sur le terrain. Déterminer l'équipement et l'hébergement nécessaires. Veiller à la participation des collectivités locales.
3.1 : On fait l'éloge du concept d'écovillage dans au moins 10 villages autour des aires protégées de la région de Bafing-Falémé.	UGP ANEV Guinée Ecologie Organisations de la société civile	Établir la situation de base avec 10 écovillages sélectionnés. Organiser des visites sur le terrain pour faire part de l'expérience des écovillages au Sénégal. Former des comités de gestion. Rédiger le plan de gestion d'écovillage en y indiquant les zones terrestres et aquatiques.
3.2 : Il y a distribution de foyers et de fours améliorés dans les écovillages pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pression sur les forêts.	UGP ECEEE Guinée44	Réaliser une campagne d'information sur les fours. Former et équiper les gens en vue de la production et de la commercialisation de fours. Former les femmes (utilisation de fours en Banco/argile). Donner des formations en renforcement des capacités pour les artisans qui fabriquent les fours améliorés.
3.3 : Le boisement communautaire (rives, sources d'eau) et la création d'une ceinture verte augmentent la séquestration de carbone.	UGP Collectivités	Aider les collectivités à créer une pépinière dans chaque village. Aider les collectivités à planter des sites boisés pour la production de bois de feu.
3.4 : Les agriculteurs et les agropasteurs (dont 30 % de femmes) adoptent des pratiques d'agroécologie et de gestion des incendies qui réduisent la dégradation des terres.	UGP GRET CNOP-G Collectivités IRAG	Instaurer des pratiques agroécologiques durables. Promouvoir la dissémination de graines saines résistantes aux maladies et adaptées aux changements climatiques (IRAG). Aider les collectivités à organiser et à créer des lignes de pierre et des zaïs et à employer des techniques de régénération naturelle assistée. Sensibiliser les agriculteurs à l'efficacité des pratiques durables. Contribuer à la prévention des feux de brousse. Solliciter une expertise technique et fournir des graines adaptées (IRAG).

Produits	Intervenants	Principales responsabilités
3.5 : Les sources de revenus locales gagnent en qualité grâce à l'amélioration des filières (y compris les techniques de transformation).	UGP GRET CNOP-G Collectivités Fédération des apiculteurs du Fouta	Évaluer les aspects techniques et organisationnels des filières (karité, miel, noix de cajou) et promouvoir une production durable. Former les producteurs. Contribuer à la création d'une miellerie. Établir un partenariat avec la Fédération des apiculteurs du Fouta.
3.6 : Un programme d'engagement communautaire et d'éducation est mis en œuvre.	UGP Guinée Ecologie Organisations de la société civile Collectivités	Concevoir un programme d'éducation. Organiser la formation dans le village.
4.1 : Une stratégie d'intégration des questions d'égalité entre les sexes est élaborée et mise en œuvre.	UGP OGPR Collectivités	Concevoir une stratégie relative aux sexes. Intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans la stratégie et sa mise en œuvre. Sensibiliser les villageois aux questions relatives aux sexes.
4.2 : L'expérience et les enseignements sont consignés et transmis à grande échelle.	UGP OGPR Organisations non gouvernementales, organisations publiques, collectivités locales	Créer un site Web rassemblant toutes les informations sur les zones. Organiser un atelier pour partager les meilleures pratiques et les leçons apprises.

197. L'annexe F présente un plan de mobilisation et de communication avec les intervenants. En outre, le mécanisme de recours du PNUD pour le projet est décrit à la section précédente (IV.4, Protection sociale et environnementale), conformément aux procédures normalisées du PNUD.

IV.6. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET RENFORCEMENT DE LA POSITION DES FEMMES

198. Pendant la phase préparatoire du projet, l'équipe d'experts a procédé à une analyse comparative entre les sexes, au moyen notamment de consultations communautaires sur les différences entre les sexes, en recueillant des données socio-économiques ventilées par sexe et en intégrant des mesures, des indicateurs, des cibles et un budget tenant compte de la spécificité des sexes dans le cadre de résultats du projet. L'analyse comparative figure à l'annexe G et met en évidence les inégalités entre les hommes et les femmes pour ce qui est des conditions de vie, du statut dans la famille et dans la société, des capacités et de la participation au développement.

199. L'analyse a abouti aux recommandations suivantes au regard de la dimension genre du projet FEM 6 :

- **Les connaissances, les compétences et l'expérience des femmes dans la gestion et la conservation de la biodiversité doivent être reconnues et valorisées.** Il faut également les encourager à continuer à participer aux programmes communautaires de conservation et de gestion de la biodiversité dans les aires protégées guinéennes.
- **Il faut mettre en place des conditions favorables à l'accès des femmes aux ressources de production et à leur contrôle, y compris les emplois offerts dans le cadre des aires protégées (comme les écogardes), l'accès aux subventions pour les activités génératrices de revenus et les microprojets.** Les femmes doivent participer aux activités de production dans les filières (extrait 3.5), et leurs conditions de travail doivent être améliorées. En ayant accès à des formations adaptées dans les filières des produits forestiers non ligneux et les secteurs connexes comme le tourisme, les femmes commenceront à pouvoir générer leurs propres revenus, ce qui augmentera leur pouvoir de négociation à la maison et à l'échelle communautaire.
- **Le contexte législatif et juridique doit devenir favorable à la participation efficace des femmes à la tête des réunions des comités de suivi pour les écovillages ou les aires protégées.**
- Enfin, **les femmes doivent être encouragées à participer davantage aux activités, séances d'information et formations du projet du FEM 6 sur la protection de la biodiversité et la création d'écovillages à faible émission de carbone, y compris aux échanges sur l'expérience acquise de manière à alléger si possible leur travail et à accroître leur autonomie.** Ce doit être là à titre non seulement de membres, mais aussi et surtout de dirigeantes dans leur milieu de vie en général.

200. En réponse aux principales conclusions des consultations, le projet mettra l'égalité entre les sexes en priorité de plusieurs façons. Le projet défendra l'intégration des questions d'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes et des hommes de son personnel afin que soient mieux comprises les questions qui touchent les sexes ; les responsables nommeront un expert qui agira à titre de référence pour ces questions dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie sur l'intégration des questions d'égalité entre les sexes à l'interne et à l'externe. L'opération sera principalement au profit de l'égalité entre les sexes dans le renforcement des capacités et du rehaussement de la place des femmes dans les activités du projet. Les responsables du projet collaboreront aussi avec des experts du PNUD sur les questions relatives aux sexes de manière à intégrer leurs connaissances dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets du FEM. **Ainsi, les questions relatives à l'égalité entre les sexes auront droit à une attention particulière dans le volet 4.** Ces exigences feront l'objet d'un contrôle par la personne de référence du PNUD concernant les questions d'égalité entre les sexes au cours du projet. En réponse aux recommandations de l'analyse comparative entre les sexes, le tableau 6 présente les mesures d'intégration des questions d'égalité entre les sexes proposées pour le projet. Un expert sur la mobilisation communautaire et la mobilisation des femmes sera recruté au sein de l'équipe de projet.

Tableau 11 : Mesures d'intégration des questions d'égalité entre les sexes proposées pour le projet

Section de référence	Responsable	Mesures d'intégration des questions d'égalité entre les sexes
Composante 1 : Gestion intégrée de la région Bafing-Falémé		
Produits 1.1 à 1.3	OGPR/UGP	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une représentation des femmes d'au moins 30 % dans les comités multipartites de haut niveau (commissions interministérielles, comités régionaux). Les membres du comité et de l'organe de coordination de l'écovillage doivent inclure au moins 30 % de femmes au début du projet et 50 % à la fin. Les programmes de renforcement des capacités comprennent des formations adaptées aux femmes. Concevoir, organiser et faire connaître des activités visant à promouvoir la place des femmes dans les professions liées à la gestion de la biodiversité.
Composante 2 Mise en branle des travaux de gestion des aires protégées et des zones tampons de Bafing-Falémé		
Produits 2.1 à 2.4	OGPR/UGP	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un recrutement sensible aux différences entre les sexes au sein de l'unité de gestion des aires protégées. Étudier les aspects liés aux sexes et intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans les formations et les documents d'information. Envisager l'embauche de femmes au sein du personnel de gestion des aires protégées et des structures communautaires ; concevoir et faire des investissements dans les infrastructures de manière à ce que les femmes comme les hommes puissent être pris en compte dans le recrutement du personnel (toilettes, salles de prière, etc.). Recruter des hommes et des femmes pour les campagnes d'information en milieu communautaire. Concevoir, organiser et faire connaître des activités visant à promouvoir la place des femmes sur le terrain dans les aires protégées, y compris au sein des collectivités. Mettre en place de petites subventions de projet dont le critère de conception et de sélection est le sexe. Financer des projets liés à l'écotourisme local, gérés par des associations féminines ou semblables.
Composante 3 Établir le modèle d'écovillage dans la région de Bafing-Falémé		
Produits 3.1 à 3.6	OGPR /UGP	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les recommandations sur l'égalité entre les sexes à la mobilisation des bénéficiaires dans les collectivités. Intégrer la formation et les outils sur l'égalité entre les sexes dans les travaux avec les collectivités locales. Appliquer une clause d'égalité entre les sexes pour le recrutement de ressources humaines de manière à encourager les candidatures féminines et leur embauche à tous les niveaux, y compris comme écogardes.

Section de référence	Responsable	Mesures d'intégration des questions d'égalité entre les sexes
		<ul style="list-style-type: none"> Recruter des femmes qualifiées à titre d'expertes de projet selon les besoins. Prodiguer de l'aide aux filières où les femmes sont les plus présentes (karité, gobi).
Composante 4 Intégration des questions d'égalité entre les sexes, gestion des connaissances et formation		
Produits 4.1 à 4.2	UGP	<ul style="list-style-type: none"> Faire le suivi des données ventilées par sexe pour le contrôle et l'évaluation. Inclure les questions d'égalité entre les sexes dans la compilation des données et la reddition de compte sur la gestion des connaissances.
Gestion de projet		
	UGP	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer une clause d'égalité entre les sexes pour le recrutement de ressources humaines de manière à encourager les candidatures féminines. Évaluer les notions sexospécifiques au départ, lors des travaux de conception. Inclure dans le mandat de tout le personnel, des responsabilités qui favorisent l'intégration des questions sur l'égalité entre les sexes tout au long du projet.

IV-7 COOPERATION SUD-SUD ET TRIANGULAIRE

201. Le projet proposé fait partie d'un ensemble régional plus vaste que la simple République de Guinée, qui s'étend au-delà des frontières jusqu'au Mali et au Sénégal, et sera un puissant incitatif à la coopération transfrontalière en gestion intégrée des ressources naturelles entre pays voisins qui doivent composer avec les mêmes enjeux socio-économiques et en matière de biodiversité. Il permettra de relier les limites provisoires du PNMB et les zones environnantes jusqu'au Sénégal et au Mali, qui font partie de l'aire protégée transfrontalière de Bafing-Falémé, par la création de corridors de biodiversité reliant la République de Guinée au sud-est du Sénégal et au Mali.
202. De plus, le projet repose sur le partage d'expériences avec les pays voisins, le concept d'écovillage étant une réplique de celui mis en œuvre au Sénégal. Le projet s'inspirera de l'expérience du Sénégal (leçons qui en ont été tirées, difficultés à mettre en place l'écovillage autour de l'aire protégée, points qui ont particulièrement bien marché). Un voyage d'études sur le terrain dans la réserve communautaire de Dindéfelo (Sénégal) sera organisé avec des collectivités locales sélectionnées du PNMB afin de prendre connaissance de l'expérience acquise par l'Agence nationale des écovillages du Sénégal (ANEV).
203. La coopération Sud-Sud est prévue dans les activités de gestion des aires protégées ainsi que pour l'approche intégrée. Une gestion intégrée transfrontalière de l'écosystème est prévue sous forme d'échange de l'expérience acquise et des enseignements tirés.

IV-8 DURABILITE ET MISE À L'ÉCHELLE

204. Durabilité du projet : La *durabilité environnementale* est le principal objectif du projet ; elle vise l'expansion du réseau d'aires protégées de la Guinée par la création de deux aires protégées dans la région de Bafing-Falémé, considérée comme un lieu névralgique pour la conservation de la biodiversité. À la fin du projet, près de 11 196 km² devraient avoir été intégrés à une aire protégée (aire centrale et corridors) pour le bénéfice à long terme de mammifères menacés en Afrique de l'Ouest, notamment le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest. La collaboration avec les partenaires actuels et futurs du projet, tels que la WCF et ses partenaires, permettra d'encourager le recours à des sources de revenus durables (agriculture durable, activités d'exploitation durable du bois et autres, écotourisme).
205. Le Ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire de l'OGPR, s'engage activement dans les travaux d'expansion du réseau d'aires protégées, en particulier dans la région de Bafing-Falémé (*viabilité institutionnelle*). Le gouvernement s'est engagé à agrandir son réseau actuel d'aires protégées et est prêt à accroître l'autorité de l'OGPR étant donné sa fonction actuelle dans la gestion des aires protégées. Le nouveau personnel de l'OGPR (des conservateurs) a été formé et recruté en fonction des besoins actuels et futurs. L'UNOPS s'est déjà montré favorable au cadre de gestion des aires protégées avec l'aide technique de l'OGPR. La Banque mondiale est également prête à faire un investissement massif si

les autorités en matière d'environnement et l'AFD (par le biais d'une subvention du FVC) investissent également dans la gestion durable des ressources dans la région de Bafing-Falémé. La WCF est actuellement active dans la région de Bafing-Falémé en étroite collaboration avec l'OGPR et met ainsi à contribution son solide savoir-faire pour les travaux de création des aires protégées. Le Jane Goodall Institute est également implanté à la frontière sénégal-guinéenne. Les artisans du projet aideront également les organisations de la société civile locale émergentes et les chefs traditionnels à faire participer les acteurs locaux à la gestion des aires protégées.

206. Durabilité financière : Un fonds fiduciaire est censé être créé pour financer les coûts de fonctionnement du PNBM. Le financement sera fourni par les sociétés minières GAC et CBG dans le cadre du mécanisme de compensation déjà en place. Le montant total alloué au fonds en fiducie sera déterminé dans les semaines à venir, compte tenu du fait que le budget actuel atteint un million de dollars des États-Unis par an. Aucune décision n'a encore été prise concernant le cadre qui régit le fonds en fiducie ; c'est une question de quelques semaines ou mois encore. En ce qui concerne la réserve nationale, la viabilité financière n'est manifestement pas assurée, mais on cherchera à déterminer les sources de revenus possibles pour financer les travaux d'exploitation qui y sont liés. Les résultats du projet COMBO de même que d'autres possibilités de financement international et national seront étudiés à cet effet.
207. La durabilité *sociale* sera rendue possible par l'adoption d'un processus décisionnel participatif pour la planification et la mise en œuvre des travaux de gestion des ressources naturelles dans l'écovillage (plan de gestion d'écovillage). Elle bénéficiera par la suite de la mise en place d'activités génératrices de revenus qui contribueront à atténuer les pressions qui s'exercent sur la biodiversité, les activités néfastes associées à la pauvreté, au chômage et à l'absence d'autres options. L'amélioration des conditions de reproduction de la faune sauvage et l'expansion géographique de l'habitat de la faune par la protection des corridors, pourraient accroître les chances de chasse légale pour la population locale.

La reproductibilité du projet sera rendue possible par sa structure même. Le renforcement des capacités de l'OGPR fait en sorte que les écovillages pilotes (utilisation durable de l'énergie domestique, boisement et techniques agroécologiques) qui donnent de bons résultats dans une aire protégée pourront être reproduits dans une autre localité du paysage de Bafing-Falémé ou une autre aire protégée du pays. En créant deux aires protégées nationales avec les ressources nécessaires pour leur maintien à long terme, on se donne la possibilité de répliquer ce qui fonctionne à un endroit dans d'autres zones protégées en Guinée, en particulier à l'extrême nord-est de la Haute-Guinée (bassin versant de Bakoye), qui a déjà été considéré comme l'un des lieux névralgiques pour la biodiversité des savanes. Dans le cadre de l'approche d'échange et de transmission de connaissances qui lui est propre, le projet favorisera un apprentissage croisé entre les différentes équipes de gestion des aires protégées (gestionnaires et écogardes) par des contacts réguliers et une évaluation participative des résultats du projet. Les responsables du projet consigneront également chaque résultat du projet, les nouvelles formules et les nouveaux processus, les principaux résultats et les leçons apprises ; les lignes directrices et les outils élaborés au cours de la mise en œuvre du projet seront transmis une fois validés sur le plan technique (volet 4). En particulier, l'approche régionale et le concept d'écovillage seront mis par écrit et évalués de manière à ce qu'on puisse les répliquer. Le coordonnateur du projet ou le personnel responsable des communications veillera à ce que cette information soit mise à la disposition des divers groupes d'intervenants afin de faciliter la gestion de l'ensemble de la région. Les liens qui seront dressés avec des projets similaires réalisés par la Banque mondiale, l'UNOPS, l'AFD et l'OMVS procureront des données sur ce qui fonctionne et des résultats de recherche applicables à d'autres interventions.

V. GESTION DU PROJET

V.1. EFFICACITÉ GÉNÉRALE PAR RAPPORT AUX COÛTS

208. Plusieurs raisons permettent de justifier le rapport coûts-bénéfices du projet :

- la triple approche proposée concentre les ressources sur une zone limitée, en particulier pour les interventions principales (volet 2), les investissements servant à la création d'une réserve nationale, d'une forêt communautaire et du PNMB ;
- la valeur ajoutée au projet en cours, à savoir la création du PNMB avec une contribution financière provenant de la compensation de sociétés minières. Les activités liées au PNMB se concentreront sur les activités de renforcement des capacités (interventions principales et secondaires) ;
- la création proposée d'une réserve nationale dans la partie occidentale du projet sera classée dans la catégorie IV ou VI de l'UICN, ce qui permettra des utilisations multiples et nécessitera un degré de surveillance et de mise en application des règles moins intenses et moins coûteux ;
- le projet s'inscrit dans la lignée du projet de l'UNOPS intitulé *Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée (PARSS 3) – volet Environnement*, en mettant en œuvre dans la région visée, les outils existants pour la gestion des aires protégées ;
- on fera appel aux personnes ayant les meilleures compétences au pays en matière d'écotourisme pour les interventions du projet pilote dans la région visée.

209. D'autres approches ont été envisagées pour le projet et sont expliquées ci-dessous au regard du rapport coût-efficacité.

- Absence de projet : Les capacités financières, humaines et techniques sont actuellement limitées à l'échelle nationale pour financer l'expansion du réseau d'aires protégées, bien qu'il s'agisse d'une exigence nationale. Sans contribution du FEM, il n'y aura pas d'intervention dans la partie occidentale de la région de Bafing-Falémé; les quatre forêts classées existantes n'auraient toujours pas la capacité humaine, technique et financière pour mener à bien leur mission, ce qui ferait qu'on ne connaîtrait peut-être pas les aires importantes pour la biodiversité ou qu'on les laisserait sans aucune protection. On disposera de peu de données nécessaires à la protection des espèces animales en voie de disparition, comme le chimpanzé. La répartition et l'évolution des autres espèces animales de grande valeur demeureront inconnues pour une grande partie de la région. En outre, il n'y aurait pas de mécanismes de gouvernance régionale, une situation propice à l'élaboration d'un plan de gestion non durable de l'utilisation des terres où la protection de l'environnement et le développement économique entreraient en compétition entraînant ainsi la dégradation accélérée des terres et des habitats et à l'érosion de la biodiversité. Il n'y aura pas de projet pilote de forêt communautaire dans le nord-est du pays pour améliorer la gestion collective des ressources naturelles ; par conséquent, l'écotourisme ne sera pas mis à l'essai dans le cadre d'un projet pilote, et il n'y aura donc pas d'autres sources de revenus pour les collectivités locales. Le statu quo prévaudrait, tout simplement.
- Investissements dans l'ensemble de la région de Bafing-Falémé, y compris celle de Bakoye : Des investissements sont prévus dans l'ensemble de la région de Bafing-Falémé, comme il est indiqué à l'étape du formulaire d'identification du projet. Cependant, tandis que les travaux de gestion globale et les activités de renforcement des capacités qui y sont réalisées (résultat 1) couvriront l'ensemble de la région, les investissements effectués pour le résultat 2 (création d'une forêt communautaire) seront limités dans le nord-est de la région. La distribution des fonds limités dans l'ensemble de la région se traduirait par un financement et un renforcement des capacités réduits, ce qui nuirait sans aucun doute à la mise en œuvre du projet.

V.2. GESTION DU PROJET

210. Le projet sera mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en tant qu'agence chargée des fonds du FEM, selon les modalités d'exécution nationale du PNUD sur une période de six ans (72 mois), à compter de la date de la signature du Descriptif du projet.

Gestion centralisée du projet

211. Les activités du projet seront coordonnées et mises en œuvre par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) qui désignera un Directeur National (DN) et par l'intermédiaire de l'Unité de gestion du projet (UGP). L'Unité relèvera du ministère et sera dirigée par le gestionnaire de projet, sélectionné par suite d'un appel d'offres, avec l'aide d'un conseiller technique en chef à temps partiel et du personnel administratif et logistique du MEEF. Les mandats du Directeur National, du Gestionnaire du projet et du Conseiller technique en chef à recruter se trouvent en annexe.

212. Plus précisément, l'UGP aura comme fonctions d'assurer la gestion et le suivi du projet dans son ensemble conformément aux règles du PNUD en matière de gestion des projets chapeautés par le PNUD/FEM ; de faciliter la communication et le réseautage entre les principaux acteurs dans la région d'intervention ; d'organiser les réunions du Comités de Pilotage du projet et d'aider les intervenants locaux dans la réalisation de l'objectif du projet. Le gestionnaire de projet aura l'aide de l'équipe de projet (coordonnateur, agent d'évaluation du contrôle, agent administratif et financier, expert genre et participation communautaire et expert de la biodiversité), du conseiller technique en chef et du comité directeur du projet.

213. Le Comité de Pilotage du Projet se réunira au moins deux fois par an et comptera parmi ses membres des représentants de tous les principaux acteurs. Il a pour fonction de passer en revue les plans et les affectations budgétaires pendant le projet et de fournir des conseils à cet égard. Il est présidé par le représentant du MEEF. Le comité directeur technique se réunit une fois par trimestre et est présidé selon ce qui est écrit à l'ordre du jour. Les réunions auront lieu à Labé ou dans toutes autres circonscriptions jugées pertinentes.

Gestion du projet au niveau des sites

214. La gestion décentralisée comprend les activités situées à Labé et sur divers sites du projet. Les bureaux du projet sur le terrain seront installés à Labé, lieu stratégique de la mise en œuvre du projet, car de nombreux intervenants s'y trouvent. Des services publics décentralisés y sont établis ainsi que des bureaux de la WCF, ce qui permettra une collaboration étroite entre l'équipe de projet et la WCF. De plus, Labé joue un rôle central dans la mise en œuvre du projet parce que bon nombre de voies de communication en direction des sites du projet y ont un point de départ. Trois agents seront basés dans chacune des trois zones de la région (PNMB, réserve de faune Gambie-Falémé et forêt communautaire de la préfecture de Siguiri) afin de gérer les activités quotidiennes et de faire rapport au gestionnaire de projet à Labé. Dans le cas du PNMB, où la WCF est déjà active dans un projet collaboratif avec l'OGPR, une convention doit être signée lors de la phase de lancement du projet entre la WCF et les responsables du projet afin d'harmoniser les stratégies et les activités et d'envoyer certaines tâches en sous-traitance.

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo dans les documents du projet et les renseignements diffusés

215. Pour que le FEM soit dûment remercié des subventions qu'il accorde, le logo du FEM figurera aux côtés de celui du PNUD sur tous les documents promotionnels et les autres documents écrits tels que les publications rédigées par les responsables du projet et l'équipement utilisé. Toute référence à des publications concernant des projets financés par le FEM doit également mentionner le FEM en bonne et due forme. Les informations seront divulguées conformément aux politiques applicables, notamment la politique de divulgation du PNUD³⁶ et la politique du FEM sur la participation du public³⁷.

³⁶ Voir la page http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/ (en anglais).

³⁷ Voir la page https://www.thegef.org/policies_guidelines (en anglais).

VI. CADRE DE RÉSULTATS DU PROJET

Le projet contribuera aux objectifs de développement durable suivants : *objectif 1* – Fin à la pauvreté; *objectif 2* – Sécurité alimentaire; *objectif 8* – Travail décent et croissance économique; *objectif 12* – Habitudes de consommation et de production durables; *objectif 13* – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques; *objectif 15* – Vie terrestre; *objectif 16* – Paix, justice et institutions efficaces.

Le projet contribuera aux objectifs inclus dans le document du programme du pays/Plan cadre des Nations unies pour le développement :
 Plan cadre des Nations unies pour le développement : Résultat 2 : D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé auront mis en œuvre des politiques qui améliorent la sécurité alimentaire, la gestion durable de l'environnement, la résilience des populations aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe.
 Document du programme du pays : Résultat 1 : La croissance et le développement sont justes et durables et intègrent des moyens de production qui créent des emplois et des sources de revenus pour les pauvres et les exclus.

Ce projet sera lié à l'extrait suivant du Plan stratégique 2018-2021 du PNUD :

Contexte de développement B : Accélérer les transformations structurelles pour le développement durable.

Solution distinctive 4 : Opter pour des solutions naturelles pour une planète en bonne santé.

	Indicateurs d'objectif et de résultat (au plus 15 ou 16 indicateurs)	Données de référence	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Méthodes de collecte de données et risques/hypothèses
Objectif du projet : Favoriser une gestion intégrée et durable des ressources naturelles par l'adoption d'une approche régionale et la création et la mise en activité d'un ensemble d'aires protégées (parc national du Moyen-Bafing, réserve de faune et forêts communautaires) le long des rivières Bafing et Falémé et la création d'écovillages autour des aires protégées.	Indicateur 1 : Outil de suivi de l'efficacité dans la gestion du FEM : L'outil donne des notes pour les aires protégées qui montrent une amélioration de l'efficacité de la gestion et de la conservation de la biodiversité.	<i>Note de base pour les cinq aires protégées de la région de Bafing-Falémé :</i> (1) PNMB : 32 (2) Réserve de faune Gambie-Falémé : 4 (3) Forêt Manden Woula : 10 (4) Forêt Naboun Woula : 10 (5) Forêt Faranwalyatou : 10	<i>Les notes de l'outil ont augmenté d'au moins 20 % par rapport à la note de base sur trois ans, pour les cinq aires protégées. Toutes les notes sont supérieures à 20.</i>	<i>Les notes de l'outil ont augmenté d'au moins 40 %. Toutes les notes sont supérieures à 50.</i>	Méthodes de collecte de données : Rapports des responsables du projet – Analyse de l'outil reproduite pour les travaux de surveillance et d'évaluation Rapports annuels de l'UGP Visites sur place et évaluation aux fins de vérification
	Indicateur 2 : Nombre de plans de gestion d'écovillage adoptés par les sites pilotes	<i>Aucun plan n'a encore été rédigé.</i>	<i>Au moins six plans de sites de projets ont été rédigés et adoptés par les collectivités.</i> <i>Au moins quatre plans sont mis en œuvre.</i>	<i>Au moins dix plans de sites de projets ont été rédigés, adoptés (approuvés) et mis en œuvre par les collectivités.</i>	Risques : L'instabilité politique et institutionnelle perturbe les conditions minimales de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre du projet. Le gouvernement guinéen accorde moins de priorité et un soutien limité à l'expansion des aires protégées dans la région de Bafing-Falémé. La faiblesse des capacités ou le manque d'engagement relativement à l'écovillage fait en sorte que les bénéfices environnementaux des approches intégrées et du modèle d'écovillage ne sont pas atteints.

	Indicateurs d'objectif et de résultat (au plus 15 ou 16 indicateurs)	Données de référence	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Méthodes de collecte de données et risques/hypothèses
	<u>Indicateur 3</u> : Nombre de bénéficiaires du projet	0	6 000 personnes dans l'écovillage, 10 000 personnes dans la région de Bafing-Falémé	Plus de 10 000 personnes dans l'écovillage, 50 000 personnes dans la région de Bafing-Falémé	Les capacités du MEEF ne se développent pas suffisamment pour parvenir à une gestion aussi ambitieuse que celle désirée pour la région de Bafing-Falémé. Hypothèses : Engagement continu des partenaires du projet, y compris les organismes publics et les investisseurs/promoteurs. Approbation par le gouvernement de Guinée des dossiers d'aires à classer pour la région de Bafing-Falémé sans obstacles politiques.
	<u>Indicateur 4</u> : Cible Aichi : pourcentage d'aires protégées en Guinée	8 % des aires protégées (20 000 km ²)	10,6 % d'aires protégées en Guinée (au moins 6 424 km ² de plus ont été classés, pour un total d'environ 26 000)	12,5 % d'aires protégées en Guinée (au moins 11 196 km ² d'aires protégées sont établis, pour un total de près de 31 000 km ²)	
Résultat 1 La gestion intégrée du paysage Bafing-Falémé est renforcée	<i>Indicateur 5 : Le conseil d'administration de la région de Bafing-Falémé est responsable pour coordonner le travail des acteurs sur place et a validé le plan de gestion.</i>	<i>Aucun mécanisme de gouvernance existant ni aucun plan intégré d'utilisation des terres à l'échelle de la région. À noter : La commission interministérielle est partiellement active à l'échelle du PNMB.</i>	<i>La commission interministérielle est entièrement active. Trois comités régionaux ont été formés et opérationnels pour la région.</i>	<i>Les relations de travail sont bonnes à tous les niveaux, local comme national. Le plan de gestion de la région a été bien rédigé, adopté (approuvé) et mis en œuvre par les intervenants.</i>	Méthodes de collecte de données : <i>Protocole interministériel Rapports des comités régionaux et des réunions de la commission interministérielle Rapport du plan de gestion de la région Document officiel ou gazette</i>
	<i>Indicateur 6 : Superficie en hectares des aires protégées légalement établies dans la région de Bafing-Falémé</i>	<i>Aucun hectare de classé À noter : le PNMB (6 426 km²) est en création.</i>	<i>Au moins 6 424 km² de plus ont été classés et 3 372 km² sont en création.</i>	<i>Au moins 11 196 km² d'aires protégées sont établis et permettent la conservation de la biodiversité dans la région de Bafing-Falémé.</i>	Risques : Il manque de volonté politique ou les processus sont trop complexes pour assurer une coordination efficace et éliminer les obstacles dans les délais prévus du projet. Le manque d'engagement ou de capacité des intervenants régionaux empêche l'attribution des terres et la réalisation des plans fonciers (plan de gestion de la région). Hypothèses : La capacité du MEEF et les relations de travail avec d'autres ministères peuvent être renforcées pour réaliser les objectifs du projet et assurer une gestion ambitieuse de la région de Bafing-Falémé. Le classement officiel des nouvelles aires protégées sera accéléré. La volonté politique de classer les nouvelles aires protégées demeure.

	Indicateurs d'objectif et de résultat (au plus 15 ou 16 indicateurs)	Données de référence	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Méthodes de collecte de données et risques/hypothèses
Résultat 2 La biodiversité du paysage de Bafing-Falémé est préservée au moyen d'un système d'AP opérationnel et interconnecté.	<i>Indicateur 7 : Hausse de la note sur la fiche de développement des capacités du PNUD pour la gestion des aires protégées par rapport à l'année de référence.</i>	<i>Systémique Institutionnel Individuel</i>	<i>Les notes augmentent en absolu d'au moins 20 %.</i>	<i>Les notes augmentent en absolu d'au moins 40 %.</i>	Méthodes de collecte de données : <i>Application du tableau de bord du PNUD sur le renforcement des capacités après approbation du directeur général et des évaluations à mi-parcours et à la fin. Rapports des responsables du projet et rapports de l'UNOPS Photos aériennes et satellites Zones tampons et corridors marqués au sol, clarification du statut légal Inventaire de la faune</i>
	<i>Indicateur 8 : Des zones tampons et des corridors existent dans la région de Bafing-Falémé.</i>	<i>Absence de zones tampons et de corridors</i>	<i>Un corridor est en création entre le PNMB, la réserve de faune et les forêts communautaires au Sénégal.</i>	<i>Un corridor est créé entre le PNMB, la réserve de faune et les forêts communautaires au Sénégal. Au moins 50 % des chefs des villages environnants comprennent le statut juridique des couloirs.</i>	Risques : <i>Les activités d'exploitation de bauxite s'étendent près de la zone proposée pour le PNMB, la RFGF et les forêts communautaires. Les changements climatiques exacerberont la fragmentation de l'habitat dans les écosystèmes terrestres.</i> Hypothèses : <i>La volonté politique d'une gestion durable de la région de Bafing-Falémé et du classement des nouvelles aires protégées demeure.</i>
	<i>Indicateur 9 : Le statut d'espèces emblématiques telles que le chimpanzé, l'élan de deby d'Afrique de l'Ouest, le cobe defassa, l'éléphant de savane, le léopard, le lion dans la région de Bafing-Falémé.</i>	<i>Il y a environ 5 000 chimpanzés dans la région de Bafing-Falémé. Il faudrait aller chercher l'information concernant le l'élan de deby, le cobe defassa, l'éléphant, le léopard, le lion.</i>	<i>Populations d'espèces emblématiques stabilisées.</i>	<i>Populations d'espèces emblématiques stabilisées.</i>	Engagement des différentes institutions publiques. <i>Les écosystèmes de la région de Bafing-Falémé peuvent se régénérer rapidement après une dégradation et sont suffisamment résilients pour résister aux effets les plus immédiats des changements climatiques.</i>

	Indicateurs d'objectif et de résultat (au plus 15 ou 16 indicateurs)	Données de référence	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Méthodes de collecte de données et risques/hypothèses
Résultat 3 Les ménages d'agriculteurs et d'agro-pasteurs (dont 30% de femmes) adoptent des pratiques améliorées tenant compte du genre pour gérer les ressources naturelles à travers l'établissement du modèle d'écovillage.	<i>Indicateur 10 : Pourcentage de ménages dans les écovillages du projet munis d'un foyer amélioré et nombre de fours perfectionnés</i>	0	<i>Au moins 40 % des ménages des écovillages du projet utilisent des fours améliorés.</i>	<i>Au moins 1 000 fours Banco/argile sont utilisés dans l'écovillage et 4 000 fours perfectionnés dans les zones urbaines environnantes. Au moins 50 fours sont distribués dans la région de Bafing-Falémé. Au moins 10 kits solaires sont utilisés dans les écovillages.</i>	Méthodes de collecte de données : <i>Rapports annuels des responsables du projet</i> <i>Visites sur place et évaluation aux fins de vérification</i> <i>Schéma de surveillance</i> <i>Enquête socio-économique : évolution des pratiques culinaires domestiques</i> <i>Résultats et analyse de l'application de la technique du changement le plus significatif par les évaluateurs à mi-parcours et à la fin.</i>
	<i>Indicateur 11 : Augmentation de la séquestration du carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre par le boisement, la réduction de la déforestation et l'utilisation de technologies de cuisson propres.</i>	<i>Il n'y a pas de reboisement à grande échelle dans la région de Bafing-Falémé. Il y a émission d'environ 9,4 millions de tonnes de CO₂ par an sur les 1 119 600 hectares de forêt des sites du projet. Il n'existe aucune technologie de cuisson propre dans la région.</i>	<i>(1) Au moins 3 000 hectares reboisés</i> <i>(2) Au moins 1 119 600 hectares protégés</i> <i>(3) Au moins 3 000 fours améliorés et 20 fours distribués</i>	<i>Réduction des émissions de CO₂ de 15 435 599 tonnes au cours de la durée de vie de 20 ans :</i> <i>(1) Au moins 6.000 hectares reboisés (1 701 843 tonnes de CO₂ séquestrées au cours des 20 ans du projet)</i> <i>(2) Au moins 477 000 hectares protégés (13 733 756 tonnes de CO₂ en émissions évitées)</i> <i>(3) Au moins 5 000 foyers améliorés et 50 fours distribués</i>	Risques : <i>L'engagement des villages à changer et à adopter de nouvelles méthodes n'est pas suffisant pour faire adopter à grande échelle les nouvelles formes de consommation d'énergie qui permettront un développement à faible émission de carbone.</i> Hypothèses : <i>Les collectivités sont favorables aux aires protégées dans la région de Bafing-Falémé étant donné que ces dernières leur procurent des avantages aussitôt transmis à d'autres.</i> <i>Le projet d'écovillages mettra à disposition suffisamment de terres et de main-d'œuvre pour atteindre les objectifs de plantation.</i> <i>Les collectivités dans la région de Bafing-Falémé sont réceptives au changement.</i>

	Indicateurs d'objectif et de résultat (au plus 15 ou 16 indicateurs)	Données de référence	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Méthodes de collecte de données et risques/hypothèses
	<i>Indicateur 12 : Perception par les collectivités du rôle que jouent leurs moyens de subsistance dans la bonne gestion des ressources biologiques de la région de Bafing-Falémé, mesurée par l'application périodique et indépendante de la technique du changement le plus significatif.</i>	<i>Sans objet La technique du changement le plus significatif doit être appliquée une fois que le projet a été lancé et qu'une certaine forme de changement s'est produite. La base de référence correspond à toutes les évaluations qui corroborent l'analyse de la situation pour ce projet, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des terres et les moyens de subsistance.</i>	<i>Les changements dans les sources de revenus sont perceptibles par l'application de la technique du changement le plus significatif par une entité indépendante.</i>	<i>Les changements dans les sources de revenus sont perceptibles par l'application de la technique du changement le plus significatif par une entité indépendante.</i>	
Résultat 4 Les questions de genre sont intégrées et la gestion des connaissances appuie la diffusion des pratiques exemplaires.	<i>Indicateur 13 : Pourcentage de femmes parmi les participants aux activités du projet, dont les travaux de surveillance et d'évaluation</i>	5 %	> 20 %	> 30 %	Méthodes de collecte de données : <i>Rapports des responsables du projet</i> <i>Base de données du projet</i>
	<i>Indicateur 14 : Nombre de leçons rendues publiquement accessibles et diffusées sur la façon de réduire les pressions du secteur sur la formule employée pour la région et le modèle d'écovillage</i>	0	2	10	Risques : Hypothèses : Les femmes désirent participer directement au projet. D'autres intervenants veulent s'informer des leçons tirées de ce projet.

VII. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION (S&E)

216. Les résultats du projet, les indicateurs et les cibles à mi-parcours et finaux correspondants au cadre de résultats du projet seront suivis annuellement et évalués périodiquement au cours de la mise en œuvre. Si les données de référence pour certains indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Le plan de suivi inclus dans l'Annexe spécifie les rôles, les responsabilités et la fréquence du suivi des résultats du projet.
217. Les travaux de suivi et d'évaluation du projet seront entrepris conformément aux exigences du PNUD telles qu'énoncées dans les POPP et la politique d'évaluation du PNUD. Le bureau pays du PNUD a pour responsabilité de garantir la pleine conformité avec toutes les exigences du PNUD en matière de suivi, d'assurance qualité, de gestion de risques et d'évaluation du projet.
218. Des exigences obligatoires complémentaires du FEM en matière de suivi et d'évaluation, seront entreprises conformément à sa Politique de Suivi et à sa Politique d'évaluation ainsi qu'à ses autres politiques appropriées. Le Plan de S&E chiffré inclus ci-après et le Plan de Suivi en Annexe guideront les activités de S&E spécifiques au FEM, à mener par ce projet.
219. En plus de ces exigences obligatoires du FEM et du PNUD, toutes autres activités de S&E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptée du projet seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de lancement.

Autres exigences de Suivi et de Rapportage du FEM

220. Atelier et Rapport de lancement : Un atelier de lancement du projet sera organisé dans les deux mois suivant l'approbation du projet par le Président du FEM, avec pour but :
- a) de familiariser les acteurs clés avec la stratégie détaillée du projet et discuter de tout changement qui pourrait intervenir dans le contexte global depuis que l'idée du projet a été initialement conçue qui pourrait influencer sa stratégie et sa mise en œuvre ;
 - b) échanger sur les rôles et responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes de rapportage, les stratégies d'engagement des acteurs et les mécanismes de résolution des conflits ;
 - c) passer en revue le cadre de résultats et le plan de suivi ;
 - d) échanger sur les rôles et responsabilités en matière de rapportage, de suivi et d'évaluation, et parachever le budget de S&E, déterminer les organismes nationaux et régionaux à impliquer dans le S&E du projet ; échanger sur le rôle de la personne focale du FEM pour les questions opérationnelles et des autres acteurs dans le S&E du projet ;
 - e) mettre à jour et passer en revue les responsabilités en matière de suivi des stratégies du projet, y compris le registre des risques ; le rapport de plan de sauvegarde environnementale et sociale, le cadre de gestion environnementale et sociale et les autres exigences de sauvegarde ; les mécanismes de réclamation du projet ; la stratégie genre, la stratégie de gestion des connaissances et les autres stratégies de gestion appropriées ;
 - f) examiner les procédures de production des rapports financiers et de suivi budgétaire et des autres exigences obligatoires et convenir des modalités de l'audit annuel ;
 - g) Planifier et organiser les réunions du Conseil du Projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année ;
 - h) lancer officiellement le projet.
221. Rapport de mise en œuvre du Projet du FEM :
- Le PIR annuel du FEM, couvrant la période de rapportage de juillet (année précédente) à juin (année en cours), sera produit pour chaque année de la mise en œuvre du projet. Tous les risques environnementaux et sociaux et les plans de gestion y afférents feront l'objet d'un suivi régulier, et les progrès réalisés seront présentés dans le rapport de mise en œuvre (PIR). Le rapport de mise en œuvre soumis au FEM sera partagé avec le Conseil du projet. La notation de la qualité du rapport de mise en œuvre de l'année précédente sera utilisée pour servir à la rédaction du rapport de l'année suivante.
222. Indicateurs clés du FEM : *Les indicateurs clés du FEM fournis en annexe seront utilisés pour suivre les avantages environnementaux globaux et seront actualisés pour produire le rapport à soumettre au FEM avant la revue à mi-*

parcours (MTR) et l'évaluation finale (TE). Il est à noter que l'équipe du projet est responsable de la mise à jour de l'état des indicateurs. Les données de suivi actualisées devraient être partagées avec les consultants des MTR/TE avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent servir pour une vérification ultérieure. Les méthodologies à utiliser pour la collecte des données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur le site web du FEM.

223. Evaluation à mi-parcours par une entité indépendante : Les termes de référence, le processus de revue et le rapport final de la revue à mi-parcours adopteront les canevas normalisés et les directives pour les projets financés par le FEM, accessibles sur le site du [centre de ressources pour les évaluations \(ERC\) du PNUD](#). L'évaluation sera indépendante, impartiale et rigoureuse. Les évaluateurs qui seront embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception et à l'exécution ou prodiguer des conseils sur le projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne devraient pas être dans une position où il pourrait y avoir une possibilité de contrats futurs en rapport avec le projet en cours de revue.

La personne de référence du FEM pour les questions opérationnelles sera activement impliquée et consultée au cours du processus d'évaluation. La direction du BPPS/FEM peut aussi apporter un appui supplémentaire pour l'assurance qualité.

Le rapport final et les TDR de la revue à mi-parcours (MTR) seront publiquement disponibles en anglais et seront postés sur le site de l'ERC du PNUD d'ici mai 2023. Une réponse du management aux recommandations de la MTR sera postée sur le site de l'ERC dans les six semaines suivant la finalisation du rapport de la MTR.

224. Evaluation finale (TE) :

Une évaluation finale indépendante se fera après l'achèvement de tous les résultats et activités majeurs du projet. Les TDR, le processus d'évaluation et le rapport final de l'évaluation finale adopteront des canevas normalisés et les directives des projets financés par le FEM disponibles sur le site du Centre de ressource d'évaluation du PNUD. L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les évaluateurs qui seront recrutés pour conduire la mission seront indépendants des organisations qui avaient été impliquées dans la conception, la mise en œuvre et le conseil du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne devraient pas être dans une position où il pourrait y avoir une possibilité de contrats en rapport avec le projet en cours d'évaluation.

De même, les évaluateurs ne devraient pas être dans une position où il pourrait y avoir une possibilité de contrats futurs en rapport avec projet en cours de revue.

La personne de référence du FEM pour les questions opérationnelles sera activement impliquée et consultée au cours du processus d'évaluation. La direction du BPPS/FEM peut aussi apporter un appui supplémentaire en matière d'assurance qualité.

Le rapport final et les TDR de l'évaluation finale seront publiquement disponibles en anglais et postés sur le site de l'ERC du PNUD (ajouter la date inscrite sur la page de couverture du document du projet). Une réponse du management aux recommandations de la TE sera postée sur le site de l'ERC dans les six semaines suivant la finalisation du rapport TE.

225. Rapport final :

Le PIR du FEM d'achèvement ainsi que le rapport d'évaluation finale du projet et la réponse du management correspondante serviront de rapports finaux du projet. Les rapports finaux du projet seront partagés avec le Conseil du Projet au cours de la réunion de revue de la fin du projet afin d'échanger sur les leçons apprises et les opportunités de mise à l'échelle.

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les livrables et la divulgation des informations.

Pour accorder une reconnaissance appropriée au FEM pour l'octroi du financement, le logo du FEM apparaîtra avec le logo du PNUD sur tous les supports promotionnels, les autres supports écrits tels que les publications générées par le projet et les matériels du projet. Toute citation des publications en rapport avec les projets financés par le FEM accordera une reconnaissance appropriée au FEM. Les informations seront divulguées en conformité avec les politiques appropriées notamment la Politique de Divulgation du PNUD et la politique du FEM sur l'implication du public.

Exigences mandataires de suivi&évaluation et Budget de suivi&évaluation du FEM :

Exigences de Suivi&Evaluation du FEM	Responsabilité principale	Coûts indicatifs à imputer au budget du projet (\$ US)		Délai
		Subvention du FEM	Cofinancement	
Exigences mandataires du PNUD en matière de suivi et de rapportage, telles que décrites dans le POPP du PNUD	Bureau pays du PNUD	Aucune	Aucun	Chaque trimestre, chaque année
Gestion des risques	Gestionnaire de projet Bureau pays	Aucune	Aucun	Chaque trimestre, chaque année
Rapport de mise en œuvre du projet du FEM (PIR)	Gestionnaire de projet, Bureau pays du PNUD et équipe du PNUD-FEM	Aucune; calcul au prorata des honoraires du gestionnaire de projet, des honoraires du conseiller technique en chef et du personnel du PNUD non comptabilisés	Aucun	Chaque année
Leçons tirées et production de connaissances	Gestionnaire de projet, Conseiller technique en chef et expert des communications	30 000 \$ (expert des communications) Calcul au prorata des honoraires du gestionnaire de projet et du conseiller technique en chef non comptabilisés	Aucun	Chaque année
Surveillance des risques environnementaux et sociaux et plans de gestion correspondants, le cas échéant	Gestionnaire de projet, CTA Bureau pays du PNUD	Aucun. Au prorata du salaire du PM et des frais du CTA et du personnel du PNUD non comptabilisés	Aucun	en cours
Traitement des réclamations environnementales et sociales	Gestionnaire de projet Bureau pays du PNUD	Aucun	Aucun	en cours
Missions de supervision	Bureau pays du PNUD	Aucune ³⁸	Aucun	Chaque année
Missions d'anticipation et de résolution de problèmes	Équipe PNUD-FEM	Aucune	Aucun	Règlement de problèmes au besoin
Missions d'apprentissage/visites de terrain du secrétariat du FEM	Gestionnaire de projet, Bureau pays du PNUD et équipe du PNUD-FEM	Aucune	Aucun	À déterminer
Indicateurs clés de revue à mi-parcours du FEM à mettre à jour par le COSIE	Gestionnaire de projet, conseiller technique en chef, expert en suivi-évaluation, équipe PNUD-FEM	2 500 \$	Aucun	Avant la tenue de la mission d'examen à mi-parcours
Évaluation à mi-parcours par une entité indépendante et	Experts-conseils locaux et internationaux sur les examens de mi-parcours	40 000 \$ = 30 000 international, 10 000 local calcul au prorata des honoraires du gestionnaire de	Aucun	Entre le deuxième et le troisième rapport de mise en œuvre

³⁸ Les coûts de participation et les heures de travail du bureau local du PNUD et de l'unité PNUD-FEM font partie des frais d'agence du FEM.

Exigences de Suivi & Evaluation du FEM	Responsabilité principale	Coûts indicatifs à imputer au budget du projet (\$ US)		Délai
		Subvention du FEM	Cofinancement	
<i>intervention de la direction</i>	<i>Gestionnaire de projet, bureau local du PNUD, conseiller technique régional et équipe du PNUD-FEM</i>	projet, du conseiller technique en chef et du personnel du PNUD non inclus		
Indicateurs clé de l'évaluation finale du FEM à mettre à jour par le COSIE	Gestionnaire de projet, conseiller technique en chef, expert suivi-évaluation, équipe PNUD-FEM	2 500 \$	<i>Aucun</i>	Avant la tenue de la mission d'évaluation finale
Évaluation finale par une entité indépendante incluse dans le plan d'évaluation du PNUD et intervention de la direction	<i>Experts-conseils locaux et internationaux sur les examens de mi-parcours</i> <i>Gestionnaire de projet, bureau local du PNUD, conseiller technique régional et équipe du PNUD-FEM</i>	40 000 \$ = 30 000 international, 10 000 local calcul au prorata des honoraires du gestionnaire de projet, du conseiller technique en chef et du personnel du PNUD non inclus	<i>Aucun</i>	Au moins trois mois avec la clôture opérationnelle
COÛT TOTAL indicatif N'inclut pas les heures de travail de l'équipe du projet ni les dépenses et les frais de déplacement du personnel du PNUD		115 000 \$	<i>Aucun</i>	

VIII. DISPOSITIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

226. Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet : Le projet sera mis en œuvre suivant la modalité d'exécution nationale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), conformément à l'accord de base type d'assistance (ABTA) entre le PNUD et le Gouvernement guinéen et le programme-pays.

227. Partenaire d'exécution : Le partenaire de mise en œuvre de ce projet est le **Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF)**.

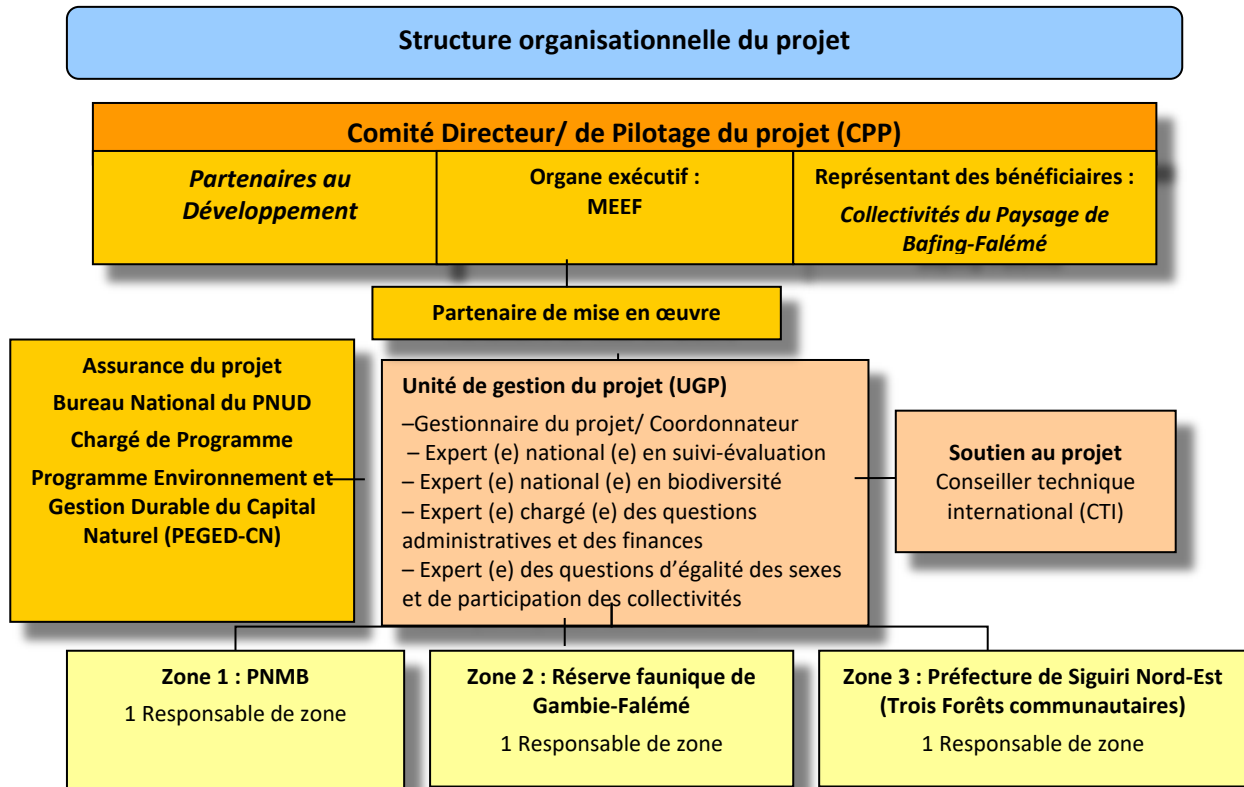
Le partenaire de mise en œuvre est l'entité à qui l'Administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le Descriptif du projet signé ainsi que la pleine responsabilité et l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et la production des résultats, comme indiqué dans ce document.

Le partenaire d'exécution est responsable de la mise en œuvre du projet. Ses tâches spécifiques comprennent :

- La planification, la coordination, la gestion, le suivi, l'évaluation et le rapportage du Projet. Cela comprend la fourniture de toutes les informations et données requises pour la production en temps opportun des rapports complets et fondés sur des preuves y compris les résultats et les données financières du projet, si nécessaire. Le partenaire de mise en œuvre veillera à ce que le S&E au niveau du projet soit effectué par les instituts nationaux et aligné sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.
- Gestion des risques telle que décrite dans ce Descriptif du projet ;
- Acquisition de biens et services, y compris des ressources humaines ;
- Gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets du projet ;
- Approbation et signature des plans d'activités annuels ;
- Approbation et signature de la production conjointe du rapport à la fin de l'année ;
- Signature du rapport financier ou de l'autorisation de financement et le certificat des dépenses.

228. Le PNUD : Le PNUD est comptable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Cela comprend la supervision de la mise en œuvre du projet pour s'assurer que le projet est exécuté conformément aux normes et provisions convenues. Le PNUD est chargé de fournir des services de gestion du cycle de projet du FEM comprenant l'approbation et le démarrage du projet, la supervision et la prévision du projet, et l'évaluation et l'achèvement du projet. Le PNUD est également responsable du rôle d'assurance du projet du Conseil/ Comité directeur du projet.

229. L'organigramme du projet se présente comme suit :



Le Comité Directeur du projet (également appelé Comité de Pilotage du projet) est chargé d'entreprendre des actions correctives si besoin pour s'assurer que le projet produise les résultats attendus. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité Directeur du projet devraient être prises conformément à des normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats de développement, un meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.

Lorsqu'un consensus ne peut être atteint au sein du Comité Directeur, le Représentant Résident du PNUD (ou son représentant) assurera la médiation pour trouver un consensus, et si cela est impossible, il prendra la décision finale afin d'assurer que la mise en œuvre du projet ne sera pas indûment retardée.

Les fonctions du Comité de Pilotage du projet sont principalement les suivantes :

- Donner des orientations et des directives générales au projet, en s'assurant de ne pas dépasser les contraintes définies ;
- Répondre aux questions soulevées par le gestionnaire du projet ;
- Donner des directives sur les nouveaux risques liés au projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion à prendre éventuellement pour faire face aux risques spécifiques ;
- Convenir des niveaux de tolérance du gestionnaire du projet selon les besoins, dans le cadre des paramètres établis par le FEM/PNUD et donner des directives et conseils pour les situations exceptionnelles lorsque les niveaux de tolérance du gestionnaire du projet sont dépassés.
- Conseiller sur les modifications majeures et mineures apportées au projet dans le cadre des paramètres établis par le FEM-PNUD ;
- Assurer la coordination entre les différents bailleurs et le gouvernement, pour les projets et programmes financés ;

- Assurer la coordination avec les différentes directions du gouvernement et leur participation aux activités du projet ;
- Suivre et contrôler le co-financement du projet ;
- Examiner l'état d'avancement du projet, y compris la performance et analyser le plan de travail annuel de l'année suivante ;
- Analyser le rapport annuel du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité ;
- Assurer l'engagement des ressources humaines à appuyer la mise en œuvre du projet, en arbitrant tous les problèmes survenus au sein du projet ;
- Examiner les rapports de livraison combinée avant la certification par le partenaire de mise en œuvre ;
- Fournir une orientation et des recommandations pour s'assurer que les livrables convenus sont produits de façon satisfaisante conformément aux plans définis ;
- Résoudre les réclamations soulevées au sein du projet ;
- Approuver le rapport de lancement du projet, les rapports de revue à mi-parcours et de l'évaluation finale et les réponses de la direction y afférentes ;
- Passer en revue le dossier des rapports finaux du projet au cours qu'une réunion de revue de la fin du projet et échanger sur les leçons apprises et les opportunités pour la mise à l'échelle.

230. La composition du Comité de Pilotage du projet doit comprendre les rôles suivants :

1. Bureau exécutif : L'organe exécutif représente l'appropriation du projet et qui présidera le conseil responsable du projet. Ce rôle peut être assumé par un représentant de l'organisme du gouvernement chargé de la coopération ou du PNUD. L'organe exécutif est le **ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, y compris l'OGPR (Office guinéen des parcs et réserves)**; qui rendra compte deux fois par an au CP de l'avancement et des résultats du projet.

L'organe exécutif est responsable en dernier ressort du projet, avec l'appui du bénéficiaire principal et du fournisseur principal. Le rôle de l'organe exécutif est de veiller à ce que le projet soit axé sur la réalisation de ses objectifs et l'obtention d'extrants qui permettront d'obtenir des résultats à des niveaux plus importants tout au long de son cycle de vie. L'organe exécutif doit veiller à ce que le projet offre un excellent rapport qualité-prix, en s'assurant que l'approche du projet tienne compte des coûts, en conciliant les exigences du bénéficiaire et du fournisseur.

Responsabilités définies (dans le cadre des fonctions susmentionnées du Comité Directeur responsable du projet)

- Veiller à ce qu'il y ait une structure d'organisation du projet cohérente et un ensemble logique de plans.
- Suivre et contrôler l'état d'avancement du projet à un niveau stratégique.
- Veiller à ce que les risques fassent l'objet d'un suivi et soient atténués de la manière la plus efficace que possible.
- Informer les intervenants concernés de l'état d'avancement du projet.
- Organiser et présider les réunions du conseil, responsable du projet.

2. Fournisseur principal : Le fournisseur principal est une personne ou un groupe représentant les intérêts des parties concernées qui apportent un financement et/ou une expertise technique au projet (conception, développement, facilitation, acquisition, mise en œuvre). La principale fonction du fournisseur principal au sein du Comité Directeur du projet est de fournir des directives sur la faisabilité technique du projet. En ce qui concerne les fonctions du fournisseur principal, il doit avoir le pouvoir d'engager ou d'acquérir les ressources nécessaires. Cette fonction pourrait exiger le déploiement de plus d'une personne, au besoin. En règle générale, le partenaire d'exécution, le PNUD et/ou le ou les donateurs seraient représentés dans le cadre de ces fonctions. Le Fournisseur principal désigne le PNUD, les représentants de différents ministères en l'occurrence le **Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts, le Ministère de l'Énergie, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Mines et de la Géologie ainsi que des ONG comme WCF.**

Responsabilités définies (dans le cadre des fonctions susmentionnées du conseil responsable du projet)

- S'assurer que les progrès concernant les extrants demeurent cohérents du point de vue du fournisseur.
- Promouvoir et maintenir l'accent sur les résultats attendus du projet du point de vue de la gestion des fournisseurs.
- S'assurer que les ressources des fournisseurs nécessaires au projet sont disponibles.

- Donner son avis sur les opinions des fournisseurs concernant les décisions du conseil responsable du projet quant à l'opportunité de mettre en œuvre les recommandations sur les changements proposés.
- Arbitrer les conflits liés aux ressources ou aux priorités concernant les fournisseurs.

3. Bénéficiaire principal : Le bénéficiaire principal est une personne ou un groupe de personnes représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront du projet en dernier ressort. La fonction première du bénéficiaire principal au sein du Comité Directeur est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Le rôle du bénéficiaire principal est assumé par un représentant du gouvernement ou de la société civile. Le bénéficiaire principal peut être l'un des groupes et instances suivants : représentants d'OGPR et **des Ministères concernés (y compris la Direction régionale), départements, communes, ainsi que des ONG et organisations de la société civile (OSC).**

Le bénéficiaire principal est chargé de valider les besoins et de s'assurer que la solution répondra à ces besoins sans pour autant dépasser les limites définies dans le projet. Le rôle du bénéficiaire principal consiste à suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux critères de qualité. Ce poste pourrait exiger plusieurs personnes pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des bénéficiaires. Pour des raisons d'efficacité, les fonctions ne devraient pas être partagées entre un trop grand nombre de personnes.

Responsabilités définies (dans le cadre des fonctions susmentionnées du conseil responsable du projet)

- Établir l'ordre de priorité des décisions du conseil responsable du projet sur la mise en œuvre des recommandations relatives aux changements proposés et donner son avis sur les opinions des bénéficiaires à ce sujet.
- Les besoins du bénéficiaire sont définis avec exactitude et exhaustivité et sans ambiguïté.
- La mise en œuvre des activités à tous les stades fait l'objet d'un suivi pour qu'elles répondent aux besoins du bénéficiaire et aident dans la réalisation de l'objectif ainsi défini.
- Les répercussions des changements potentiels sur le bénéficiaire sont évaluées.
- Les risques pour les bénéficiaires sont fréquemment surveillés.

231. Le (s) partenaire (s) au Développement : ce sont des personnes ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui apportent le financement et/ou l'expertise technique au projet.

232. **Gestionnaire du projet :** Le gestionnaire du projet a la responsabilité de gérer le projet tous les jours au nom du conseil responsable du projet dans les limites fixées par le Conseil. Le gestionnaire du projet est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision du projet. La responsabilité première du gestionnaire du projet est de s'assurer que le projet produit les résultats énoncés dans le descriptif du projet, selon les normes de qualité requises tout en respectant les limites établies (temps et coût).

233. Le partenaire d'exécution nomme le gestionnaire du projet, qui doit être différent du représentant du partenaire d'exécution au sein du conseil responsable du projet.

Les responsabilités définies sont notamment les suivantes :

- Donner des orientations et des directives à l'équipe ou aux équipes de projet ou aux parties responsables ;
- Coordonner les opérations avec les membres du conseil, responsables du projet pour assurer la direction globale et préserver l'intégrité du projet ;
- Identifier et obtenir le soutien et les conseils nécessaires à la gestion, à la planification et au contrôle du projet;
- Assurer l'administration du projet ;
- Planifier les activités du projet et suivre les progrès réalisés par rapport au cadre de résultats du projet et au plan de travail annuel approuvé ;
- Mobiliser le personnel, les biens et services, la formation et les subventions de micro-capital pour les activités de l'initiative, y compris la rédaction des termes de référence et des spécifications de travail, et la supervision de tous les travaux des entrepreneurs ;
- Surveiller les événements déterminés dans le plan et le calendrier de suivi du projet, et mettre à jour le plan au besoin;
- Gérer les demandes de mise à disposition de ressources financières par le PNUD en accordant des avances de fonds, des paiements directs ou des remboursements au moyen de certificat de dépenses et d'autorisation de financement ;
- Surveiller les ressources financières et la comptabilité pour assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers ;
- Assurer la préparation et la présentation des rapports financiers au PNUD tous les trimestres ;

- Gérer et surveiller les risques du projet relevés au départ et soumettre les nouveaux risques au conseil responsable du projet pour examen et décision sur les mesures éventuelles au besoin; mettre à jour l'état de ces risques en tenant le registre des risques du projet ;
- Saisir les leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet ;
- Préparer le plan de travail annuel pour l'année suivante et mettre à jour le module de gestion de projet Atlas si un accès externe est disponible ;
- Préparer le Rapport de revue de la mise en œuvre du projet (REMP) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et soumettre le rapport final au conseil responsable du projet ;
- En fonction du REMP du FEM et de l'examen du conseil responsable du projet, préparer le plan de travail annuel pour l'année suivante ;
- Veiller à ce que le processus de revue à mi-parcours soit entrepris conformément aux directives du PNUD et soumettre le rapport final de l'examen à mi-parcours au conseil responsable du projet ;
- Déterminer les mesures de suivi et les soumettre à l'examen du Comité Directeur du projet ;
- Veiller à ce que le processus d'examen terminal soit entrepris conformément aux directives du PNUD et soumettre le rapport final de l'examen au Comité Directeur du projet.

234. **Assurance de projet** : Le PNUD assure l'assurance qualité et appuie le Comité Directeur du projet et l'Unité de gestion du projet en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de suivi du projet. Ce rôle permet de s'assurer que les jalons appropriés de la gestion de projet sont gérés et franchis. Le Comité Directeur du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au gestionnaire du projet. Le PNUD fournit des services de supervision à trois niveaux impliquant les bureaux pays du PNUD et le PNUD au niveau régional et du Siège. L'assurance qualité est totalement indépendante de la fonction de gestion du projet.

235. **Prolongations du projet** : Le Coordonnateur exécutif de l'équipe FEM-PNUD doit approuver toute demande de prolongation du projet. Il faut noter que toute prolongation entraîne des coûts et le budget du FEM pour le projet ne peut être augmenté. Une seule prolongation avec des coûts supplémentaires pourrait être exceptionnellement accordée si et seulement si les conditions suivantes sont satisfaites : une prolongation d'un projet uniquement pour une durée maximale de six mois ; les coûts de gestion du projet pendant la période d'extension doivent rester dans le même montant initialement approuvé ; et toute augmentation de coût de gestion du projet sera couverte par des ressources autres que celles du FEM ; les coûts de supervision du Bureau Pays du PNUD pendant la période d'extension doivent être couverts par les ressources du FEM.

236. **Soutien au projet**

1. Responsabilités générales : Le titulaire du poste d'appui au projet assure des tâches, telles que l'administration, la gestion et le soutien technique du projet au gestionnaire du projet, en fonction des besoins du gestionnaire du projet ou du gestionnaire de projet individuel. La fourniture de services de soutien de projet de manière formelle est facultative. Il est nécessaire de séparer les rôles de soutien de projet et d'assurance de projet afin de préserver l'indépendance de l'équipe d'assurance de projet.

2. Responsabilités définies : Les tâches de l'équipe de soutien du projet sont en particulier les suivantes :

Fourniture de services administratifs :

- Établir et tenir à jour des dossiers du projet,
- Recueillir les données relatives au projet,
- Mettre à jour les plans,
- Administrer le processus de contrôle de la qualité.

Gestion de la documentation du projet :

- Administrer le contrôle de révision des projets.
- Établir des procédures de contrôle des documents.
- Compiler, copier et distribuer tous les rapports de projet

Gestion financière, surveillance et rapports

- Aider dans les tâches de gestion financière sous la responsabilité du gestionnaire du projet.

- Fournir du soutien pour l'utilisation du système Atlas aux fins de surveillance et d'établissement de rapports.

Fourniture de services d'appui technique :

- Fournir des conseils techniques.
- Examiner les rapports techniques.
- Surveiller les activités techniques menées par les parties responsables.

Rôle de gouvernance pour les groupes cibles du projet :

237. Les groupes cibles sont profondément engagés dans la prise de décision pour le projet. Ils seront sensibilisés et informés lors d'ateliers de renforcement des capacités.

238. Le projet mise sur une forte participation des collectivités vivant le long des rivières Bafing et Falémé (BF). Tous les acteurs clés seront impliqués dans la gestion du paysage de Bafing-Falémé, à travers la mise en place d'une plate-forme de gouvernance intégrée (extrait 1.1). Les capacités des comités régionaux rassemblant les acteurs clés seront renforcées au sein des trois domaines d'activité du projet. L'objectif ainsi visé est d'améliorer leurs connaissances et leurs outils de gestion, mais aussi de les aider à opérer et à développer la gestion des paysages. Les principaux intervenants (secteurs privés, autorités infranationales société civile, dirigeants communautaires) seront invités à se joindre à la commission interministérielle et à discuter, partager et prendre des décisions communes pour assurer une gestion durable des terres dans le paysage.

239. Le projet soutient également l'établissement d'éco-village autour des aires protégées, impliquant directement les collectivités dans le développement de ce modèle. Le projet associera les collectivités dans la collecte durable des ressources naturelles et la génération d'une autre source de revenus. Pour chaque écovillage, un plan spécifique sera élaboré et validé par les intervenants. Des campagnes de sensibilisation et de communication seront menées pour informer l'ensemble des intervenants.

240. Le projet associera les collectivités cibles dans l'établissement des aires protégées (AP) dans le cadre d'un programme de formation dirigé par un expert des questions d'égalité des sexes et de participation des collectivités. Il mettra au point un programme de formation sur les droits et les règles régissant les AP.

IX. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

241. Le coût total du projet s'élève à 65 760 524 USD. Ce projet est financé par une subvention du FEM d'un montant de 7 060 274 USD et par un cofinancement en espèces de 400 000 USD du PNUD et de 58 300 250 USD en cofinancement parallèle. Le PNUD, en tant qu'agence d'exécution du FEM, est responsable du déploiement et de l'exploitation des ressources du FEM ainsi que du cofinancement en espèces transféré sur le compte bancaire du PNUD exclusivement.

Cofinancement parallèle : La réalisation effective du cofinancement du projet fera l'objet d'un suivi au cours du processus d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale et un rapport connexe sera présenté au FEM. Le cofinancement parallèle prévu sera utilisé comme suit :

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Montant (USD)	Activités et extrants prévus	Risques	Mesures d'atténuation des risques
Wild Chimpanzee Foundation (WCF), Fondation pour les chimpanzés sauvages	Subvention	11 500 000	<ul style="list-style-type: none"> – Appuyer l'élaboration d'un plan de gestion au sein du Parc National du Moyen Bafing (PNMB). Ce montant permettra notamment de dresser la cartographie de l'utilisation des terres dans le PNMB, de réaliser des études socio-économiques dans les villages périphériques des forêts classées, de dresser un inventaire des forêts naturelles et d'élaborer un plan de gestion opérationnel incluant le changement climatique et l'utilisation durable des terres. – Appuyer la mise en œuvre opérationnelle du PNMB (infrastructures, équipements, renforcement des capacités, mécanisme de suivi) – aux corridors et aux zones tampons identifiés. 	Faible	<p><i>L'accord de financement est signé avec les sociétés minières en fonction des résultats des études de conservation de la biodiversité.</i></p> <p><i>La WCF a été fortement impliquée dans la phase de subvention pour la préparation de projets (SPP)</i></p>
ECREEE	Subvention En nature Prêt	200 000 2 000 000 200 000	Le Centre régional de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (ECREEE) travaillera avec les autorités guinéennes à l'élaboration de politiques en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, mais aussi à l'élaboration et à l'adoption de normes pour les fours et autres appareils ménagers, à la mise au point de documents stratégiques clés, tels que le programme d'action en faveur de l'énergie durable pour tous (EDptous) et le prospectus d'investissement. De plus, il aidera à renforcer les capacités des intervenants gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé et accorder des prêts et des subventions aux petites et moyennes entreprises admissibles.	Faible	

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Montant (USD)	Activités et extrants prévus	Risques	Mesures d'atténuation des risques
Ministère de l'Environnement : y compris l'Union européenne. (UE), le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le fonds de la Banque mondiale (BM) et le projet de l'Agence française de développement (AFD)/cadre de coopération mondial (CCM) et le BND en espèces à raison de 50.000 \$ US par an soit un total de 300.000 \$ us	Subvention en nature et en espèces	5 000 000 2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> – renforcement des capacités d'OGPR – l'équipement nécessaire à la création et à l'établissement d'AP – Inventaires – mobilisation des techniciens du Ministère – Gestion durable des ressources naturelles pour l'amélioration des conditions de vie des collectivités au sein du paysage de BF – Contribution au cadre multisectoriel de coordination. Définition et validation d'un plan d'aménagement territorial 	Faible	Engagement du gouvernement Coordination étroite avec les projets de l'UNOPS, de la BM et de l'AFD. <i>OGUIPAR/MEEF a été fortement impliqué dans la phase de SPP</i>
Ministère de l'Agriculture : PNAFA/FIDA, projet agriculture Gawa, Koundara, Mali, notamment	Subvention En nature	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation des terres agricoles – Diversification des chaînes de valeur et activités génératrices de revenus – Dissémination des semences – Formation en agroécologie – Gestion durable des ressources naturelles pour l'amélioration des conditions de vie des collectivités au sein du paysage de BF – Contribution au cadre multisectoriel de coordination. Définition et validation d'un plan d'aménagement territorial 	Faible	Engagement du gouvernement Coordination étroite avec le projet Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA). Le conseil d'administration de BF assurera la collaboration entre les secteurs.
Ministère de l'Énergie : – Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) – Programme de gestion intégrée des ressources en eau (PGIRE)		15 000 000 7 000 000	<ul style="list-style-type: none"> – Accès aux énergies renouvelables dans les villages – Formation pour améliorer les pratiques d'utilisation de l'énergie – Projets d'infrastructures hydrauliques – Gestion durable des ressources naturelles pour l'amélioration des conditions de vie des collectivités au sein du paysage de BF – Contribution au cadre multisectoriel de coordination. – Définition et validation d'un plan d'aménagement territorial 	Faible	Engagement du gouvernement Coordination étroite avec le projet PGIRE. Le conseil d'administration de BF assurera la collaboration entre les secteurs.

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Montant (USD)	Activités et extrants prévus	Risques	Mesures d'atténuation des risques
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation - y compris le Projet Communes de convergence, ANAFIC	En nature	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre des plans de développement local – Gestion durable des ressources naturelles pour l'amélioration des conditions de vie des collectivités au sein du paysage de BF – Contribution au cadre multisectoriel de coordination. -Définition et validation d'un plan d'aménagement territorial 	Faible	Engagement du gouvernement Renforcement des capacités : L'UGP aidera le coordonnateur des ressources (CR) à soumettre une demande de subvention à l'Agence nationale de financement des collectivités locales (ANFIC).
PNUD	Subvention	400 000	<ul style="list-style-type: none"> – Paiement des salaires de certains membres du personnel du projet – Achat d'équipement et de mobilier de bureau – Achat de matériel de communication et de matériel audiovisuel et autres 	Faible	Le PNUD et le MEEF sont des partenaires solides.
Association Fouta Trekking – écotourisme	En nature	335 250	Prospection, consultation de la population locale et plaidoyer, volet éducation et information, mise en œuvre des activités : construction d'équipements, réhabilitation de camps d'écotourisme, formation touristique, formation en hygiène alimentaire et en cuisine	Faible	Recours aux agents ayant des contrats d'engagement de durée déterminée pendant le processus jusqu'à la mise en œuvre du projet.
Institut Jane Goodall	En nature	65 000	<ul style="list-style-type: none"> – Concevoir et effectuer des études pour mener des enquêtes sur les populations de chimpanzés (par des transects linéaires), les principaux corridors et les menaces à leur habitat. – Évaluer les conflits entre les chimpanzés et la population humaine locale au moyen d'enquêtes. – Concevoir et réaliser des enquêtes socio-environnementales avec la population locale. – Travailler en partenariat avec les autorités, les intervenants locaux et les collectivités dans un processus de Standards Ouverts pour la Conservation afin d'identifier et de régler les questions environnementales et sociales en relation avec la gestion des ressources naturelles. – Collaborer avec les autorités et les intervenants locaux dans le processus de création d'une aire protégée au sein de la préfecture du Mali, en définissant une feuille de route pour obtenir sa reconnaissance officielle. – Aider les autorités locales à définir les limites, le zonage et la gouvernance de la future aire protégée. 	Faible	Participation de l'IGI à la mise en œuvre du projet pendant le processus.
Cofinancement total		58 700 250			

242. Révision du budget et tolérance : Conformément aux exigences du PNUD énoncées dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations (PPPO) du PNUD, le comité de pilotage du projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan dans le cadre du plan de travail annuel global permettant au gestionnaire du projet de dépenser jusqu'au niveau de tolérance au-delà du montant du budget approuvé du projet pour l'année sans avoir à demander une révision de la part du conseil responsable du projet.
- En cas d'écarts, le gestionnaire du projet/CTA et le Bureau national du PNUD demanderont l'approbation de l'équipe FEM-BPPS afin d'assurer l'exactitude des rapports présentés au FEM :
- les réaffectations budgétaires entre les composantes du projet dont les montants représentent 10 % ou plus de la subvention totale du projet ;
 - l'introduction de nouveaux postes budgétaires qui dépassent 5 % de l'affectation initiale du FEM.
243. Tout dépassement des dépenses encourues au-delà du montant disponible des dons du FEM sera absorbé par des ressources autres que celles du FEM (par exemple, le montant cible pour l'allocation des ressources de base – MCARB du PNUD ou le cofinancement en espèces).
244. Audit : Le projet sera audité tel que prévu dans les règles et législations financières du PNUD et les politiques d'audit applicables. Le processus et le cycle doivent être discutés lors de l'atelier de lancement. Si la le Partenaire d'exécution est une Agence du PNUD, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables à cette agence.
245. Clôture du projet : La clôture du projet se fera conformément aux exigences du PNUD énoncées dans les PPPO. Tous coûts relatifs à la clôture du projet doivent être inclus dans le budget de clôture du projet et communiqués comme engagement final du projet présenté au Conseil du Projet au cours de la revue finale du projet. Les seuls coûts qu'un projet peut entraîner suite à la revue finale du projet sont ceux inclus dans le budget de clôture du projet.
246. Achèvement opérationnel : Le projet sera achevé sur le plan opérationnel lorsque les derniers rapports financés par le PNUD auront été fournis et que les activités connexes auront été menées à bien. Cette étape englobe notamment l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais et français éventuellement) et la réponse correspondante de la direction, ainsi que la réunion du conseil responsable du projet pour l'examen de fin de projet. La clôture opérationnelle doit se faire avec trois (3) mois de publication du rapport de l'évaluation finale dans l'ERC du PNUD. Le partenaire d'exécution, par décision du conseil responsable du projet, informera le Bureau national du PNUD lorsque la phase de clôture opérationnelle sera achevée. À ce stade, les parties concernées auront déjà convenu et confirmé par écrit les dispositions relatives à l'élimination de tout matériel appartenant au PNUD.
247. Transfert ou cession des actifs : En consultation avec le partenaire d'exécution et les autres parties au projet, le PNUD est chargé de décider du transfert ou de la cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession d'actifs soit examiné et approuvé par le Conseil responsable du projet conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour des activités de projet gérées par une institution nationale à tout moment au cours de la vie d'un projet. Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé au dossier. Le transfert devrait être fait avant l'achèvement de la mission de l'unité de gestion du projet.
248. Clôture financière : Le projet sera clôturé financièrement lorsque les conditions suivantes auront été remplies : a) le projet est achevé sur le plan opérationnel ou a été annulé ; b) le partenaire d'exécution a signalé toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet; d) le PNUD et le partenaire d'exécution ont certifié un rapport final d'exécution conjointe (qui sert de révision finale du budget).
249. Le projet sera clôturé financièrement dans les six (6) mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire opérationnel identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final sur les dépenses. Le Bureau national du PNUD enverra les documents de clôture définitifs signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, à l'unité du FEM-BPPS pour confirmation avant que le projet ne soit clos financièrement dans le système Atlas par le Bureau national du PNUD.
250. Remboursement au FEM : Si un remboursement de fonds non dépensés au FEM est nécessaire, cela sera géré directement par la direction de BPPS/FEM à New York. Aucune action n'est exigée par le Bureau pays du PNUD sur le remboursement effectif du projet du PNUD à l'Administrateur du FEM.

X. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Budget total et plan de travail			
ID de la proposition ou d'attribution dans l'Atlas :	00107166	ID de projet Extrant primaire Atlas :	00107545
Titre de la proposition ou d'attribution dans l'Atlas :	Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé		
Unité d'affaires Atlas	GIN10		
N° du SGIP FEM-PNUD	Système de gestion de l'information sur les priorités (SGIP) 5677		
Partenaire d'exécution	MEEF/OGUIPAR		

VOLET/COMPOSANTE DU PROJET	Numéro d'identification du fonds	Nom du donateur	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Montant Année 5 (USD)	Montant Année 6 (USD)	Total (USD)
VOLET/COMPOSANTE 1 : Gestion intégrée du paysage de Bafing-Falémé	62 000	FEM	324 865	251 190	117 995	69 000	49 000	44 000	856 050
	Total Composante 1		324 865	251 190	117 995	69 000	49 000	44 000	856 050
VOLET/COMPOSANTE 2 : Opérationnalisation de la gestion des aires protégées de Bafing-Falémé et de la zone tampon	62000	FEM	595 000	841 125	396 975	156 480	67 210	93 210	2 150 000
	04000	PNUD	30 000	20 000					50 000
	Total Composante 2		625 000	861 125	396 975	156 480	67 210	93 210	2 200 000
VOLET/COMPOSANTE 3 : Mise en place du modèle d'éco-village dans le paysage de Bafing-Falémé	62 000	FEM	539 289	810 420	845 045	556 130	390 130	338 210	3 479 224
	04000	PNUD	10 000	20 000	20 000	10 000			60 000
	Total Composante 3		549 289	830 420	865 045	566 130	390 130	338 210	3 539 224

VOLET/COMPOSANTE DU PROJET	Numéro d'identification du fonds	Nom du donateur	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Montant Année 5 (USD)	Montant Année 6 (USD)	Total (USD)
VOLET/COMPOSANTE 4: Intégration de la dimension de genre, gestion des connaissances et apprentissage	62000	FEM	39 500	24 500	81 000	24 500	24 500	81 000	275 000
	Total Composante 4		39 500	24 500	81 000	24 500	24 500	81 000	275 000
ADMINISTRATION ET GESTION	62 000	FEM	53 000	52 800	51 000	49 300	48 300	48 300	300 000
	04000	PNUD	48 400	54 200	48 400	46 400	46 400	46 200	290 000
	Total Administration		101 400	107 000	97 700	94 700	94 700	94 500	590 000
SOUS-TOTAL FEM			1 539 654	1 977 215	1 476 435	861 910	607 390	597 670	7 060 274
SOUS-TOTAL PNUD			88 400	94 200	68 400	56 400	46 400	46 200	400 000
TOTAL DU PROJET			1 628 054	2 071 415	1 544 835	918 310	653 790	643 870	7 460 274

Sommaire des fonds : ³⁹

	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Montant Année 5 (USD)	Montant Année 6 (USD)	Total (USD)
FEM	1 549 654	1 978 244	1 492 015	855 110	579 840	605 411	7 060 274
PNUD	88 400	94 200	68 400	56 400	46 400	46 200	400 000
Donateur 3 (en espèces et en nature) p. ex. le gouvernement							
TOTAL	1 638 054	2 072 444	1 560 415	911 510	626 240	651 611	7 460 274

³⁹Le tableau récapitulatif devrait inclure tous les types de financement : Financement, cofinancement, espèces, en nature, etc. du FEM

XI. CONTEXTE JURIDIQUE

251. Le présent Document de projet est l'instrument visé en tant que tel à l'article 1 de l'accord de base type d'assistance entre le gouvernement du (pays) et le PNUD, signé le 03 juillet 2020. Tous les points mentionnés dans l'ABTA à « l'agence d'exécution » sont réputés faire référence au « Partenaire d'exécution ».
252. Ce projet sera exécuté par le ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts (« partenaire d'exécution ») conformément à son règlement financier, à ses règles, pratiques et procédures financières internes uniquement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Lorsque le modèle de gouvernance financière d'un partenaire d'exécution ne fournit pas les orientations nécessaires pour assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, la gouvernance financière du PNUD s'applique.
253. Les désignations sur les cartes ou autres références utilisées dans le présent descriptif de projet n'impliquent de la part du PNUD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

XII. GESTION DES RISQUES

254. Conformément à l'article III de l'ABTA [ou aux dispositions supplémentaires du descriptif de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous sa garde, incombe au partenaire d'exécution. À cette fin, le partenaire d'exécution doit :
- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en tenant compte des facteurs ou risques de sécurité dans le pays où le projet est mis en œuvre ;
 - b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
255. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est bien en place et de suggérer des modifications au plan, si nécessaire. Le défaut d'entretenir et de mise en œuvre un plan de sécurité approprié tel qu'exigé ci-dessous sera considéré comme un manquement aux obligations du partenaire d'exécution en vertu du présent Descriptif du projet.
256. Le partenaire d'exécution s'engage à faire tout ce qui est raisonnablement possible pour qu'aucun fonds du PNUD reçu en application du descriptif de projet ne soit utilisé pour fournir un appui à des particuliers ou entités associés au terrorisme et à ce que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD au titre des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible à l'adresse http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.
257. Le Partenaire d'exécution reconnaît et accepte que le PNUD ne tolérera pas le harcèlement, l'exploitation ou les abus sexuels de quiconque par le Partenaire d'exécution et chacune de ses parties responsables, de leur sous-réceptaires respectifs et d'autres entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, que ce soit les contractants ou sous-traitants et leur personnel, et toute personne fournissant les services pour eux dans le Descriptif du Projet.
- (a) Dans la mise en œuvre des activités du Descriptif, le Partenaire d'exécution, et chacune des sous entités susmentionnées, devront se conformer aux normes de conduite établies dans le Bulletin du Secrétaire Général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les « mesures spéciales de protection contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels » ("SEA").

- (b) En outre, et sans limitation à l'application des autres législations, règles, politiques et procédures portant sur la performance des activités dans le cadre du présent document de projet, dans la mise en œuvre des activités, le Partenaire d'exécution et chacune de ses sous-parties susmentionnées, ne doivent se livrer à aucune forme de harcèlement sexuel « SH ». Le SH est défini comme toute conduite indésirable de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendue ou perçue comme provoquant une infraction ou une humiliation, lorsque de telle conduite interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

258. a) Dans la mise en œuvre des activités dans le cadre du présent Document de Projet, le Partenaire d'Exécution doit (en ce qui concerne ses propres activités) exiger de ses sous-parties visées au paragraphe 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'elles disposent de normes minimales et les procédures en place, ou un plan pour développer et/ou améliorer ces normes et procédures afin de pouvoir prendre des mesures préventives et d'enquête efficaces. Ces mesures devraient comprendre : des politiques sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels ; des politiques de dénonciation/protection contre les représailles ; les plaintes ; les mécanismes disciplinaires et d'investigation. Conformément à cela, le Partenaire d'exécution exigera que ses sous-parties prennent des mesures pour :

- i) Empêcher ses employés, agents ou toute autre personne engagés pour fournir des services en vertu du présent Document du Projet de s'engager dans le SH ou le SEA ;
- ii) Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse aux SH et SEA, lorsque le Partenaire d'exécution et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place sa propre formation concernant la prévention du SH et du SEA, le Partenaire d'exécution et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;
- iii) Rapporter et suivre les allégations du SH et du SEA dont le Partenaire d'exécution et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informées ou ont été autrement informées, ainsi que leur état ;
- iv) Orienter les victimes/survivants du SH et du SEA vers une assistance sûre et confidentielle des victimes ;
- v) Consigner et enquêter rapidement et en toute confidentialité sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur le SH ou le SEA. Le Partenaire d'exécution informera le PNUD de toutes les allégations reçues et des enquêtes menées par lui-même ou l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités dans le cadre du Document du projet, et tiendra le PNUD informé au cours de l'enquête par lui ou l'une de ses sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne met pas en danger la conduite de l'enquête, y compris, la sûreté ou la sécurité des personnes, entre autres et/ou (ii) n'est en contravention à aucune loi qui lui est applicable. À la suite de l'enquête, le Partenaire d'exécution informera le PNUD de toute mesure prise par lui ou l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

b) Le partenaire d'Exécution établira qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, à la demande du PNUD ou de toute partie agissant en son nom pour fournir une telle confirmation. L'échec du Partenaire d'exécution et chacune des sous-parties du projet visées au paragraphe 4 de ce qui précède, tel que déterminé par le PNUD, sera considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du projet.

259. La viabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).

260. Le partenaire d'exécution doit : (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre les plans de gestion ou d'atténuation préparés pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engager d'une manière constructive et rapide pour traiter toutes

préoccupations et plaintes soulevées par le mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les collectivités et les autres intervenants au projet soient informés du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

261. Tous les signataires du descriptif du projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements relatifs à un programme ou à un projet et au respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Il s'agit notamment de l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, à l'information et à la documentation.
262. Le partenaire d'exécution prendra les mesures appropriées pour prévenir l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans l'exécution du projet ou l'utilisation des fonds du PNUD. Le partenaire d'exécution veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par l'entremise du Programme.
263. Les exigences concernant les documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du descriptif du projet, s'appliquent au partenaire d'exécution : a) Politique du PNUD en matière de lutte contre la fraude et autres pratiques frauduleuses et b) Lignes directrices de l'Office de l'audit et des investigations du PNUD en matière d'investigations. Le partenaire d'exécution accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent descriptif du projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.
264. Si une enquête s'avère nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à toutes les facettes de ses projets et programmes en conformité avec les réglementations, règles, politiques et procédures. Le partenaire d'exécution collabore entièrement aux enquêtes, le cas échéant, notamment, met à disposition le personnel nécessaire, fournit la documentation pertinente et l'accès aux locaux du partenaire d'exécution (et de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récepteurs), à des moments et à conditions raisonnables, pour les besoins d'une enquête. Si le respect de cette obligation est limité, le PNUD consulte le partenaire d'exécution pour trouver une solution.
265. Les signataires du présent descriptif du projet échangeront rapidement des informations en cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

Lorsque le partenaire d'exécution apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe rapidement l'Office de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD. Le partenaire d'exécution informe régulièrement le chef du PNUD dans le pays et l'Office de l'audit et des investigations de l'état d'avancement des enquêtes ainsi que des mesures prises à cet égard.

266. Le PNUD a droit au remboursement par le partenaire d'exécution de tous les fonds qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou payés à des fins autres que celles prévues dans les modalités du présent descriptif de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au partenaire d'exécution au titre du présent accord ou de tout autre accord.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire d'exécution convient que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités prévues dans le présent descriptif de projet peuvent demander au partenaire d'exécution de recouvrer tous les fonds dont l'utilisation est considérée non conforme aux règles établies, notamment par fraude ou corruption, à des fins autres que celles prévues dans les modalités du présent Document de projet ou tout autre Accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera pas les obligations du Partenaire d'exécution au titre du présent Document de Projet.

Remarque : Le terme « Document de projet » tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé englober tout accord subsidiaire pertinent conclu en plus du descriptif du projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-récepteurs.

267. Chaque contrat émis par le partenaire d'exécution dans le cadre du présent descriptif de projet comprendra une disposition stipulant qu'aucun honoraires, gratification, remise, rabais, cadeau, commission ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, n'a été versé, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire d'exécution doit coopérer à toute enquête ou vérification après paiement, le cas échéant.
268. Si le PNUD s'adresse aux autorités nationales compétentes pour qu'elles prennent les mesures juridiques qui s'imposent en cas d'irrégularités présumées liées au projet, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur ces irrégularités et prennent les mesures juridiques qui s'imposent contre toutes les personnes ayant participé à l'acte en question, recouvrent et restituent au PNUD tout montant recouvré.
269. Le partenaire d'exécution doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des risques » sont transmises aux différents sous-traitants, sous-bénéficiaires et parties responsables et que toutes les clauses de la présente section intitulée « Clauses types de gestion des risques » sont incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les contrats ou sous-contrats conclus en complément du Document de Projet.

XIII. ANNEXES OBLIGATOIRES

- A. Plan de travail pluriannuel
- B. Outil(s) de suivi du FEM au départ
- C. Aperçu des consultants/contrats de sous-traitance techniques
- D. Mandat du conseil responsable du projet, du gestionnaire du projet, du conseiller technique principal et d'autres postes, s'il y a lieu (voir l'exemple de modèle ci-dessous).
- E. Modèle de sélection sociale et environnementale et sociale (MSSSES) du PNUD
- F. Cadre de gestion environnementale et sociale
- G. Plan de mobilisation des intervenants
- H. Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes
- I. Registre des risques du PNUD
- J. Plan d'approvisionnement
- K. Résultats de l'évaluation des capacités du partenaire d'exécution du projet et de la micro-évaluation de l'Approche harmonisée des transferts monétaires – AHTM (à compléter par le Bureau national du PNUD)
- L. Réduction des émissions et séquestration liées au projet proposé
- M. Cartes supplémentaires du paysage de Bafing-Falémé
- N. Lettres de cofinancement
- O. Rapport d'assurance de la qualité des projets du PNUD.

Annexe A : Plan de travail pluriannuel

Résultat	Activités	Partie Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	1	2	3	4
Produit 1.1 : Le « Conseil de gestion du paysage Bafing-Falémé » est mis sur pied et entre en fonction à titre de plateforme de gouvernance intégrée qui sert de mécanisme de prise de décision pour l'exploitation des terres dans le paysage	<p>Activité 1.1.1 : Élargissement de la commission interministérielle pour soutenir le plan régional de développement durable (y compris la biodiversité et le plan de gestion durable des terres)</p> <p>Activité 1.1.2 : Création et opérationnalisation du cadre de consultation (comités régionaux)</p> <p>Activité 1.2.3: Les activités de développement des capacités pour renforcer le leadership et les compétences en facilitation</p>		X	X			X					X					X					X				
Produit 1.2 : Un plan de gestion du paysage est développé pour assurer la protection des principaux zones de biodiversité (KBAs) y compris les	<p>Activité 1.2.1 : Les études techniques et socio-économiques au sein du paysage BF pour soutenir dans le long terme, le plan de développement durable développement</p> <p>Activité 1.1.2 : Partage des</p>			X	X	X																				

Résultat	Activités	Partie Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	1	2	3	4
habitats et les corridors clés de la faune sauvage et le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques	<p>résultats au niveau du cadre de concertation et la co-construction d'une vision commune</p> <p>Activité 1.2.3 : Elaboration et validation d'un plan de gestion intégrée des terres</p>																									
Produit 1.3 : Les zones protégées au sein du Paysage Bafing-Falémé (Parc national du Moyen Bafing, réserve faunique Gambie-Falémé et les trois forêts communautaires) sont officiellement et juridiquement reconnues	<p>Activité 1.3.1 : Appui juridique à la création du PNMB</p> <p>Activité 1.3.2 : Création de la Réserve Nationale Bafing Gambie (entre le PNMB et la frontière avec le Sénégal, y compris quatre (4) forêts classées)</p> <p>Activité 1.3.3 : Reconnaissance de trois (3) forêts communautaires</p>			X	X	X	X	X	X	X																
Produit 2.1 : Le système de surveillance	<p>Activité 2.1.1 : Etude, construction et équipement de</p>			X	X	X	X	X	X	X																

Résultat	Activités	Partie Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	1	2	3	4
dans le paysage de Bafin-falémé est établi	trois (3) maisons de base Activité 2.1.2 : Le renforcement des capacités techniques des équipes de l'OGPR Activité 2.1.3 : Equipement des équipes de l'OGPR et du WCF (GIS, cybertracker, camera trap, outils de sensibilisation) Activité 2.1.4 : Mécanisme de Suivi & Evaluatio																									
Produit 2.2 : Le système de gestion des zones protégées est établi au sein du paysage Bafing-Falémé avec le personnel nécessaire en intégrant les dimensions du changement climatique et de l'aménagement des terres.	Activité 2.2.1 : Etudes et inventaires préliminaires Activité 2.2.2 : Développement et validation de cinq plans de gestion : plans (PNMB, réserve faunique et trois forêts communautaires)			X	X																					

Résultat	Activités	Partie Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	1	2	3	4
Produit 2.3 : Les zones tampons et les corridors sont installés	<p>Activité 2.3.1 : Cartographie des habitats et étude socio-économique dans les zones tampons et les corridors</p> <p>Activité 2.3.2 : Opérationnalisation des corridors et la campagne de sensibilisation des populations riveraines s</p>								X	X	X	X			X	X			X	X						
Produit 2.4 : Un site d'écotourisme pilote axé sur la biodiversité a été établi dans le paysage Bafing-Falémé qui génère d'autres revenus pour les collectivités.	<p>Activité 2.4.1 : Conception/construction d'une structure de logement des touristes dans le PNMB et le renforcement des capacités des communautés pour gérer des projets d'éco-tourisme</p> <p>Activité 2.4.2 : Etude de faisabilité pour la réhabilitation des habitats de Chimpanzés, habituation</p> <p>Activité 2.4.3 : Prospective et étude de marches pour le développement du tourisme dans le paysage BF</p>					X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	X						

Résultat	Activités	Partie Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	1	2	3	4
Produit 3.1 : Le concept d'écovillage est promu dans au moins 10 villages autour des zones protégées du paysage Bafing-Falémé	<p>Activité 3.1.1 : Elaboration d'un plan de gestion des éco-villages</p> <p>Activité 3.1.2: Etablissement de la situation de référence de chaque éco-village</p> <p>Activité 3.1.3 : Organisation de voyage au Sénégal pour apprendre des expériences des éco-villages installés au Sénégal</p> <p>Activité 3.1.4 : Etablissement d'un comité de développement d'un éco-village</p>				X	X	X	X																		
Produit 3.2 : Des foyers améliorés, et des séchoirs sont diffusés dans les écovillages afin de réduire les émissions de GES et la pression sur les forêts	<p>Activité 3.2.1 : Etude de marchés</p> <p>Activité 3.2.2 : sensibiliser, former et équiper pour la production et la commercialisation des foyers améliorés</p> <p>Activité 3.2.3 : Diffuser la technologie solaire dans chaque village</p> <p>Activité 3.2.4 : Développer une marque de certification avec l'ECREEE</p>					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Résultat	Activités	Partie Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	1	2	3	4
Produit 3.3 : Le boisement axé sur la collectivité (berges des fleuves, têtes de sources) et la création d'une « ceinture verte » accroissent le stock de carbone.	<p>Activité 3.3.1 : Protection des berges et des têtes de sources par la « mise en défens » et la plantation des espèces endogènes d'arbres (création de pépinières dans les écovillages)</p> <p>Activité 3.3.2 : Plantation de forêts pour la production de combustibles</p> <p>Activité 3.3.3 : Réhabilitation des forêts dégradées et plantation d'au moins un (1) million d'arbres par an</p>				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Produit 3.4 : Les agriculteurs et agropasteurs (dont 30 % sont des femmes) adoptent des pratiques agroécologiques et de gestion du feu pour réduire la dégradation des terres.	<p>Activité 3.4.1 : Amélioration de la fertilité des 1000 ha de terres cultivables</p> <p>Activité 3.4.2 : Installation de périmètres écologiques (au moins 200 ha)</p> <p>Activité 3.4.3 : Installation de cordons pierreux</p> <p>Activité 3.4.4 : Mise en place de mécanisme de prévention de feux de brousse</p>				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

Résultat	Activités	Partie Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	1	2	3	4
Produit 3.5 : Les moyens de subsistance locaux sont enrichis au moyen d'améliorations apportées aux chaînes de valeur (y compris les techniques de transformation)	<p>Activité 3.5.1 : Etude des chaînes de valeurs (karité, miel, acajou, néré, gobi)</p> <p>Activité 3.5.2 : Soutenir la consommation et la commercialization de produits</p> <p>Activité 3.5.3: Renforcement des capacités des groupes d'entrepreneurs</p>				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Produit 3.6 : La mobilisation communautaire et le programme d'éducation sont mis en œuvre.	<p>Activity 3.6.1 : Stratégie de développement et de déploiement des outils de communication dans les éco-villages</p> <p>Activité 3.6.2 : organisations de reunions de sensibilisation</p>					X	X																			
Produit 4.1 : La stratégie d'intégration du genre est élaborée et mise en œuvre	<p>Activité 4.1.1 : Développement et mise en oeuvre de la stratégie genre, piloté par un " Expert en Genre et engagement Communautaire "</p> <p>Activity 4.1.2 : Formation des</p>			X	X			X	X			X	X				X				X					

Résultat	Activités	Partie Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	1	2	3	4
	femmes en leadership Activité 4.1.3 : Formation genre pour les équipes de gestion																									
Produit 4.2 : Les principaux expériences et leçons apprises sont compilées et largement diffusées	Activité 4.2.1 : Création d'un site web Activité 4.2.2 : Au moins 5 échanges entre les comités des éco-villages Activité 4.2.3 : Développement de spots de communication et de sensibilisation Activité 4.2.4: Participation de l'OGPR à 3 évènements internationaux sur les aires protégées																X	X			X	X				

Annexe B : Outil de suivi du FEM à la situation de référence

B.1/ Indicateurs clés du FEM7

Indicateur Clé 1	Zones terrestres créées ou sous gestion améliorées pour conservation et utilisation durable					(Hectares)	
	Hectares (1.1+1.2)						
	Attendu			Réalisé			
		Etape PIF	Approbation	MTR	TE		
		815,300	1,119,600				
Indicateur 1.1	Zones Terrestre nouvelement créées						
Nom de la zone protégée	WDPA ID	categorie UICN	Hectares				
			Attendu		Réalisé		
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE	
<i>Réserve faunique Gambie Falémé</i>		V Paysage Terre/mer protégés		337,200			
<i>Forêts communautaires</i>		VI Aires protégées avec utilisation durable des ressources naturelles VI PA with sustainable use of natural resources		139,800			
		Sum		477,000			
Indicateur 1.2	Zones Terrestres aménagées ou effectivement sous gestion améliorée						
Nom de la zone protégée	WDPA ID	catégorie UICN	Hectares	Note METT			
				Donnée de base		Réalisé	
					Approbation	MTR	TE
<i>Parc national Moyen Bafing</i>		Parc National II	642,600		32		
		(select)					
		Sum	642,600				
Indicateur clé 2	Zones marines protégées ou sous gestion améliorée pour conservation et utilisation durable					(Hectares)	
	Hectares (2.1+2.2)						
	Attendu			Réalisé			
		Etape PIF	Approbation	MTR	TE		
Indicateur 2.1	Zones marines protégées nouvelement créées						
Name of Protected Area	WDPA ID	IUCN category	Hectares				
			Attendu		Réalisé		

Indicateur Clé 1		Zones terrestres créées ou sous gestion améliorées pour conservation et utilisation durable				(Hectares)	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE	
		(select)					
		(select)					
		Sum					
Indicateur 2.2		Zones marines protégées effectivement sous gestion améliorée					
Nom de la zone protégée	WDPA ID	categorie UICN	Hectares	METT Score (Scale 1-3)			
				donnée de base		Réalisé	
				Etape PIF	Approbation	MTR	TE
		(select)					
		(select)					
		Sum					
Indicateur clé 3		Zones des terres restaurées				(Hectares)	
			Hectares (3.1+3.2+3.3+3.4)				
			Attendu		Réalisé		
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE	
				6,350			
Indicateur 3.1		Zones des terres agricoles dégradées restaurées					
			Hectares				
			Attendu		Réalisé		
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE	
				6,000			
Indicateur 3.2		Zones des forêts et les terres forestières restaurées					
			Hectares				
			Attendu		Réalisé		
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE	
				350			
Indicateur 3.3		Zone de pâturage et de terres pastorales restaurées					
			Hectares				
			Attendu		Réalisé		

Indicateur Clé 1	Zones terrestres créées ou sous gestion améliorées pour conservation et utilisation durable					(Hectares)
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur 3.4	Zones humides (incluant les estuaires, mangroves) sont restaurées					
			Hectares			
			Attendu		Réalisé	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur clé 4	Zone des paysages sous les pratiques améliorées (hectares ; exclue les zones protégées)					(Hectares)
			Hectares (4.1+4.2+4.3+4.4)			
			Attendu		Réalisé	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
				700		
Indicateur 4.1	Zone des paysages sous la gestion améliorée pour bénéficier à la biodiversité					
			Hectares			
			Attendu		Réalisé	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur 4.2	Zones des paysages potentielles pour la certification nationale ou internationale de la certification de la Troisième Partie qui incorporent les considérations de la biodiversité					
Certification(s) de la Troisième Partie :			Hectares			
			Attendu		Réalisé	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur 4.3	Zone des paysages sous la gestion durable de terres dans les systèmes de production					
			Hectares			
			Attendu		Réalisé	

Indicateur Clé 1	Zones terrestres créées ou sous gestion améliorées pour conservation et utilisation durable					(Hectares)
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
				700		
Indicateur 4.4	Perte de Zone de forêts à forte valeur de conservation (HCVF) évitée					
			Hectares			
			Attendu		Réalisé	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur clé 5	Zone de l'habitat marin sous les pratiques améliorées pour bénéficier la biodiversité					(Hectares)
Indicateur 5.1	Nombre de pêches qui respectent la certification nationale ou internationale prenant en compte les considérations de la biodiversité					
Certification (s) de la troisième partie			Nombre			
			Attendu		Réalisé	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur 5.2	Nombre de vastes écosystèmes marins (LMEs) avec une pollution réduite et hypoxiale					
			Nombre			
			Attendu		Réalisé	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur Clé 6	Emission de gaz à effet de serre atténuée					(Tons)
			Tonnes (6.1+6.2)			
			Entrée		Entrée	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
				15,435,991		
Indicateur 6.1	Carbone séquestré ou émissions évitées dans le secteur AFOLU					
			Tons			

Indicateur Clé 1	Zones terrestres créées ou sous gestion améliorées pour conservation et utilisation durable				(Hectares)
			Entrée		Entrée
			Etape PIF	Approbation	MTR TE
		CO ₂ e Attendu (direct)		13,592,293	
		CO ₂ e Attendu (indirect)			
		Année anticipée			
Indicateur 6.2	Emissions évitées				
			Tonnes		
			Attendu		Réalisé
			Etape PIF	Approbation	MTR TE
		CO ₂ e Attendu (direct)		1,771,222	
		CO ₂ e Attendu (indirect)			
		Année anticipée			
Indicateur 6.3	Energie sauvée				
			MJ		
			Attendu		Réalisé
			Etape PIF	Approbation	MTR TE
				72,476	
Indicateur 6.4	Accroissement dans la capacité d'énergie renouvelable installée par technologie				
		Technologie	Capacité (MW)		
			Attendu		Réalisé
			Etape PIF	Approbation	MTR TE
		(select)			
		(select)			
Indicateur clé 7	Nombre d'écosystèmes hydriques partagés (eau douce ou marine) sous nouvelle ou gestion améliorée des coopératives				(Number)
Indicateur 7.1	Niveau d'analyse diagnostique transfrontalière et la formulation et la mise en oeuvre du programme d'action stratégique (TDA/SAP)				
		Ecosystème hydrique partagé	Note (échelle1-4)		
			Etape PIF	Approbation	MTR TE

Indicateur Clé 1	Zones terrestres créées ou sous gestion améliorées pour conservation et utilisation durable				(Hectares)	
I Indicateur 7.2	Niveau des Accords juridiques et des Institutions Régionales de gestion pour soutenir sa mise en oeuvre					
		Ecosystème hydrique partagé	Note (échelle1-4)			
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur 7.3	Niveau des reformes locales et nationales et la participation active des comités interministériels					
		Ecosystème hydrique partagé	Note (échelle1-4)			
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur 7.4	Niveau d'engagement dans l'IWLEARN par la articipation et la production des produits clés					
		Ecosystème hydrique partagé	Note (échelle1-4)			
			Annotation		Annotation	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur clé 8	Passage de la Surexploitation des pêches globalement aux niveaux plus durables				(Tons)	
			Tonnes métriques			
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur clé 9	Réduction, élimination/destruction, élimination, et évitement des produits chimiques de préoccupation mondiale et de leurs déchets dans l'environnement et dans les processus, les matériaux et les produits				(Tons)	
			Tonnes métriques (9.1+9.2+9.3)			
			Attendu		Réalisé	
			Etape PIF	Etape PIF	MTR	TE
Indicateur 9.1	Polluants organiques persistants (POP) solides et liquides et les matériels contenant les POP et produits retirés ou éliminés					
	Type des POP		Tonnes métriques			
			Attendu		Réalisé	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE

Indicateur Clé 1	Zones terrestres créées ou sous gestion améliorées pour conservation et utilisation durable						(Hectares)
(select)	(select)	(select)					
(select)	(select)	(select)					
(select)	(select)	(select)					
Indicateur 9.2	Quantité de mercure réduite						
			Tonnes métriques				
			Attendu		Réalisé		
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE	
Indicateur 9.3	Nombre de pays avec des réglementations et politiques mises en oeuvre pour contrôler les produits chimiques et les déchets						
			Nombre de pays				
			Attendu		Réalisé		
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE	
Indicateur 9.4	Nombre de systèmes à faible teneur de produits chimiques ou non chimiques mis en oeuvre particulièrement dans la production et la fabrication de produits alimentaires, et les villes						
		Technologie	Nombre				
			Attendu		Réalisé		
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE	
Indicateur clé 10	Réduction, évitement des émissions de POP dans l'air à partir des points provenant ou non des sources						(Grams)
Indicateur 10.1	Nombre de pays avec des réglementations et politiques mises en oeuvre pour contrôler les émissions de POP dans l'air						
			Nombre de pays				
			Attendu		Réalisé		
			PIF stage	Approbation	MTR	TE	
Indicateur 10.2	Nombre de technologies/pratiques de contrôle des émissions mises en oeuvre						
			Nombre				
			Attendu		Réalisé		
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE	

Indicateur Clé 1	Zones terrestres créées ou sous gestion améliorées pour conservation et utilisation durable				(Hectares)	
Indicateur 10.3	Nombre de pays avec des réglementations et politiques mises en oeuvre pour contrôler les produits chimiques et les déchets					
			Nombre de pays			
			Attendu	Réalisé		
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
Indicateur clé 11	Nombre de bénéficiaires directs désagrégés en genre comme co-bénéfice de l'investissement du FEM				(Nombre)	
			Nombre attendu		Nombre réalisé	
			Etape PIF	Approbation	MTR	TE
		Female	26,000	26,000		
		Male	24,000	24,000		
		Total	50,000	50,000		

B.2/ Outil de suivi des projets du FEM-7 sur la biodiversité

FEM-7 : Objectif 1 : Catalyser la durabilité des systèmes des aires protégées, Programmes 2 et 2

Cet outil de suivi a été appliqué aux trois zones du paysage Bafing-Falémé : La zone centrale du paysage BF correspond au Parc National du Moyen Bafing, la zone nord-ouest du paysage BF (Réserve faunique) et la zone est du paysage BF (Forêts communautaires). L'outil de suivi présenté ci-après est lié au PNMB. Pour les deux autres zones, veuillez vous référer à l'outil de suivi dans le tableau Excel.

SECTION I : Informations générales sur le projet

I. Données générales	Veillez donner votre solution ici	Notes
Veillez compléter cette section pour tous les projets dans le cadre de l'Objectif 1.		
Titre du Projet	Gestion intégrée des ressources dans le paysage Bafing-Falémé	
ID du projet FEM	5677	
ID de l'Agence du Projet		
Agence d'Exécution	MEEF	
Type de Projet	FSP	
Pays	Guinée	
Région	Moyenne et Haute Guinée	
Date de soumission de l'outil de suivi	Décembre, 20, 2018	Mois, Jour, Année (ex, 12mai 2010)
Nom de l'évaluateur ayant rempli l'outil de suivi et date de fin	Nicolas Drunet	Date fin
Durée du projet prévue	6	Années
Durée actuelle du projet	0	Année de mise en oeuvre à ce jour
Agence (s) d'Exécution Principale (s)	PNUD	

II. Etendue totale par Biome	Veillez donner votre réponse ici	
Veillez compléter ce tableau avec l'étendue totale des aires protégées par le projet, par le biome Terrestre, d'eau douce et marin.		
Veiller remplir cette section pour tous les projets relevant de l'objectif 1.		
Terrestre (insérer les superficies totales pour la couverture Terrestre)		ha
Eau douce (insérer les superficies totales pour la couverture d'eau douce)		ha
Marine (insérer les superficies totales pour la couverture marine)		ha

III. Aires protégées cibles	Veuillez indiquer votre réponse ici	
Veuillez compléter ce tableau ci-après pour les aires protégées qui sont les cibles de l'intervention du FEM (c'est-à-dire en remplissant un METT). Ajoutez de Nouveaux tableaux (copier et coller des lignes) pour chaque zone protégée, en cas de besoin.		
Utiliser N/A pour non applicable.		
1. Aire protégée		
Nom de l'aire protégée	PNMB	
S'agit-il d'une nouvelle aire protégée qui vient être installée par l'intervention de ce projet ?	0	Oui = 1, Non = 0
Superficies en Hectares	642 600	
Type de Biome	Terrestre	Veuillez sélectionner dans la liste déroulante
Désignation globale ou listes des priorités		Veuillez sélectionner dans la liste déroulante
Désignation locale de l'aire protégée		(Ex, réserve endogène, réserve privée, etc.)
Catégorie UICN	2 : Parc national : géré particulièrement pour la protection et la récréation	Veuillez sélectionner dans la liste déroulante

SECTION II : Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées

L'outil de suivi comprend cinq fiches techniques :

Fiche de données 1 : Enregistre les détails de l'évaluation et certaines informations de base sur le site, telles que le nom, la taille et l'emplacement, etc.

Fiche technique 2 : fournit une liste spécifique des menaces auxquelles le projet s'attaque.

Fiche technique 3 : État de la biodiversité dans l'aire protégée.

Fiche de données 4 : Formulaire d'évaluation : l'évaluation est structurée autour de 30 questions présentées sous forme de tableau qui comprend trois colonnes pour enregistrer les détails de l'évaluation, qui doivent toutes être renseignées

Fiche technique 5 : Sources de données et méthodes sur lesquelles se fondent les évaluations ci-dessus de l'état de la biodiversité dans l'aire protégée dans la question 30.

Fiche technique 1 : Rapport sur les progrès au niveau sites des aires protégées

Questions	Veuillez indiquer votre réponse			Notes
	Début du Projet	Mi-parcours	Fin du Projet	
Nom, affiliation et coordonnées du (es) responsable(s) du remplissage du METT (e-mail etc.)	Nicolas Drunet et Arnaud Gotanegre			Consultant Directeur WCF
Date d'évaluation réalisée	Août 28, 2018			Août, 20, 2018
Nom de l'aire protégée	Parc National du Moyen Bafing			
Code du site WDPA (Ces codes peuvent être trouvés sur www.protectedplanet.net)				
Pays	Guinée			
Lieu de l'aire protégée (province et si possible la carte de référence)	Région de Moyenne Guinée			
Date d'installation				En création
Détails sur la propriété (Veuillez choisir 1-4)				1 : Etat 2 : Privé 3 : Communauté 4 : Autre
Autorité de gestion				
Taille de l'aire protégée (ha)	600	642		
Nombre de personnel permanent				
Nombre du personnel temporaire				
Budget annuel (\$ US) pour le projet ou d'autres fonds supplémentaires - à l'exclusion des coûts salariaux du personnel				
Quelles sont les principales valeurs pour lesquelles la zone est désignée				
Lister deux principaux objectifs de gestion des aires protégées ci-après :				
Gestion de l'Objectif 1	Protection des chimpanzés et des écosystèmes naturels			

Questions	Veuillez indiquer votre réponse			Notes
	Début du Projet	Mi-parcours	Fin du Projet	
Gestion de l'Objectif 2	Protection des bassins versants et la résilience au changement climatique			
Nombre de personnes impliquées dans la réalisation de l'évaluation				
Incluant : (Veuillez choisir de 1-8)				1 : Gestionnaires de l'AP 2 : Personnel de l'AP 3 : Autres personnel de l'Agence de l'AP 4 : Bailleurs 5 : ONG 6 : Experts externes 7 : Communauté locale 8 : Autres

Fiche technique 2 : Indicateurs clés de la biodiversité utilisés dans cette Aire Protégée

Au démarrage du projet, identifier et répertorier jusqu'à cinq indicateurs clés de la biodiversité qui sont suivis régulièrement dans l'aire protégée ; ces indicateurs peuvent se rapporter à un/tous les niveaux trophiques OU en utilisant d'autres indicateurs. Pour chaque indicateur identifié, fournir l'état actuel (démarrage du projet) de cet indicateur en termes numériques ou avec une brève description (voir les exemples ci-dessous), selon le cas. Les exemples ne sont qu'illustratifs et le gestionnaire de l'aire protégée devrait utiliser les indicateurs qui font actuellement l'objet d'un suivi et / ou seront suivis.

À mi-parcours du projet et à l'achèvement du projet, fournir des mises à jour sur l'état du ou des mêmes indicateurs identifiés au début du projet.

L'état général de la biodiversité -- sur la base de l'état des indicateurs identifiés ici - sera indiqué dans la question 30 de la fiche de données 4 (formulaire d'évaluation du METT). Par conséquent, les intrants ici nécessitent une analyse ciblée pour évaluer si les tendances sont positives, négatives ou neutres.

Indicateur	Démarrage du Projet	Mi-parcours	Fin du Projet	Commentaires (optionnel)
------------	---------------------	-------------	---------------	--------------------------

Fiche technique 2 : Indicateurs clés de la biodiversité utilisés dans cette Aire Protégée

<p><i>Exemple Indicateur 1 : Degré de compactage du sol et/ou d'érosion, tel qu'indiqué par les sites d'essai comparé aux exclusions</i></p> <p><i>Exemple Indicateur 2 : Superficie moyenne totale des prairies brûlées par le feu par an, comme indiqué par le tracé GPS des points suite aux incendies</i></p> <p><i>Exemple Indicateur 3 : Superficie totale déboisée ou avec des forêts significativement dégradées, comme indiqué par l'imagerie satellite</i></p> <p><i>Exemple d'indicateur 4 : Population estimée d'une espèce herbivore clé telle qu'indiquée par le dénombrement des excréments</i></p> <p><i>Exemple d'indicateur 5 : Population estimée d'une espèce de carnivore clé indiquée par des pièges photographiques</i></p>	23 hectares	35 hectares	50 hectares	
Indicateur 1 : Indicateur 1 : Estimations des populations de chimpanzés (<i>Pan troglodytes verus</i>) dans le PNMB par suivi par piège photographique	4030			
Indicateur 2 : Nombre de zones de savane sous gestion de feux avec les communautés locales	0			
Indicateur 3 : Niveau d'implication des communautés locales dans la création et la gestion du processus NPMB	0			
Indicateur 4 : Taux de dégradation dû à la déforestation des habitats naturels				
Indicateur 5 : Taux de renforcement des capacités de l'équipe de gestion conformément au plan de formation établi	0			

Fiche Technique 3 : Menaces sur les Aires Protégées

Veillez décrire chaque menace que le projet aborde directement et fournir l'indicateur de réduction de la menace que le projet utilise à partir du cadre logique du projet pour mesurer les progrès en matière de réduction de chaque menace. Un exemple est fourni.

Questions	Veillez entrer vos réponses dans cette colonne	Commentaires (optionnel)
<i>Exemple de menace</i>	Agriculture sur brûlis	
<i>Indicateur de réduction de la menace</i>	<i>Le nombre d'agriculture sur brûlis dans la ZIP est réduit et orienté vers une agriculture écologique dans les ZGR et ZD</i>	<i>Promotion de 80% de la ferme écologique en ZGR et 50% en ZD</i>

Fiche Technique 3 : Menaces sur les Aires Protégées

<i>Situation de base</i>	XX dans la ZIP, YYY idans le ZGR et VVV dans le ZD	
<i>Cible</i>	Réduction de 100% de fermes dans la ZIP et promotion de 80% of de fermes écologiques dans le ZGR et 50% dans le ZD	
<i>Etat à mi-terme</i>		
<i>Fin de l'état du projet</i>		
Menace 1	Braconnage	
<i>Indicateur de réduction de la menace</i>		
<i>Situation de base</i>		
<i>Cible</i>		
<i>Etat à mi-terme</i>		
<i>Fin de l'état du projet</i>		
Menace 2	Feux de brouse	
<i>Indicateur de réduction de la menace</i>	Protéger la ZIP des feux non contrôlés et réduire le risque de ces feux dans les ZGR et ZD	
<i>Situation de base</i>	0	
<i>Cible</i>	100% de savanes sous gestion de feux dans la ZIP et 80% dans le ZGR-ZD	
<i>Etat à mi-terme</i>		
<i>Fin de l'état du projet</i>		

Fiche technique 4 : Formulaire d'évaluation METT

Veuillez sélectionner une note de la liste fournie ci-après pour chaque question. Si une question n'est pas applicable, ne pas sélectionner de note et entrer "N/A" dans l'espace commentaire avec une brève explication

Questions	Démarrage du projet	Projet A mi-parcours	Fin du Projet	Critères et notes
1. Statut juridique : L'aire Protégée a -t-elle un statut juridique (ou dans le cas de réserves privées, est-elle couverte par un pacte ou un document similaire ?	0			0 : L'aire protégée n'est pas répertoriée/conventionnée 1 : Il y a accord sur le fait que l'aire protégée devrait être répertoriée dans la Gazette du Monde/conventionnée mais le processus n'a pas encore commencé 2 : L'aire protégée est en cours de publication au Journal officiel/conventionnée mais le processus est encore incomplet (comprend les sites désignés en vertu des conventions internationales, telles que Ramsar, ou les lois locales/traditionnelles telles que les aires conservées par la communauté, qui n'ont pas encore de législation nationale statut ou alliance) 3 : L'aire protégée a été officiellement publiée/conventionnée
Commentaires et prochaines étapes	Le parc devra être créé d'ici fin 2019			
2. Réglementations des Aires Protégées : Des réglementations appropriées sont -elles en place pour contrôler l'utilisation des terres et les activités (par exemple la chasse) ?	0			0 : Il n'y a pas de réglementation pour contrôler l'utilisation des terres et les activités dans l'aire protégée 1 : Il existe des réglementations pour contrôler l'utilisation des terres et les activités dans l'aire protégée, mais ce sont des faiblesses majeures 2 : Il existe des réglementations pour contrôler l'utilisation des terres et les activités dans l'aire protégée, mais il existe certaines faiblesses ou lacunes 3 : Il existe des réglementations pour contrôler l'utilisation inappropriée des terres et les activités dans l'aire protégée et constituent une excellente base de gestion
Commentaires et Prochaines Etapes	Le parc devrait être créé d'ici la fin de 2019 et, par conséquent, une réglementation appropriée sera établie pour contrôler l'utilisation des terres et les activités dans l'aire protégée.			
3. Application de la Loi : le personnel (c'est-à-dire ceux qui sont responsables de la gestion du site) peut-il appliquer suffisamment les règles relatives aux aires protégées ?	1			0 : Le personnel n'a pas de capacité/ressources efficaces pour appliquer la législation et la réglementation des aires protégées 1 : Il y a des lacunes importantes dans les capacités/ressources du personnel pour appliquer la législation et la réglementation des aires protégées (par exemple, manque de compétences, pas de budget de patrouille, manque de soutien institutionnel) 2 : Le personnel a des capacités/ressources acceptables pour faire appliquer la législation et la réglementation des aires protégées, mais certaines lacunes subsistent 3 : Le personnel a une excellente capacité/ressources pour faire appliquer la législation et la réglementation des aires protégées
Commentaires et Prochaines Etapes				

Questions	Démarrage du projet	Projet A mi-parcours	Fin du Projet	Critères et notes
4. Objectifs des aires protégées : la gestion est-elle entreprise conformément aux objectifs convenus ?	2			0 : Aucun objectif ferme n'a été convenu pour l'aire protégée 1 : L'aire protégée a des objectifs convenus, mais n'est pas gérée conformément à ces objectifs 2 : L'aire protégée a des objectifs convenus, mais n'est gérée que partiellement en fonction de ces objectifs 3 : L'aire protégée a des objectifs convenus et est gérée pour atteindre ces objectifs
Commentaires et Prochaines Etapes				
5. Conception de l'aire protégée : l'aire protégée a-t-elle une bonne taille et une bonne forme pour protéger les espèces, les habitats, les processus écologiques et les bassins versants préoccupants pour la conservation ?	1			0 : Les insuffisances dans la conception des aires protégées signifient qu'il est très difficile d'atteindre les principaux objectifs de l'aire protégée 1 : Des insuffisances dans la conception des aires protégées signifient que la réalisation des principaux objectifs est difficile mais certaines mesures d'atténuation sont prises (par exemple, des accords avec les propriétaires fonciers adjacents pour les corridors fauniques ou l'introduction d'une gestion appropriée des bassins versants) 2 : La conception des aires protégées ne limite pas de manière significative la réalisation des objectifs, mais pourrait être améliorée (par exemple en ce qui concerne les processus écologiques à plus grande échelle) 3 : La conception des aires protégées aide à atteindre les objectifs ; convient à la conservation des espèces et de l'habitat ; et maintient les processus écologiques tels que les écoulements des eaux de surface et souterraines à l'échelle du bassin versant, les modèles de perturbation naturelle, etc.
Commentaires et Prochaines Etapes				
6. Délimitation des limites des zones protégées : La frontière est-elle connue et délimitée ?	2			0 : Les limites de l'aire protégée ne sont pas connues de l'autorité de gestion ou des résidents locaux/utilisateurs des terres voisines 1 : Les limites de l'aire protégée sont connues de l'autorité de gestion mais ne sont pas connues des résidents locaux/utilisateurs des terres avoisinants 2 : Les limites de l'aire protégée sont connues à la fois par l'autorité de gestion et les résidents locaux/utilisateurs des terres voisines, mais ne sont pas délimitées de manière appropriée 3 : Les limites de l'aire protégée sont connues de l'autorité de gestion et des résidents locaux/utilisateurs des terres voisines et sont délimitées de manière appropriée
Commentaires et Prochaines Etapes				
7. Plan de gestion : existe-t-il un plan de gestion et est-il mis en œuvre ?	0			0 : Il n'y a pas de plan de gestion pour l'aire protégée 1 : Un plan de gestion est en cours d'élaboration ou a été préparé mais n'est pas mis en œuvre 2 : Un plan de gestion existe mais il n'est que partiellement mis en œuvre en raison de contraintes de financement ou d'autres problèmes 3 : Un plan de gestion existe et est mis en œuvre

Questions	Démarrage du projet	Projet A mi-parcours	Fin du Projet	Critères et notes
Commentaires et Prochaines Etapes	Le Plan d'action pour 2018-2020 et mis en œuvre, mais un plan de gestion sera préparé à la fin de 2018.			
7.a Processus de planification : le processus de planification permet aux principales parties prenantes d'influer sur le plan de gestion.	1			0 : Non 1 : Oui
Commentaires et Prochaines Etapes				
7.b Processus de planification : Il existe un calendrier et un processus établis pour la revue périodique et la mise à jour du plan de gestion	1			0 : Non 1 : Oui
Commentaires et Prochaines Etapes				
7.c Processus de planification : les résultats du suivi, de la recherche et de l'évaluation sont systématiquement intégrés à la planification	1			0 : Non 1 : Oui
Commentaires et Prochaines Etapes				
8. Plan de travail : Existe-il un plan de travail régulier et en cours de mise en oeuvre	1			0 : Absence de plan de travail régulier 1 : Un plan de travail régulier existe mais peu d'activités sont mises en oeuvre 2 : Un plan de travail régulier existe et plusieurs activités sont en cours de mise en oeuvre 3 : Un plan de travail régulier existe et toutes les activités sont mises en oeuvre
Commentaires et Prochaines Etapes	Le plan de travail pour trois mois a été préparé avec l'OGPR et est en cours de mise en oeuvre			
9. Inventaire des ressources : Avez vous assez d'informations pour gérer la zone ?	2			0 : Il y a peu ou pas d'informations disponibles sur les habitats critiques, les espèces et les valeurs culturelles de l'aire protégée 1 : Les informations sur les habitats critiques, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles de l'aire protégée ne sont pas suffisantes pour soutenir la planification et la prise de décision 2 : Les informations sur les habitats critiques, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles de l'aire protégée sont suffisantes pour la plupart des domaines clés de la planification et de la prise de décision 3 : Les informations sur les habitats critiques, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles de l'aire protégée sont suffisantes pour soutenir tous les domaines de la planification et de la prise de décision
Commentaires et Prochaines étapes				
10. Systèmes de protection : Y a-t-il des systèmes en place pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources de l'Aire protégée ?	0			0 : Les systèmes de protection (patrouilles, permis, etc.) n'existent pas ou ne sont pas efficaces pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources 1 : Les systèmes de protection ne sont que partiellement efficaces pour contrôler l'accès / l'utilisation des ressources 2 : Les systèmes de protection sont modérément efficaces pour contrôler l'accès / l'utilisation des ressources 3 : Les systèmes de protection sont largement ou totalement efficaces pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources

Questions	Démarrage du projet	Projet A mi-parcours	Fin du Projet	Critères et notes
Commentaires et Prochaines Etapes				
11. Recherche : Y a-t-il un programme de gestion axée sur les enquêtes et les travaux de recherche ?	3			<p>0 : Il n'y a pas d'enquête ni de travail de recherche en cours dans l'aire protégée</p> <p>1 : Il y a peu de travaux d'enquête et de recherche mais ils ne sont pas orientés vers les besoins de la gestion des aires protégées</p> <p>2 : Il y a un travail d'enquête et de recherche considérable mais il n'est pas orienté vers les besoins de la gestion des aires protégées</p> <p>3 : Il existe un programme complet et intégré d'enquêtes et de travaux de recherche, qui correspond aux besoins de gestion</p>
Commentaires et Prochaines Etapes				
12. Gestion des ressources : Une gestion active des ressources est-elle entreprise ?	2			<p>0 : La gestion active des ressources n'est pas entreprise</p> <p>1 : Très peu d'exigences pour une gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles critiques sont mises en œuvre</p> <p>2 : De nombreuses exigences de gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles critiques sont mises en œuvre, mais certains problèmes clés ne sont pas traités</p> <p>3 : Les exigences pour une gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles critiques sont mises en œuvre de manière substantielle ou complète</p>
Commentaires et Prochaines Etapes				
13. Nombre du personnel : Y a-t-il assez de personnes employées pour gérer l'aire protégée	2			<p>0 : Il n'y a pas de personnel</p> <p>1 : Les effectifs sont insuffisants pour les activités de gestion critiques</p> <p>2 : Les effectifs sont inférieurs au niveau optimal pour les activités de gestion critiques</p> <p>3 : Les effectifs sont adéquats pour les besoins de gestion de l'aire protégée</p>
Commentaires et Prochaines Etapes				
Pour le moment, le nombre du personnel comprend principalement les agents du WCF et quelques agents de l'OGPR				
14. Formation du personnel : Le personnel est-il bien formé pour remplir les objectifs de gestion ?	1			<p>0 : Le personnel n'a pas les compétences nécessaires pour la gestion de l'aire protégée</p> <p>1 : La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'aire protégée</p> <p>2 : La formation et les compétences du personnel sont adéquates, mais pourraient être encore améliorées pour atteindre pleinement les objectifs de gestion</p> <p>3 : La formation et les compétences du personnel sont alignées sur les besoins de gestion de l'aire protégée</p>
Commentaires et Prochaines Etapes				

Questions	Démarrage du projet	Projet A mi-parcours	Fin du Projet	Critères et notes
15. Budget actuel : Le budget actuel est-il suffisant ?	1			0 : Il n'y a pas de budget pour la gestion de l'aire protégée 1 : Le budget disponible est insuffisant pour les besoins de gestion de base et présente une sérieuse contrainte à la capacité de gérer 2 : Le budget disponible est acceptable mais pourrait être encore amélioré pour parvenir à une gestion efficace 3 : Le budget disponible est suffisant et répond à tous les besoins de gestion de l'aire protégée
Commentaires et Prochaines Etapes				
16. Sécurité du budget : Le budget est-il sécurisé ?	1			0 : Il n'y a pas de budget sécurisé pour l'aire protégée et la gestion dépend entièrement d'un financement extérieur ou très variable 1 : Il y a très peu de budget sécurisé et l'aire protégée ne pourrait pas fonctionner correctement sans financement extérieur 2 : Il existe un budget de base raisonnablement sûr pour le fonctionnement régulier de l'aire protégée, mais de nombreuses innovations et initiatives dépendent de financements extérieurs 3 : Il y a un budget sûr pour l'aire protégée et ses besoins de gestion
Commentaires et Prochaines Etapes				
17. Gestion du budget : Est-ce que le budget est géré afin de satisfaire aux besoins critiques de gestion ?	2			0 : La gestion budgétaire est très médiocre et compromet considérablement l'efficacité (par exemple, publication tardive du budget au cours de l'exercice) 1 : La gestion budgétaire est médiocre et limite l'efficacité 2 : La gestion budgétaire est adéquate mais pourrait être améliorée 3 : La gestion budgétaire est excellente et répond aux besoins de gestion
Commentaires et Prochaines Etapes				
18. Equipements : Les équipements sont-ils suffisants pour les besoins de gestion ?	0			0 : La gestion budgétaire est très médiocre et compromet considérablement l'efficacité (par exemple, publication tardive du budget au cours de l'exercice) 1 : La gestion budgétaire est mauvaise et il y a peu ou pas d'équipements et d'installations pour les besoins de gestion 1 : Il y a du matériel et des installations, mais ils sont inadéquats pour la plupart des besoins de gestion 2 : Il y a du matériel et des installations, mais il reste des lacunes qui limitent la gestion 3 : Il y a des équipements et des installations adéquats
Commentaires et Prochaines Etapes				
19. Maintenance des équipements : Les équipements sont-ils bien entretenus ?	0			0 : Il y a peu ou pas d'entretien des équipements et des installations 1 : Il y a une maintenance ponctuelle des équipements et des installations 2 : Il y a une maintenance de base de l'équipement et des installations 3 : Les équipements et les installations sont bien entretenus
Commentaires et Prochaines Etapes				

Questions	Démarrage du projet	Projet A mi-parcours	Fin du Projet	Critères et notes
20. Education et sensibilisation : Y a-t-il un programme d'éducation planifié lié aux objectifs et besoins ?	1			0 : Il n'y a pas de programme d'éducation et de sensibilisation 1 : Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation limité et ad hoc 2 : Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation mais il ne répond qu'en partie aux besoins et pourrait être amélioré 3 : Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation approprié et pleinement mis en œuvre
Commentaires et Prochaines Etapes				
21. Planification de l'utilisation des terres et de l'eau : la planification de l'utilisation des terres et de l'eau reconnaît-elle l'aire protégée et aide-t-elle à la réalisation des objectifs ?	1			0 : La planification de l'utilisation des terres et des eaux adjacentes ne prend pas en compte les besoins de l'aire protégée et les activités/politiques nuisent à la survie de l'aire 1 : La planification de l'utilisation des terres et des eaux adjacentes ne prend pas en compte les besoins à long terme de l'aire protégée, mais les activités ne nuisent pas à l'aire 2 : La planification de l'utilisation des terres et des eaux adjacentes prend partiellement en compte les besoins à long terme de l'aire protégée 3 : La planification de l'utilisation des terres et des eaux adjacentes prend pleinement en compte les besoins à long terme de l'aire protégée
Commentaires et Prochaines Etapes				
21a. Planification des terres et des eaux pour la conservation de l'habitat : la planification et la gestion dans le bassin versant ou le paysage contenant l'aire protégée comprend des dispositions pour des conditions environnementales adéquates (par exemple, le volume, la qualité et le moment du débit d'eau, les niveaux de pollution atmosphérique, etc.) pour maintenir les habitats pertinents.	1			0 : Non 1 : Oui
Commentaires et Prochaines Etapes				
21b. Planification de la connectivité des terres et des eaux : la gestion des couloirs reliant l'aire protégée permet le passage de la faune vers des habitats clés en dehors de l'aire protégée (par exemple pour permettre aux poissons migrateurs de se déplacer entre les sites de fraie en eau douce et la mer, ou pour permettre la migration des animaux).	1			0: Non 1:Oui
Commentaires et Prochaines Etapes				

Questions	Démarrage du projet	Projet A mi-parcours	Fin du Projet	Critères et notes
21c. Planification des terres et des eaux pour les services écosystémiques et la conservation des espèces : "La planification répond aux besoins propres à l'écosystème et/ou aux besoins des espèces particulières à l'échelle de l'écosystème (par exemple, le volume, la qualité et le moment du débit d'eau douce pour soutenir des espèces particulières, la gestion des feux pour maintenir les habitats de savane, etc.) "	1			0 : Non 1 : Oui
Commentaires et Prochaines Etapes				
22. Etat et voisins commerciaux : Y a -t-il une coopération avec les utilisateurs des terres et des eaux adjacentes ?	1			0 : Il n'y a aucun contact entre les gestionnaires et les utilisateurs officiels ou corporatifs voisins des terres et de l'eau 1 : Il y a des contacts entre les gestionnaires et les utilisateurs officiels ou corporatifs voisins des terres et de l'eau, mais avec peu ou pas de coopération dans leur gestion 2 : Il y a des contacts entre les gestionnaires et les utilisateurs officiels ou corporatifs voisins des terres et de l'eau, mais seulement avec peu de coopération dans leur gestion 3 : Il y a des contacts réguliers entre les gestionnaires et les utilisateurs officiels ou corporatifs voisins des terres et de l'eau, et une coopération substantielle dans leur gestion
Commentaires et Prochaines Etapes				
23. Population autochtone : Les populations autochtones ou traditionnelles résidentes ou utilisant régulièrement l'Aire Protégée ont -elles une contribution aux décisions de gestion ?	1			0 : Les populations autochtones et traditionnelles n'ont pas leur mot à dire dans les décisions relatives à la gestion de l'aire protégée 1 : Les populations autochtones et traditionnelles ont leur mot à dire dans les discussions relatives à la gestion mais n'ont aucun rôle direct dans la gestion 2 : Les populations autochtones et traditionnelles contribuent directement à certaines décisions pertinentes concernant la gestion mais leur implication pourrait être améliorée 3 : Les populations autochtones et traditionnelles participent directement à toutes les décisions pertinentes relatives à la gestion, par ex. la cogestion
Commentaires et Prochaines Etapes				

Questions	Démarrage du projet	Projet A mi-parcours	Fin du Projet	Critères et notes
24. Communautés locales : Les communautés résidentes ou riveraines à l'Aire Protégée ont-elles des contributions aux décisions de gestion ?	1			0 : Les communautés locales n'ont pas leur mot à dire dans les décisions relatives à la gestion de l'aire protégée 1 : Les communautés locales ont leur mot à dire dans les discussions relatives à la gestion mais n'ont pas de rôle direct dans la gestion 2 : Les communautés locales contribuent directement à certaines décisions pertinentes relatives à la gestion, mais leur implication pourrait être améliorée 3 : Les communautés locales participent directement à toutes les décisions pertinentes relatives à la gestion, par ex. la cogestion
Commentaires et Prochaines Etapes				
24 a. Impact sur les communautés : il existe une communication ouverte et une confiance entre les populations locales et/ou autochtones, les parties prenantes et les gestionnaires des aires protégées	1			0 : Non 1 : Oui
Commentaires et Prochaines Etapes				
24 b. Impact sur les communautés : des programmes visant à améliorer le bien-être des communautés, tout en préservant les ressources des aires protégées, sont mis en œuvre	1			0 : Non 1 : Oui
Commentaires et Prochaines Etapes				
24 c. Impact sur les communautés : les populations locales et / ou autochtones soutiennent activement l'aire protégée	1			0 : Non 1 : Oui
Commentaires et Prochaines Etapes				
25. Avantages économiques : Est-ce que l'Aire protégée procure-t-elle des avantages économiques aux communautés locales, par exemple des revenus, des emplois, paiement des services environnementaux ?	1			0 : L'aire protégée n'apporte aucun avantage économique aux communautés locales 1 : Les avantages économiques potentiels sont reconnus et des plans pour les réaliser sont en cours d'élaboration 2 : Il existe un certain flux d'avantages économiques pour les communautés locales 3 : Il y a un flux important d'avantages économiques pour les communautés locales provenant des activités associées à l'aire protégée
Commentaires et Prochaines Etapes				
26. Suivi et évaluation : Les activités de gestion sont-elles suivies sur la base de la performance ?	0			0 : Il n'y a pas de suivi et d'évaluation dans l'aire protégée 1 : Il existe un suivi et une évaluation ad hoc, mais aucune stratégie globale et / ou aucune collecte régulière des données 2 : Il existe un système de suivi & évaluation convenu et mis en œuvre, mais les résultats ne sont pas répercutés sur la gestion 3 : Un bon système de suivi et d'évaluation existe, est bien mis en œuvre et utilisé dans la gestion adaptative
Commentaires et Prochaines Etapes				

Questions	Démarrage du projet	Projet A mi-parcours	Fin du Projet	Critères et notes
27. Equipements pour les visiteurs : Les équipements pour les visiteurs sont-ils appropriés ?	0			0 : Il n'y a pas d'installation et de service pour les visiteurs en dépit d'un besoin identifié 1 : Les installations et services aux visiteurs ne sont pas adaptés aux niveaux de fréquentation actuels 2 : Les installations et services pour les visiteurs sont adaptés aux niveaux actuels de fréquentation mais pourraient être améliorés 3 : Les installations et services pour les visiteurs sont excellents pour les niveaux actuels de fréquentation
Commentaires et Prochaines Etapes				
28. Les opérateurs du tourisme commercial : Les opérateurs de voyages commerciaux contribuent-ils à la gestion de l'Aire Protégée ?	0			0 : Il y a peu ou pas de contact entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques qui utilisent l'aire protégée 1 : Il existe des contacts entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques, mais cela se limite en grande partie aux questions administratives ou réglementaires 2 : La coopération entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques est limitée à l'amélioration de l'expérience des visiteurs et au maintien des valeurs des aires protégées 3 : Il existe une bonne coopération entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques pour améliorer l'expérience des visiteurs et maintenir les valeurs des aires protégées
Commentaires et Prochaines Etapes				
29. Frais : Si des frais (c'est-à-dire des frais d'entrée ou des amendes) sont appliqués, aident-ils dans la gestion de l'Aire Protégée ?	0			0 : Bien que des frais soient théoriquement appliqués, ils ne sont pas perçus 1 : Les redevances sont perçues, mais n'apportent aucune contribution à la gestion de l'aire protégée ou à ses environs 2 : Les redevances sont collectées et contribuent à la gestion de l'aire protégée et à ses environs 3 : Les redevances sont perçues et apportent une contribution substantielle à l'aire protégée et ses environs
Commentaires et Prochaines Etapes				
30. Quelle est la condition globale de la biodiversité de l'Aire Protégée en termes d'indicateur(s) spécifiés dans la fiche technique 2 ci-dessus ?	1			0 : Sévèrement dégradée 1 : Partiellement dégradée 2 : Presque intacte 3 : Entièrement intacte
Commentaires et Prochaines Etapes				
Veillez remplir la fiche technique 5 pour la Question 30 qui suit après.				
Totale de la note du METT (calculé automatiquement)	37	0	0	Fournir les commentaires ici (optionnel)

Fiche technique 5 : Sources de données et méthodes utilisées pour évaluer l'état général actuel de la biodiversité dans l'aire protégée (Question 30 du METT, ci-dessus).

Résumez les sources de données utilisées pour suivre les indicateurs donnés dans la fiche technique 2 et décrivez la méthode d'évaluation des indicateurs de résultats. Les indicateurs apparaîtront automatiquement dans ce tableau une fois entrés dans la fiche technique 2.

Ce tableau (fiche technique 5) doit être mis à jour, le cas échéant, lors de chaque application du METT. Un exemple est fourni.

Indicateur	Résumez les sources de données utilisées pour suivre cet indicateur	Spécifiez la méthode utilisée pour évaluer les indicateurs de résultats et ce ces indicateurs montrent sur l'état de la biodiversité
Exemple : superficie totale moyenne de prairies brûlées par le feu par an	Enregistrements des incendies pendant la période de surveillance - montrant l'étendue de la zone brûlée, tel qu'enregistré par les gardes du parc à l'aide d'appareils GPS portatifs pour tracer les limites de la zone et calculer le nombre total d'hectares	Observation de la tendance générale - plus, moins ou la même quantité de perturbation par le feu - Référence à la littérature scientifique sur les types d'écosystèmes pour comprendre les intervalles de feu optimaux - Examen du registre des incendies pour déterminer les tendances historiques des incendies dans l'AP - Analyse du modèle pour déterminer la fréquence des incendies dans certaines parties de l'AP pendant et au-delà de la période de surveillance
Indicateur 1 : Estimations des populations de chimpanzés (<i>Pan troglodytes verus</i>) dans le PNMB par surveillance par piège photographique	400 caméras ont été installées par l'équipe sur le terrain pour surveiller et entretenir les caméras chaque mois. Les vidéos collectées sont analysées au bureau	La conception a été installée en utilisant l'échantillonnage à distance et la méthode de capture-recapture pour la reconnaissance individuelle
Indicateur 2 : Nombre de zones de savane sous gestion des deux avec les communautés locales	Identifier les différentes utilisations des terres par télédétection. Mission sur le terrain pour collecter des données de vérité. Identification des sites avec les communautés, signature des accords pour un tir contrôlé dans la savane identifiée	Par l'analyse des données NASAFIRMS. Et l'élaboration d'accords avec les communautés locales.
Indicateur 3 : Niveau d'implication des communautés locales dans la création et la gestion du processus NPMB	structuration des comités villageois, cadres d'éducation / sensibilisation et de concertation	Constitution des comités, élaboration de PGTV
Indicateur 4 : Taux de dégradation dû à la déforestation des habitats naturels	Télédétection	Calculs de surface pour le type d'habitat global, la mesure de surface et l'indice de forme
Indicateur 5 : Taux de renforcement des capacités de l'équipe de gestion conformément au plan de formation établi	Rapports sur la formation et l'équipement mis à la disposition du personnel du NPMB	Liste des formations et équipements dont le NPMB bénéficie pour le renforcement des capacités

SECTION III : Tableau de bord de la durabilité financière

Le Tableau de bord a trois parties

Partie I – Situation financière globale du système d'aires protégées. Cela comprend des informations de base sur les aires protégées et une analyse financière du système national d'aires protégées.

Partie II – Éléments d'évaluation du système financier.

Partie III – Annotation.

Partie I : Systèmes, sous-systèmes et réseaux des Aires protégées

La **Partie I** nécessite des données financières pour déterminer les coûts, revenus et les écarts de financement du Système des AP aussi bien dans l'année en cours et comme prévisions pour le futur. Elle donne une analyse quantitative du système d'AP et spécifie les données financières nécessaires pour déterminer les objectifs financiers et donc la qualité de fonds supplémentaires nécessaires pour la gestion efficace de leur système d'AP. Étant donné que différents pays ont des systèmes comptables différents, certaines exigences en matière de données peuvent varier dans leur pertinence pour chaque pays. Cependant, en l'absence de données financières, la première activité de l'autorité chargée des AP devrait être la génération et la collecte des données.

Partie 1.1 – Information de base sur le pays, des systèmes, sous-systèmes et réseaux nationaux d'aires protégées.

Veuillez compléter uniquement les éléments du tableau qui se rapportent à la portée des interventions du projet.

Système, sous-systèmes et réseaux des aires protégées	Nombre de sites	Hectares terrestres couvertes	Hectares marins couverts [1]	Hectare total couvert	Institution responsable de la gestion de l'AP
Système national des aires protégées					
Sous système					
Sous-système 1 de l'AP– insert name					
Sous-système 2 de l'AP - insert name					
Sous systèmes additionnels					
Réseau					
Réseau 1 - insert name					
Réseau 2 – insert name					
Réseaux supplémentaires					

Partie 1.2 –Analyse financière du système national d'aires protégées

Analyse financière du sous-système ou du réseau [insérez le nom du sous-système ou du réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez la source des données et du niveau d'assurance des données (faible, moyen, élevé) Fournir les réponses aux notes explicatives ci-après
Finances disponibles [5]			
(1) Budget annuel total du gouvernement central alloué à la gestion de l'AP (à l'exception des fonds des bailleurs et les revenus générés par le système de l'AP)	0		
- Budget opérationnel (salaires, maintenance, carburant, etc)	0		
- Budget d'investissement dans les infrastructures (routes, centres d'accueil, etc.)	0		
(2) Financement budgétaire supplémentaire pour la gestion de l'AP (total de A + B)	2 125 000		Spécifier les sources de financements
A. Fonds acheminé par le gouvernement - total	0		
- Taxes dédiées aux AP	0		Exemple : une taxe de départ pour la conservation ou des redevances d'eau réinvesties dans l'AP
- Fonds Spécial	0		Inclure uniquement les financements disponibles pour l'année et non les montants versés pour la capitalisation
- Fonds des bailleurs	0		
- Prêts	0		
- Echange de dettes contre nature	0		
- Autres	0		
B. Fonds acheminés par une tierce partie/des arrangements institutionnels indépendants – total	2 125 000		
- Fonds Spécial	2 125 000		
- Fonds des bailleurs	0		
- Prêts			
- Autres			
(3) Total des revenus annuels générés par l'ensemble des AP et désagregés par source [6]	0		Indiquer la valeur économique totale des aires protégées (si les études sont disponibles) [7]
A. Droit d'entrée touristique	0		Précisez le nombre de visiteurs international et national des aires protégées en année X. Précisez le montant des frais ; Estimer le % des frais globaux générés par les AP les plus fréquentés du système (comme souvent deux sites d'AP seulement peuvent générer un

Analyse financière du sous-système ou du réseau [insérez le nom du sous-système ou du réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez la source des données et du niveau d'assurance des données (faible, moyen, élevé) Fournir les réponses aux notes explicatives ci-après
			pourcentage élevé de frais) ; Estimer les revenus totaux possibles si le montant des frais augmente.
B. Autres redevances et impositions liées au tourisme et aux loisirs (campement, permis de pêche, etc.)	0		Précisez le but et le montant des frais :
C. Revenus provenant des concessions	0		Précisez le type de concession
D. Paiement pour les services écosystémiques (PES)	0		Donnez des exemples :
- eau	0		
- carbone	0		
- biodiversité	0		
E. Autres redevances et impositions non liés au tourisme (specifier chaque type de mécanisme de generation de revenus)	0		
- Frais de recherche scientifique	0		
- Brevets génétiques	0		
- Redevance pour la pollution	0		
- Vente d'objets de souvenirs par des boutiques gérées par l'Etat	0		
(4) Pourcentage de revenus générés par l'AP retenus dans le système de l'AP pour re-investissement [8]	0%		Précisez si les revenus générés par les AP sont retenus directement dans le système d'AP ou transférés au gouvernement, puis retournés au système d'AP
(5) Total des fonds disponibles dans le système de l'AP [Lignes budgétaires 1 + 2]+ [Lignes budgétaire 3 * ligne budgétaire 4]	2 125 000		
Disponibles pour les opérations	1 740 000		
Disponible pour l'investissement dans les infrastructures	385 000		
Coûts et besoins de financement			
(1) Dépenses annuelles totales des AP (tous les coûts d'exploitation et d'investissement des AP et les dépenses au niveau du système) [9]			Indiquez tout niveau extraordinaire d'investissement en capital au cours d'une année donnée Indiquez le degré de décaissement / d'exécution - dépenses annuelles totales en% des finances disponibles (ligne budgétaire 5). Si ce % est faible, indiquer les raisons :
- par le gouvernement	0		
- par des parties indépendentes/autres canaux	2 125 000		
(2) Estimation des besoins de financement du système d'AP			Dans la mesure du possible, désagrégé par sous-systèmes terrestre et marin

Analyse financière du sous-système ou du réseau [insérez le nom du sous-système ou du réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez la source des données et du niveau d'assurance des données (faible, moyen, élevé) Fournir les réponses aux notes explicatives ci-après
A. Besoins de financement estimés pour couvrir les coûts de gestion de base (opérationnels et investissements)	2 125 000		Résumer la méthodologie utilisée pour faire des estimations (par exemple, les coûts détaillés sur certains sites, puis extrapolés pour le système)
- Coûts opérationnels au niveau du système central de l'AP (salaires, entretien des bureaux, etc.)	350 000		-
- Coûts d'investissement de l'infrastructure du site PA	650 000		
- Coûts d'investissement de l'infrastructure du site PA	400 000		
- Coûts de renforcement des capacités du système d'AP aux niveaux central et du site (formation, stratégie, réforme des politiques, etc.)	725 000		Ces besoins de renforcement des capacités du système s'ajoutent aux opérations quotidiennes mais sont essentiels pour le développement du système et sont souvent couverts par les bailleurs
B. Besoins de financement estimés pour des coûts de gestion optimaux (opérationnels et investissements) à couvrir	4 000 000		Résumer la méthodologie utilisée pour faire les estimations
- Coûts opérationnels au niveau du système central de l'AP (salaires, entretien des bureaux, etc.)			
- Coûts opérationnels de gestion du site PA			
- Coûts des investissements d'infrastructures du site des AP			
- - Coûts de renforcement des capacités du système d'AP aux niveaux central et du site (formation, stratégie, réforme des politiques, etc.)			Ces besoins de renforcement des capacités du système s'ajoutent aux capacités de gestion de base et peuvent entraîner des recherches scientifiques supplémentaires, des communications publiques, des bourses, etc.)
C. Besoins financiers estimés pour étendre les systèmes d'AP afin qu'ils soient entièrement représentatifs sur le plan écologique			Insérez les coûts supplémentaires requis pour l'acquisition de terrains pour les nouvelles aires protégées :
- frais de gestion de base pour les nouvelles aires protégées			
- Frais de gestion optimums pour les Nouvelles AP			
Excédent/déficit annuel réel net (finances disponibles - dépenses)			
Excédent/déficit annuel réel net [11]	2 125 000		
Écart de financement annuel (besoins financiers - finances disponibles) [10]			
(1) Écart de financement annuel pour les scénarios de gestion de base	0		Dans la mesure du possible, désagrégez par sous-systèmes terrestre et marin

Analyse financière du sous-système ou du réseau [insérez le nom du sous-système ou du réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez la source des données et du niveau d'assurance des données (faible, moyen, élevé) Fournir les réponses aux notes explicatives ci-après
Opérations	1 725 000		
Investissement dans les Infrastructures	400 000		
(2) Écart de financement annuel pour des scénarios de gestion optimale	1 875 000		
Opérations			
Investissement dans les Infrastructures			
(3) Écart de financement annuel pour la gestion de base d'un système d'AP élargi (coûts actuels du réseau plus les coûts annuels pour ajouter plus d'AP)	0		
(4) Écart de financement annuel prévu pour le scénario de dépenses de base pour l'année X+5 ^{[12],[13]}			
Besoins pour la collecte de données financières			
Précisez les principales lacunes dans les données identifiées à partir de cette analyse :			
Spécifiez les actions à entreprendre pour combler les lacunes dans les données [14] : [14]:			

PARTIE II : CARTE DE NOTATION FINANCIERE – EVALUATION DES ELEMENTS DU SYSTEME DE FINANCEMENT

Composante 1 – Cadres juridique, législatif et institutionnel

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajouter les sources des données et le degré de confiance des données (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
Elément 1 – Appui juridique, politique et réglementaire pour la generation des revenus par les AP			
(i) Les lois ou les politiques qui sont en place facilitent les mécanismes de génération de revenus des AP	1	0 : Aucun 1 : Peu 2 : Plusieurs 3 : Totalement	Préciser les mécanismes de génération de revenus qui ne sont pas autorisés par le cadre réglementaire actuel :
(ii) Des instruments fiscaux tels que les taxes sur le tourisme et l'eau ou des allègements fiscaux pour promouvoir le financement des AP existent	1	0 : Aucun 1 : Peu 2 : Plusieurs 3 : Totalement	
Elément 2 – Appui juridique, politique et réglementaire pour la rétention et le partage des revenus au sein du système de l'AP			
(i) Les lois ou politiques sont en place permettant la rétention des revenus des AP dans le système des AP	0	0 : Non 1 : En cours de développement 2 : Oui mais doivent être améliorées 3 : Oui, satisfaisantes	Préciser le % à retenir :
(ii) Les lois ou politiques sont en place permettant la rétention des revenus des AP dans le site de l'AP	2	0 : Non 1 : En cours de développement 2 : Oui mais doivent être améliorées 3 : Oui, satisfaisantes	Préciser le % à retenir :

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
(iii) Des lois ou politiques sont en place pour le partage des revenus au niveau du site de l'AP avec les parties prenantes locales	1	0 : Non 1 : En cours de développement 2 : Oui mais doivent être améliorées 3 : Oui, satisfaisantes	Préciser le % à partager :
Elément 3 - Conditions légales et réglementaires pour la constitution de Fonds (de dotation, naufrage ou renouvellement) [1]			
(i) Un Fonds a été créé et capitalisé pour financer le système d'AP	0	0 : Non 1 : Etabli 2 : Etabli mais avec un capital limité 3 : Etabli avec un capital approprié	
(ii) Des fonds ont été créés pour financer des AP spécifiques	0	0 : Non 1 : Partiellement 2 : assez bien 3 : Totalement	
(iii) Les dépenses du Fonds sont intégrées à la planification financière et à la comptabilité des AP nationales	0	0 : Non 1: Partiellement 2 : assez bien 3 : Totalement	
Elément 4 - Appui juridique, politique et réglementaire aux autres dispositions institutionnelles pour la gestion des aires protégées afin de réduire le fardeau des coûts pour le gouvernement			
(i) Il existe des lois ou des politiques qui autorisent et réglementent les concessions pour les services d'AP	2	0 : Aucun 1 : en cours d'élaboration 2 : Oui, mais doit être amélioré 3 : Oui Satisfaisant	
(ii) Il existe des lois ou des politiques qui autorisent et réglementent la cogestion des AP	1	0 : Aucun 1 : en cours d'élaboration 2 : Oui, mais doit être amélioré 3 : Oui Satisfaisant	

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
(iii) Il existe des lois ou des politiques qui autorisent et réglementent la gestion par le gouvernement local des aires protégées	0	0 : Aucun 1 : en cours d'élaboration 2 : Oui, mais doit être amélioré 3 : Oui Satisfaisant	
(iv) Il existe des lois qui autorisent, promeuvent et réglementent les réserves privées	2	0 : Aucun 1 : en cours d'élaboration 2 : Oui, mais doit être amélioré 3 : Oui Satisfaisant	
Élément 5 – Stratégies nationales de financement des AP			
(i) (i) Il existe des politiques et/ou des réglementations pour les éléments suivants qui devraient faire partie d'une stratégie nationale de financement des AP			
- Données financières complètes et plans pour des systèmes de comptabilité analytique normalisés et coordonnés (comptabilité basée sur les entrées et les activités)	1	0 : Aucun 1 : en cours d'élaboration 2 : Oui, mais doit être amélioré 3 : Oui Satisfaisant	
- Génération de revenus et niveaux de frais dans les AP	1	0 : Aucun 1 : en cours d'élaboration 2 : Oui, mais doit être amélioré 3 : Oui Satisfaisant	Préciser le niveau tarifaire des AP :
- Affectation des budgets d'AP aux sites d'AP (critères basés sur la taille, les menaces, les plans d'affaires, les performances, etc.)	0	0 : Aucun 1 : en cours d'élaboration 2 : Oui, mais doit être amélioré 3 : Oui Satisfaisant	Énumérez les critères d'allocation budgétaire :

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
- Mesures de sauvegarde pour garantir que la génération de revenus ne nuit pas aux objectifs de conservation des aires protégées	0	0 : Aucun 1 : en cours d'élaboration 2 : Oui, mais doit être amélioré 3 : Oui Satisfaisant	
- Plans de gestion des AP incluant des données financières ou des plans d'affaires associés	1	0 : Aucun 1 : en cours d'élaboration 2 : Oui, mais doit être amélioré 3 : Oui Satisfaisant	
(ii) Degré de formulation, d'adoption et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement [2]	0	0 : Pas commencé 1 : en cours 2 : finalisé et adopté 3 : Enc ours de mise en oeuvre	
Élément 6 - Évaluation économique des systèmes d'aires protégées (services écosystémiques, emplois liés au tourisme, etc.)			
(i) Des études d'évaluation économique sur la contribution des aires protégées au développement local et national sont disponibles	0	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Satisfaisant 3 : total	Fournir des données résumées des études :
(ii) L'évaluation économique des AP influence les décideurs gouvernementaux	0	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Satisfaisant 3 : total	Préciser les ministères qui ont été influencés :
Élément 7 - Amélioration de la budgétisation du gouvernement pour les systèmes d'AP			
(i) La politique gouvernementale favorise la budgétisation des aires protégées en fonction des besoins financiers déterminés par les plans de gestion des aires protégées	0	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Oui	
(ii) Les budgets des AP comprennent des fonds pour financer les stratégies de réduction des menaces dans les zones tampons (par exemple les moyens de subsistance des communautés riveraines) [3]	1	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Oui	

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
(iii) Les procédures administratives (par exemple, les acquisitions) facilitent les dépenses budgétaires, réduisant le risque de futures réductions budgétaires en raison des faibles taux de décaissement	1	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Oui	
(iv) Le gouvernement prévoit d'augmenter le budget, à long terme, pour réduire le déficit de financement des AP	0	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Oui	
Élément 8 – Responsabilités institutionnelles clairement définies pour la gestion financière des AP			
(i) Les mandats des institutions publiques en matière des finances des aP sont clairs et convenus	1	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : En cours d'amélioration 3 : Total	
Élément 9 - Besoins en personnel, profils et motivations bien définis au niveau du site et du système			
(i) Le niveau central compte suffisamment d'économistes et de planificateurs pour améliorer la viabilité financière du système	0	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Presque 3 : total	Indiquer les postes et décrire les rôles :
(ii) Il existe une structure organisationnelle (par exemple, une unité dédiée) dotée d'une autorité et d'une coordination suffisantes pour gérer correctement les finances du système d'AP	0	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Presque 3 : total	
(iii) Au niveau des sites régionaux et des AP, les capacités professionnelles sont suffisantes pour promouvoir la viabilité financière au niveau des sites	3	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Presque 3 : total	Indiquer les postes et décrire les rôles :
(iv) Les responsabilités du gestionnaire de site d'AP incluent la gestion financière, la rentabilité et la génération de revenus [4]	3	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Presque 3 : total	
(v) Les incitations budgétaires motivent les gestionnaires d'AP à promouvoir la durabilité financière au niveau du site (par exemple, les sites générant des revenus ne subissent pas nécessairement de réductions budgétaires)	2	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Presque 3 : total	
L'évaluation des performances des gestionnaires de sites d'AP comprend une évaluation d'une bonne planification financière, de la génération de revenus, de la perception des frais et d'une gestion rentable.	2	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Presque 3 : total	

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
(vii) Le système a la capacité de vérifier les finances des AP	3	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Presque 3 : total	
(viii) Les gestionnaires des aires protégées ont la possibilité de budgétiser et de planifier à long terme (par exemple, sur plus de 5 ans)	3	0 : Aucun 1 : Partiel 2 : Presque 3 : total	
Note totale pour la Composante 1	32	Note réelle :	
	95	Total Possible: 95	
	34%	% réalisé	
Composante 2 – Planification d'a et outils pour une gestion efficace des coûts			
Élément 1 – Gestion au niveau du site d'AP et planification des activités			
(i) Qualité des plans de gestion des aires protégées utilisés (sur la base des objectifs de conservation, des besoins de gestion et des coûts sur la base d'une analyse coût-efficacité)	1	0 : N'existe pas 1 : Faible 2 : Décent 3 : Qualité élevée	
(ii) P Les plans de gestion des AP sont utilisés sur les sites d'AP à travers le système d'AP	1	0 : commencé 1 : Premiers stades - moins de 25% des sites du système 2 : Presque terminé - plus de 70% des sites du système 3 : Couverture complète - 100%	Précisez si les plans de gestion sont à jour ou périmés:
(iii) Des plans d'affaires, basés sur des formats standard et liés aux plans de gestion des aires protégées et aux objectifs de conservation, sont élaborés dans l'ensemble du système des aires protégées [5] 1. (iv) Les plans d'activités sont mis en œuvre dans l'ensemble du système d'AP (degré de mise en œuvre mesuré par la réalisation des objectifs) [5]	1	0 : commencé 1 : Premiers stades - moins de 25% des sites du système 2 : Presque terminé - plus de 70% des sites du système 3 : Couverture complète - 100%	

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
(iv) Les plans d'affaire sont mis en oeuvre dans le système des AP (niveau de mise en oeuvre mesuré par par l'atteinte des objectifs)	0	0 : commencé 1 : Premiers stades - moins de 25% des sites du système 2 : Presque terminé- plus de 70% des sites du système 3 : Couverture complète - 100%	
(v) Les plans d'activités des AP contribuent à la planification et à la budgétisation au niveau du système	0	0 : commencé 1 : Premiers stades - moins de 25% des sites du système 2 : Presque terminé - plus de 70% des sites du système 3 : Couverture complète - 100%	
(vi) Les coûts de mise en œuvre de la gestion et des plans d'affaires sont suivis et contribuent à des orientations et à des rapports pertinents sur la performance financière	1	0 : commencé 1 : Premiers stades - moins de 25% des sites du système 2 : Presque terminé - plus de 70% des sites du système 3 : Couverture complète - 100%	
Élément 2 - Systèmes de comptabilité et d'audit opérationnels, transparents et utiles			
(i) Il existe un système de comptabilité des coûts (opérationnel et d'investissement) transparent et coordonné opérationnel du système d'AP	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : Presque terminé 3 : complètement terminé	

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
(ii) Systèmes de suivi des revenus pour chaque AP sont en place et opérationnels	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : Presque terminé 3 : complètement terminé	
(iii) Il existe un système pour que les données comptables contribuent à la planification et à la budgétisation au niveau du système	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : Presque terminé 3 : complètement terminé	
Élément 3 - Systèmes de suivi et de communication d'informations sur la performance de la gestion financière			
(i) Toutes les recettes et dépenses des AP sont communiquées de manière complète et précise par les autorités des AP aux parties prenantes	1	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : presque terminé 3 : finalisé et opérationnel	
(ii) Les retours financiers sur investissements liés au tourisme sont mesurés et communiqués, si possible (par exemple, suivre l'augmentation des revenus des visiteurs avant et après la création d'un centre d'accueil)	1	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : presque terminé 3 : finalisé et opérationnel	
(iii) Le système de suivi et de rapportage est en place pour montrer comment et pourquoi les fonds sont alloués aux sites des AP et à l'autorité centrale des AP	1	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : presque terminé 3 : finalisé et opérationnel	
(iv) Le système de suivi & évaluation est en place pour montrer dans quelle mesure les AP utilisent efficacement leurs finances disponibles (c'est-à-dire le taux de décaissement et le rapport coût-efficacité) pour atteindre les objectifs de gestion	1	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : presque terminé 3 : finalisé et opérationnel	
Élément 4 - Méthodes d'allocation des fonds entre les différents sites d'AP			

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
(i) Le budget national des AP est alloué aux sites sur la base de critères convenus et appropriés (par exemple taille, menaces, besoins, performances)	0	0 : Non 1 : Oui	
(ii) Les fonds levés par les AP cogérées ne réduisent pas les allocations budgétaires du gouvernement là où des déficits de financement existent encore	1	0 : Non 1 : Oui	
Élément 5 - Réseaux de formation et de soutien pour permettre aux gestionnaires d'AP de fonctionner de manière plus rentable			
(i) Des directives sur la gestion rentable sont élaborées et utilisées par les gestionnaires des AP	0	0 : Absent 1 : Fait partiellement 2 : Presque 3 : totalement	
(ii) Il existe un réseau au niveau du site inter-AP pour que les gestionnaires d'AP puissent partager des informations entre eux sur leurs coûts, pratiques et impacts	1	0 : Absent 1 : Fait partiellement 2 : Presque 3 : totalement	
(iii) Les comparaisons des coûts d'exploitation et d'investissement entre les sites d'AP sont complètes, disponibles et utilisées pour suivre les performances des gestionnaires d'AP	0	0 : Absent 1 : Fait partiellement 2 : Presque 3 : totalement	
(iv) Des systèmes de suivi et d'apprentissage de la rentabilité sont en place et alimentent la politique et la planification de la gestion du système	0	0 : Absent 1 : Fait partiellement 2 : Presque 3 : totalement	
(v) Les gestionnaires de sites d'AP sont formés à la gestion financière et à la gestion rentable	0	0 : Absent 1 : Fait partiellement 2 : Presque fait 3 : totalement	
(vi) Facilité du système de financement : Les AP partagent les coûts et pratiques communes avec chaque aire oritégée au sein de l'administration des AP[7]	0	0 : Absent 1 : Fait partiellement 2 : Presque fait 3 : totalement	
Note totale pour la Composante 2	10	Note réelle :	

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
	59	Total Possible: 59	
	17%	% réalisé	
Composante – Outils de génération de revenus par les AP			
Elément 1 - Nombre et diversité de sources de revenus utilisés dans le système d'AP			
(i) Une analyse à jour des options de recettes pour le pays, complète et disponible, y compris des études de faisabilité	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : un montant acceptable 3 : Optimal	
(ii) Il existe un ensemble diversifié de sources et de mécanismes générant des fonds pour le système d'AP	1	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : un montant acceptable 3 : Optimal ou plus	i) Repères optimaux suggérés pour un portefeuille diversifié de mécanismes financiers pour le système d'AP : Partiel – 1-2 Montant acceptable – 3-4 Optimal – 5 ou plus Énumérez les mécanismes :
(iii) Les AP sont des mécanismes de revenus d'exploitation qui génèrent des revenus nets positifs (supérieurs aux coûts d'exploitation annuels et au coût d'investissement initial à long terme)	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : un montant acceptable 3 : Optimal	
(iv) Les aires protégées permettent aux communautés locales de générer des revenus, ce qui réduit les menaces pesant sur les AP	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : un montant acceptable 3 : Optimal	
Elément 2 - Fixation et établissement de frais d'utilisateurs dans l'ensemble du système			
(i) Une stratégie et un plan d'action à l'échelle du système pour les frais d'utilisation sont terminés et adoptés par le gouvernement	0	0 : Aucun 1: Partiellement 2: Satisfaisant 3: Pleinement	Si les sites AP ont des tarifs mais qu'il n'y a pas de système de stratégie de notation comme partiel :
(ii) L'industrie nationale du tourisme et le ministère apportent leur soutien et sont partenaires du système et des programmes de tarification des utilisateurs des AP	1	0 : Aucun 1: Partiellement 2: Satisfaisant 3: Pleinement	

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
(iii) Des investissements dans les infrastructures liées au tourisme sont proposés et développés pour les sites d'AP à travers le réseau sur la base d'une analyse du potentiel de revenus et du retour sur investissement [8]	1	0 : Aucun 1: Partiellement 2: Satisfaisant 3: Pleinement	
(iv) Là où le tourisme est promu, les gestionnaires des AP peuvent démontrer un revenu maximum sans menacer les objectifs de conservation des AP	0	0 : Aucun 1: Partiellement 2: Satisfaisant 3: Pleinement	
(v) Des frais d'utilisateur non touristiques sont appliqués et génèrent des revenus supplémentaires	0	0 : Aucun 1: Partiellement 2: Satisfaisant 3: Pleinement	
Elément 3 - Systèmes efficaces de perception des frais			
(i) Les directives à l'échelle du système pour la perception des redevances sont complètes et approuvées par les autorités de l'AP	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : totalement 3 : Opérationnel	
(ii) Des systèmes de perception des droits sont mis en œuvre sur les sites des aires protégées de manière rentable	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : totalement 3 : Opérationnel	
(iii) Les systèmes de perception des taxes sont surveillés, évalués et mis en œuvre 0	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : totalement 3 : Opérationnel	
(iv) Les visiteurs de l'AP sont satisfaits du professionnalisme de la perception des droits et des services fournis	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : totalement	Cela peut être fait grâce à des enquêtes auprès des visiteurs
Elément 4 - Stratégies de communication pour accroître la prise de conscience du public sur la justification de mécanismes de génération de revenus			
(i) Les campagnes de communication à l'intention du public sur les redevances touristiques, les taxes de conservation, etc., sont très répandues et bien connues au niveau national	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : en progrès 3 : Totalément	
(i) Des campagnes de communication pour le public sur les frais des AP sont en place au niveau du site d'AP	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : en progrès 3 : Totalément	

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
Elément 5 - Schémas opérationnels de PSE des aires protégées [9]			
(i) Une stratégie et un plan d'action à l'échelle du système pour les SPE sont achevés et adoptés par le gouvernement	1	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : en progrès 3 : Totalemment	
(ii) Des modèles pilotes de PSE dans certains sites d'AP développés	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : en progrès 3 : Totalemment	
(iii) La performance opérationnelle des modèles pilotes est surveillée, évaluée et rapportée	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : Progrès 3 : Totalemment	
(iv) La mise à l'échelle du PSE à travers le système des AP est en cours	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : Progrès 3 : Totalemment	
Elément 6 - Concessions operant dans les AP [10]			
(i) Une stratégie et un plan d'action pour la mise en œuvre à l'échelle du système sont achevés et adoptés par le gouvernement pour les concessions	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : Progrès 3 : Totalemment	
(ii) Les opportunités de concession sont opérationnelles sur les sites d'AP pilotes	1	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : Progrès 3 : Totalemment	
(iii) La performance opérationnelle (environnementale et financière) des modèles pilotes est surveillée, évaluée, rapportée et mise en œuvre	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : Progrès 3 : Totalemment	
(iv) La mise à l'échelle des concessions dans le système des AP es ten cours	0	0 : Aucun 1 : Partiellement 2 : Progrès 3 : Totalemment	
Elément 7 - Programmes de formation des AP sur les mécanismes de génération de revenus			

Analyse financière du Sous-Système ou du Réseau –[insérez le nom du Sous-Système ou du Réseau]	Année de référence (US\$) [1][2]	Année X (US\$) [3][4]	Commentaires Ajoutez les sources des données et le degré de confiance des données and (faible, moyen, élevé) Veuillez répondre aux notes explicatives ci-dessous
(1) Cours de formation organisés par le gouvernement et d'autres organisations compétentes pour les gestionnaires des AP sur les mécanismes de recettes et l'administration financière	1	0 : Aucun 1: Limité 2: Satisfaisant 3: Elevé	
Total des notes pour la composante 3	6	Note réelle :	
	71	Total Possible : 71	
	8%	% réalisé	

ANNEXE C : Aperçu des consultants techniques

Type Poste/Titre Note budgétaire	Tâches/principaux livrables : Compétences et des qualifications requises	Coût/mois (USD) Mois-personnes	Coûts totaux (USD)
Consultant (e) international (e) : Conseiller technique principal Note budgétaire 1	<u>Tâches/principaux livrables</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D. <u>Compétences et qualifications requises</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D.	6 mois/an plus de 6 ans à 50 000 \$/an	300 000
Services contractuels : Gestionnaire de projet Note budgétaire 36	<u>Tâches/principaux livrables</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D. <u>Compétences et qualifications requises</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D.	12 mois/an plus de 6 ans à 30 000 USD/an	180 000
Services contractuels : Agent (e) de suivi et de l'évaluation des projets Note budgétaire 32	<u>Tâches/principaux livrables</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D. <u>Compétences et qualifications requises</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D.	12 mois/an sur 6 ans à 20 000 USD/an	120 000
Services contractuels : Agent (e) des finances et de l'administration Note budgétaire 32	<u>Tâches/principaux livrables</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D <u>Compétences et qualifications requises</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D	12 mois/an sur 6 ans à 20 000 USD/an	120 000
Services contractuels : Expert (e) national (e) en biodiversité Note budgétaire?	<u>Tâches/principaux livrables</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D <u>Compétences et qualifications requises</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D		
Services contractuels : Expert (e) des questions d'égalité des sexes et de participation des collectivités (temps plein) Note budgétaire 19	<u>Tâches/principaux livrables</u> : - Voir les termes de référence à l'annexe D <i>à parts égales entre les volets 3 et 4. Sera responsable des tâches suivantes : favoriser la participation des collectivités, assurer la communication et la sensibilisation dans les éco-villages, la mise en œuvre et l'intégration de la stratégie relative à l'égalité des sexes et effectuer le S et E des dossiers liés à l'égalité des sexes</i> <u>Compétences et qualifications requises</u> : Voir les termes de référence à l'annexe D	12 mois/an sur 6 ans à 20 000 USD/an	120 000

Annexe D : Termes de référence

Termes de référence pour le Comité de Pilotage du projet

Le comité de pilotage du projet (CP) sera l'organe décisionnel du projet. Il se réunira au moins deux fois par an, pour examiner l'avancement du projet, approuver les plans de travail du projet ainsi que les principaux livrables du projet. De même, il est chargé de fournir l'orientation stratégique et de superviser la mise en œuvre du projet afin de s'assurer qu'il répond aux exigences du descriptif du projet approuvé et atteint les extrants énoncés. Le rôle du CP comprendra :

- Fournir une orientation stratégique à la mise en œuvre des projets.
- Assurer la coordination entre les divers projets et programmes financés par les donateurs et ceux financés par le gouvernement.
- Assurer la coordination avec les divers organismes gouvernementaux et leur participation aux activités du projet.
- Approuver les plans de travail et les budgets annuels du projet, sur proposition du gestionnaire du projet.
- Approuver tout changement majeur dans les plans ou programmes des projets.
- Superviser le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports conformément aux exigences du FEM.
- S'assurer de l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en agissant à titre d'arbitre pour toute question au sein du projet.
- Négocier des solutions entre le projet et toutes les parties au-delà de la portée du projet.
- Veiller à ce que la politique de protection sociale et environnementale du PNUD soit appliquée tout au long de la mise en œuvre du projet et, le cas échéant, traiter les griefs connexes.

DIRECTEUR NATIONAL DU PROJET (DNP)

Le Directeur National du projet doit être un haut cadre expérimenté relevant de l'Agence d'exécution (Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts). Il doit disposer d'une expérience confirmée dans la gestion des projets de conservation de la biodiversité avec un fort accent sur la participation communautaire. Ses principales responsabilités sont :

- Veiller à l'atteinte des objectifs du projet, définis dans le présent descriptif de projet ainsi que ses amendements successifs.
- Assurer l'interface avec les partenaires du projet.
- Coordonner les interventions des acteurs nationaux concernés par la mise en œuvre du projet.

CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL INTERNATIONAL/ CONSEILLÈRE TECHNIQUE PRINCIPALE (temps partiel)

Contexte

Le conseiller technique principal/la conseillère technique principale (CTP) sera chargé (e) de fournir un appui technique global au projet. Il/elle fournira un soutien technique au gestionnaire national de projet, au personnel et aux autres homologues du gouvernement. Le CTP/la CTP coordonnera les tâches de communication des avis techniques nécessaires, d'examen et d'élaboration des termes de référence et d'analyse des extrants fournis par les consultants et autres sous-traitants. Le CTP/la CTP sera un expert international expérimenté/une experte internationale expérimentée, disposant d'un personnel à temps partiel (70 jours par an, sur les six ans de la durée du projet). Il/elle rendra compte directement au Coordinateur national du projet et pourra consulter le [RR] du PNUD en cas de conflit ou de questions délicates.

Fonctions et responsabilités

- Fournir une assistance technique et stratégique pour les activités du projet, y compris la planification, le suivi et l'exploitation du site, et assurer le contrôle de la qualité des interventions.
- Fournir un soutien pratique au coordonnateur national du projet, au personnel du projet et à d'autres homologues gouvernementaux dans les domaines de la gestion et de la planification du projet, de la gestion des activités du site, du suivi et de l'évaluation des impacts.
- Assister le coordonnateur national du projet dans la préparation et la révision du plan de gestion ainsi que des plans de travail annuels.
- Coordonner la préparation du rapport d'étape périodique lorsque le coordonnateur national du projet en fait la demande.
- Jouer un rôle clé, en étroite collaboration avec le coordonnateur national du projet et avec l'appui des consultants du projet, dans la préparation du rapport d'examen de mise en œuvre du projet et du rapport annuel du projet

(REMP/RAP) combinés, du rapport initial, des rapports techniques, des rapports financiers trimestriels à soumettre au PNUD, au FEM, aux autres donateurs et aux départements gouvernementaux, si nécessaire.

- Aider à mobiliser le personnel et les consultants pour la mise en œuvre du projet, à effectuer une évaluation à mi-parcours et à la phase terminale du projet et à entreprendre des révisions du programme et de la stratégie de mise en œuvre en fonction des résultats des évaluations.
- Aider le coordonnateur national de projet à travailler en liaison avec les partenaires du projet, les organismes donateurs, les ONG et d'autres groupes pour assurer une coordination efficace des activités du projet.
- Documenter les leçons tirées de la mise en œuvre du projet et faire des recommandations au Comité directeur pour une mise en œuvre et une coordination plus efficace des activités du projet.
- Effectuer d'autres tâches à la demande du coordonnateur national du projet, du comité directeur et d'autres partenaires du projet.

Qualifications

- Formation universitaire supérieure (maîtrise ou doctorat) avec une expertise dans le domaine de la gestion des ressources naturelles
- Au moins dix ans d'expérience professionnelle, dont au moins huit ans au niveau international, dans le développement de projets et de programmes environnementaux.
- Expérience dans la mise en œuvre et la gestion d'aires protégées
- Solides compétences en matière de suivi et d'évaluation et expérience dans la mise en œuvre de projets environnementaux.
- Expérience en gestion de projet (financière, opérationnelle et administrative)
- La connaissance des outils du PNUD et l'expérience antérieure des projets du FEM sont un atout supplémentaire.
- Forte capacité à gérer des processus impliquant plusieurs intervenants et à les regrouper autour des objectifs communs.
- Excellentes aptitudes à communiquer de vive voix et par écrit
- Excellentes aptitudes à rédiger des textes en français et en anglais.

Termes de référence pour le personnel clé du projet

GESTIONNAIRE NATIONAL DU PROJET (temps plein)

Contexte

Le gestionnaire national du projet/la gestionnaire nationale du projet sera un(e) résident(e) du pays recruté sur place et sélectionné à l'issue d'un processus concurrentiel ouvert. Il/elle sera responsable de la gestion globale du projet, y compris la mobilisation de tous les apports du projet, la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants. Le gestionnaire du projet/la gestionnaire du projet rendra compte au MEEF à travers le Directeur National, en étroite consultation avec le représentant résident (RR) du PNUD (ou le fonctionnaire des Nations Unies dûment désigné) pour toutes les questions de fond et administratives du projet. Du point de vue stratégique du projet, le gestionnaire du projet fera périodiquement rapport au Comité directeur du projet (CDP). Le gestionnaire du projet/la gestionnaire du projet sera chargée de veiller à ce que toutes les procédures administratives et financières du PNUD relatives à la clause d'Exécution Nationale-NEX soient respectées. Il/elle jouera un rôle de coordonnateur/coordonnatrice avec le gouvernement, le PNUD et d'autres agences des Nations Unies, les ONG et les partenaires du projet, et entretiendra une étroite collaboration avec d'autres agences donatrices fournissant un cofinancement.

Fonctions et responsabilités

- Superviser et coordonner la production des extraits du projet, conformément au descriptif de projet.
- Mobiliser toutes les contributions aux projets conformément aux procédures du PNUD pour les projets exécutés au niveau national.
- Superviser et coordonner le travail de tout le personnel du projet, des consultants et des sous-traitants.
- Préparer et réviser les plans de travail et les plans financiers des projets, conformément aux exigences du MEEF et du PNUD.
- Assurer en collaboration avec le Directeur National, la liaison avec le PNUD, le MEEF, l'OGUIPAR, la WCF, les ministères et organismes gouvernementaux concernés, et tous les partenaires du projet, y compris les organisations donatrices et les ONG, afin de coordonner efficacement toutes les activités du projet.

- Négocier et mettre en œuvre des partenariats de cofinancement et de mise en œuvre opérationnelle avec diverses organisations publiques et privées.
- Faciliter l'appui administratif aux sous-traitants et les activités de formation financées par le projet.
- Superviser et veiller à ce que le rapport de démarrage, le rapport d'examen de mise en œuvre du projet et le rapport annuel du projet (REMP/RAP) combinés, les rapports techniques, les rapports financiers trimestriels et les autres rapports requis par le PNUD, le FEM et d'autres organismes de contrôle soient présentés en temps voulu.
- Diffuser les rapports de projet et répondre aux questions des intervenants concernés.
- Rendre compte de l'état d'avancement du projet aux comités directeurs et veiller à l'application des directives des comités directeurs.
- Superviser l'échange et le partage des expériences et des leçons apprises avec les institutions et les initiatives pertinentes, tant nationales qu'internationales.
- Assurer la mise en œuvre rapide et efficace de tous les volets du projet.
- Effectuer des inspections régulières, annoncées et inopinées de tous les sites et des activités des unités de gestion des sites du projet.
- Réaliser, avec l'appui du MEEF, du conseiller principal en S&E et des consultants, les extrants du projet au niveau national.

Qualifications

- Diplôme universitaire supérieur (maîtrise ou doctorat) en gestion des ressources naturelles ou en sciences de l'environnement ou dans un domaine connexe, de préférence un ingénieur forestier.
- Au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, de la conservation et/ou des approches participatives; solide expérience dans la planification et la gestion des terres naturelles (agriculture, forêts, AP).
- Au moins cinq ans d'expérience en gestion de projets/programmes;
- Une expérience de travail impliquant une collaboration entre les ministères, les projets financés par les donateurs et les institutions nationales est un plus.
- Capacité à coordonner efficacement un grand projet multipartite; expérience des projets du FEM-PNUD et connaissance approfondie des procédures du FEM-PNUD sont un atout supplémentaire.
- Capacité d'administrer les budgets, de former et de travailler efficacement avec le personnel de contrepartie à tous les niveaux et avec tous les groupes impliqués dans le projet.
- Capacité de négocier le cofinancement et les partenariats opérationnels est un plus
- Solides compétences en rédaction, en présentation et en production de rapports;
- Solides compétences informatiques, en particulier la maîtrise de toutes les applications de suite MS Office et des recherches sur Internet.
- Connaissance approfondie du contexte politique et socio-économique de la République de Guinée, en particulier au niveau national et communal.
- Excellentes aptitudes à communiquer par écrit en français; et
- une bonne connaissance pratique de l'anglais est exigée.

AGENT (E) DE SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DES PROJETS (temps plein)

Contexte

Sous la supervision et la direction générales du gestionnaire du projet, l'agent (e) de S&E sera responsable du suivi et de l'évaluation du projet.

Fonctions et responsabilités

Les responsabilités seront notamment les suivantes :

- Surveiller l'état d'avancement du projet et participer à la production de rapports d'étape en s'assurant qu'ils respectent les exigences et les normes nécessaires en matière de production de rapports.
- Veiller à ce que le S&E du projet réponde aux exigences du gouvernement, du Bureau national du PNUD et du PNUD-FEM; développer des outils de S&E dédiés au projet si nécessaire.
- Superviser et assurer la mise en œuvre du plan de S&E du projet, y compris l'évaluation périodique du cadre de la théorie du changement et des résultats du projet en référence aux progrès et résultats réels et potentiels du projet.
- Superviser, élaborer et coordonner la mise en œuvre du plan d'engagement des intervenants,

- Superviser et guider la conception des enquêtes/évaluations commandées pour le suivi et l'évaluation des résultats du projet.
- Faciliter les évaluations à mi-parcours et à la phase terminale du projet, y compris les réponses des membres de la direction.
- Faciliter les examens annuels du projet et produire des rapports analytiques à partir de ces examens annuels, y compris des produits d'apprentissage et autres produits de gestion des connaissances.
- Aider dans les missions d'apprentissage et du S&E du lieu du projet.
- Visiter les sites du projet au fur et à mesure des besoins pour évaluer l'avancement du projet sur le terrain et valider les rapports d'avancement écrits.

Qualifications

L'agent (e) de S&E du projet sera recruté sur la base des qualifications suivantes :

- Maîtrise, de préférence dans le domaine de la gestion de l'environnement ou des ressources naturelles.
- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente, de préférence dans un cadre de gestion de projet impliquant un organisme de financement multilatéral/international. Une expérience antérieure des projets de l'ONU serait un atout certain.
- Expérience appréciable de la collecte, de l'analyse et de la rédaction des résultats à des fins d'établissement de rapports.
- Très bonne connaissance de la gestion axée sur les résultats et de la gestion du cycle de projet, notamment en ce qui concerne l'approche et les méthodes de S&E. Une formation formelle en gestion axée sur les résultats (GAR)/Gestion du cycle des projets (GCP) sera un atout certain.
- Connaissance et expérience professionnelle de l'application de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les projets internationaux.
- Compréhension de la conservation de la biodiversité, de l'application de la loi, des moyens de subsistance durables et des questions connexes.
- Très bonnes relations interpersonnelles.
- Maîtrise des applications informatiques et des technologies de l'information.
- Excellentes compétences linguistiques en français et anglais (écrit, parlé et lu) et dans les langues locales.

AGENT (E) CHARGÉ (E) DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DES FINANCES (temps plein)

Contexte

Le comptable du projet sera un professionnel du pays recruté sur place qui a été sélectionné à l'issue d'un processus d'appel d'offres ouvert géré par le PNUD. Il/Elle est responsable de la gestion financière globale du projet, sous la supervision du gestionnaire du projet.

Fonctions et responsabilités

- Faciliter la vérification et les contrôles financiers relativement au projet.
- Veiller à ce que les décaissements liés au projet soient effectués en temps opportun et de manière efficace.
- Veiller à la bonne circulation des fonds pour permettre la mise en œuvre rapide des activités du projet entre les divers partenaires de mise en œuvre, y compris la reconstitution du compte du projet dans les délais impartis.
- Compiler les rapports financiers trimestriels et annuels en temps opportun, en mettant l'accent sur l'exécution financière du projet.
- Préparer un rapport sur le rapprochement des données bancaires mensuelles du projet.
- Tenir un registre logique et complet des opérations financières, avec les documents à l'appui, à des fins de référence et de vérification.
- Fournir l'assistance et la documentation nécessaires au contrôle légal des comptes annuels.
- Aider le GP et le CTP dans les tâches d'établissement des rapports relatifs au projet et les fonctions organisationnelles pertinentes.
- S'acquitter de toutes les autres tâches demandées par le GP.
- Effectuer toute autre tâche pertinente au poste.

Qualifications

- Diplôme ou baccalauréat en administration des affaires, en comptabilité ou dans un domaine connexe
- Connaissance des conventions et principes comptables
- Au moins cinq (5) années d'expérience de travail en administration, dont au moins une année étroitement liée au soutien des activités de projet ou de programme
- Capable de travailler de façon assez indépendante
- Excellentes capacités d'organisation
- Excellentes aptitudes interpersonnelles et capacité d'établir et de maintenir des relations de travail efficaces avec les gens
- Excellentes aptitudes à la communication (orale et écrite) en français ; maîtrise de l'anglais, ce qui constitue un avantage supplémentaire
- Bonnes compétences en informatique et maîtrise des applications informatiques standard (MS Word, MS Excel, etc.)

EXPERT NATIONAL/EXPERTE NATIONALE EN BIODIVERSITÉ

Sous la direction et la supervision du gestionnaire du projet, l'expert en biodiversité accomplira les tâches suivantes :

- *Mener les activités liées aux volets 1 et 2 ;*
- *Aider le gestionnaire du projet dans la gestion quotidienne et la supervision des activités du projet ;*
- *Aider le responsable du S et E dans les questions liées au S et E et à la gestion des ressources, des connaissances ;*
- *Assister dans la préparation des rapports d'étape ;*
- *S'assurer que toute la documentation du projet (rapports d'avancement, rapports de consultation et autres rapports techniques, procès-verbaux de réunions, etc.) est correctement conservée à la fois en version papier et sous forme électronique dans un système de classement efficace et facilement accessible, à la demande du CP, du Comité consultatif technique (CCT), du PNUD, des consultants du projet et d'autres membres du personnel de l'UGP ;*
- *Fournir une assistance administrative et logistique liée à l'UGP.*

L'expert national/l'experte nationale en biodiversité sera recruté (e) selon les qualifications suivantes :

- *Un baccalauréat ou une qualification équivalente;*
- *Au moins trois ans d'expérience professionnelle, de préférence dans un projet impliquant la conservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et des moyens de subsistance durables. Une expérience antérieure des projets de l'ONU sera un atout certain*
- *Très bonnes relations interpersonnelles;*
- *Maîtrise de l'utilisation des logiciels informatiques, en particulier MS Word et MS Excel.*
- *Excellentes compétences linguistiques en anglais (écrit, parlé et lu), en français et dans les langues locales.*

EXPERT(E) DES GARANTIES

Sous la supervision et la direction du gestionnaire du projet, l'expert (e) des garanties environnementales et sociales sera responsable de la mise en œuvre du plan/cadre de gestion environnementale et sociale. L'expert (e) des garanties travaillera en étroite collaboration avec l'agent (e) de Suivi et Evaluation et les agents de communication sur les aspects connexes des rapports, du suivi, de l'évaluation et de la communication du projet. Les responsabilités définies sont notamment les suivantes :

- *Suivre les progrès du développement et de la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et du Cadre de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet en veillant à ce que la politique du PNUD en matière de normes sociales et environnementales soit pleinement respectée et à ce que les exigences en matière de rapports soient respectées.*
- *Superviser/développer/coordonner la mise en œuvre de tous les plans liés aux garanties.*
- *Veiller à ce que les griefs sociaux et environnementaux soient gérés de manière efficace et transparente.*
- *Examiner la Procédure d'examen préalable social et environnemental (PEPSE) chaque année, mettre à jour et réviser le registre des risques correspondant et les plans d'atténuation/de gestion si nécessaire.*
- *Assurer une divulgation complète avec les intervenants concernés*

- *S'assurer que les risques environnementaux et sociaux sont identifiés, évités, atténués et gérés tout au long de la mise en œuvre du projet.*
- *Travailler avec l'agent de S et E pour s'assurer que les questions de sauvegarde du projet sont entièrement prises en compte dans les rapports produits, le suivi et l'évaluation.*

L'expert/l'experte des garanties du projet sera recruté (e) en fonction des qualifications suivantes :

- *Un baccalauréat, de préférence dans le domaine du développement communautaire ou de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.*
- *Une qualification dans le domaine de l'environnement et de garanties (certificat, expérience démontrée).*
- *Au moins trois ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine des communications pour la mise en œuvre de projets ou de programmes, idéalement avec la participation de donateurs internationaux. Une expérience antérieure des projets de l'ONU sera un atout certain.*
- *Expérience antérieure dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de protection environnementale et sociale pour des organisations ou des projets.*
- *Très bonnes relations interpersonnelles.*
- *Maîtrise des applications informatiques et des technologies de l'information.*
- *Excellentes compétences linguistiques en anglais (écrit, parlé et lu), en français et dans les langues locales.*

EXPERT (E) DES QUESTIONS D'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS (temps plein)

Contexte

Sous la supervision et la direction du gestionnaire projet, l'expert (e) des questions d'égalité des sexes et de participation des collectivités sera responsable de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes. Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec l'agent de S&E sur les aspects connexes des rapports, du suivi, de l'évaluation et de la communication du projet.

Fonctions et responsabilités

Les responsabilités seront notamment les suivantes :

- *Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes du projet en veillant à ce que les objectifs soient pleinement atteints et à ce que les exigences en matière de rapports soient respectées.*
- *Superviser/développer/coordonner la mise en œuvre de tous les travaux liés à l'égalité des sexes.*
- *Piloter l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de genre dans chaque éco-village.*
- *Examiner chaque année, le Plan d'action pour l'égalité des sexes, mettre à jour et réviser les plans de gestion correspondants si nécessaire.*
- *Travailler avec le responsable du S et E pour s'assurer que les rapports, le suivi et l'évaluation prennent pleinement en compte les questions liées à l'égalité des sexes dans le cadre du projet.*

Qualifications

L'expert (e) des questions d'égalité des sexes et de participation des collectivités sera recruté selon les qualifications suivantes :

- *Maîtrise en études de genre, genre et développement, environnement, développement durable ou domaines connexes.*
- *Compréhension démontrée des questions liées aux sexes et au développement durable ; au moins cinq ans d'expérience pratique en matière d'intégration des questions d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et de développement durable dans le pays/la région/le domaine de travail concerné.*
- *Expérience avérée en matière d'égalité des sexes dans le pays, la région/le domaine de travail.*
- *Une expérience antérieure des projets de l'ONU sera un atout certain.*
- *Compréhension démontrée des liens entre le développement durable, les questions sociales et les questions de genre.*
- *Expérience dans le renforcement des capacités pour traiter les dossiers en rapport à l'égalité des sexes ;*

- Expérience dans l'élaboration de projets et les méthodes de gestion axées sur les résultats est très recherchée/requise.
- Excellentes capacités d'analyse, de rédaction, de plaidoyer, de présentation et de communication.
- Excellentes compétences linguistiques en anglais (écrit, parlé et lu), en français et dans les langues locales.

Annexe E : Procédure de sélection sociale et environnementale du PNUD

Informations sur le projet

Informations sur le projet

- | | |
|---|---|
| 1. Titre du projet | Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing-Falémé (GIRN- PBF) |
| 2. Numéro de référence du projet | PIMS5677 |
| 3. Localisation (à l'échelle Globale/Régionale/du Pays) | Paysage de Bafing-Falémé, Moyenne et Haute Guinée, République de Guinée |

Partie A. Intégrer des principes généraux pour renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre l'approche fondée sur les droits de l'homme

Le projet intègre pleinement l'approche fondée sur les droits de l'homme, en particulier les principes de participation et d'inclusion, d'égalité et de non-discrimination, de responsabilité et d'État de droit. La participation de la société civile, notamment des agriculteurs, des groupes de femmes et des jeunes, sera prioritaire tant lors de la préparation que de la mise en œuvre du projet. Les communes de la région joueront un rôle central, et dix d'entre elles établiront le modèle d'éco-village. Ce modèle d'éco-village vise à améliorer la vie quotidienne des gens, avec des concepts de développement durable intégré comprenant la génération de revenus basée sur la gestion durable des ressources.

Le projet encouragera le développement durable dans les zones rurales ; par conséquent, les impacts directs seront l'amélioration des moyens de subsistance. En effet, le projet permettra de développer une utilisation plus efficace de l'énergie et d'améliorer les moyens de subsistance et la génération de revenus sur la base d'une gestion intégrée et durable des terres et des ressources naturelles. Toutes les conséquences sociales du projet devraient être positives. L'approbation et le soutien des communautés locales seront sollicités avant la mise en œuvre des interventions.

L'engagement communautaire est un élément fondamental du projet. Un expert en genre et en engagement communautaire sera recruté pour faire partir du Comité de Gestion du Projet (UGP) et concevra un programme éducatif, pour apporter des informations sur la gestion de l'Aire Protégée (AP), et organisera des formations au niveau du village.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet est susceptible d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La préparation du projet a accordé une attention particulière aux femmes et aux filles, qui sont confrontées à des défis multiples et croisés liés à la dégradation des ressources naturelles. En République de Guinée, les femmes sont affectées par l'inégalité des droits, des ressources (terre, ressources financières, capital productif) et du pouvoir de décision en raison de l'organisation socioculturelle existante. L'intégration des questions de genre dans le développement des projets gouvernementaux est encore très faible et il n'y a pas encore d'arrangement efficace à prendre en compte dans le cadre du processus du Parc National du Moyen-Bafing (PNMB).

Le projet soutient une approche de genre et de développement, afin de garantir un partage équitable des opportunités, des ressources, des bénéfices et des stratégies d'adaptation au changement climatique entre les groupes sociaux dans les zones cibles. Afin d'atteindre cet objectif, divers outils et stratégies ont été développés. Par exemple, l'intégration de la dimension genre est l'une des caractéristiques clés du modèle d'éco-village. Des activités spécifiques génératrices de revenus et le renforcement des capacités répondant aux besoins des groupes vulnérables tels que les femmes seront une composante majeure des 10 éco-villages développés dans le cadre du projet. Les agriculteurs et les ménages agropastoraux (dont 30 % sont des femmes) adopteront des pratiques améliorées genres sensibles pour gérer les ressources naturelles. Le projet aidera les femmes à participer à la gouvernance locale.

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?

Un(e) expert(e) en matière de genre et d'engagement communautaire sera recruté pour faire partir du comité de gestion du projet. Il/elle concevra une stratégie sur le genre et assurera le suivi de sa mise en œuvre. Des indicateurs et des objectifs basés sur le genre ont été élaborés pour suivre les progrès du projet et seront affinés par l'étude de base. Des données existantes par sexe seront collectées pendant la mise en œuvre du projet afin d'informer et d'actualiser les indicateurs du projet.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre la durabilité environnementale

Le problème environnemental global que le projet cherche à résoudre est celui de la surexploitation et la dégradation des ressources naturelles et l'utilisation non durable de l'énergie dans le paysage de Bafing-Falémé. Le projet permettra d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans le paysage de Bafing-Falémé, grâce à l'adoption d'une approche paysagère. Il comprend l'établissement et la mise en œuvre d'une zone protégée qui permettra de préserver l'habitat naturel clé avec les communautés locales, habilitées à devenir des agents de changement clés en ce qui concerne la bonne gestion des terres, de l'eau et de la biodiversité. En outre, le projet comprend le développement de 10 éco-villages, impliquant des communautés qui prennent des mesures pour devenir plus autonomes en matière d'énergie. L'introduction de technologies testées, abordables et faciles à adopter pour la production d'énergie domestique permettra d'augmenter l'énergie disponible localement. Cela aura un impact majeur sur la réduction et l'évitement des émissions.

Partie B. Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ?	QUESTION 3 : Quel est le niveau d'importance des risques sociaux et environnementaux potentiels ?			QUESTION 6 : Quelles mesures d'évaluation et de gestion sociales et environnementales ont été prises et/ou sont nécessaires pour faire face aux risques potentiels (pour les risques d'importance modérée et élevée) ?
<i>Description du risque</i>	<i>Impact et probabilité (1-5)</i>	<i>Niveau du risque (Faible, modéré, élevé)</i>	<i>Observations</i>	<i>Description des mesures d'évaluation et de gestion telles qu'elles se reflètent dans la conception du projet. Si une Evaluation de l'Impact Social et Environnemental (EISE) est nécessaire, notez que l'évaluation doit prendre en compte tous les impacts et risques potentiels.</i>
Risque 1 : Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes : Le projet pourrait potentiellement reproduire les discriminations à l'égard des femmes et des filles.	I = 2 P = 1	Faible		Le projet soutient une approche de genre et de développement. Afin d'atténuer ces risques, le projet poursuivra une communication approfondie et basée sur le genre, montrant les avantages de l'égalité des sexes tant pour les femmes que pour les hommes. La participation des parties prenantes sera assurée à tous les niveaux, en veillant tout particulièrement à impliquer les femmes et les hommes. Un expert en genre et en engagement communautaire sera recruté au sein de l'UGP et assurera la mise en œuvre de la stratégie d'intégration de la dimension relative au genre. Des femmes seront recrutées au sein du comité de projet pour soutenir la mise en œuvre des activités du projet en tenant compte de la dimension genre.
Risque 2 : Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	I = 3 P = 2	Modéré	Les activités du projet se situent dans des écosystèmes clés, mais	Le projet créera une nouvelle AP, augmentera l'efficacité des AP existantes et développera des activités autour du PNMB. Il aura donc un impact positif sur ces zones. La zone d'intervention est la source des principaux fleuves d'Afrique de l'Ouest, la préservation des

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ?	QUESTION 3 : Quel est le niveau d'importance des risques sociaux et environnementaux potentiels ?		QUESTION 6 : Quelles mesures d'évaluation et de gestion sociales et environnementales ont été prises et/ou sont nécessaires pour faire face aux risques potentiels (pour les risques d'importance modérée et élevée) ?
<p>1.2. Les activités du projet seront mises en œuvre à proximité des zones protégées.</p> <p>1.3. Le projet implique des changements dans l'utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir des effets négatifs sur les habitats, les écosystèmes et les moyens de subsistance.</p> <p>1.5. Le projet risquerait-il d'introduire des espèces exotiques envahissantes ?</p> <p>1.10. Le projet pourrait susciter des préoccupations environnementales transfrontalières ou mondiales négatives.</p>			<p>visent la conservation et la gestion durable.</p> <p>écosystèmes améliorera donc les services de régulation de l'eau. Le risque est minime. Il n'est pas prévu la mise en place d'infrastructures majeures dans la zone.</p> <p>Le projet est conçu par des experts de la biodiversité, de la Gestion Durable des Terres (GDT), de la Gestion de la Fertilité du Sol (GFS) et du changement climatique pour promouvoir le reboisement et la régénération des forêts et des bassins versants dégradés. Seules les espèces végétales indigènes seront promues par le projet pour les plantations d'enrichissement et les pépinières. Il convient toutefois de noter qu'en Guinée, le Gouvernement soutient l'extension des anacardières. Le projet veillera activement à ce que les fonds du projet soient utilisés pour promouvoir l'extension des anacardières dans les zones protégées. Lorsque des espèces exotiques sont utilisées, le PNUD veillera à ce qu'elles soient acquises grâce au cofinancement du gouvernement et non grâce aux fonds du PNUD ou du FEM.</p>
<p>Risque 3 : Norme 2 : Atténuation du changement climatique et adaptation</p> <p>Les résultats potentiels du projet seraient-ils sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique ?</p>	<p>I = 2 P = 2</p>	<p>Faible</p>	<p>Le projet encouragera les variétés résistantes au climat, la mise en œuvre et la diffusion de bonnes pratiques dans le domaine des EV. Cela permettra de réduire la vulnérabilité des agriculteurs et des agro-pasteurs.</p> <p>Le modèle d'éco-village contribuera à augmenter la résilience globale des familles vivant dans le paysage de Bafing-Falémé.</p> <p>Le projet collaborera avec des projets d'adaptation, en particulier pour les formations en matière de Gestion des risques de catastrophe (GRC) et d'alerte précoce.</p> <p>Les interventions permettront d'améliorer le débit des rivières grâce à la restauration des bassins versants supérieurs par l'introduction d'une gestion durable des terres innovante au niveau du paysage et le reboisement des berges. Par conséquent, la disponibilité de l'eau dans la zone du projet sera renforcée, ce qui réduira les effets des sécheresses sur la faune. Ce risque sera également atténué par l'identification de corridors naturels pour la faune sauvage reliant la zone du projet aux zones voisines. Les activités de restauration mises en œuvre dans le cadre de la composante 3 amélioreront le fonctionnement écologique de ce corridor naturel permettant à la faune locale d'accéder à l'eau (et à d'autres ressources) pendant les périodes de sécheresse.</p>

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ?	QUESTION 3 : Quel est le niveau d'importance des risques sociaux et environnementaux potentiels ?		QUESTION 6 : Quelles mesures d'évaluation et de gestion sociales et environnementales ont été prises et/ou sont nécessaires pour faire face aux risques potentiels (pour les risques d'importance modérée et élevée) ?
<p>Risque 4 : Norme 4 : Patrimoine culturel</p> <p>4.1. Le projet proposé donnera-t-il lieu à des interventions susceptibles d'avoir un impact négatif sur des sites, des structures ou des objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou des formes de culture immatérielles (par exemple, des connaissances, des innovations, des pratiques)?</p>	I = 1 P = 1	Faible	<p>Le projet vise à changer les pratiques non durables qui menacent la fourniture de services écosystémiques dans le paysage de Bafing-Falémé. Les communautés locales et les groupes concernés seront donc formés à l'agro-écologie innovante et aux pratiques de GDT. Le projet basera son intervention sur les connaissances locales de la population locale. Par exemple, il existe une tradition dans de nombreux villages du Bafing : des règles telles que (i) l'interdiction de braconner et de brûler à proximité des rivières, (ii) l'interdiction d'allouer des terres à des fins agricoles sur les rives des rivières, etc. L'expert de l'engagement communautaire identifiera ces traditions et bâtira sa méthodologie d'intervention sur les valeurs et les règles.</p>
<p>Risque 5 : Norme 5 : Déplacement et réinstallation</p> <p>5.1. Le projet pourrait-il entraîner un déplacement physique temporaire ou permanent, total ou partiel ?</p> <p>5.2. Le projet pourrait-il entraîner un déplacement économique (par exemple, perte de biens ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès - même en l'absence de déplacement physique) ?</p> <p>5.3. Le projet risque-t-il d'entraîner des expulsions forcées ?</p> <p>5.4. Le projet proposé risque-t-il d'affecter les régimes fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/droits coutumiers sur les terres, les territoires et/ou les ressources ?</p>	I = 4 P = 4	Élevé	<p>Le projet créera la réserve de faune de Gambie Falémé et trois forêts communautaires, après une consultation approfondie et des enquêtes socio-économiques. Le risque de déplacement est donc minime.</p> <p>En ce qui concerne le PNMB, le gouvernement a créé le parc national et le projet mettra en œuvre des activités supplémentaires afin d'accroître son efficacité. Le PNMB comprend 240 villages, principalement dans la zone de développement durable. L'OGPR et son partenaire WCF réalisent actuellement des enquêtes socio-économiques afin de fixer les limites de la zone de protection intégrale et d'identifier les villages qui pourraient se trouver dans cette zone.</p> <p>Le projet interviendra après la clarification du zonage du parc. Il financera des activités visant à améliorer l'efficacité de la gestion du parc, notamment en termes de suivi de la faune et de la flore. Le PNUD veillera à ce qu'aucun de ses fonds ou de ceux du FEM ne soit utilisé pour des déplacements temporaires ou permanents. Ces fonds apporteront des activités génératrices alternatives pour les communautés des éco-villages autour du parc.</p>
	QUESTION 4: Quelle est la catégorisation globale des risques du projet?		
	Sélectionnez une catégorie (voir PSSE pour des conseils)		Observations
	<i>Risque faible</i>	<input type="checkbox"/>	

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ?	QUESTION 3 : Quel est le niveau d'importance des risques sociaux et environnementaux potentiels ?	QUESTION 6 : Quelles mesures d'évaluation et de gestion sociales et environnementales ont été prises et/ou sont nécessaires pour faire face aux risques potentiels (pour les risques d'importance modérée et élevée) ?
	<i>Risque modéré</i>	<input type="checkbox"/>
	<i>Risque élevé</i>	X Le projet vise à créer une nouvelle Aire protégée. Il existe un risque élevé de déplacement de personnes lors de la création d'AP. Le risque a été examiné pendant la phase Subvention de Préparation de Projet (SPP) et aucun déplacement ne sera effectué. Cependant, le projet doit garantir cet accord pendant sa mise en œuvre.
	QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la catégorisation des risques, quelles sont les exigences de la Protection Sociale et Environnementale (PSE) qui sont pertinentes? Cochez la réponse qui s'applique	
	Observations	
	<i>Principe 1 : Droits de l'homme</i>	X Identifier les moyens d'améliorer la participation et l'autonomisation des communautés vulnérables, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes.
	<i>Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</i>	X Veiller à ce que les femmes soient pleinement impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des projets.
	<i>1. Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles</i>	X Création et mise en œuvre de zones protégées pour préserver l'habitat naturel essentiel.
	<i>2. Atténuation du changement climatique et adaptation</i>	X Développement d'un modèle d'éco-village, augmentant l'énergie durable pour les communautés. Assurer l'émission potentielle de GES.
	<i>3. Santé, sécurité et conditions de travail de la communauté</i>	X Développement des moyens de subsistance.
	<i>4. Patrimoine culturel</i>	<input type="checkbox"/>
	<i>5. Déplacement et réinstallation</i>	<input type="checkbox"/>
	<i>6. Peuples autochtones</i>	<input type="checkbox"/>
	<i>7. Prévention de la pollution et efficacité des ressources</i>	X

Approbation finale

<i>Signature</i>	<i>Date</i>	<i>Désignation</i>
------------------	-------------	--------------------

Évaluateur QA	Membre du personnel du PNUD et responsable du projet, généralement un responsable de programme du PNUD. La signature finale confirme qu'ils ont tout "vérifié" pour s'assurer que la Procédure de sélection sociale et environnementale (PSSE) est menée de manière adéquate.
Approbateur QA	Cadre supérieur du PNUD, généralement le Directeur-pays adjoint (DCD), le Directeur-pays (CD), le Représentant résident adjoint (DRR) ou le Représentant résident (RR) du PNUD. L'approbateur AQ ne peut pas être en même temps l'évaluateur QA. La signature finale confirme qu'il a "approuvé" la PSSE avant sa soumission au Comité d'Approbation des Projets (CAP).
Président du CAP	Responsable du PNUD au sein du CAP. Dans certains cas, le président du CCP peut également être l'approbateur AQ. La signature finale confirme que la PSSE a été prise en compte dans le cadre de l'évaluation du projet et pris en compte dans les recommandations du CCP.

PSSE de l'annexe 1. Liste de sélection des risques sociaux et environnementaux potentiels

Liste de risques sociaux et environnementaux potentiels		Réponses (Oui/Non)
Principe 1 : Droit de l'homme		
1.	Le projet pourrait-il avoir des effets négatifs sur la jouissance des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population affectée et en particulier des groupes marginalisés ?	Non
2.	Y a-t-il une probabilité que le projet ait des effets négatifs inéquitables ou discriminatoires sur les populations affectées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus ? ⁴⁰	Non
3.	Le projet pourrait-il potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l'accès aux ressources ou aux services de base, en particulier aux individus ou groupes marginalisés ?	Non
4.	Y a-t-il une probabilité que le projet exclue les parties prenantes potentiellement affectées, en particulier les groupes marginalisés, de participer pleinement aux décisions qui peuvent les affecter ?	Non
5.	Y a-t-il un risque que les détenteurs d'obligations n'aient pas la capacité de s'acquitter de leurs obligations dans le cadre du projet ?	Non
6.	Y a-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de revendiquer leurs droits ?	Non
7.	Les communautés ou populations locales, si l'occasion leur en a été donnée, ont-elles soulevé des préoccupations en matière de droits humains concernant le projet pendant le processus d'engagement des parties prenantes ?	Non
8.	Y a-t-il un risque que le projet aggrave les conflits et/ou le risque de violence pour les communautés et les personnes affectées par le projet ?	Non
Principe 2 : Egalité des sexes et autonomisation des femmes		Non
1.	Y a-t-il une probabilité que le projet proposé ait des effets négatifs sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?	Non
2.	Le projet pourrait-il reproduire des discriminations à l'égard des femmes fondées sur le sexe, en particulier en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre ou à l'accès aux opportunités et aux avantages ?	Oui
3.	Les groupes/dirigeants de femmes ont-ils soulevé des préoccupations en matière d'égalité des sexes concernant le projet au cours du processus d'engagement des parties prenantes et cela a-t-il été inclus dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques ?	Non
4.	Le projet limiterait-il potentiellement la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger les ressources naturelles, en tenant compte des différents rôles et positions des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? <i>Par exemple, les activités qui pourraient conduire à la dégradation ou à l'épuisement des ressources naturelles dans les communautés qui dépendent de ces ressources pour leurs moyens d'existence et leur bien-être.</i>	Non
Principe 3 : Durabilité environnementale : les questions de sélection concernant les risques environnementaux sont englobées par les questions spécifiques aux normes ci-dessous :		
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles		
1.1	Le projet pourrait-il avoir des effets négatifs sur les habitats (par exemple, les habitats modifiés, naturels et critiques) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ?	Non

⁴⁰ Les motifs de discrimination interdits sont la race, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale, sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou toute autre situation, y compris en tant qu'autochtone ou membre d'une minorité. Les références aux "femmes et aux hommes" ou similaires sont censées inclure les femmes et les hommes, les garçons et les filles et d'autres groupes discriminés en raison de leur identité sexuelle, tels que les transsexuels et les transgenres.

Liste de risques sociaux et environnementaux potentiels		
	<i>Par exemple, par la perte, la conversion ou la dégradation des habitats, la fragmentation, les changements hydrologiques.</i>	
1.2	Des activités du projet sont-elles proposées à l'intérieur ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones écologiquement sensibles, y compris des zones légalement protégées (par exemple, une réserve naturelle, un parc national), des zones proposées pour la protection, ou reconnues comme telles par des autorités et/ou des populations autochtones ou des communautés locales ?	Oui
1.3	Le projet implique-t-il des changements dans l'utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir des effets négatifs sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Note : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, se référer à la norme 5)	Oui
1.4	Les activités du projet présenteraient-elles des risques pour les espèces menacées ?	Non
1.5	Le projet risquerait-il d'introduire des espèces exotiques envahissantes ?	Oui
1.6	Le projet implique-t-il l'exploitation de forêts naturelles, le développement de plantations ou le reboisement ?	Non
1.7	Le projet implique-t-il la production et/ou la pêche de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	Non
1.8	Le projet implique-t-il une extraction, un détournement ou un confinement important des eaux de surface ou souterraines ? <i>Par exemple, la construction de barrages, de réservoirs, l'aménagement de bassins fluviaux, l'extraction d'eaux souterraines</i>	Non
1.9	Le projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques ? (par exemple, collecte et/ou récolte, développement commercial)	Non
1.10	Le projet susciterait-il des préoccupations environnementales transfrontalières ou mondiales potentiellement négatives ?	Oui
1.11	Le projet entraînerait-il des activités de développement secondaires ou consécutives qui pourraient avoir des effets sociaux et environnementaux négatifs, ou engendrerait-il des effets cumulatifs avec d'autres activités connues, existantes ou prévues dans la région ? <i>Par exemple, une nouvelle route traversant des terres boisées entraînera des impacts environnementaux et sociaux directs (par exemple, abattage d'arbres, travaux de terrassement, relogement éventuel des habitants). La nouvelle route peut également faciliter l'empiètement sur les terres par des colons illégaux ou générer un développement commercial non planifié le long de la route, potentiellement dans des zones sensibles. Il s'agit là d'impacts indirects, secondaires ou induits qui doivent être pris en compte. De plus, si des développements similaires sont prévus dans la même zone forestière, alors les impacts cumulés de multiples activités (même si elles ne font pas partie du même projet) doivent être pris en compte.</i>	Non
Norme 2 : Atténuation du changement climatique et adaptation		Non
2.1	Le projet proposé entraînera-t-il d'importantes ⁴¹ émissions de gaz à effet de serre ou risque-t-il d'aggraver le changement climatique ?	Non
2.2	Les résultats potentiels du projet seraient-ils sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique ?	Oui
2.3	Le projet proposé est-il susceptible d'accroître directement ou indirectement la vulnérabilité sociale et environnementale au changement climatique, maintenant ou à l'avenir (aussi interprété comme étant des pratiques mal adaptées) ?	Non

⁴¹ En ce qui concerne le CO₂, les "émissions significatives" correspondent généralement à plus de 25 000 tonnes par an (provenant de sources directes et indirectes). [La note d'orientation sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets fournit des informations supplémentaires sur les émissions de GES].

Liste de risques sociaux et environnementaux potentiels		
<i>Par exemple, des modifications de l'aménagement du territoire peuvent entraîner le développement de plaines inondables, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, en particulier aux inondations</i>		
Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail dans la Communauté		
3.1	Des éléments de la construction, de l'exploitation ou du déclassement du projet présenteraient-ils des risques potentiels pour la sécurité des communautés locales ?	Non
3.2	Le projet présenterait-il des risques potentiels pour la santé et la sécurité de la communauté en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses ou nocives (par exemple, explosifs, carburant et autres produits chimiques pendant la construction et l'exploitation) ?	Non
3.3	Le projet implique-t-il le développement d'infrastructures à grande échelle (par exemple, des barrages, des routes, des bâtiments) ?	Non
3.4	La défaillance des éléments structurels du projet poserait-elle des risques pour les communautés ? (par exemple, effondrement de bâtiments ou d'infrastructures)	Non
3.5	Le projet proposé serait-il susceptible ou entraînerait-il une vulnérabilité accrue aux tremblements de terre, à l'affaissement et aux glissements de terrain, à l'érosion, aux inondations ou aux conditions climatiques extrêmes ?	Non
3.6	Le projet entraînerait-il une augmentation potentielle des risques pour la santé (par exemple, en raison de maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs ou d'infections transmissibles telles que le VIH/SIDA) ?	Non
3.7	Le projet présente-t-il des risques et des vulnérabilités potentiels liés à la santé et à la sécurité au travail en raison de dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques pendant la construction, l'exploitation ou le déclassement du projet ?	Non
3.8	Le projet comporte-t-il un soutien à l'emploi ou aux moyens de subsistance qui peuvent ne pas être conformes aux normes nationales et internationales du travail (c'est-à-dire aux principes et normes des conventions fondamentales de l'OIT) ?	Non
3.9	Le projet fait-il appel à du personnel de sécurité qui peut présenter un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et/ou des individus (par exemple, en raison d'un manque de formation ou de responsabilité adéquate) ?	Non
Norme 4 : Patrimoine culturel		
4.1	Le projet proposé donnera-t-il lieu à des interventions qui pourraient avoir des effets négatifs sur des sites, des structures ou des objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou des formes de culture immatérielles (par exemple, des connaissances, des innovations, des pratiques) ? (Remarque : les projets visant à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent également avoir des effets négatifs involontaires)	Oui
4.2	Le projet propose-t-il d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles du patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	Non
Norme 5 : Déplacement et réinstallation		
5.1	Le projet pourrait-il entraîner un déplacement physique temporaire ou permanent, total ou partiel ?	Oui
5.2	Le projet pourrait-il entraîner un déplacement économique (par exemple, perte d'actifs ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès - même en l'absence de déplacement physique) ?	Oui
5.3	Y a-t-il un risque que le projet conduise à des expulsions forcées ? ⁴²	Oui

⁴² Les expulsions forcées comprennent les actes et/ou omissions impliquant le déplacement forcé ou involontaire d'individus, de groupes ou de communautés de logements et/ou de terres et de ressources de propriété commune qui étaient occupés ou dont ils dépendaient,

Liste de risques sociaux et environnementaux potentiels		
5.4	Le projet proposé pourrait-il avoir une incidence sur les régimes fonciers et/ou les droits de propriété/les droits coutumiers des communautés sur les terres, les territoires et/ou les ressources ?	Oui
Norme 6 : Peuples autochtones		
6.1	Les peuples indigènes sont-ils présents dans la zone du projet (y compris la zone d'intervention du projet)?	Non
6.2	Est-il probable que le projet ou des parties du projet soient situés sur des terres et des territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Non
6.3	Le projet proposé est-il susceptible d'affecter les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations autochtones (indépendamment du fait que les populations autochtones possèdent ou non les titres légaux sur ces zones, que le projet soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur des terres et territoires habités par les populations concernées, ou que les populations autochtones soient reconnues comme telles par le pays en concerné) ? <i>Si la réponse à la question de sélection 6.3 est « oui », les impacts potentiels du risque sont considérés comme potentiellement graves et/ou critiques et le projet serait classé comme à risque modéré ou élevé.</i>	Non
6.4	Y a-t-il eu une absence de consultations culturellement appropriées menées dans le but d'atteindre le CLIP sur des sujets qui peuvent affecter les droits et intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés ?	Non
6.5	Le projet proposé implique-t-il l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres et territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Non
6.6	Existe-t-il un risque d'expulsion forcée ou de déplacement physique ou économique total ou partiel des populations autochtones, notamment par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ?	Non
6.7	Le projet aurait-il une incidence négative sur les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'elles ont été définies par ces derniers ?	Non
6.8	Le projet pourrait-il affecter la survie physique et culturelle des peuples indigènes ?	Non
6.9	Le projet est-il susceptible d'affecter le patrimoine culturel des peuples autochtones, notamment par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ?	Non
Norme 7 : Prévention de la pollution et utilisation efficace des ressources		
7.1	Le projet pourrait-il entraîner l'écoulement de substances polluantes dans l'environnement en raison de circonstances habituelles ou non habituelles susceptibles d'avoir des effets négatifs au niveau local, régional et/ou transfrontalier ?	Non
7.2	Le projet proposé pourrait-il entraîner la production de déchets (dangereux et non dangereux) ?	Non
7.3	Le projet proposé impliquera-t-il potentiellement la fabrication, le commerce, l'écoulement et/ou l'utilisation de produits chimiques et/ou de matériaux dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou de matériaux soumis à des interdictions ou à des éliminations progressives au niveau international ? <i>Par exemple, les Dichlorodiphényles-trichloroéthane (DDT), les Poly Chlorobiphényles (PCB) et d'autres produits chimiques énumérés dans les conventions internationales telles que les conventions de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou le protocole de Montréal.</i>	Non
7.4	Le projet proposé impliquera-t-il l'application de pesticides susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	Non
7.5	Le projet comprend-il des activités qui nécessitent une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Non

éliminant ainsi la possibilité pour un individu, un groupe ou une communauté de résider ou de travailler dans un logement, une résidence ou un lieu particulier sans bénéficier de formes appropriées de protection juridique ou autre et sans y avoir accès.

Annexe F : Cadre de gestion environnementale et sociale

Veuillez trouver ci-joint le rapport technique (rédigé par le spécialiste de l'impact de l'équipe SPP).

1/ Critères environnementaux et sociaux d'éligibilité des activités

Les critères d'éligibilité pour les activités sont proposés comme suit :

Localisation de l'activité sans risque pour l'environnement :

- L'activité n'a pas lieu dans une zone protégée ou dans une autre zone sensible du point de vue de l'environnement telle que des zones à haut risque d'érosion et d'inondation ; les éco-villages sont situés autour des zones protégées (et non à l'intérieur).
- Respect des zones tampons : le site du sous-projet doit être situé à plus de 250 m des zones protégées et de la forêt.

Impact positif de l'activité sur l'environnement :

L'activité contribuera-t-elle positivement à la mise en œuvre des mesures de conservation de la biodiversité, notamment dans la mise en œuvre des plans de gestion des zones protégées dans la zone du projet et/ou la protection des zones sensibles ?

Gestion adéquate des impacts négatifs potentiels sur l'environnement :

L'impact négatif de l'activité sur l'environnement est-il clairement identifié et évalué (notamment en ce qui concerne le risque de provoquer ou de renforcer le phénomène d'érosion ou d'inondation, la pollution, la destruction ou la perturbation de la biodiversité ? ou des zones culturellement sensibles) ? Des mesures d'atténuation adéquates sont-elles intégrées dans l'activité (ou le sous-projet) ?

Sécurité Sociale :

- l'activité ne présente pas de risques importants de conflit social (notamment le conflit foncier) ou d'exclusion sociale de groupes marginalisés ou vulnérables ;
- l'activité n'implique pas la perte de terres (ou de portions de terres) ou d'activités économiques au profit de certaines personnes ou de certains groupes sociaux ;
- si les pertes de terres ou d'activités économiques sont inévitables, veiller à ce que les pertes et les personnes ou groupes touchés soient clairement identifiés et que des mesures d'indemnisation soient prévues dans le cadre de l'activité et que les personnes touchées soient pleinement et adéquatement indemnisées avant de commencer l'activité en question ;
- s'assurer que la loi actuelle d'application du code du travail est appliquée, en particulier en ce qui concerne les PA, les femmes et les travailleurs déplacés.

Conformité aux lois et réglementations :

- certaines activités sont soumises au régime d'autorisation. Chaque activité doit justifier sa classification par rapport à celle-ci et, le cas échéant, présenter l'acte d'autorisation délivré par l'autorité compétente ;
- il existe également des activités pour lesquelles des études préalables doivent être réalisées. Dans ce cas, veiller à ce que ces études sont effectivement réalisées et dans des délais acceptables.

2/ Processus d'examen préalable, d'analyse et de validation environnemental

Le processus d'examen environnemental et social vise à garantir que les exigences environnementales et sociales sont prises en compte tout au long du processus de planification, de préparation, de mise en œuvre et de suivi des projets d'investissement. Il est reparti en plusieurs étapes :

Étape 1 : Tri ou catégorisation des projets

Un formulaire de présélection a été réalisé pendant la phase SPP (voir annexe). Il s'agit d'un projet de catégorie B, avec des risques mais qui peuvent être atténués. Les Risques ne nécessitent pas la réalisation d'études socio-environnementales approfondies. Dans ce cas, un PGES simple doit être réalisé pendant la phase de démarrage du projet.

Étape 2 : Préparation des outils de suivi environnemental et social

Dans un premier temps, le/la spécialiste de la protection de l'environnement, membre de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) consulte la liste de contrôle afin d'extraire des mesures d'atténuation génériques des impacts de l'activité concernée. Ensuite, il/elle prépare les termes de référence pour les études environnementales (EISE). Il/elle procède enfin au recrutement des consultants en gestion environnementale et sociale qui effectueront le travail. Les études environnementales et sociales doivent être préparées de manière indépendante.

Étape 3 : Préparation et élaboration des PGES et des EISE

Comme le projet est de catégorie B, un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) doit être préparé pendant la mise en œuvre du projet. Le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) sera soumis à la vérification du BGEEE. Ce dernier s'assure de la conformité du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) avec la législation nationale ainsi qu'avec le PNUD. Le BGEEE et le PNUD valident les PGSE. L'UGP assure l'intégration des mesures et des dispositions du PGES dans les documents d'appel d'offres.

Les Evaluations d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le PGES sont préparés par un cabinet de conseil recruté par l'UGP. Les EIES doivent au moins comprendre les éléments ci-dessous :

- la description du sous-projet et les raisons de son choix ;
- l'analyse de l'état initial du site et de son environnement naturel (biophysique) et humain (socio-économique et culturel) ;
- l'analyse de l'évolution de l'environnement du site en l'absence du sous-projet ;
- l'identification, l'analyse et l'évaluation des effets négatifs et positifs possibles et potentiels de la mise en œuvre du sous-projet sur l'environnement naturel et humain ;
- l'identification des mesures prévues pour éviter, réduire ou éliminer les effets néfastes et celles destinées à optimiser les effets favorables sur l'environnement ;
- le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- le résumé élaboré dans un langage non technique ;
- un résumé des consultations publiques, y compris les commentaires et recommandations reçus des personnes affectées ou intéressées par le sous-projet.

Étape 4 : Examen et approbation des rapports d'EIES

Une fois que les évaluations d'impact environnemental et social ont été élaborées, le rapport est transmis au BGEEE et au PNUD pour examen et approbation. Ces deux institutions devront s'assurer que tous les impacts environnementaux et sociaux ont été identifiés et évalués et que des mesures d'atténuation efficaces ont été proposées dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet.

Étape 5 : Consultations publiques et diffusion

La législation nationale sur l'EISE stipule que l'information et la participation du public doivent être assurées pendant l'exécution de l'évaluation des incidences sur l'environnement, en collaboration avec les organes compétents du district administratif et de la personne concernée.

Des consultations doivent également être menées pendant le processus d'analyse environnementale et sociale des sous-projets. L'information du public comprend une ou plusieurs réunions de présentation du sous-projet réunissant les autorités locales, les populations, et notamment les populations autochtones, les investisseurs potentiels. Ces consultations permettront d'identifier les principales questions et de déterminer comment répondre aux différentes préoccupations du rapport EISE. Les résultats des consultations seront intégrés dans le rapport d'EISE et mis à la disposition du public. Pour répondre aux exigences de la Banque mondiale en matière de consultation et de diffusion, l'UGP produira un bulletin d'information dans lequel elle informera le PNUD de l'approbation de l'EIES ; (ii) la diffusion effective de tous les rapports produits à tous les partenaires concernés et, éventuellement, à ceux susceptibles d'être affectés. Les EIES doivent également être approuvées par le PNUD et publiées sur son site Internet.

Étape 6 : Suivi environnemental et social

Le suivi environnemental permet de vérifier et d'évaluer l'efficacité, l'efficience et l'effectivité de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales :

- Au niveau du projet, le suivi sera effectué par le responsable pertinent, chargé du suivi des garanties du projet ;
- Le contrôle de proximité sera assuré par des experts spécialisés des FTA ou des chefs de projet ;
- Les autorités locales et les organes de consultation seront impliqués dans le suivi du projet.

En ce qui concerne le suivi institutionnel du cadre de gestion environnementale et sociale, veuillez-vous référer au rapport technique produit pendant la SPP.

Annexe G : Plan d'engagement des parties prenantes

Le projet, avec sa vision large d'une action intégrée à plusieurs niveaux, devra rassembler un large éventail de parties prenantes tant pour la planification que pour la mise en œuvre. L'objectif sera d'engager toutes les parties prenantes au stade approprié pour utiliser leur expertise et les ressources qu'elles peuvent apporter pour aider à atteindre les objectifs du projet. Les parties prenantes suivantes sont censées jouer un rôle important, comme indiqué ci-dessous :

<i>Parties prenantes</i>	<i>Enjeux, rôle et responsabilités dans le projet</i>
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Le ministère de l'environnement coordonnera toute la préparation et les activités du projet. En étroite collaboration avec toutes ses directions (Eaux-et-Forêts ; OGPR, FSE, etc.), il assurera la cohérence du projet.
OGPR (Office Guinéenne des Parcs et Réserves)	OGPR (Office Guinéenne des Parcs et Réserves) jouera un rôle central dans le processus de mise en œuvre de la création de la zone protégée et de la gestion de l'écotourisme en tant que coordinateur/médiateur officiel du conseil de gestion proposé. L'OGPR devrait être le partenaire de mise en œuvre du projet. Ceci sera confirmé lors de la SPP.
Autres ministères concernés (Energie, Agriculture, etc.)	Les ministères en charge de l'énergie, de l'agriculture, du développement local, des mines, du tourisme, des finances, etc. Toutes ces entités seront consultées au cours de la SPP.
Recherche et développement	L'Université de Conakry, le CERESCOR et le COSIE seront impliqués dans la conception du projet et assureront un transfert de technologies et de capacités des ONG vers les institutions de recherche. Le CERESCOR sera particulièrement impliqué dans la réalisation d'inventaires de la biodiversité.
Les ONG, les PME, les opérateurs économiques privés	Les ONG, les PME, les opérateurs économiques privés WCF, Guinée Ecologie, CERE, SEG, et CNOP-G seront impliqués dans la conception du projet et assureront un partage des connaissances.
Communautés locales et Organisations de la Société Civile	L'approche participative est assurée tout au long du projet, de la préparation à la mise en œuvre. La participation des communautés locales et des OSC aidera à organiser et à mener des campagnes de sensibilisation, et garantira un soutien solide et l'adhésion des bénéficiaires du projet. Plusieurs ONG/OSC locales, PME et parties prenantes locales
Les agriculteurs, les producteurs de charbon et de bois de chauffage et les autres parties prenantes de la chaîne de valeur de la cuisson	Toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de la cuisson seront dûment consultées au cours de la SPP. Les agriculteurs et les producteurs de charbon de bois et de bois de chauffage seront impliqués dans la conception des mécanismes financiers des produits de cuisson propres.
Secteur privé	En ce qui concerne le secteur privé, les parties prenantes les plus importantes sont l'agro-industrie développant des projets agricoles autour du Complexe de Bafing-Falémé - qui doivent commencer à se conformer aux réglementations d'utilisation des terres et à adopter des pratiques d'utilisation des terres plus durables. Les parties prenantes du secteur du tourisme devront également se conformer aux nouvelles réglementations et participer pleinement au développement des aires protégées (AP). Le rôle du secteur privé pendant la préparation du projet consistera principalement à partager les besoins en termes d'investissements et à fournir un retour d'information sur les instruments conçus pour le projet.
Tous les autres co-financiers potentiels	Seront dûment consultés et impliqués dans la phase SPP.
PNUD	L'Agence du FEM, dans le cadre de ce projet, coordonnera la SPP en étroite collaboration avec le gouvernement.

Annexe H : Analyse et Plan d'action genre

Introduction

Le projet proposé est conçu pour promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles en introduisant une approche paysagère et en établissant et en rendant opérationnel un ensemble de zones protégées (Parc national du Moyen Bafing, réserve de faune et forêts communautaires) avec une forte implication des communautés, le long des rivières Bafing et Falémé. Au total, environ 50 000 personnes (dont 10 000 dans les éco-villages) bénéficieront directement de l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles grâce à l'approche paysagère intégrée dans la zone du Bafing-Falémé.

Les femmes représentent 53% de la population totale des 15 communes du PNMB. Elles constituent un groupe hétérogène distinct, avec un statut et des droits différents de ceux des hommes. Malgré leur importance dans l'utilisation des ressources naturelles, les femmes sont sous-représentées dans les organes de décision. Plusieurs témoignages reconnaissent que la situation évolue lentement avec l'émergence de groupes économiques mixtes. Les femmes dirigeantes de ces entités sont parfois invitées à participer aux discussions des communautés villageoises. Cependant, si leur présence est effective, leur opinion dans la prise de décision est très faible.

Égalité des sexes et inclusion sociale en Guinée

La Guinée est un des pays les moins avancés (PMA), avec l'un des plus faibles indices de développement⁴³ humain qui est estimé à 0,411 (contre une moyenne de 0,52 pour l'Afrique subsaharienne), plaçant la Guinée au 182^e rang sur 188 pays en termes de développement humain. Le gouvernement de Guinée reconnaît l'importance de l'intégration de la dimension genre pour assurer un développement durable et réduire la pauvreté par le biais de diverses politiques et actions.

Malgré le principe de l'égalité des sexes inscrit dans la Loi fondamentale et les différents textes juridiques, la vie des femmes est encore largement régie par des règles et pratiques coutumières qui consacrent la répartition traditionnelle des rôles et des tâches entre les femmes et les hommes. En outre, la femme est encore trop souvent considérée comme une mineure pour rester sous la tutelle d'un homme (père, mari ou frère) en même temps qu'elle constitue une main-d'œuvre disponible pour ce dernier. Cette réalité est perceptible et dûment formalisée lors des cérémonies de mariages religieux et civils où les sentiments de supériorité de l'homme sont exacerbés au détriment de la femme considérée comme un simple instrument au service de l'époux. Tout cela met en péril les nombreux instruments juridiques qui prônent l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Gardiennes de certaines coutumes, les femmes contribuent, par l'éducation familiale traditionnelle, à perpétuer certains de ces concepts socioculturels et des pondérations qui leur sont défavorables ; il en résulte un manque de confiance, très préjudiciable à l'autonomisation face aux exigences de la société moderne et du développement.

Sur le plan juridique, la Guinée dispose d'un arsenal qui affirme et garantit l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. C'est le cas de la Loi fondamentale, du Code pénal, du Code civil, du Code du travail, du Code de la sécurité sociale, du Code foncier, du Code de l'enfant et de diverses ordonnances qui complètent ces différents textes.

Malgré l'existence d'un cadre juridique international, régional et national pour les femmes, consacré par les principaux instruments juridiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et son protocole additionnel, il faut noter que cet acquis n'a cependant pas permis jusqu'à présent d'éradiquer les inégalités et les disparités entre hommes et femmes en raison de la mauvaise application de ces textes ainsi que des lacunes juridiques dans certains secteurs.

Certains textes et instruments juridiques préjugent même les femmes en contenant des articles discriminatoires. De plus, l'analphabétisme, l'ignorance de la loi, ainsi que des raisons sociologiques et économiques limitent considérablement l'accès des femmes à la justice. Dans le domaine matrimonial également, des injustices persistent dans la mesure où des pratiques telles que la répudiation des femmes, les violences physiques, le viol conjugal, le mariage forcé et/ou précocé, le harcèlement sexuel, etc., persistent.

⁴³ **Guinea: Economic Development Documents; IMF Country Report No**
[...https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/.../cr17388.ashx](https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/.../cr17388.ashx)

Il convient de noter que la juxtaposition de ces trois facteurs (persistance des contraintes socioculturelles, mauvaise interprétation de certains préceptes religieux et du droit positif) limite les femmes dans la jouissance de leurs droits.

Toutes ces pratiques constituent des violences à l'égard des femmes et des obstacles majeurs à leur pleine participation à la vie de la société. En outre, cette violence n'est pas considérée par la communauté comme un acte répréhensible et ne fait donc l'objet d'aucune procédure judiciaire. Au niveau de l'administration publique, certaines pratiques telles que l'attribution systématique et exclusive des allocations familiales au père, constituent des situations discriminatoires à l'égard de la femme.

Pauvreté

En Guinée, la pauvreté s'est aggravée, passant de 52 % en 2005 à 55 % en 2015. La pauvreté et l'insécurité alimentaire touchent plus de la moitié de la population. L'incidence de la pauvreté est passée de 53 % en 2007 à 55 % en 2012, avec de grandes disparités spatiales, régionales et entre les sexes.

Comme mentionné précédemment, l'indice de développement humain de la Guinée est estimé à 0,411 en 2015 (contre une moyenne de 0,52 pour l'Afrique subsaharienne), ce qui place la Guinée au 182e rang sur 188 pays en termes de développement humain.

Malgré tous les efforts déployés par le gouvernement, de nombreux problèmes demeurent cruciaux. De nombreuses femmes manquent d'informations sur le climat, même dans les langues nationales, informations qui pourraient les aider à mieux planifier leurs activités génératrices de revenus, à protéger les enfants contre la maladie, à accéder au crédit et au bien-être familial, et à jouir pleinement de leurs droits.

En ce qui concerne les jeunes (garçons et filles), la plupart d'entre eux, âgés de 15 à 25 ans, n'ont pas eu la chance d'aller à l'école ou l'ont abandonnée très tôt. Ils constituent la plus grande partie de la population et représentent la force montante dans la production de biens et de services.

Education

Selon le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP2, 2007-2010), l'analyse du secteur de l'éducation montre que, malgré les progrès réalisés ces dernières années, le système éducatif guinéen doit encore améliorer sensiblement ses performances afin d'atteindre les objectifs d'une éducation universelle de qualité.

Au niveau de l'éducation préscolaire, le Gouvernement guinéen a adopté en 1987, un document de politique d'éducation et de protection de la petite enfance. Il a également développé un programme basé sur l'approche intégrée (prenant en compte l'éveil à la santé/hygiène, la nutrition, l'environnement, la protection et les activités récréatives) du jeune enfant.

Au niveau primaire, selon les données fournies par le Service de la planification et des statistiques du MEPU-CE (2008), le taux brut de scolarisation des filles est de 66 % (2003-2004) contre 71 % (2007-2008), soit une augmentation de 5 % pour la même période ; tandis que le taux des garçons est de 85,7 % pour l'année scolaire 2003-2004 et de 86,2 % pour 2007-2008, soit une augmentation de 0,5 %.

Au niveau secondaire, nous avons enregistré 105.335 filles (2003-2004) contre 187.289 (2007-2008), pour les garçons, nous avons un effectif de 235.065 (2003-2004) contre 332.358 élèves (2007-2008), soit une augmentation de 97.293 élèves.

Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), selon le METFPSECS/SEEB, pour le secteur primaire du développement socio-économique, il y a une baisse significative du nombre de filles, qui décroît de 147 sur un total de 545 garçons (2003-2004) à 97 sur un total de 696 (2008-2009).

Pour le secteur secondaire du développement socio-économique, pour la même période, il y avait 330 filles sur un total de 3661 (2003-2004) contre 1031 filles sur 7569 élèves (2008-2009).

Pour le secteur tertiaire du développement socio-économique, il y a une augmentation du nombre de filles : 5 124 filles sur un total de 8 884 en 2003-2004 contre 8 705 filles sur un total de 16 206 en 2008-2009.

Au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, selon le service en charge de l'alphabétisation, le taux d'analphabétisme général des hommes est de 55% contre 74% pour les femmes.

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le taux brut d'admission et de fréquentation a globalement augmenté. Cependant, la fréquentation des filles reste faible. Elle est passée de 0,25 % en 2003-2004 à 1,29 % en 2007-2008, tandis que celle des garçons est passée de 1,21 % à 4,9 % pour la même période.

Le nombre de filles et de garçons est en constante augmentation. Le pourcentage de filles dans les établissements d'enseignement supérieur (EES) est passé de 17,3 % en 2003-2004 à 24 % en 2007-2008. Pour les bourses externes, le pourcentage d'étudiantes guinéennes est en constante diminution (21,60% en 2004-2005 contre 13,45% en 2007-2008). La situation au niveau du corps professoral est encore plus dramatique, puisque les femmes professeurs ne représentent que 5,75% dont 3,64% au niveau du doctorat (2006-2007).

Secteur social et juridique

Malgré le principe de l'égalité des sexes inscrit dans la Loi fondamentale et les différents textes juridiques, la vie des femmes est encore largement régie par des règles et des pratiques coutumières qui consacrent la répartition traditionnelle des rôles et des tâches entre les femmes et les hommes. En outre, la femme est encore trop souvent considérée comme une mineure pour rester sous la tutelle d'un homme (père, mari ou frère) en même temps qu'elle constitue une main-d'œuvre disponible pour les hommes. Cette réalité est perceptible et dûment formalisée lors des cérémonies de mariages religieux et civils où les sentiments s'exacerbent au détriment de la femme considérée comme un simple instrument au service du mari. Tout cela met en péril de nombreux instruments juridiques qui prônent l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Gardiennes de certaines coutumes, les femmes contribuent, par l'éducation familiale traditionnelle, à perpétuer certains de ces concepts socioculturels et des pondérations qui leur sont défavorables ; il en résulte un manque de confiance, très préjudiciable à l'autonomisation face aux exigences de la société moderne et du développement.

Sur le plan juridique, la Guinée dispose d'un arsenal qui affirme et garantit l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. C'est le cas de la Loi fondamentale, du Code pénal, du Code civil, du Code du travail, du Code de la sécurité sociale, du Code foncier et de l'État, du Code de l'enfant et de diverses ordonnances qui complètent ces différents textes.

Malgré l'existence d'un cadre juridique international, régional et national pour les femmes, consacré par les principaux instruments juridiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et son protocole additionnel, il faut noter que cet acquis n'a cependant pas permis jusqu'à présent d'éradiquer les inégalités et les disparités entre hommes et femmes en raison de la mauvaise application de ces textes ainsi que des lacunes juridiques dans certains secteurs.

Certains textes et instruments juridiques préjugent même des femmes en contenant des articles discriminatoires. En outre, l'analphabétisme, l'ignorance de la loi, ainsi que des raisons sociologiques et économiques limitent considérablement l'accès des femmes à la justice. Dans le domaine matrimonial également, des injustices persistent dans la mesure où des pratiques telles que la répudiation féminine, les violences physiques, le viol conjugal, le mariage forcé et/ou précoce, le harcèlement sexuel, etc. persistent encore.

Il convient de noter que la juxtaposition de ces trois facteurs (persistance des contraintes socioculturelles, mauvaise interprétation de certains préceptes religieux et du droit positif) limite les femmes dans la jouissance de leurs droits.

Toutes ces pratiques constituent des violences à l'égard des femmes et des obstacles majeurs à leur pleine participation à la vie de la société. En outre, cette violence n'est pas considérée par la communauté comme un acte répréhensible et ne fait donc l'objet d'aucune poursuite judiciaire. Au niveau de l'administration publique, certaines pratiques telles que l'attribution systématique et exclusive des allocations familiales au père, constituent des situations discriminatoires à l'égard des femmes.

Secteur agricole

L'agriculture participe à hauteur de 30 % à la constitution du produit intérieur brut (PIB). Ces activités agricoles sont pratiquées en grande partie par des femmes, dont 85 % vivent dans les zones rurales. Elles prédominent sur les hommes dans le secteur agricole, avec une moyenne de 144 femmes pour 100 hommes dans la population agricole active au niveau national, soit 87 % de la main-d'œuvre féminine. Elles représentent 53,3 % de la main-d'œuvre agricole et sont pour la plupart analphabètes et ignorantes de leurs droits.

Les femmes en général, sont présentes tout au long du processus de production agricole, c'est-à-dire de la préparation du sol à la récolte en passant par le semis. Elles consacrent 80 % de leur temps de travail à l'agriculture. Malgré cette réalité évidente de leur contribution au développement agricole, elles ne contrôlent aucune ressource provenant de ce secteur. Le peu d'argent qu'elles gagnent grâce à cette activité est consacré à l'entretien de la famille et à l'éducation des enfants. Elles appartiennent à la catégorie inférieure du secteur agricole, dont 78,5 % sont des aides agricoles.

Bien que les hommes aient un faible taux de participation au travail, la prise de décision concernant le partage des terres et le choix des zones à développer leur appartient. Ils ont davantage accès aux intrants, aux moyens de production et à la technologie que les femmes. Même si le code foncier et le code de la terre contiennent des dispositions en faveur de ces dernières, le droit coutumier les prive de la jouissance de ce droit.

Il existe également une répartition inéquitable du travail entre les hommes et les femmes. En plus du travail agricole, les femmes effectuent la plupart des activités de reproduction non rémunérées et non valorisées telles que : la cuisine, la collecte du bois, le transport de l'eau, la lessive, entre autres.

Au niveau de l'élevage, dans certaines communautés, les femmes au moment du mariage sont traditionnellement dotées de bétail. Ce type d'acquisition ne leur profite pas en général car il s'agit d'une gestion familiale. Elles jouent un rôle dans le maintien de l'exploitation du bétail en plus de son rôle social traditionnel. Quant aux hommes, ils contrôlent les ressources issues de l'élevage au détriment des femmes bien que ces dernières soient parfois propriétaires également par héritage.

Dans la pêche artisanale ou maritime, les femmes sont nombreuses dans ce secteur, mais elles ne réalisent pas autant de bénéfices que les hommes, puisqu'elles n'assurent que la vente de ces produits de la pêche qui sont à nouveau contrôlés par les hommes. De plus, elles ne disposent pas de moyens de production (canoës/bateaux, moteurs ...) ni de fonds de roulement pour cette activité. Elles n'ont aucune protection contre les risques auxquels elles peuvent être confrontées dans ce domaine. Elles ont le statut de simples revendeurs. Cependant, elles s'affirment aujourd'hui par le biais d'organisations de commercialisation formelles de plus en plus reconnues au niveau national.

Secteur de la protection et de la gestion de l'environnement

De nos jours, la question de l'environnement en Guinée ne se pose plus au niveau d'une ville ou d'une région naturelle mais elle a atteint une dimension nationale et nécessite des réponses concrètes et appropriées.

Avec l'arrivée d'un nombre croissant de sociétés industrielles et minières et l'urbanisation incontrôlée et croissante de nos villes du fait de l'augmentation de la population, la dégradation de l'environnement et des écosystèmes devient de plus en plus visible.

En effet, l'exploitation anarchique sans mesure d'accompagnement des ressources du sol et du sous-sol en Guinée contribue énormément à la dégradation de la faune et de la flore.

Il est évident que la préservation de l'environnement implique la protection du cadre de vie, la prévention des risques et la gestion efficace de l'environnement. Cette préservation de l'environnement nécessite la volonté politique des décideurs à tous les niveaux mais aussi une réponse citoyenne pour pérenniser la faune et la flore guinéenne afin d'assurer un cadre de vie sain à la population guinéenne.

En Guinée, il est traditionnellement reconnu que les femmes jouent un rôle important dans la préservation de l'environnement, mais aussi qu'elles ont un rôle central dans le processus de réduction de la pauvreté en raison du lien de cause à effet entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Elles sont majoritaires dans le secteur de la production alimentaire et passent beaucoup de temps à ramasser du bois et à transporter de l'eau, en particulier dans les zones rurales. Malgré le rôle qu'elles jouent dans la protection de l'environnement, elles ne participent pas à la prise de décision pour la gestion de ce secteur et ne contrôlent pas les ressources naturelles.

En termes de sources d'énergie, la Guinée dispose d'un énorme potentiel hydroélectrique, inutilisé et détérioré par la désertification due à une mauvaise gestion et aux feux de brousse. La plupart des fleuves d'Afrique de l'Ouest prennent leur source en Guinée, mais la population guinéenne vit encore presque dans l'obscurité. Cela augmente la charge de travail des femmes qui ont besoin de beaucoup d'énergie pour les travaux domestiques, notamment pour la transformation des produits agricoles.

En général, les contraintes en termes de promotion du genre sont résumées comme suit :

- L'absence d'un cadre général de politique, de planification et de coordination entre les différentes interventions dans la promotion du genre ;
- L'absence au niveau national d'un consensus intersectoriel de base entre l'État, le secteur privé et la société civile sur la promotion du genre ;
- La faiblesse des capacités institutionnelles et humaines des structures gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la promotion du genre ;

- La concentration des emplois occupés par les femmes dans un nombre relativement restreint de professions et de secteurs "féminins", les bas salaires et le faible prestige ;
- L'évaluation de la contribution des femmes à l'économie nationale et l'intégration du produit de leur travail dans la production domestique de subsistance, sans valeur monétaire ;
- La forte concentration du travail féminin dans le secteur informel sous-financé et peu productif ;
- Le taux de chômage plus élevé chez les femmes ;
- Le caractère limité, indirect et précaire du droit d'accès des femmes aux ressources et aux facteurs de production.

La place des femmes dans la prise de décision politique

Les femmes ont très peu de pouvoir d'influence au niveau national. Des études montrent que l'autonomisation et l'égalité des femmes sont importantes pour le développement durable en termes de productivité accrue, d'efficacité, de résistance au climat et d'amélioration de la santé et du bien-être. Les femmes guinéennes ont le droit de voter et d'être élues. Officiellement, elles ne sont pas victimes de discrimination en ce qui concerne les droits civils et politiques.

En Guinée, il existe plusieurs structures de gestion des questions de genre telles que :

- La Direction de la promotion de la femme et de l'enfant ;
- La Direction nationale de l'action sociale ;
- La Direction nationale de l'équité et du genre ;
- L'école des personnes ayant des troubles de l'audition et de la parole ;
- Les Centres de promotion de la femme ;
- La Cité de la solidarité.

La volonté du gouvernement d'inclure davantage de femmes et d'adopter une perspective de genre est importante. Toutefois, les progrès sont lents et les femmes sont rarement élues à des postes politiques.

En Guinée, l'Assemblée nationale compte 25 femmes, soit 21,93 %, malgré le nombre croissant de candidates disponibles. Dans la pratique, la pauvreté et le taux élevé d'analphabétisme des femmes se traduisent par des progrès limités ou inégaux en termes d'égalité des sexes et de protection des droits des femmes.

Au niveau communautaire, les femmes sont généralement plus impliquées dans la prise de décision et sont souvent porteuses d'aspects importants des projets liés au climat. Malheureusement, lorsque des projets communautaires sont mis en place, les femmes ne sont que vaguement consultées parfois.

Accès des femmes aux ressources

Les femmes ont un accès limité aux ressources et ne les contrôlent pas. En Guinée, les femmes entrepreneurs sont souvent incapables de se conformer aux exigences en matière de prêt et, par conséquent, elles ne peuvent pas accéder au crédit bancaire conventionnel. Cette deuxième réalité est due aux exigences des institutions de microfinance qui sont résumées par :

- la garantie de propriété,
- le taux d'intérêt élevé,
- le taux de remboursement élevé,
- des délais de paiement irréalistes.

L'intégration de l'approche genre dans les politiques sectorielles, compte tenu de sa vision transversale des questions de développement, est une des solutions pour équilibrer et humaniser le rapport de force entre hommes et femmes et pour surmonter les nombreuses difficultés liées à la redistribution équitable et paritaire des ressources et des bénéfices de la mise en œuvre des politiques et des programmes.

Malgré la volonté affichée et les efforts déployés, des séquelles socioculturelles et d'autres facteurs discriminatoires persistent et n'ont pas permis jusqu'à présent de surmonter ces disparités, dont la grande majorité des femmes sont victimes en termes d'accès aux ressources et à l'exercice du pouvoir.

Le droit à la propriété foncière est un droit important dont les femmes guinéennes ne jouissent pas. Selon une tradition de domination patrilinéaire, les femmes ne peuvent hériter et posséder des terres que dans les centres urbains.

En matière de genre, toutes les études sur la question de la pauvreté ont établi que les femmes sont les plus pauvres, les plus vulnérables, les moins bien équipées et les moins habilitées à faire prévaloir leurs droits et leurs intérêts dans les arbitrages où elles sont impliquées aux côtés des hommes (86% des pauvres vivent dans les zones rurales et sont composés de 53,3% de femmes - DSRP2).

De ce qui précède, il ressort qu'un des résultats essentiels de l'analyse de la situation de la Guinée est que les conditions de vie des femmes et des jeunes restent très difficiles.

III- Égalité des sexes et inclusion sociale

L'indice de développement humain (IDH) de la Guinée est de 182/188, selon la classification du système des Nations Unies, avec une économie fortement dépendante de l'agriculture, de l'élevage et des activités minières. Le gouvernement guinéen reconnaît l'importance que revêt l'intégration de la dimension de genre relativement au développement durable et à la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre de diverses politiques et actions. Ceci dénote la forte influence de la religion dans le rôle du genre en Guinée.

De ce fait, l'Islam prône l'infériorité de la femme au foyer, en concentrant son rôle sur l'entretien exclusif de la famille, ne disposant que de peu ou pas de pouvoir et de revenus. Les différences de revenus entre les hommes et les femmes sont considérables. La raison en est que la majorité des femmes exécutent des travaux n'ouvrant droit à aucune rémunération (tels que les travaux ménagers, les activités agricoles sur des terres qui ne leur appartiennent pas et les travaux non agricoles).

En dépit de la forte tradition patrilinéaire islamique, les femmes guinéennes acquièrent progressivement une certaine représentativité (présence) dans la société et peuvent même prétendre à (obtenir) des emplois au niveau national et international. L'étude a révélé que les femmes, les enfants, les handicapés et les filles demeurent les catégories particulièrement (les plus) vulnérables aux effets du changement climatique.

La Guinée est un pays fortement musulman (85%) et cette culture est profondément ancrée dans les coutumes et les traditions, nous sommes confrontés à un syncrétisme religieux.

Dans cette étude, les femmes guinéennes sont perçues selon une double qualité à savoir, agents de changement puis celle d'acteurs clés de l'adaptation et de la résilience aux effets du changement climatique, d'où la nécessité de former les femmes et les jeunes aux techniques de gestion des ressources naturelles et du climat.

IV- Actions proposées en vue de l'intégration de la dimension genre dans le processus de mise en œuvre du projet

Section conceptuelle	Responsable	Actions d'intégration de la dimension genre
Composante 1 <i>Gestion intégrée du paysage de Bafing-Falémé</i>		
Résultats 1.1 à 1.4	OGPR/UGP	<ul style="list-style-type: none"> Garantir une représentation d'au moins 30 % de femmes dans le comité multipartite de haut niveau (commissions interministérielles, comités régionaux) Les membres du comité d'éco-village et du mécanisme de coordination doivent comprendre au moins 30 % de femmes au début du projet et passer à 50 % à la fin du projet Les programmes de renforcement des capacités comprennent notamment des possibilités de formation pour le personnel féminin Concevoir, organiser et faire connaître des activités spécifiques visant à promouvoir les femmes dans les professions liées à la gestion de la biodiversité
Composante 2 <i>Opérationnalisation des aires protégées de Bafing-Falémé et gestion des zones tampons</i>		
Résultats 2.1. à 2.4	OGPR/UGP	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un recrutement axé sur l'égalité des sexes au sein de l'unité de gestion de l'AP Appliquer le dépistage et l'intégration de la dimension genre dans tous les supports de formation et de sensibilisation Considérer les femmes comme membre à part entière du personnel de direction de l'AP et des structures communautaires ; concevoir et mettre en œuvre des investissements en infrastructures (toilettes, salles de prière,

Section conceptuelle	Responsable	Actions d'intégration de la dimension genre
		<p>autres, selon les besoins) de sorte que le facteur genre puisse être pris en compte dans le recrutement du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter du personnel masculin et féminin pour les actions de proximité • Concevoir, organiser et faire connaître des activités spécifiques de promotion des femmes en AP au niveau des sites, y compris au niveau communautaire • Concevoir des petites subventions de projet faisant référence au genre comme critère de conception et de sélection • Financement de projets liés à l'éco-tourisme local gérés par des associations de femmes ou similaires.
Composante 3 <i>Mise en place du modèle d'éco-village dans le paysage de Bafing-Falémé</i>		
Résultats 3.1 à 3.6	OGPR / UGP	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en application les lignes directrices relatives au genre et à l'engagement des bénéficiaires de la communauté • Inclure une formation sur le genre et des outils pour le travail avec les communautés locales • Appliquer la clause de genre au recrutement des ressources humaines, encourageant les candidatures féminines et leur embauche à tous les niveaux, y compris les éco-gardes. • Recruter des femmes qualifiées en tant qu'expertes du projet, le cas échéant • Soutenir les chaînes de valeur dans lesquelles les femmes sont le plus souvent impliquées (karité, gobi)
Composante 4 <i>Intégration de la dimension genre, gestion des connaissances et apprentissage.</i>		
Résultats 4.1 à 4.2	UGP	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les données ventilées par sexe pour le suivi - évaluation • Inclure les questions de genre dans la compilation et le rapport de GC
Gestion du Projet		
	UGP (Comité de Gestion du Projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la clause de genre au recrutement des ressources humaines, en encourageant les candidatures issues de la gente féminine • Au début : examen de la conception en fonction du sexe • Les mandats de l'ensemble du personnel doivent inclure des responsabilités spécifiques qui soutiennent l'intégration de la dimension de genre tout au long de la mise en œuvre du projet

Annexe I : Journal des risques du PNUD

#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Contre-mesures / Gestion de la riposte	Maître d'ouvrage (propriétaire)	Soumis, mis à jour par	Dernière mise à jour	Statut
1	La République de Guinée a, par le passé, connu une période d'instabilité politique. Depuis 2010, un nouveau gouvernement élu et plus stable est au pouvoir. Cependant, l'instabilité politique pourrait resurgir soudainement comme ce fut le cas en août 2018 lors de la grève liée à l'augmentation des prix du pétrole. La prochaine élection présidentielle aura lieu en 2020 et pourrait entraîner des tensions politiques ou des changements politiques ayant un impact négatif sur le niveau de mise en œuvre du projet.	Étape du FIP (mars 2017)	<i>Politique</i>	Impact : 4 Probabilité : 4	Le projet se concentre principalement sur le paysage de Bafing-Falémé avec des activités orientées sur le terrain. Il travaillera principalement avec les autorités décentralisées des régions. La volonté politique quant au soutien du présent projet dans ces régions est forte. L'impact de l'instabilité politique au niveau national a pour épicerie la capitale, Conakry. Le projet permettra de même la constitution d'une large coalition de partenaires et de parties prenantes au niveau du paysage du BF dont l'intérêt pour le développement rural sera probablement maintenu, combien même le régime viendrait à changer. L'envergure du soutien gouvernemental actuel en faveur de la planification durable dans le paysage du BF consolidera le lancement du projet. Il est probable que la priorité en termes de création de zones protégées restera la même.	MEEF	Equipe SPP	Décembre 2018	Pas de changement (élevé)
2	Difficultés à mettre en place le processus de collaboration requis par le biais d'un conseil d'administration efficace ; Manque de collaboration entre les différents ministères sectoriels, les régions, les agences et les organisations communautaires.	Étape du FIP (mars 2017)	<i>Cadre réglementaire</i>	Impact : 4 Probabilité : 2	Le projet s'appuiera sur la commission interministérielle au niveau national déjà mise en place pour le PNMB. Cette commission a déjà prouvé son efficacité pour le PNBM et sera donc reconduite pour l'ensemble de l'approche paysagère. Dans le but de soutenir le travail de la commission interministérielle, des comités régionaux, pour chaque zone de paysage, seront mis en place. Ils réuniront les principales parties prenantes (services de vulgarisation, organisations décentralisées, ONG, secteur privé, responsables	MEEF	Equipe SPP	Décembre 2018	<i>Moyenne - Décroissante.</i>

#	Description	Date d'Identification	Type	Impact & Probabilité	Contre-mesures / Gestion de la riposte	Maître d'ouvrage (propriétaire)	Soumis, mis à jour par	Dernière mise à jour	Statut
					communautaires) et seront mis en œuvre au niveau du paysage afin d'améliorer significativement le processus de collaboration sur le terrain et de prendre les décisions idoines en vue de mieux articuler le développement économique (barrage prévu, activités minières) et la protection de l'environnement.				
3	La pauvreté généralisée et l'absence de sources de revenus durables, qui se traduisent par une faible capacité à payer de nouveaux services (par exemple, les cuisinières) ; Fluctuation ou défaillance du marché (carbone et chaînes de valeur)	Phase FIP	<i>Financier</i>	Impact : 2 Probabilité : 2	<i>Le projet œuvrera en étroite collaboration avec les IMF et les banques de céréales et de graines pour amortir ou compenser les déficits ou stabiliser les prix.</i> <i>Le projet permettra d'améliorer les chaînes de valeur diversifiées et résilientes afin de permettre la gestion des risques sur des produits spécifiques.</i>	UGP	Equipe SPP	Décembre 2018	<i>Faible – en baisse.</i>
4	Les communautés locales et les groupes concernés ne sont guère réceptifs au changement des pratiques non pérennes qui menacent la fourniture de services écosystémiques.	Etape FIP	<i>Social</i>	Impact : 3 Probabilité : 1	<i>Les communautés sont très enthousiastes. Pendant la phase de la SPP, l'équipe d'experts a fait usage d'une liste de critères pour sélectionner les villages à inclure dans le projet. La cohésion sociale et l'engagement constituait un critère clé. La sélection d'un petit nombre de villages pilotes (10) permettra de développer en profondeur des activités choisies par toutes les parties prenantes des villages et bénéficiant d'un appui technique et financier important pour assurer leur efficacité.</i> <i>En outre, le projet permettra de renforcer les capacités, d'organiser des réunions régulières et d'assurer la participation à chaque étape du processus.</i>	UGP	Equipe SPP	Décembre 2018	<i>Faible – pas de changement</i>

#	Description	Date d'Identification	Type	Impact & Probabilité	Contre-mesures / Gestion de la riposte	Maître d'ouvrage (propriétaire)	Soumis, mis à jour par	Dernière mise à jour	Statut
5	Les risques liés au changement climatique peuvent entraîner des changements dans le paysage de Bafing Falémé	Phase FIP	<i>Climat</i>	Impact : 3 Probabilité : 1	<i>Le projet encouragera les variétés résistantes au climat, la mise en œuvre et la diffusion de bonnes pratiques dans les VE. Cela permettra de réduire la vulnérabilité des agriculteurs et des agro-pasteurs. Le modèle d'éco-village contribuera à accroître la résilience globale des familles vivant dans le paysage du BF. Le projet collaborera avec des projets d'adaptation.</i>	UGP	Equipe SPP	Décembre 2018	<i>Faible – pas de changement</i>
6	Résistance sociale contre l'implication des femmes dans les activités ; Faible participation des femmes dans les comités locaux/la gouvernance ; Les interventions des projets ne tiennent pas compte de la dimension de genre et ne sont pas adaptées aux besoins des femmes.	Phase SPP	<i>Genre</i>	Impact : 2 Probabilité : 1	<i>Afin d'atténuer ces risques, le projet poursuivra une communication approfondie et sensible aux questions de genre montrant les avantages de l'égalité des sexes pour les femmes et les hommes. L'implication des parties prenantes sera assurée à tous les niveaux, en veillant tout particulièrement à associer les femmes et les hommes. Un expert en matière de genre et d'engagement communautaire sera recruté au sein du UGP (de l'UGP) et veillera à la mise en œuvre de la stratégie d'intégration de la dimension de genre. Des femmes feront l'objet d'un recrutement au sein du comité de projet afin de soutenir la mise en œuvre des activités du projet en tenant compte de la dimension de genre.</i>	UGP	Equipe SPP	Décembre 2018	<i>Faible – décroissant</i>
7	Il s'agit d'un projet à domaines multiples couvrant un vaste paysage et nécessitant l'engagement d'un large éventail de parties prenantes ayant des vues/intérêts différents. Une gestion adéquate du projet sera un défi majeur pour éviter tout retard dans la mise en œuvre et pour assurer	Phase SPP	<i>Opérationnel</i>	Impact : 3 Probabilité : 1	Le processus de recrutement sera soigneusement organisé afin de sélectionner le meilleur profil de coordinateur de projet qui puisse mener à bien le projet au jour le jour (les termes de référence, bien que préparés par le PNUD, seront également examinés par OGPR et WCF). Parmi les principaux atouts	UGP PNUD	Equipe SPP	Décembre 2018	Faible - décroissant

#	Description	Date d'Identification	Type	Impact & Probabilité	Contre-mesures / Gestion de la riposte	Maître d'ouvrage (propriétaire)	Soumis, mis à jour par	Dernière mise à jour	Statut
	un processus de coordination de haut niveau.				<p>requis figure une solide expérience dans l'engagement des parties prenantes.</p> <p>Un conseiller technique en chef sera également recruté (à temps partiel) pour soutenir la mise en œuvre du projet.</p> <p>L'unité de gestion sera établie à Labé et travaillera en étroite collaboration avec l'OGPR et la WCF pour assurer une mise en œuvre sans heurts.</p> <p>L'OGPR et le WCF joueront également un rôle clé dans le processus de passation des marchés de biens et de services publics (examen des offres, validation du budget proposé) afin de garantir que les experts et les entreprises les plus qualifiés sont sélectionnés pour mener à bien leurs missions.</p> <p>En s'inspirant de l'expérience acquise lors de projets précédents, l'équipe du bureau pays du PNUD s'attèlera au suivi du projet afin d'éviter tout retard dans sa mise en œuvre.</p>				

Annexe J : Plan de passation des marchés

Données à fournir/A remplir par le Programme/Projet

Nom du projet	Identification du projet	Type de fourniture	Catégorisation Haut niveau	Description des biens, services ou tâches	Unité de Mesure	Quantité/ Durée	Prix unitaire estimatif en USD	Coût total estimatif en USD	Budget disponible en USD	Estimation de la date d'achèvement de l'activité	Autorités responsables	Commentaires
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	IC	Services des ressources humaines	Consultants internationaux	jours	13	489.240	489.240	489.240	31/12/2024	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	IC	Services des ressources humaines	Consultants locaux	jours	42	681.890	681.890	681.890	31/12/2024	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Biens	Véhicules à moteur	Véhicules	Ea	4	40.000	160.000	160.000	6/30/2020	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Services	Services des ressources humaines	Personnel du projet	Ea	6	1.194.000	1.194.000	1.194.000	30/6/2020	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Biens	Equipements informatique & accessoires	Mobilier de bureau, équipements de terrain et de communication (GPS, radio, drones, etc.)	Ea	1	10.000	10.000	10.000	30/6/2020	IP, PNUD	

Nom du projet	Identification du projet	Type de fourniture	Catégorisation Haut niveau	Description des biens, services ou tâches	Unité de Mesure	Quantité / Durée	Prix unitaire estimatif en USD	Coût total estimatif en USD	Budget disponible en USD	Estimation de la date d'achèvement de l'activité	Autorités responsables	Commentaires
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Biens	Equipements informatique & accessoires	Ordinateur portable	Ea	10	1.200	12.000	14.000	30/6/2020	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Services	Service des technologies de l'information	Société de conseil pour l'accompagnement du processus de création d'une AP	Ea	1	140.000	140.000	140.000	31/12/2023	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Travaux de construction	Machines et fournitures de bureau	Équipement des bureaux de l'AP	Ea	3	20.000	60.000	70.000	31/12/2024	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Biens	Véhicules à moteur	Motocyclettes	Ea	10	2.500	25.000	25.000	31/12/2020	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Biens	Machines de processus industriel	Kits solaires	Ea	10	3.000	30.000	30.000	31/12/2024	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le	00107545	Biens	Machines de processus industriel	Équipement pour la transformation des produits NTF	Ea	10	5.000	50.000	50.000	31/12/2024	IP, PNUD	

Nom du projet	Identification du projet	Type de fourniture	Catégorisation Haut niveau	Description des biens, services ou tâches	Unité de Mesure	Quantité/ Durée	Prix unitaire estimatif en USD	Coût total estimatif en USD	Budget disponible en USD	Estimation de la date d'achèvement de l'activité	Autorités responsables	Commentaires
paysage de Bafing Falémé												
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Biens	Dispositifs de communication et accès	Imprimantes, téléphone portable	Ea	5	800	4.000	4.500	31/12/2024	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Biens	Dispositifs de communication et accès	Cartouches et papier	Ea	3	10.000	30.000	30.000	31/12/2024	IP, PNUD	
Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing Falémé	00107545	Biens	Matériel photographique ou vidéo	Appareil photo	Ea	8	700	5.600	6.000	31/12/2022	IP, PNUD	
Total									2.904.630			

Annexe K : Résultats d'évaluation de la capacité du partenaire de mise en œuvre du projet et la microévaluation du HACT

Annexe L : Réduction des émissions et séquestration liées au projet proposé

Le projet aura pour impact de réduire les émissions de gaz à effet de serre à la fois par le biais de la création et la mise en œuvre de zones protégées, du changement d'affectation des terres et de foresterie, ainsi qu'à travers la promotion et l'adoption de solutions énergétiques à faible teneur en carbone. La phase de mise en œuvre des activités du projet est de 6 ans. La phase de capitation est de 14 ans, et par conséquent la période de redevabilité s'étend sur 20 ans.

a) Éviter la déforestation par le biais de la création de 477 000 ha de zones protégées

Il convient de noter que le PNMB a été exclu de cette estimation, étant donné que la plupart des activités de réduction des GES seront fournies par le programme de compensation OGPR/WCF.

Scénario de base : Le taux de déforestation annuel est de 1,4% dans la région de Labé. S'il advenait que le projet ne soit pas réalisé, l'étendue de 477 000 ha de couverture forestière se réduirait à 343 440 ha après 20 ans.

Scénario du projet : La mise en œuvre des activités du projet (création de la réserve de faune de Gambie Falémé (337 200 ha) et de trois forêts communautaires dans la partie orientale sur 139 800 ha), conduira à la réduction du taux de déforestation. Selon une étude de l'Université de Leeds (UK)⁴⁴, la réduction de la perte de forêts dans les zones protégées en Afrique est estimée à 17%. En affirmant qu'elle sera réduite de 17 %, le taux annuel de déforestation tombera à 1,16 % sur 477 000 ha de couverture forestière.

Activités du projet la réduction des émissions de CO ₂	Scénario de base	Scénario du projet	Réduction des émissions de GES
- Création de la réserve de faune de Gambie Falémé (337200 ha) - Création de trois forêts communautaires (139 800 ha) ⇒ 477 000 de zone protégée	Il resterait 343 440 ha après 20 ans. 79 954 663 tCO ₂ -eq émises.	366 145 ha après 20 ans de mise en œuvre 66 362 371 tCO ₂ -eq émises.	Déforestation évitée : 22705 ha Émissions directes évitées : => 13 592 293 tCO ₂ -eq émises

b) Séquestration du carbone dans le cadre du changement d'affectation des terres et du reboisement communautaire aux alentours des 10 écovillages

Activités du Projet Réduction des émissions de CO ₂	Scénario de base	Scénario du projet	Réduction des émissions de GES
• Reboisement communautaire : 6 000 ha • Forêts d'écovillages : ~350 ha où se pratique la "mise en défens". • Pratiques agroécologiques : Périmètres écologiques (200 ha) + Terres agricoles et de pâturage (500 ha)	• Pas de reboisement • 252 ha après 20 ans => ~58 667 tCO ₂ -eq équivalent carbone émises au cours des 20 prochaines années	• 6 000 ha plantés après 20 ans => ~1701843 tCO ₂ séquestrées au cours des 20 prochaines années • 350 ha après 20 ans => Pas d'émission de tCO ₂ -eq	Émissions directes évitées : => 1 771 222 tCO ₂ en 20 ans

⁴⁴ A global analysis of deforestation in moist tropical forest protected areas, B.D Spracklen, M. Kalamandeen, D. Galbraith, E. Gloor, D.V. Spracklen, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/pmc4669159/>

⇒ Environ 7 000 ha de changement d'affectation des terres	• 700 ha exploitée de manière non durable => ~10 712 tCO ₂ -eq émis au cours des 20 prochaines années	• 700 ha de pratiques agroécologiques => Pas d'émission de tCO ₂ -eq	
--	---	---	--

c) Développement de technologies à faible teneur en carbone

Scénario de base : La consommation annuelle de bois de chauffage par éco-village est estimée en moyenne à 8,7 tonnes/an⁴⁵ par ménage. Dans les 5 000 ménages des 10 éco-villages, la consommation de bois de chauffage sera d'environ 43500 tonnes/an et d'environ 870 000 tonnes au cours des 20 prochaines années.

Scénario du Projet : L'utilisation d'un fourneau permettra de réduire de moitié la consommation de bois de chauffe. La diffusion de 5 000 foyers de cuisson induira une consommation de 21 750 tonnes/an pour les 5 000 ménages, et environ 435 000 tonnes de bois au cours des 20 prochaines années.

En ce qui concerne les calculs de CO₂eq pour les unités de biogaz : 10 bio-digesteurs (6m³) seront installés au cours de la deuxième année du projet. Selon ce scénario, les bio-digesteurs produiront 30m³ de biogaz/jour (à partir de la deuxième année). Ainsi, à la fin du projet, 54 750 m³ de biogaz seront produits, et, les années suivantes après l'achèvement du projet, 10950 m³ de biogaz seront produits. Le pouvoir calorifique du biogaz varie de 20 à 26 MJ/m³ (cela dépend du méthane), la valeur de 23 MJ/m³ est utilisée dans le calcul du CO₂. Selon le GIEC, le potentiel d'atténuation du CC du biogaz est de 81,5 g/MJ ou 1,87 kg CO₂ / m³. Pendant la phase de mise en œuvre du projet, un total de 102 tCO₂ sera réduit, et, sur les 20 ans de la période de comptabilisation, 382 tCO₂ seront réduites.

Activités du projet Réduction des émissions de CO ₂	Scénario de base	Scénario du projet	Réduction des émissions GES
Diffusion de solutions énergétiques à faible teneur en carbone - 5 000 cuisinières - 10 unités de biogaz - 50 fours améliorés - 10 kits solaires	<i>Consommation de bois de chauffe : 43 500 tonnes/an</i> ~169 633 tCO ₂ -eq émises au cours des 20 prochaines années	<i>Consommation de bois de chauffe : 21 750 tonnes/an</i> ~97539 tCO ₂ -équivalent émis au cours des 20 prochaines années	<i>Émissions évitées des cuisinières : 72 094 tCO₂ en 20 ans</i> <i>Réduction des émissions des unités de biogaz : 382 tCO₂</i> <i>Émissions directes évitées : => 72 476 tCO₂ en 20 ans</i>

Réductions des émissions mondiales

En tenant compte de la protection de 477 000 ha de zone protégée, du changement d'affectation des terres de 7000 ha et de la diffusion de solutions énergétiques à faible teneur en carbone, le projet "Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing-Falémé" est alors estimé à **15 435 991 tCO₂-eq sur les 20 prochaines années, soit 771 799 tCO₂-eq/an.**

Calculs de CO₂ - Feuille de résultats FAO EXACT (voir fichier Excel joint) :

⁴⁵ Ministry of Energy and Hydraulics

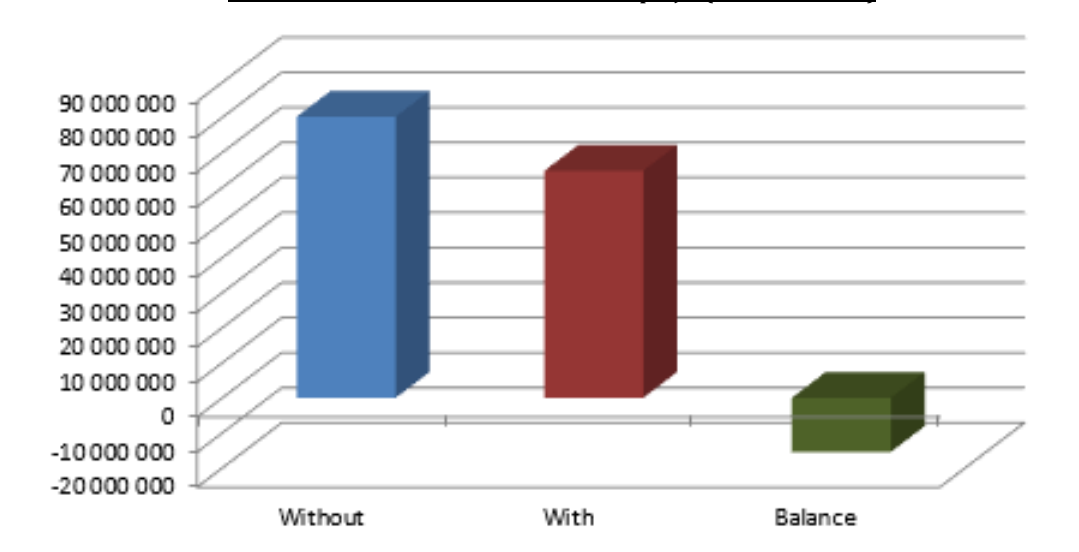
The EX-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT)

Start Description Land Use Change Crop production Grassland Livestock Management Degradation Coastal Wetlands Inputs Investments Fisheries Aquaculture

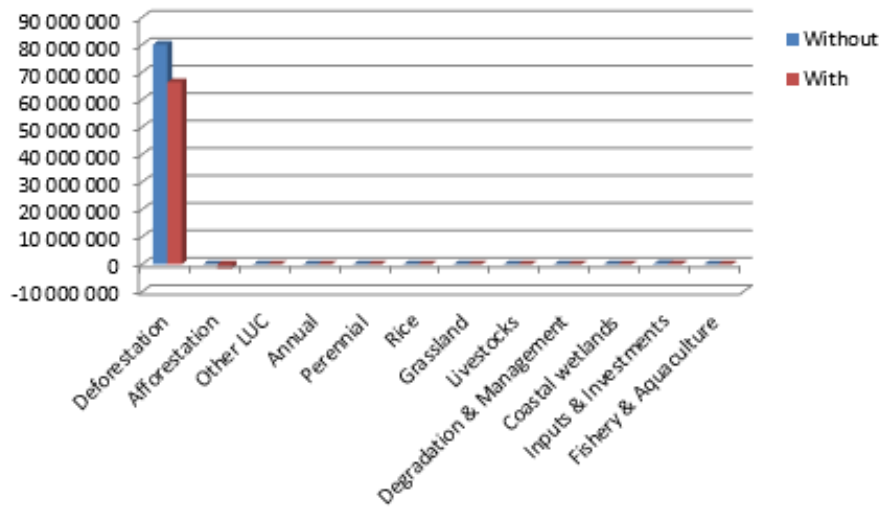
Project Name	Integrated Management o		Climate	Tropical (Moist)			Duration of the Project (Years)	20			
Continent	Africa		Dominant Regional Soil Type	LAC Soils			Total area (ha)	483350			
Components of the project	Gross fluxes			Share per GHG of the Balance					Result per year		
	Without	With	Balance	All GHG in tCO2eq			N ₂ O	CH ₄	Without	With	Balance
	All GHG in tCO2eq			CO ₂							
	Positive = source / negative = sink			Biomass	Soil	Other					
Land use changes											
Deforestation	80 013 330	66 362 371	-13 650 960	-12 956 643	-601 252		-130 220	-362 845	4 000 667	3 318 119	-682 548
Afforestation	0	-1 701 843	-1 701 843	-1 112 980	-588 863		0	0	0	-85 092	-85 092
Other LUC	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Agriculture											
Annual	0	-8 322	-8 322	0	-9 690		1 368	0	0	-416	-416
Perennial	0	-2 380	-2 380	0	-2 380		0	0	0	-119	-119
Rice	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Grassland & Livestocks											
Grassland	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Livestocks	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Degradation & Management	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Coastal wetlands	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Inputs & Investments	169 633	97 539	-72 094				-72 094	0	8 482	4 877	-3 605
Fishery & Aquaculture	0	0	0				0	0	0	0	0
Total	80 182 963	64 747 364	-15 435 599	-13 669 623	-1 202 185	-72 094	-128 853	-362 845	4 009 148	3 237 368	-771 780
Per hectare	166	134	-32	-28,4	-2,5	-0,1	-0,3	-0,8			
Per hectare per year	8,3	6,7	-1,6	-1,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	8,3	6,7	-1,6

Les estimations relatives à la réduction du carbone ont été calculées à l'aide de l'outil de bilan carbone Ex-Ante (EX-ACT), édition standard par niveau, développé par la FAO. En termes de calculs, le choix du type de forêt a porté sur (Le type de forêt choisi pour les calculs est) la forêt tropicale humide à feuilles caduques, qui s'appuie sur un socle (base de référence) de terres dégradées dans un climat tropical humide à feuilles caduques. Le type de sol est de façon générale constitué de sols fertiles de zones humides, bien que fortement dégradés en raison d'une (par une) activité de déforestation antérieure et du surpâturage ou d'une pratique agricole (d'une agriculture) ultérieure. Le projet prévoit la conservation de 477 000 ha à travers le recours à (en utilisant) des espèces d'arbres indigènes et exportées (introduites) sélectionnées pour leur adaptabilité à la région. Par souci de prudence, 477 000 ha ont été utilisés dans le calcul, au lieu des 3 257 500 ha du paysage dans son ensemble. Le taux de déforestation avant le projet est de 1,4 %. Le taux de déforestation après le projet sera de 0,41 %.

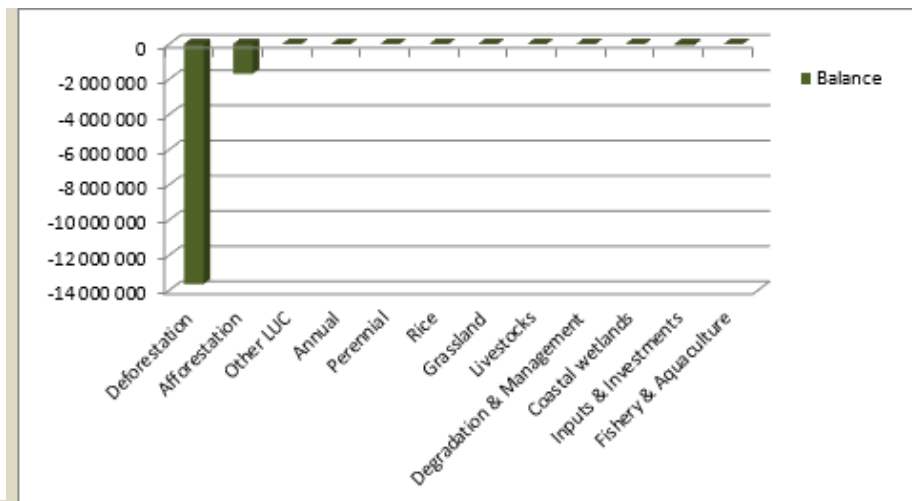
Total des émissions de GES avec et sans le projet (source : EX-ACT)



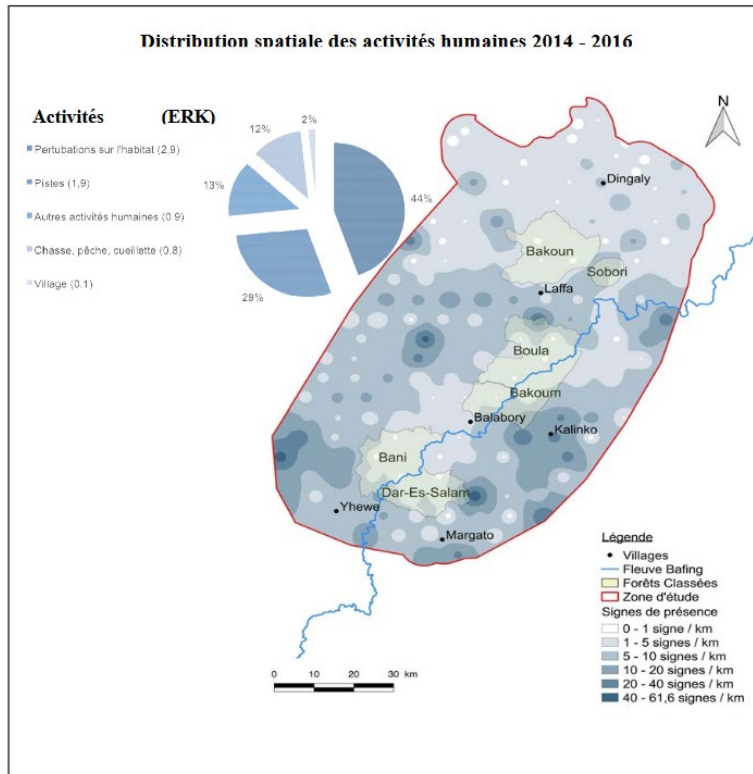
Flux de GES par composante



Bilan par composante :



Densité de la population dans le PNMB. Source : Rapport du WCF 2016



Annexe N : Lettres de co-financement

Lettres de cofinancement - voir les dossiers séparés.

Annexe O : Rapport sur l'assurance qualité des projets du PNUD (à remplir dans le système de planification institutionnelle en ligne du PNUD par le bureau pays du PNUD, il n'est nullement nécessaire de le joindre en tant que document séparé)

ÉVALUATION DU QA DU PROJET : CONCEPTION ET EVALUATION				
PROJET INTEGRAL				
EXEMPLAIRE (5) ●●●●●	TRES SATISFAISANT (4) ●●●●○	SATISFAISANT (3) ●●●○○	NECESSITE UNE AMELIORATION (2) ●●○○○	INSUFFISANT (1) ●○○○○
Au moins quatre critères sont jugés exemplaires, et tous les critères sont jugés élevés ou exemplaires.	Tous les critères sont classés Satisfaisant ou au-delà, et au moins quatre critères sont classés Elevé ou Exemplaire.	Au moins six critères sont jugés Satisfaisants ou au-delà, et un seul peut être jugé avoir Besoin d'amélioration. Le critère de principe doit être classé Satisfaisant ou au-delà	Au moins trois critères sont jugés Satisfaisants ou au-delà, et seuls quatre critères peuvent être jugés avoir Besoins d'amélioration.	Un ou plusieurs critères sont considérés comme Insuffisants, ou cinq critères ou plus sont considérés comme ayant besoin (nécessitant) d'une amélioration.
DECISION				
<ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE- le projet est d'une qualité suffisante pour être approuvé dans sa forme actuelle. Toute mesure de gestion doit être prise en temps utile. • APPROUVE AVEC QUALIFICATIONS - le projet comporte des questions qui doivent être traitées avant que le document de projet puisse être approuvé. Toute mesure de gestion doit être prise en temps utile. • DESAPPROUVE - le projet présente des problèmes importants qui devraient empêcher l'approbation du projet tel qu'il est rédigé. 				
CRITÈRES DE NOTATION				
Pour toutes les questions, sélectionnez l'option qui correspond le mieux au projet				
STRATEGIQUE				
<p>1. Le projet précise-t-il comment il va contribuer à un changement de plus haut niveau par le biais d'un lien avec la théorie du changement du programme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Le projet est nettement en symbiose avec la théorie du changement du programme. Il comporte un parcours de changement explicite qui explique comment le projet contribuera au changement relativement aux résultats et pourquoi la stratégie du projet pourra probablement aboutir à ce changement. La présente analyse est étayée par des preuves crédibles de ce qui fonctionne efficacement dans ce contexte et comprend des hypothèses et des risques. • 2 : Le projet s'aligne clairement sur la théorie du changement du programme. Il comporte un parcours de changement explicite qui explique comment le projet contribuera au changement relativement aux résultats et pourquoi la stratégie du projet pourra probablement aboutir à ce changement. • 1 : Le document de projet peut décrire en termes génériques comment le projet contribuera aux résultats de développement, sans lien explicite avec la théorie du changement du programme. 				

* Note : Les projets ne contribuant pas à un programme doivent avoir une théorie du changement spécifique au projet. Voir la question alternative sous la rubrique dédiée à ces cas.

2. Le projet est-il en phase avec le Plan Stratégique (PS) du PNUD ?

- **3 :** Le projet apporte une réponse à au moins un des paramètres de développement spécifiés dans le plan stratégique⁴⁶ et adapte au moins une solution de signature⁴⁷. Le RRF du projet comprend tous les indicateurs de résultats pertinents du PS. (*tous doivent être vrais*)
- **2 :** Le projet apporte une réponse à au moins un des cadres de développement tels que spécifiés dans le plan stratégique⁴. Le RRF du projet comprend au moins un indicateur de résultat du PS, le cas échéant. (*les deux doivent être vrais*)
- **1 :** Le projet apporte une réponse à un besoin identifié par un partenaire, ce besoin ne relève cependant pas du plan stratégique du PNUD. Sélectionnez également cette option si aucun des indicateurs pertinents du PS n'est inclus dans le RRF.

3. Le projet a-t-il un lien avec les résultats du programme ? (c'est-à-dire le plan de travail du groupe de résultats du PNUAD/CPD, la DRP ou le plan stratégique IRRF pour les projets mondiaux/interventions stratégiques ne faisant pas partie d'un programme)

PERTINENT

4. Les groupes cibles du projet sont-ils les plus marginalisés ?

- 3 :** Les groupes cibles sont nettement spécifiés, en accordant (donnant) la priorité aux groupes discriminés et marginalisés laissés pour compte, identifiés au moyen d'un processus rigoureux basé sur des preuves.
- 2 :** Les groupes cibles sont nettement spécifiés, en accordant la priorité aux groupes les plus démunis.
- 1 :** Les groupes cibles ne sont pas clairement spécifiés.

*Note : les mesures de gestion doivent être prises pour un score de 1. Les projets qui sont plus à même de renforcer les capacités institutionnelles doivent néanmoins identifier les groupes cibles afin de justifier le soutien

5. Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons tirées du passé du PNUD et d'autres organisations ont-elles influencé la conception du projet ?

- 3 :** Les connaissances et les enseignements tirés, étayés par des preuves crédibles provenant de sources telles que l'évaluation, les politiques/stratégies d'entreprise et/ou le suivi, ont été explicitement utilisés, avec les références appropriées, en vue de justifier l'approche utilisée par le projet.
- 2 :** La conception du projet mentionne les connaissances et les leçons apprises étayées par des preuves/sources, mais n'ont pas été utilisées pour justifier l'approche choisie.
- 1 :** Il n'y a que peu ou pas de mention des connaissances et des leçons apprises qui contribuent à la conception du projet. Toute référence faite est anecdotique et n'est mise en relief par aucune preuve (s).

* Note : une action de gestion ou une justification solide de la gestion doit être donnée pour une note de 1

6. Le projet applique-t-il une approche fondée sur les droits de l'homme ?

- **3 :** Le projet est guidé par les droits de l'homme et intègre les principes de responsabilité, de participation significative et de non-discrimination dans la stratégie du projet. Le projet respecte les lois et les normes internationales et nationales pertinentes. Tout impact négatif potentiel sur la jouissance des droits de l'homme a été rigoureusement identifié et évalué comme pertinent, avec des mesures d'atténuation et de gestion appropriées incorporées dans la conception et le budget du projet. (*tout doit être vrai*)
- **2 :** Le projet est guidé par les droits de l'homme en accordant la priorité à la redevabilité, à la participation significative et à la non-discrimination. Les impacts négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme ont été identifiés et évalués comme étant pertinents, et des mesures d'atténuation et de gestion appropriées ont été intégrées dans la conception et le budget du projet. (*les deux doivent être exacts*)

⁴⁶ Les trois cibles de développement du Plan stratégique 2018-2021 du PNUD sont les suivants : a) Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; b) Accélérer les transformations structurelles pour un développement durable ; et c) Renforcer la résilience aux chocs et aux crises.

⁴⁷ Les six solutions phares du Plan stratégique 2018-2021 du PNUD sont les suivantes : a) maintenir les populations hors de la pauvreté ; b) renforcer une gouvernance efficace, inclusive et responsable ; c) améliorer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour des sociétés résilientes ; d) promouvoir des solutions basées sur la nature pour une planète durable ; e) combler le fossé énergétique ; et f) renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

- **1 :** Il n'existe aucune preuve que le projet soit guidé par les droits de l'homme. Il n'y a que peu ou pas de preuves que les impacts négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme aient été pris en compte.

* Note : Une action de gestion ou une justification solide de la gestion doit être donnée pour une note de 1

PRINCIPE

7. Le projet applique-t-il une approche fondée sur les droits de l'homme ?

- **3 :** Le projet est guidé par les droits de l'homme et intègre les principes de responsabilité, de participation significative et de non-discrimination dans la stratégie du projet. Le projet respecte les lois et les normes internationales et nationales pertinentes. Tout impact négatif potentiel sur la jouissance des droits de l'homme a été rigoureusement identifié et évalué comme pertinent, avec des mesures d'atténuation et de gestion appropriées incorporées dans la conception et le budget du projet. *(tout doit être exact)*
- **2 :** Le projet est guidé par les droits de l'homme en accordant la priorité à la redevabilité, à la participation significative et à la non-discrimination. Les impacts négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme ont été identifiés et évalués comme étant pertinents, et des mesures d'atténuation et de gestion appropriées ont été intégrées dans la conception et le budget du projet. *(les deux doivent être exacts)*
- **1 :** Il n'existe aucune preuve que le projet soit guidé par les droits de l'homme. Il n'y a que peu ou pas de preuves que les impacts négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme aient été pris en compte.

* Note : Une action de gestion ou une justification solide de la gestion doit être donnée pour une note de 1

8. Le projet utilise-t-il l'analyse de genre dans la conception du projet ?

- **3 :** Une analyse de genre participative a été menée et les résultats de cette analyse de genre éclairent les sections du document de projet relatives au défi de développement, à la stratégie et aux résultats attendus. Les résultats et les indicateurs du cadre de résultats comprennent des références explicites à l'égalité des sexes, et des indicateurs spécifiques mesurent et suivent les résultats pour s'assurer que les femmes bénéficient pleinement du projet. *(tous doivent être exacts)*
- **2 :** Une analyse de base sur le genre a été effectuée et les résultats de cette analyse sont dispersés (c'est-à-dire fragmentés et non cohérents) dans les sections du document de projet consacrées aux défis et aux stratégies de développement. Le cadre de résultats peut inclure certains produits et/ou activités sensibles au genre, mais les inégalités entre les sexes ne sont pas intégrées de manière cohérente dans chaque produit. *(tous doivent être exacts)*
- **1 :** La conception du projet peut ou non mentionner des informations et/ou des données sur l'impact différentiel de la situation de développement du projet sur les relations entre les sexes, les femmes et les hommes, mais les inégalités entre les sexes n'ont pas été clairement identifiées et reflétées dans le document du projet.

* Note : Une action de gestion ou une justification solide de la gestion doit être donnée pour une note de 1

9. Le projet a-t-il soutenu la résilience et la durabilité des sociétés et/ou des écosystèmes ?

- **3 :** Preuve crédible que le projet aborde les dimensions de durabilité et de résilience des défis du développement, qui sont intégrées dans la stratégie et la conception du projet. Le projet reflète les interconnexions entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Les chocs pertinents, les dangers et les impacts sociaux et environnementaux négatifs ont été identifiés et rigoureusement évalués, avec une gestion appropriée et des mesures d'atténuation intégrées dans la conception et le budget du projet. *(tout doit être exact)*.
- **2 :** La conception du projet intègre les dimensions de durabilité et de résilience des défis du développement. Les chocs pertinents, les dangers et les impacts sociaux et environnementaux négatifs ont été identifiés et évalués, et des mesures de gestion et d'atténuation pertinentes ont été intégrées dans la conception et le budget du projet. *(les deux doivent être exacts)*
- **1 :** Les dimensions et les impacts de la durabilité et de la résilience n'ont pas été suffisamment pris en compte.

* Note : Une action de gestion ou une justification solide de la gestion doit être donnée pour une note de 1

10. La Procédure de Sélection Sociale et Environnementale (PSSE) a-t-elle été menée en vue d'identifier les impacts et les risques sociaux et environnementaux potentiels ? La PSSE n'est pas requise pour les projets dans lesquels le PNUD intervient seulement en qualité d'agent administratif et/ou les projets ne comportant uniquement que des rapports, la coordination d'événements, des formations, des ateliers, des réunions, des conférences et/ou des supports de communication et la diffusion d'informations. [si oui, téléchargez la liste de contrôle complétée. Si la PSSE n'est pas requise, indiquez la raison de l'exemption dans la section relative aux preuves].

GESTION & SUIVI

11. Le projet dispose-t-il d'un cadre de résultats solide ?

- ☐ **3 :** La sélection des résultats et des activités du projet se fait à un niveau approprié. Les résultats sont accompagnés d'indicateurs SMART, axés sur les résultats, qui mesurent les principaux changements attendus en matière de développement, chacun avec des sources de données crédibles et des bases de référence et des objectifs complets, y compris des indicateurs sensibles au genre, axés sur le groupe cible et ventilés par sexe le cas échéant. (tous doivent être exacts)
- ☐ **2 :** La sélection des résultats et des activités du projet se fait à un niveau approprié. Les résultats sont accompagnés d'indicateurs SMART, axés sur les résultats, mais les bases de référence, les objectifs et les sources de données peuvent ne pas encore être entièrement spécifiés. Utilisation, dans une certaine mesure, d'indicateurs axés sur les groupes cibles et ventilés par sexe, le cas échéant. (tous doivent être exacts)
- ☐ **1 :** La sélection des résultats et des activités du projet n'est pas à un niveau approprié ; les résultats ne sont pas accompagnés d'indicateurs SMART, axés sur les résultats, qui mesurent le changement attendu et n'ont pas été complétés par des bases de référence et des objectifs ; les sources de données ne sont pas précisées et/ou les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe. (le cas échéant)

*Note : Une action de gestion ou une justification solide de la gestion doit être donnée pour une note de 1

12. Le mécanisme de gouvernance du projet est-il clairement défini dans le document de projet, y compris la composition du comité de projet ?

- **3 :** Le mécanisme de gouvernance du projet est entièrement défini. Des personnes ont été désignées pour chaque poste du mécanisme de gouvernance (en particulier tous les membres du comité de projet). Les membres du comité de projet ont convenu de leurs rôles et responsabilités selon qu'il a été spécifié dans les termes de référence. Le TDR du comité de projet a été joint au document de projet. (tous doivent être exacts).
- **2 :** Le mécanisme de gouvernance du projet est défini ; des institutions spécifiques sont notées comme détenant des rôles de gouvernance clés, mais les individus peuvent ne pas avoir encore été spécifiés. Le document de projet énumère les responsabilités les plus importantes du conseil d'administration du projet, du directeur/gestionnaire du projet et des rôles d'assurance qualité. (toutes doivent être exactes)
- **1 :** Le mécanisme de gouvernance du projet n'est défini que de manière vague dans le document de projet, ne mentionnant que les rôles clés qui devront être meublés ultérieurement. Aucune information sur les responsabilités des postes clés du mécanisme de gouvernance n'est fournie.

* Note : Une action de gestion ou une justification solide de la gestion doit être donnée pour une note de 1

13. Les risques liés au projet ont-ils été identifiés et des plans clairs ont-ils été établis pour gérer et atténuer chaque risque ?

- **3 :** Les risques en rapport avec l'obtention de résultats sont décrits de manière détaillée dans le journal des risques du projet, sur la base d'une analyse complète s'inspirant de la théorie du changement du programme, des normes sociales et environnementales et de contrôle, de l'analyse de la situation, l'évaluation des capacités et d'autres analyses telles que le potentiel de financement et le risque de réputation. Les risques ont été identifiés grâce à un processus de consultation avec les principales parties prenantes internes et externes, y compris la consultation du Bureau de sécurité du PNUD, le cas échéant. Un plan clair et complet a été mis en place dans le but de gérer et atténuer chaque risque, y compris les risques de sécurité, qui se reflètent dans les plans de budgétisation et de suivi des projets. (les deux doivent être exacts).
- **2 :** Les risques liés à la réalisation des résultats sont identifiés dans le journal des risques initial du projet sur la base d'un niveau minimum d'analyse et de consultation, des mesures d'atténuation étant identifiées pour chaque risque.
- **1 :** Certains risques peuvent être identifiés dans le journal des risques initiaux du projet, mais aucune preuve de consultation ou d'analyse et aucune mesure claire d'atténuation des risques n'a été identifiée. Cette option est également choisie si les risques ne sont pas clairement identifiés, si aucun journal des risques initial n'est inclus dans le document du projet et/ou si aucun processus de gestion des risques de sécurité n'a été mis en place pour le projet.

* Note : Une mesure de gestion doit être prise pour une note de 1

EFFICIENT

14. Des mesures spécifiques visant à garantir une utilisation rentable des ressources ont-elles été explicitement mentionnées dans le cadre de la conception du projet ? Cela peut inclure, par exemple : i) l'utilisation de la théorie de l'analyse du changement afin d'explorer les différentes options permettant d'atteindre les résultats maximums avec les ressources disponibles ; ii) l'utilisation d'une approche de gestion de portefeuille pour améliorer la rentabilité par des synergies avec d'autres interventions ; iii) des opérations conjointes (par exemple, suivi ou approvisionnement) avec d'autres partenaires

; iv) le partage des ressources ou la coordination de la prestation avec d'autres projets ; v) l'utilisation d'approches et de technologies innovantes pour réduire le coût de la prestation de services ou d'autres types d'interventions.

(Note : la preuve d'au moins une mesure doit être fournie pour répondre oui à cette question)

15. Le budget est-il justifié et étayé par des estimations valables ?

- **3 :** Le budget du projet se situe au niveau de l'activité avec les sources de financement, et est spécifié pour la durée de la période du projet dans un budget pluriannuel. Des plans réalistes de mobilisation des ressources sont en place pour combler les composantes non financées. Les coûts sont étayés par des estimations valables utilisant des points de référence provenant de projets ou d'activités similaires. Les implications des coûts liés à l'inflation et à l'exposition au risque de change ont été estimées et intégrées dans le budget. Les coûts adéquats pour le suivi, l'évaluation, les communications et la sécurité ont été intégrés.
- **2 :** Le budget du projet se situe au niveau des activités avec les sources de financement, lorsque cela est possible, et est spécifié pour la durée du projet dans un budget pluriannuel, mais aucun plan de financement n'est en place. Les coûts sont étayés par des estimations valables basées sur les taux en vigueur.
- **1 :** Le budget du projet n'est pas spécifié au niveau des activités et/ou ne peut être saisi dans un budget pluriannuel.

16. Le bureau national, le centre régional ou le siège du projet recouvrent-ils entièrement les coûts liés à la mise en œuvre du projet ?

- **3 :** Le budget couvre entièrement tous les coûts du projet qui sont attribuables au projet, y compris les services de gestion du programme et d'efficacité du développement liés à la planification stratégique du programme de pays, l'assurance qualité, le développement de la réserve de projets, les services de défense des politiques, les finances, les achats, les ressources humaines, l'administration, l'émission de contrats, la sécurité, les voyages, les actifs, les services généraux, l'information et les communications sur la base d'un calcul du coût total conformément aux politiques en vigueur du PNUD (c'est-à-dire Liste de Prix Universel (LPU), liste de prix locale (LPL)).
- **2 :** Le budget couvre les coûts importants du projet qui sont attribuables au projet sur la base des politiques en vigueur du PNUD (c'est-à-dire LPU, LPL) selon le cas.
- **1 :** Le budget ne couvre pas suffisamment les coûts imputables au projet, et le PNUD subventionne le projet de manière croisée.

* Note : Les mesures de gestion doivent être notées sur une échelle de 1. Le budget doit être révisé pour refléter pleinement les coûts de mise en œuvre avant le début du projet.

EFFICACE

17. Les groupes cibles ont-ils été impliqués dans la conception du projet ?

- **3 :** Des preuves crédibles que tous les groupes ciblés, en donnant la priorité aux populations discriminées et marginalisées qui seront impliquées ou affectées par le projet, ont été activement impliqués dans la conception du projet. Le projet a une stratégie explicite pour identifier, engager et assurer la participation significative des groupes cibles en tant que parties prenantes tout au long du projet, y compris par le biais du suivi et de la prise de décision (par exemple, représentation au conseil d'administration du projet, inclusion dans les échantillons pour les évaluations, etc.)
- **2 :** Quelques éléments prouvent que les principaux groupes cibles ont été consultés lors de la conception du projet.
- **1 :** Il n'existe aucune preuve d'engagement avec les groupes cibles pendant la conception du projet.

18. Le projet prévoit-il une adaptation et une correction de cap si les activités de suivi régulier, l'évaluation et les enseignements tirés démontrent qu'il existe de meilleures approches pour atteindre les résultats escomptés et/ou que les circonstances venaient à changer au cours de la mise en œuvre ?

19. Le marqueur de genre pour tous les résultats du projet est noté GEN2 ou GEN3, indiquant que le genre a été pleinement intégré dans tous les résultats du projet au minimum.

*Note : Une note de "non" doit être attribuée à une mesure de gestion ou à une justification solide de la gestion

DURABILITE ET APPROPRIATION NATIONALE

20. Les partenaires nationaux/régionaux/internationaux ont-ils dirigé la conception du projet ou s'y sont-ils engagés de manière proactive ?

- **3 :** Les partenaires nationaux (ou les partenaires régionaux/internationaux pour les projets régionaux et internationaux) ont la pleine propriété du projet et ont mené le processus de développement du projet conjointement avec le PNUD.
- **2 :** Le projet a été développé par le PNUD en étroite consultation avec les partenaires nationaux/régionaux/internationaux.

- **1** : Le projet a été développé par le PNUD avec un engagement limité ou nul avec les partenaires nationaux.

21. Les institutions et systèmes clés sont-ils identifiés, et existe-t-il une stratégie de renforcement des capacités spécifiques/globales basée sur les évaluations des capacités réalisées ?

- **3** : Le projet comporte une stratégie de renforcement des capacités spécifiques des institutions et/ou des acteurs nationaux sur la base d'une évaluation complète des capacités. Cette stratégie comprend une approche visant à contrôler régulièrement les capacités nationales en utilisant des indicateurs clairs et des méthodes rigoureuses de collecte de données, et à ajuster la stratégie pour renforcer les capacités nationales en conséquence.
- **2** : Une évaluation des capacités a été réalisée. Il est prévu d'élaborer une stratégie qui permette de renforcer les capacités spécifiques des institutions et/ou acteurs nationaux sur la base des résultats de l'évaluation des capacités.
- **1** : Aucune évaluation des capacités n'a été effectuée.

22. Le projet comporte-t-il une stratégie claire précisant comment le projet entend utiliser les systèmes nationaux (c'est-à-dire la passation de marchés, le suivi, les évaluations, etc.) autant que possible ?

23. Existe-t-il un plan de transition/élimination progressive clair élaboré avec les principales parties prenantes afin de maintenir ou d'accroître les résultats (y compris la mobilisation des ressources et la stratégie de communication) ?